This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE M. LE DUC

DE CHOISEUL,

Ancien Ministre de la Marine, de la Guerre, & des Affaires étrangeres;

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,

Et imprimés sous ses yeux, dans son Cabinet, à Chanteloup, en 1778.

PREMIERE PARTIE.

A PARIS.

1790.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVERTISSEMENT
DE L'ÉDITEUR.

M. le Duc de Choiſeul a écrit dans ſa retraite différens Mémoires, dont voici le recueil. Les ayant fait imprimer pour ſon amuſement, dans ſon Cabinet à Chanteloup : l'unique exemplaire complet de ces Mémoires eſt tombé dans nos mains, & dans un tems où tout ce qui a rapport au Gouvernement, à la politique, à l'adminiſtration des Finances de l'Empire François, intéreſſe vivement, nous croyons rendre au Public un ſervice très-agréable, en lui offrant un Recueil d'une auſſi grande importance.

Digitized by Google

Au reste, ces Mémoires ne se bornent pas à des objets de discussion sérieuse. On y trouvera répandus des Anecdotes, des Traits, des Détails, des Faits curieux & inconnus, propres à piquer la curiosité.

Digitized by Google

ANECDOTE

PARTICULIERE

DE LA COUR DE LOUIS XV.

Au commencement de l'année 1760, Madame de Pompadour me parla d'un Mémoire qu'on avoit donné ſur la Politique, lequel préſentoit des idées pour parvenir à la paix; elle m'invita à lire ce Mémoire, en me priant de lui en dire mon avis. Je l'emportai chez moi, & le lus avec l'attention que demandoit la ſérieuſe recommandation qui m'avoit été faite.

Sans me laiſſer aller à la prévention que l'on acquiert, par l'expérience, ſur les Mémoires politiques faits par ceux qui gouvernent, dans leur chambre, les Cabinets de l'Europe, & qui, ſans connoiſſance des poſitions, des antécédens, des hommes, & des choſes, ſuivent, avec complaiſance, le délire de leur imagination, je trouvai le Mé-

Digitized by Google

moire qui m'avoit été remis abſolument dénué de ſens commun & des connoiſſances politiques les plus triviales. Je rendis ce Mémoire, au bout de quelques jours, à Madame de Pompadour; & ſans lui demander de qui elle le tenoit, je lui en dis franchement mon avis, & lui conſeillai, ſi elle s'intéreſſoit à l'Auteur, de l'exhorter à ne point perdre ſon tems au travail de la Politique, ſur laquelle il ne me paroiſſoit pas avoir des notions bien juſtes, ni même des diſpoſitions à en acquérir. Je ne gardai point de copie de ce Mémoire, qui réellement étoit abſurde. J'en ai été bien fâché depuis; car mon jugement ſur cet Ouvrage a été l'origine de ma brouillerie avec M. de la Vauguyon.

Je ne connoiſſois pas M. de la Vauguyon avant que d'être Miniſtre du Roi; j'étois en ambaſſade quand il fut nommé Gouverneur des Enfans de France; & avant mes ambaſſades, je n'eus ni occaſion ni déſir de faire connoiſſance avec lui. Peu de temps après mon établiſſement à Verſailles, M. de la Vauguyon vint chez moi, le matin; il me dit beaucoup de flagorneries.

Digitized by Google

J'imaginai qu'il employoit ce ton vis-à-vis de moi, pour me juger, & comme un moyen d'entrer en converſation ſur des objets politiques; car il me parla enſuite beaucoup, & fort mal, de la ſituation des affaires du Royaume. Quoique je diſe aſſez volontiers mon opinion ſur les objets & ſur les perſonnes dont on me parle, je me tins dans une réſerve qui étoit naturelle vis-à vis du Gouverneur des Enfans de France, que l'on ne connoît pas, & qui ne peut venir chez un Miniſtre qui débute à la Cour, lorſqu'il n'a point d'affaires directes à lui, que pour le juger, ou pour intriguer. M. de la Vauguyon comprit, à ma réſerve, qu'il ſeroit au moins inutile de me confier ſes projets d'entrer dans le Miniſtere, & d'avoir la place de Chef du Conſeil des Finances de ſon beau-pere le Duc de Béthune; il ſentit qu'il lui ſeroit plus facile de travailler ſur cet objet vis-à-vis de Madame de Pompadour; il alloit aſſez ſouvent chez elle, & c'étoit de lui le Mémoire politique, qu'elle m'avoit donné à examiner. Je ne me doutois en aucune façon ni des prétentions de M. de la

Vauguyon, ni qu'il fût l'Auteur de ce Mémoire, que je croyois qui venoit d'une main ſubalterne & indifférente. Madame de Pompadour, ſans m'en prévenir, & avec une confiance de bonhomie, mais très-imprudente, rendit à M. de Vauguyon le jugement que j'avois porté ſur ſon Mémoire & ſur ſa Politique; elle lui dévoila par-là le peu de fonds qu'il avoit à faire ſur mon opinion, relativement à ſes talens pour le Miniſtere. Plus on eſt incapable d'un emploi auquel on prétend, plus on eſt offenſé contre celui qui juge vos vues d'ambition abſurdes. M. de la Vauguyon, ſans exhaler ſa haîne, me jura, au fond de ſon cœur, toute celle que la bonne opinion qu'il avoit de lui-même & ſes eſpérances trompées pouvoient enfanter. Je n'ai appris, par Madame de Pompadour, la tracaſſerie que je viens de dire, qu'après l'aventure du Mémoire, que je vais écrire. Je ne m'aperçus pas que M. de la Vauguyon ne venoit plus chez moi, & qu'il évitoit de me parler quand, par haſard, il me rencontroit.

Au mois de Juin de cette même

Digitized by Google

année, étant à Saint-Hubert, je vis, par hasard, M. le Dauphin remettre au Roi un papier dans sa garde-robe, après le Conseil. Le soir, je trouvai que le Roi avoit un air embarrassé; le lendemain, je fis attention que cet air embarrassé continuoit : & je crus remarquer que le Roi ne me traitoit pas avec la même aisance qu'il avoit coutume d'avoir avec moi. Nous revînmes à Versailles. Madame de Pompadour me parut triste, réservée; je combinai, pour la premiere fois de ma vie, les mines d'elle & du Roi; &, sans penser que je pusse être de quelque chose dans ce qui occasionnoit du trouble entre ces deux Personnages; j'eus la curiosité & même de l'intérêt à connoître le motif de leur tristesse.

Je m'adressai à Madame de Pompadour, & lui demandai de me confier le motif des nuages que j'appercevois sur le visage du Roi & sur le sien. Elle chercha à esquiver de me répondre; je la pressai un peu; je lui marquai de l'intérêt. Elle me rassura sur ce que je craignois qu'il n'y eût quelque brouillerie sérieuse entre elle & le Roi. Je pris le parti, voyant

qu'elle ne vouloit me rien dire, d'attendre un autre moment pour satisfaire ma curiosité. Ce moment arriva le lendemain. Je pressai plus vivement Madame de Pompadour, qui s'échappa à me dire qu'elle espéroit que ce qui fâchoit le Roi n'étoit pas vrai. Je tirai tout de suite la conséquence qu'il y avoit quelque chose de vrai ou de faux qui fâchoit le Roi. Mes instances devinrent plus fortes pour savoir ce que c'étoit. Quel fut mon étonnement, quand Madame de Pompadour me demanda si je n'avois rien à me reprocher vis-à-vis du Roi ! Alors je ne pus douter que j'étois l'objet des sentimens dont je cherchois à m'instruire ; ma curiosité augmenta en proportion de mon intérêt. Madame de Pompadour m'avoua que le Roi croyoit avoir à se plaindre de moi ; elle me dit tout de suite qu'elle n'avoit pas la liberté de me dire le sujet de plainte du Roi. Je n'épargnai pas à Madame de Pompadour les reproches que je lui devois, d'avoir eu, pendant trois jours, la connoissance d'un fait qui devoit m'intéresser autant, sans avoir obtenu la permission de m'en parler. Elle s'ex-

Digitized by Google

cusa sur la parole que le Roi lui avoit fait donner de ne m'en point parler : tout ce qu'elle pouvoit me dire de sa part étoit de m'examiner, si je n'avois pas fait quelque chose qui dût déplaire au Roi sensiblement. Je m'écriai que je n'avois pas besoin de faire un examen, & que j'étois sûr de n'avoir pas eu une pensée relative au service du Roi, que je ne pusse lui dire. Elle me conjura de prendre quelque tems encore pour me rappeler ce que j'avois fait depuis que j'étois Ministre ; de venir lui dire ce dont je me serois souvenu ; que si je devinois le motif de la colere du Roi, elle avoit la liberté d'en convenir ; que si je ne le devinois pas, elle lui demanderoit la permission de me dévoiler tout ce mystere, & qu'elle espéroit l'obtenir. Ma fierté étoit sensiblement révoltée de cet examen de conscience ; je le marquai, sans ménagement, à Madame de Pompadour. Sa douceur triompha de ma vivacité, & la curiosité de voir où devoit aboutir cette aventure, me détermina à acquiescer à la forme inquisitoriale que l'on m'imposoit.

Je n'avois point d'examen à faire ;

Digitized by Google

j'étois certain de n'avoir pas eu la pensée de manquer : cependant je cherchai à me rappeler si, par légereté, je n'avois pas fait ou dit quelque chose que l'on auroit envenimé auprès du Roi, & qui auroit occasionné ce moment d'humeur de sa part.

J'étois fort novice en examen de conscience, & je dirai, en passant, que cet examen est ce qui m'a le plus révolté dans cette tracasserie odieuse. Cependant je m'examinai avec scrupule; &, relativement au Roi & à son service, je ne trouvai que des miseres que je ne lui avois pas dites : l'une, d'avoir fait expédier une gratification à un Ministre dans une Cour étrangere, avant que d'en avoir pris le bon du Roi; la feuille étoit dans mon portefeuille, pour mon premier travail; la gratification m'avoit paru pressée, parce que je tâchois de faire toujours donner au Roi à propos; & cette négligence d'avoir retardé la demande au Roi, ne pouvoit être le motif de son courroux, ou ce courroux auroit été ridicule.

Je me rappelai aussi que j'avois écrit à M. de la Galaisiere une lettre assez

Digitized by Google

vive fur quelques fottifes qu'il avoit faites; je les traitois, dans ma lettre, légèrement; & en me rappelant, je craignis de n'avoir pas plus ménagé le Roi de Pologne que fon Chancelier. Je fuppofai que, par la Reine, il s'étoit plaint au Roi; & je ne doutai pas que cette lettre ne fût le fujet de déplaifance du Roi.

Je retournai chez Madame de Pompadour le lendemain matin. Je lui dis le réfultat de mon examen. Elle m'affura que j'étois fort éloigné de deviner la faute que l'on m'imputoit; mais qu'elle obtiendroit, comme elle me l'avoit promis, la permiffion de me le dire dans la journée. Je la priai avec inftance de n'y point manquer; & qu'en attendant, j'allois m'arranger pour que, quel que fût le motif qui avoit occafionné mon examen de confcience, je ne fuffe plus expofé à en faire un nouveau effectivement.

Je fus chez moi préparer un travail avec le Roi; j'ajoutai aux feuilles de détail que j'avois à lui faire figner, un petit Mémoire fur les affaires politiques, qui finiffoit par ma démiffion.

A peine avois-je arrangé mon porte-

feuille & toutes mes affaires, pour m'en aller de Verſailles le lendemain, que Madame de Pompadour arriva chez moi avec M. Berryer. Elle me dit que le Roi lui avoit permis de me montrer le Mémoire que M. le Dauphin lui avoit remis à Saint-Hubert; que M. le Dauphin lui avoit dit, en le lui remettant, que ce Mémoire lui avoit été donné en paſſant dans la ſalle des Gardes, avec une lettre ſignée Lef..... d'Am...., Conſeiller au Parlement; qu'il avoit répondu à ce M. d'Am...., qui logeoit rue du Bac, au coin de la rue de l'Univerſité, par un pot-de-chambre, & qu'il lui avoit mandé que tout ce qu'il pouvoit faire étoit de remettre ſon Mémoire au Roi.

Je marquai d'abord mon étonnement de ce que M. le Dauphin recevoit une lettre & un Mémoire, en paſſant dans la ſalle des Gardes; de ce qu'il répondoit à cette lettre d'un Conſeiller au Parlement par un pot-de-chambre, & de ce qu'il avoit ſi bien retenu l'adreſſe de ce Conſeiller. » Quoique tout cela me paroiſſe, ajoutai-je, au moins ridicule, il eſt juſte que je liſe le Mémoire. »

Digitized by Google

Je lus le Mémoire, dont j'ai conservé l'original, & que j'ai appris depuis être de la main d'un P. Quillebeuf, Jésuite, Préfet de M. de Saint-Mégrin, fils de M. de la Vauguyon.

Le Mémoire est transcrit ici mot pour mot.

» Au mois de décembre dernier, M. le Duc de Choiseul marqua le plus grand désir de causer avec M. d'Am..., & lui indiqua une conférence à Versailles, sans lui en annoncer l'objet. Il fut question de finance, & singuliérement des dispositions du Parlement sur les affaires de Religion. Le Magistrat ne put dissimuler au Ministre que le Parlement étoit très-disposé à prendre feu sur ces matieres, & d'après l'esprit qui y régnoit depuis longtems, & plus encore d'après l'impression que M. le Prince de Conti & M. le Cardinal de Bernis y avoient successivement jettée.

Le Ministre représenta les Jésuites comme les auteurs des troubles passés, & comme entretenant encore le feu qui n'étoit pas véritablement éteint, & parut étonné de ce que, dans une Com-

Digitized by Google

pagnie où ils ont peu d'amis, on n'avoit pas encore été tenté d'aller à la source du mal. Il assura qu'ils étoient perdus dans l'esprit du Roi, & que toutes les vues du Gouvernement étoient d'anéantir une Société dont on avoit connu trop tard le danger; que ce seroit entrer dans les vues du Roi; trop indécis pour prendre un parti, mais qui se trouveroit fort à l'aise lorsque son Parlement, éclairé sur tout le mal qu'avoit fait la Société, & effrayé sur celui qu'elle pouvoit faire encore, en détruiroit le fondement.

Le Ministre convint cependant qu'un objet si important demandoit bien ces réflexions; qu'il falloit, avant tout, s'assurer de ceux qui sont accrédités dans le Parlement, & observer le plus grand mystere vis-à-vis ceux qui n'y sont que nombre.

De retour à Paris, le Magistrat conféra, avec quelques-uns de ses Confreres, sur ce qu'il avoit entendu. Il lui fut aisé de juger qu'il n'étoit pas le seul auquel le Ministre eût donné marque de confiance; ils étoient instruits des vues prétendues du Gouvernement; il ne fut question dès lors

Digitized by Google

que d'établir entre eux des conférences ſecrettes.

Les premieres furent employées à tracer un plan. Les uns vouloient ſe borner à ôter aux Jéſuites leurs colléges; les autres regardoient ce remede comme inſuffiſant. Le Miniſtre auquel on s'adreſſa fixa les doutes, & donna lui-même le plan. Son avis fut qu'il falloit attaquer les Jéſuites par leur doctrine & les abus qui regnoient dans leur éducation; préſenter ſur-tout l'inſtitut de leur Société comme dangereux par ſa conſtitution, & intolérable dans un Gouvernement éclairé, & ne négliger enfin aucun des faits qui leur ont été imputés; prier M. le premier Préſident de porter au Roi une copie en forme du récit fait aux Chambres aſſemblées; le ſupplier de vouloir bien donner les ordres néceſſaires pour la deſtruction totale d'une Société auſſi pernicieuſe; & cependant, proviſoirement, faire défenſes aux Jéſuites de plus recevoir à l'avenir de Novices, leur ordonner de fermer leurs colléges, & attribuer aux Univerſités les biens qui leur ſont affectés.

Le plan du Miniſtre fut goûté. Quel-

Digitized by Google

ques uns de ceux qui étoient chargés de l'exécuter, demanderent s'il n'étoit pas possible d'avoir des extraits en forme du procès de Portugal. On les leur a fait espérer pendant quelque temps; & enfin on leur a répondu qu'il ne falloit pas y compter, dans la crainte que l'Abbé de la Ville n'y mît obstacle.

M. l'Abbé de Chauvelin fut chargé directement de déférer les Congrégations; & on lui recommanda de déférer le même jour les convulsions, afin de masquer son projet, dont les Congrégations n'étoient que le préliminaire.

Dans ce temps, à peu près, le Roi, instruit de ce qui se passoit, appela, au sortir du Conseil, MM. de Choiseul, Berryer & Bertin, & leur demanda s'ils n'étoient pas instruits des vues de quelques Membres du Parlement contre les Jésuites. On ignore quelle fût la réponse des Ministres; on sait seulement que la question fit impression sur M. de Choiseul. Il en fit part à ceux avec qui il étoit en relation, & leur imputa ou indiscrétion, ou mauvaise foi. Il les rassura cependant, & leur peignit le Roi comme un Prince foible qui n'avoit que des vo-

Digitized by Google

lontés étrangeres & suggérées, dont les premiers mouvemens seroient d'une colere momentanée & peu dangereuse, & qui finiroit certainement par rire de la rumeur que la perte des Jésuites jetteroit parmi les dévots : qu'à l'égard de M. le Dauphin, c'étoit un Prince d'un caractere polonois, qui d'abord monteroit aux nues, & qui bientôt retomberoit dans la poussiere.

Le jour où le projet devoit se réaliser fut indiqué au 16 Avril. Différentes réflexions faites depuis par le Ministre en ont suspendu l'exécution, & enfin elle a été remise irrévocablement au premier jour de Juillet. Cette premiere opération doit être suivie de l'affaire du formulaire, dont l'objet est de rappeler la paix de Clément IX.

Depuis quelque temps, les conférences avec le Ministre ont été beaucoup plus rares; il a cru nécessaire d'observer plus de mystere, mais on lui a toujours rendu un compte exact.

L'histoire des Jésuites a été composée d'après ses ordres; elle est imprimée, & on n'attend, pour la répandre dans le public, que le moment qui sera indiqué. L'Auteur est M. l'Abbé Bou-

Digitized by Google

cher, Janféniſte connu. M. Pinot, Avocat, qui ne l'eſt pas moins, a été chargé de la traduction des Lettres de Portugal, relatives à l'affaire des Jéſuites.

M. le Page, Bailli du Temple, initié depuis long-temps dans les myſteres du Parlement, & homme de confiance de M. le Prince de Conti, travaille de ſon côté, revoit les ouvrages de ſon Confrere Pinot, & entretient les liaiſons néceſſaires avec le Parlement de Rouen."

Après la lecture du Mémoire, je dis à Madame de Pompadour & à M. Berryer, que je ne revenois pas d'étonnement de l'impudence des menſonges que je venois de lire dans ce Mémoire; que quant à ce qui me regardoit, il n'y avoit pas un mot qui fût vrai; que je n'avois pas même donné prétexte à la vraiſemblance; mais que dans un temps opportun je ſaurois éclairer le fait du Mémoire; que dans ce moment-ci, mon premier intérêt étoit de quitter le Miniſtere du Roi, parce que je ne pouvois pas ſervir un Prince qui avoit aſſez peu de confiance en moi & en

Digitized by Google

mon attachement pour lui, pour avoir cru, sans m'en parler, une calomnie sur mon compte, donnée dans une salle des Gardes, en passant, par un inconnu, à M. le Dauphin. Cette marche seule devoit dénoter la bêtise & la fausseté de toute cette intrigue. Au reste, la lecture de ce Mémoire ne faisoit que me confirmer dans la résolution que j'avois prise de donner, dès le jour même, ma démission au Roi, & que j'allois lui écrire, pour lui demander à travailler. Madame de Pompadour & M. Berryer firent de vains efforts pour me détourner de ce projet. J'écrivis devant eux la lettre, & l'envoyai au Roi. Je leur déclarai de plus, que dès que le Roi auroit accepté ma démission, je dénoncerois au Parlement, les Chambres assemblées, le Mémoire; que M. d'Am... paroîtroit aux Chambres, ainsi que moi; qu'alors la vérité seroit recherchée & connue sur le fait du Mémoire. Inutilement M. Berryer tenta-t-il de me faire entrevoir des inconvéniens à mon projet; son éloquence n'étoit pas persuasive, & ne pouvoit, dans ce moment, faire impression, ni à mon cœur

Digitized by Google

aigri, ni à mon esprit irrité. On vint m'avertir que le Roi m'attendoit, à une demi-heure de là, pour le travail. Madame de Pompadour s'en alla avec son Accolyte, pour prévenir le Roi, & lui rendre compte de ma conversation; & moi, après avoir mis dans mon porte-feuille le Mémoire qu'elle m'avoit laissé, je me rendis chez le Roi à l'heure marquée pour mon travail, dans la sincere persuasion que ce seroit la derniere fois de ma vie que j'aurois l'honneur de travailler avec Sa Majesté. Je me doutai, en entrant dans le Cabinet du Roi, qu'il étoit prévenu, par Madame de Pompadour, de ce que je venois lui dire; je composai mon maintien, afin qu'il n'y apperçût aucune altération, quoique j'en eusse infiniment dans l'ame. Je proposai au Roi d'expédier quelques détails relatifs au Département. Je lui lus le petit Mémoire politique que j'avois fait, ce même jour, sur la situation de ses affaires; après quoi, je tirai le Mémoire remis par M. le Dauphin, & lui dis qu'il imaginoit bien que j'aurois l'honneur de lui parler de cette piece, qui étoit une noire fausseté, par rapport à

Digitized by Google

moi, depuis le commencement jusqu'à la fin ; que jamais je n'avois songé au projet que contenoit ce Mémoire, ni tenu les propos que l'on m'imputoit ; j'ajoutai que je ne pouvois pas me flatter, vu la méfiance que le Roi m'avoit marquée dans cette occasion, qu'il ajoutât foi aux assurances que je lui donnois que ce Mémoire étoit le résultat d'une intrigue contre son Ministre ; je priai même le Roi de ne m'en pas croire sur ma parole, mais de me permettre de constater authentiquement la vérité, & si authentiquement, que je fusse confondu si j'avois donné le plus léger prétexte à tout ce qui se trouvoit dans ce Mémoire, ou que les calomniateurs, Auteurs de ce Mémoire, & leurs fauteurs & partisans fussent punis comme ils le méritoient, si l'accusation de fausseté que je portois contre eux étoit juste.

Le Roi m'avoit laissé dire sans m'interrompre jusques-là ; il avoit les mains sur les yeux, & me paroissoit affecté. Il me dit qu'il étoit inutile que je voulusse vérifier, qu'il m'en croyoit. Je pris la liberté de lui répondre que sa confiance dans ce que je lui disois, étoit

Digitized by Google

trop tardive pour mon honneur; qu'il suffisoit qu'il eût été un instant en doute, & il y avoit été plusieurs jours, pour qu'il fût nécessaire que l'éclaircissement de la vérité fût constaté sans retour & sans nuage. Je continuai tout de suite, en disant à Sa Majesté que, comme il n'étoit pas juste que son Ministre en fonctions fût compromis dans les formes juridiques que j'allois prendre pour constater la vérité des faits, je suppliois le Roi de vouloir bien accepter ma démission. Je parlai tout de suite de la situation où j'avois pris les affaires, de celle où je les remettois. Je lui fis remarquer que si je n'avois pas fait de bien, du moins pouvois-je me flatter de n'avoir pas fait de mal; & j'ajoutai que je ne lui demandois d'autre grace pour le prix de mon zele à son service, que celle d'approuver que je poursuivisse au Parlement l'éclaircissement de la vérité sur ce Mémoire; ce qui seroit d'orénavant, par la liberté que je le priois de m'accorder, ma seule & véritable affaire.

Je tenois deux papiers dans ma main, l'un qui contenoit ma démission, l'autre étoit une autorisation de porter l'affaire

Digitized by Google

au Parlement, que je suppliois le Roi de vouloir bien signer, afin que lorsque j'aurois abandonné la Cour, on ne lui persuadât pas que je lui manquois de respect, en suivant, par la voie du Parlement, l'éclaircissement qui m'intéressoit à si juste titre. Le Roi prit les deux papiers, il les déchira, & me dit, avec une bonté apparente qui m'ébranla, qu'il ne vouloit pas que je le quittasse. Je le remerciai de sa bonté; je lui marquai, avec le moins de disgrace qu'il me fut possible, combien j'étois sensible au sentiment qu'il vouloit bien me marquer. Effectivement, je l'étois beaucoup plus que je ne devois l'être. Cependant je me refusai à l'espece d'attendrissement que je me sentis; je rappelai au Roi que j'avois accepté son Ministère malgré moi; que je lui avois représenté, dans le temps, la juste méfiance que je devois avoir de mes talens, & la crainte que m'inspiroit mon caractere, incapable d'entrer dans les tracasseries & dans les intrigues de la Cour, encore plus incapable de les souffrir; que celle-ci, quoique la premiere, étoit d'un ordre supérieur, puisqu'elle étoit honorée du nom de M. le

Dauphin. Ce Prince, dis-je au Roi, ne peut pas avoir d'autre but que celui de m'éloigner de la personne de Votre Majesté. Son but sera rempli par ma retraite; & moi, de mon côté, en confondant l'imposture avec autant d'évidence que d'authenticité, je rendrai un service au Roi, en donnant une leçon à sa Cour, qui fera impression sur les intrigans, & leur inspirera quelque crainte & des précautions, quand ils songeront à attaquer les gens d'honneur attachés à la personne du Roi. J'avois grande raison, car je suis persuadé qu'une leçon pareille, faite à propos, anéantiroit, pour quelque temps, les intrigues; mais le Roi, soit qu'il crût devoir, dans ce moment, me garder pour son Ministre, soit qu'il eût promis à Madame de Pompadour qu'il feroit ce qu'il pourroit pour me satisfaire, en me conservant à la Cour, me répéta ce qu'il m'avoit dit d'abord, y ajouta l'utilité dont il me croyoit à son service, dans les circonstances embarrassantes où il se trouvoit; me parla assez bien des graces qu'il m'avoit faites, & me demanda, par reconnoissance, non pas de ses graces, mais de

l'affection qu'il m'avoit montrée depuis que j'étois auprès de lui, de lui faire le sacrifice de mon projet de retraite & de celui que j'avois de porter cette tracasserie au Parlement : il ajouta que je sentois bien qu'il ne pourroit pas souffrir que le nom de son fils fût compromis. Le Roi parloit d'une maniere entrecoupée ; je ne le regardois pas : il prit ma main, & me dit qu'il désiroit instamment que je lui fisse le sacrifice qu'il me demandoit. Quand je sentis sa main, je levai les yeux sur lui, & je vis les siens remplis de pleurs. Je pris sa main, la mouillai de mes larmes, & m'écriai qu'il pouvoit disposer de moi. Nous fûmes quelque temps sans parler, après quoi je lui fis observer qu'il falloit cependant faire quelque chose pour constater la vérité. Alors je lui proposai de permettre que je fisse assembler à Paris, chez M. Bertin, Contrôleur général, M. Berryer, M. de Saint-Florentin, M. le P. Président, & M. le Procureur général ; que je me rendrois à cette assemblée, où l'on feroit venir l'Abbé Chauvelin, cité dans ce Mémoire, & M. d'Am..., que l'on supposoit l'avoir envoyé à M. le Dau-

Digitized by Google

phin. Je demandois que le Mémoire fût lu devant tous ces Messieurs, & que M. Berryer fût chargé expressément par le Roi d'interroger M. l'Abbé Chauvelin & M. d'Am.... sur les différens articles du Mémoire. M. Berryer, chargé des interrogations, devoit écrire les réponses & les apporter au Roi. Cette forme étant observée comme j'osois l'exiger, le Roi seroit en état de juger du mérite du Mémoire, lequel auroit déjà été jugé par les Ministres & par les Magistrats assemblés chez M. Bertin.

Le Roi approuva le parti que je lui proposois, & me promit de donner, dès le soir, des ordres en conséquence. Je lui demandai de plus la permission d'aller me plaindre à M. le Dauphin d'avoir écouté & même favorisé des imputations aussi calomnieuses. Il me le permit, quoique je le prévinsse que peut-être M. le Dauphin se plaindroit à lui de la maniere dont je lui marquerois, combien j'étois ulcéré d'une pareille intrigue.

En sortant de chez le Roi, je fus chez M. le Dauphin. Il étoit chez la Reine, où je me rendis pour l'attendre, & lui

demander

demander un moment de converſation. Il deſcendit un moment après chez lui. Je l'y ſuivis, & je lui dis, quand nous fûmes ſeuls dans ſon cabinet, que le Roi m'avoit permis de lui marquer mon chagrin, j'oſai même ajouter mon indignation, à la lecture d'un Mémoire que l'on ſuppoſait avoir été fait par un Conſeiller au Parlement, nommé Lef... d'Am... M. le Dauphin m'interrompit, & me dit d'un air embarraſſé : Quoi, le Roi vous l'a remis ! Oui, Monſieur, repris-je, il m'a même dit qu'il le tenoit de Monſieur ; & c'eſt ce qui occaſionne l'éclairciſſement que je prends la liberté de demander à Monſieur, & en même tems lui montrer mon étonnement qu'il ſe ſoit laiſſé ſéduire par une intrigue auſſi vile, au point d'accréditer, par ſon nom & ſa protection, un tiſſu de menſonges contre un Miniſtre du Roi ſon pere.

M. le Dauphin, embarraſſé, me répondit cependant avec hauteur, que c'étoit au Roi à vérifier les faits ; que pour lui, il n'avoit point de compte à me rendre. Juſques-là j'avois gardé mon ſang-froid ; j'avois imaginé que, plus foible encore que ſon pere, il me de-

manderoit pardon. Sa réponſe m'échauffa ; je lui répliquai qu'effectivement je ferois en ſorte que les faits fuſſent vérifiés, & que je me flattois de mettre, dans peu, au jour le plus clair le déshonneur de ceux qui étoient auteurs du Mémoire.

M. le Dauphin, en colere, mais pas plus que je n'y étois, me dit à peu près, car je l'entendis mal, de ne point parler ſi haut. Monſieur, lui dis-je, on peut toujours parler haut quand on préſente la vérité. Au mot de préſenter il me tourna le dos ; & j'ajoutai : Monſieur, vous me quittez ; je dois encore vous dire que je puis avoir le malheur d'être votre ſujet, mais que je ne ſerai jamais votre ſerviteur. C'eſt ainſi que nous nous ſéparames ; il ferma ſur lui, avec colere, la porte du cabinet où nous étions. J'ai ſu que, le ſoir, il ſe plaignit au Roi, qui ne lui répondit autre choſe, ſinon qu'il m'avoit vu, cet après dîner, bien en colere ſur ce Mémoire. Il faut convenir que, dans cette circonſtance, le Roi auroit pu faire une meilleure réponſe à ſon fils.

Le lendemain je fus à Paris ; tous les perſonnages avertis de la part du Roi

Digitized by Google

de se rendre chez M. Bertin, s'y trouverent à l'heure marquée. Hors M. Berryer, aucun ne savoit le motif de cette assemblée; je l'expliquai après que l'on eut fait entrer M. d'Am..... & M. l'abbé Chauvelin; & après avoir dit comment & par qui le Roi avoit reçu le Mémoire, j'en fis la lecture, & leur montrai un ordre du Roi, qui enjoignoit qu'en leur présence M. Berryer interrogeât M. d'Am....., & écrivît sa déclaration telle qu'elle est ci-dessous. Je l'ai en original, de la main de M. Berryer. *Signé* D'AM.....

Digitized by Google

Déclaration de M. D'AM....., Conseiller au Parlement, du 8 juillet 1760.

M. D'AM....., en présence de M. le P. Président, de M. le Procureur Général, de M. l'Abbé Chauvelin, de M. le Comte de Saint-Florentin, de M. le Controleur Général, & de M. Berryer, déclare qu'il n'a point envoyé de Mémoire, ni par lui ni par autre, à M. le Dauphin, ni à qui que ce soit, pour le remettre à M. le Dauphin.

Quand à la lettre dont M. le Duc de Choiseul lui a parlé, comme accompagnant le Mémoire (duquel Mémoire lecture entiere a été faite en présence de tous ces Messieurs), laquelle lettre on dit être signée L. F. d'Am....., & qu'on prétend avoir été envoyée par M. le Dauphin, par la voie d'un pot-de-chambre, à l'adresse de M. d'Am..... Conseiller au Parlement, rue de l'Université, au coin de la rue du Bac; M. d'Am..... déclare qu'il n'a point eu

Digitized by Google

l'honneur de l'écrire à M. le Dauphin, & qu'il n'en a point reçu le renvoi.

A l'égard de M. le Duc de Choiseul, M. d'Am..... l'a vu; il ne se souvient pas précisément du tems. La conversation a été fort simple, & peu longue; il a été question, en plaisantant, des Jésuites; mais nullement d'aucun plan ni contre eux, ni contre leur Congrégation, ni contre leurs Colléges; cette conversation n'a duré qu'environ huit à dix minutes, & n'a eu lieu entre eux que cette fois-là. M. d'Am..... ajoute, que, dans cette conversation, il n'a été nullement question de la personne du Roi, ni de celle de M. le Dauphin.

A l'égard du Mémoire en total, M. d'Am..... déclare qu'il n'en a connoissance ni de près ni de loin.

Il est prêt au moment où le Roi lui indiquera, de lui en réitérer la présente déclaration, en le suppliant très-respectueusement de trouver bon que cette déclaration soit précédée d'une audience de quatre minutes, ou de la permission de voir M. le Dauphin à-peu-près le même tems de la part du Roi.

N...... EST TRÈS PERSUADÉ QUE M. LE DAUPHIN QUI NE CHERCHE

QUE LA VÉRITÉ, SERA LE PREMIER A DÉCLARER AU ROI QU'IL A ÉTÉ TROMPÉ.

N. 2. M. D'AM..... DÉCLARE EN OUTRE QU'IL A EU CONNOISSANCE D'UN MÉMOIRE BEAUCOUP PLUS AMPLE, RELATIF AUX MÊMES OBJETS, DANS LEQUEL M. LE DUC DE CHOISEUL EST CITÉ AVEC DES IMPUTATIONS A PEU PRÈS SEMBLABLES A CELLES CONTENUES DANS LE MÉMOIRE CI-DESSUS DONT IL A ÉTÉ FAIT LECTURE; N'A CONNOISSANCE DE CE MÉMOIRE, QUE PARCE QU'IL LUI A ÉTÉ REPRÉSENTÉ PAR UNE PERSONNE DONT M. D'AM..... EST PRET DE DÉCLARER LE NOM AU ROI, ET A L'OCCASION DUQUEL MÉMOIRE IL A EU DEUX CONVERSATIONS TRÈS-LONGUES AVEC LA PERSONNE CI-DESSUS, PORTEUR D'ORDRES QUI LUI ONT ÉTÉ REPRÉSENTÉS.

N. 4. A l'égard de l'écriture du Mémoire dont lecture a été faite, M. d'Am..... croit la connoître, n'oseroit cependant l'imputer à qui que ce soit, est prêt seulement à déclarer au Roi ses conjectures, qui, si elles sont fondées, peuvent être vérifiées en très-peu de temps.

Digitized by Google

N. 5. M. d'Am..... a reçu les mêmes ordres de garder le ſecret le plus inviolable à M. le P. Préſident.

N. 6. A l'égard des Lettres Patentes à l'effet d'obtenir une commiſſion, M. d'Am.... déclare qu'il en a beaucoup entendu parler, mais qu'il n'en eſt pas l'auteur, offre de déclarer au Roi ſes conjectures ſur l'Auteur, n'en connoit point l'écriture, ſoupçonne cependant qu'elle pourroit être vérifiée; ajoute, qu'il ſoupçonne qu'elle pourroit être une écriture de femme.

Réitere ſes très-humbles & très-reſpectueuſes inſtances auprès du Roi, pour obtenir de Sa Majeſté une audience de quatre minutes, après laquelle il eſt prêt de réitérer, devant qui Sa Majeſté le jugera à propos, la préſente déclaration.

M. Chauvelin a déclaré qu'il y avoit plus de ſix ou ſept ans qu'il n'avoit vu M. le Duc de Choiſeul, & qu'ils ne s'étoient ni écrit ni communiqué ſur aucune affaire ni aucun objet directement, ni indirectement.

Depuis, M. d'Am..... a ajouté, à l'occaſion de la queſtion qui lui a été faite par M. le Duc de Choiſeul, ſi dans

Digitized by Google

les deux converſations dont il vient d'être fait mention, il n'a rien dit qui pût être à la charge de M. le Duc de Choiſeul; au contraire, a déclaré qu'il ne voyoit pas que M. le Duc de Choiſeul fût, en aucune façon, impliqué dans l'imputation à lui faite dans le Mémoire.

N. 3. M. D'AM.... DÉCLARE ENCORE QUE DEPUIS HUIT OU DIX JOURS IL A ÉTÉ VIVEMENT PRESSÉ DE FAIRE UNE DÉMARCHE CONTRAIRE A LA PRÉSENTE DÉCLARATION. Signé, D'AM....

M. d'Am.... avoit l'air d'un homme condamné à mort dans tout le cours de cet interrogatoire; il diſoit, à tout moment, qu'il ne pouvoit pas répondre, qu'il étoit un homme perdu. Il demanda à parler en particulier à M. Berryer, puis revint achever ſa déclaration; enfin, quoiqu'il me diſculpât de la maniere la plus claire, & qu'il confirmât, par ſes réponſes, l'atrocité de ceux qui avoient imaginé cette fauſſeté, ce qui étoit mon premier objet, M. d'Am.... me parut, dans toute cette ſcene, un intrigant ſubalterne, qui ne valoit pas mieux que les fripons qui s'étoient ſervis de ſon nom.

Digitized by Google

L'on ne m'a pas remis le projet de Lettres Patentes dont il est question dans la déclaration de M. d'Am.... ; le Roi l'avoit donné à M. Berryer ; il avoit pour objet la suppression des Jésuites.

M. d'Am..... écrivit au Roi devant l'assemblée, & pria M. Berryer de remettre sa lettre à Sa Majesté, ainsi que sa déclaration. J'ai gardé l'original de cette lettre, que l'on trouvera copiée ci-dessous.

Lettre de M. D'A M. . . . . *au Roi.*

SIRE,

M. Berryer me dit que l'intention de Votre Majesté étoit que je lui dise une partie de ce qui est contenu dans la déclaration qui a été envoyée à Votre Majesté. Elle ne contient rien qui ne soit exactement vrai, & que je ne sois en état de répéter à Votre Majesté avec plus de détail, si elle daigne m'accorder un moment d'audience. Je la supplie de vouloir m'accorder cette grace, & de trouver bon que j'aie l'honneur de voir Monsieur le Dauphin.

Je suis avec un très-profond respect, de Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant, très-fidele Serviteur & Sujet. *Signé* D'A M...

A Paris, le 9 juillet 1760.

Digitized by Google

Nous retournâmes à Verſailles pour informer le Roi de ce qui s'étoit paſſé dans l'aſſemblée, & lui remettre la lettre & la déclaration de M. d'Am..... Je peignis au Roi, comme je le devois, l'indignation qu'avoit produite généralement dans l'aſſemblée une calomnie ourdie avec autant de noirceur. Je ſuppliai Sa Majeſté de donner à M. d'Am.... l'audience qu'il lui demandoit, & d'entendre, de lui-même, les faits dont il nous avoit fait myſtere, en demandant de les dire au Roi ſeul.

On rédigea, d'après la déclaration de M. d'Am..... , les queſtions qui lui ſeroient faites devant le Roi; & il fut convenu que M. de Saint-Florentin écriroit ſes réponſes, & les lui feroit ſigner.

Le Roi fit écrire à M. d'Am..... de ſe rendre un tel jour à Verſailles à ſept heures du ſoir. M. de la Vrilliere le conduiſit, par le petit eſcalier, dans l'arriere-cabinet du Roi, où Sa Majeſté le fit interroger, ainſi que l'on en étoit convenu. M. de la Vrilliere écrivit ſes réponſes, & M. d'Am..... parapha chacune, & ſigna le tout devant le Roi. J'ai l'original des queſtions & des réponſes de cet interrogatoire; j'en joins ici la copie.

Digitized by Google

QUESTIONS FAITES DEVANT LE ROI A M. D'AM.... APRÈS LUI AVOIR FAIT SIGNER LA DÉCLARATION QU'IL A FAITE LE 8 JUILLET CHEZ M. BERTIN.	RÉPONSES DE M. D'AM.....
N. 1. En quoi M. le Dauphin a-t-il pu être trompé ?	En prenant de moi le Mémoire qui lui a été présenté.
Par qui il l'a été ?	Il l'ignore.
Comment il l'a été, & comment M. d'Am..... en est instruit ?	Il y a un très-grand Mémoire que M. de la Vauguyon lui a montré.
N. 2. Quel est ce Mémoire ?	Mémoire contenant plusieurs faits relatifs à l'expulsion des Jésuites.
Quand, comment & par qui M. d'Am.... en a-t-il connoissance ?	Par M. de la Vauguyon.

QUESTIONS.	RÉPONSES.
Ce que contenoit principalement ce Mémoire ?	Il y avoit plusieurs faits relatifs à la discipline du Parlement.
En quelles mains il étoit ?	De M. de la Vauguyon.
S'il sait entre les mains de qui il est maintenant ?	Il l'ignore.
Quelle est la personne avec qui M. d'Am. . . . . a eu deux conversations sur ce Mémoire ?	M. de la Vauguyon.
Quels ont été de plus les autres objets de ces conversations.	Relatifs au Parlement, sur le bruit & la chaleur du Parlement, & sur les Edits bursaux.
De qui étoient signés les ordres qui lui ont été présentés par cette personne ?	De M. le Dauphin.
S'il sait qui est l'Auteur du Mémoire, & ce qui a engagé ledit Au-	

QUESTIONS.	RÉPONSES.
teur à faire ce Mémoire ?	Il l'ignore.
S'il fait pourquoi on s'est adressé à lui de préférence, pour lui communiquer ce Mémoire, & avoir ces conversations avec lui ?	Parce qu'il avoit été annoncé comme un de ceux qui avoient travaillé au plan contre les Jésuites.
N. 3. Par qui il a été vivement sollicité, depuis deux jours, de faire une démarche contraire à sa déclaration ?	Il s'est trompé, en disant qu'il avoit été sollicité; mais on lui a demandé plusieurs fois pourquoi il se refusoit à dire, ce que tout Paris disoit. Une personne attachée à M. de la Vauguyon, nommée Feres.
En quoi consistoit cette démarche ?	
Quelles étoient les personnes que cette démarche pouvoit concerner ?	M. de Choiseul.

Digitized by Google

QUESTIONS.	RÉPONSES.
Quelles raiſons il a données pour ne la pas faire?	La vérité.
N. 4. De qui M. d'Am. .... ſoupçonne-t-il le Mémoire qui lui a été repréſenté chez M. Bertin?	Du Préfet de M. de Saint-Mégrin.
En connoît-il l'écriture? Quels ſont les motifs de ſes ſoupçons, & quel eſt le moyen de les vérifier?	Avoir de ſon écriture.
N. 5. Qui lui a recommandé le ſécret à M. le P. Préſident, & quelle raiſon lui a-t-on donnée pour lui impoſer ce ſecret?	M. de la Vauguyon, par ordre de M. le Dauphin.
N. 6. A qui M. d'Am.... a-t-il entendu parler de Lettres patentes?	Au ſieur Feres.
S'il ſait de qui eſt le projet de Lettres	

Digitized by Google

QUESTIONS.	RÉPONSES.
Patentes qui lui a été repréſenté chez M. Bertin?	Il peut avoir été dreſſé, d'après ce qu'il a dit.
Par qui il a été mis par écrit?	Il l'ignore.
Pourquoi il ſoupçonne l'écriture être d'une femme?	Cela lui paroît.
Quelle eſt cette femme qu'il ſoupçonne?	Il l'ignore.
Déclarer tous ceux qu'il ſait avoir eu connoiſſance du grand & du petit Mémoire, & du projet de Lettres Patentes.	Il n'a ſur cela aucune connoiſſance directe.
S'il perſiſte à aſſurer & à croire que les imputations faites contre M. le Duc de Choiſeul, dans les deux Mémoires, ſont fauſſes?	Il y perſiſte.

Signé D'AM...

Je n'étois pas présent, comme de raison, à cette audience, de M. d'Am... chez le Roi; aussi voit-on qu'à l'exception de ce qui pouvoit me disculper, & de l'aveu positif que l'intrigue venoit de M. de la Vauguyon, le Roi & M. de la Vrilliere n'eurent ni la force ni l'adresse de faire dire à M. d'Am.... tout ce qu'il savoit; le roi, par crainte de compromettre encore plus son fils qu'il ne l'étoit, & M. de la Vrilliere, de peur de se compromettre lui-même vis-à-vis de M. le Dauphin.

Le Roi me donna, le soir, le Mémoire de questions. Je lui demandai s'il étoit convaincu, & de ma vérité & des mensonges des auteurs du Mémoire. Il se servit des expressions les plus satisfaisantes sur ce qui me regardoit, & me dit qu'il étoit affligé de voir évidemment que son fils lui avoit menti. Il ajouta, qu'il regardoit ce M. d'Am..... comme un fripon; &, à cet égard, je pense assez comme le feu Roi.

Ce qu'il y a d'étonnant dans toute cette aventure, c'est qu'elle n'ait pas assez frappé le Roi pour l'engager à re-

Digitized by Google

tirer de l'éducation de ses petit-fils un Gouverneur tel que M. de la Vauguyon. Ce qu'il y a pour le moins d'aussi étonnant, c'est que je n'aie pas même songé à faire punir les intrigans dont j'avois à me plaindre. J'étois bien le maître de la punition. Je méprisai la vengeance comme je méprisois la personne de M. de la Vauguyon; en quoi j'eus tort: car je pouvois mépriser la vengeance, mais non pas la justice.

Jamais depuis le Roi ne m'a parlé de cette affaire, ni moi à lui. Je l'ai écrite pour mon amusement, quoiqu'elle soit à présent fort peu intéressante, & pour donner à connoître à ceux qui la liront, le motif de la haine de M. de la Vauguyon contre moi, l'honnêteté dévote de ce Gouverneur des Enfans de France, & l'attention que l'on doit avoir à la Cour, de connoître l'Auteur d'un Mémoire, avant que d'en dire son sentiment.

Digitized by Google

Réflexions sur la liberté de l'Exportation des Grains, en mai 1775.

Depuis plus de dix ans l'on est agité en France par la question de la liberté de l'exportation des grains à l'étranger. En 1764, cette liberté a été permise avec des restrictions. En 1771, cette liberté a été prohibée. L'on y a substitué une Compagnie qui paroissoit chargée de l'approvisionnement du Royaume, c'est-à-dire, en termes communs d'administrations, que sous M. l'Abbé Terray, l'on avoit le projet de travailler la matiere des bleds en Finance. Enfin arrive M. Turgot, Contrôleur Général, qui explique avec beaucoup d'étendue, dans un Edit de septembre 1774, un premier systême de liberté de Province à Province, & fait entrevoir un systême de liberté plus étendu pour le commerce des grains. Ses amis, ses partisans, ses dévoués écrivent sur la liberté en général; & sur celle des grains en particulier, des

volumes de Philosophie & de Métaphysique. Mais comme les meilleurs systêmes ont des côtés foibles, qui font entrevoir les inconvéniens, les personnes contraires à la liberté des grains saisissent ces inconvéniens, & écrivent des volumes d'une maniere pour le moins aussi abstraite & aussi précieuse que peut l'être celle des Economistes.

Il faut convenir cependant que leur gros volume a plus d'esprit que les brochures économiques; 1°. parce qu'il est possible que l'Auteur en ait davantage; 2°. parce qu'il est plus aisé de montrer de l'esprit dans la critique que dans la spéculation d'un systême nouveau.

Après avoir lu à peu près tout ce qui a été imprimé sur cette matiere, j'ai pensé d'abord que tous ces écrits étoient inutiles & même dangereux; que l'Administration ne devoit ni écrire ni souffrir que l'on écrivît sur les matieres qui pouvoient échauffer l'esprit des peuples. Je sens parfaitement combien il est beau & honnête à un Ministere de vouloir éclairer le Public sur ses opérations; je comprends que lorsque l'on veut éclairer, non à la présomption de persuader; mais un Ministre qui a lu

peu d'uſage & quelque expérience, doit réfléchir; 1°. qu'il peut errer, & que ſon erreur ſera relevée; 2°. que quelque bonnes que ſoient ſes opinions, plus elles le ſont, plus elles lui ſont cheres, plus ſa tête s'échauffe du bien, moins auſſi ce Miniſtre aperçoit-il les défauts & les inconvéniens de ſes opinions. Or comme il n'y a que la Religion qui ait la prérogative de ne pouvoir pas être contredite ſans crime, lorſque le Miniſtere voudra expliquer au Public les motifs qui déterminent ſes actions, il ſe trouvera toujours dans ce Puplic, des eſprits, peut-être droits, peut-être de-travers, qui, de leur côté, animés, ou feignant de l'être, de l'amour du bien, contrediront par écrit & avec des raiſons au moins ſpécieuſes, & les loix enfantées par le Miniſtere, & les explications de ces loix qui ont été ſoumiſes à la diſcuſſion publique.

Si cela arrive comme cela eſt arrivé relativement à la liberté du commerce des grains, il en réſulte pour le tiers impartial qui lit les Ouvrages pour & contre, un doute néceſſaire ſur la loi.

Ce doute, en matiere de ſubſiſtance de la premiere néceſſité, ſe tourne

Digitized by Google

tout naturellement en effroi ; & l'on doit remarquer que toutes les fois qu'il y a dans le Public un doute & de l'effroi sur une loi, la résistance que ce doute & cet effroi produisent, se porte naturellement contre la loi, le Législateur, & ses coopérateurs, & non pas contre la critique, & le critique de la loi.

Je pense donc que, principalement en matiere de bled, comme en matiere de dogme, on ne doit donner que des décisions, & conserver, dans le sanctuaire de son administration, les motifs qui déterminent, ainsi que les moyens mis en usage pour prévenir & réparer les inconvéniens de la loi.

Au reste, dans la question des bleds, il me semble que ceux qui écrivent de part & d'autre, se sont éloignés de la simplicité de la question même, qui est purement de fait & de calcul. La Métaphysique ne fait sur cet objet qu'embrouiller les têtes & la matiere.

Il est question de savoir,

1°. Combien il y a de bouches en France qui mangent du pain.

2°. Combien la France, chaque

Digitized by Google

récolte, année commune, produit de grains.

3°. Ce que la France, année commune, si elle avoit la liberté entiere pourroit exporter de grains à l'étranger.

On suppose ordinairement qu'il y a en France 20 millions d'ames. Je ne crois pas qu'il y en ait davantage. Je mettrai deux septiers & demi par bouche pour la nourriture du Royaume. Je crois que ce n'est pas trop, quoiqu'il soit vrai que la plus grande partie des femmes, des enfans, & des vieillards n'en mangent pas plus de deux septiers; mais dans presque tout le peuple ouvrier, chaque homme en mange trois; & il faut compter de plus ce que l'on donne de blé ou de seigle aux bètes, la poudre à poudrer, l'amidon, la farine qui sert pour les pâtisseries, &c. la consommation en bled, seigle, bled noir (quelques Provinces s'en nourrissent), une petite partie de bled de Turquie, doit donc être de 50 millions de septiers, à deux septiers & demi de Paris, de 240 livres chacun. Le calcul de la consommation est facile; car un Ministere sage, & qui a d'aussi grandes dispositions pour le

bien général, avant que d'opérer sur la subsistance, doit savoir, par la voie des Administrations des Provinces, ce qui est nécessaire à chaque Province pour sa subsistance ; & d'après le relevé des besoins des Provinces, en comptant deux septiers par bouche, l'Administration connoîtra la population, le demi-septier étant mis pour les comestibles en farine, qui ne sont pas pain.

Par exemple, si l'on vouloit savoir au juste la population de Paris, en supposant que l'on vérifiât que la consommation des grains à Paris est de deux millions de septiers, l'on jugeroit qu'il y a huit cent mille ames dans cette ville.

D'après ce calcul, aisé à faire, l'on connoîtra, à peu de chose près, la population des Provinces, dont le résumé sera la population du Royaume ; & ce calcul donnera la somme de la dépense.

Il sera question ensuite de connoître la recette. Les mêmes Administrateurs des Provinces, qui auront calculé la dépense, doivent être instruits du produit, en tout genre, de leurs Provinces,

Digitized by Google

& savoir si ce produit est suffisant, excédant, ou moindre que le besoin.

Par exemple, l'on connoît en général que la Provence ne produit pas les grains suffisans à la subsistance de ses habitans; de même que l'on connoît que la Picardie produit plus de grains que la subsistance de ses habitans n'en peut consommer. Il seroit également barbare d'empêcher l'importation en Provence & l'exportation en Picardie. Mais sans entrer dans cette question, il me suffit de faire sentir que l'on peut calculer la recette dans chaque Province très-facilement, & qu'en la comparant à la dépense, l'on jugera sainement si les récoltes en France sont suffisantes, excédentes, ou moindres que les besoins. Si elles sont moindres, le Gouvernement doit favoriser l'importation, & non seulement la favoriser, mais l'exciter par l'appât d'un grand profit pour celui qui importera. Si elles ne sont que suffisantes, il doit de même favoriser l'importation, avec cependant des primes moins fortes, selon les circonstances de la récolte. Si la récolte excede de beaucoup la dépense, il y auroit non seulement de la barbarie, mais de la

Digitized by Google

bêtise au Gouvernement, car se seroit contre lui qu'il seroit barbare, à ne point favoriser l'exportation & la vente des denrées superflues de son fonds.

Pour se fixer à un calcul positif & probable sur la recette & la dépense en grains en France, l'on peut calculer, à ce qu'il me semble, ainsi.

Le royaume contient 30 mille lieues carrées, chaque lieue carrée de 2282 toises de largeur, cette lieue carrée de 5788 arpens & environ deux tiers d'arpent, en comptant 900 toises carrées par arpent, ce qui est la mesure de l'arpent ordinaire de Paris.

D'après cette juste évaluation, les 30 mille lieues donneront environ 173 millions 160 mille arpens.

En laissant le quart, qui est de 45 millions d'arpens, pour les chemins, les rivieres, les terres en friche, les montagnes non cultivées, & les terreins des villes, villages, & habitations, ainsi que tout ce qui est potager, je crois que l'on aura juste la mesure des terreins non cultivés dans le Royaume.

En comptant pour les bois, les prés, les vignes, prairies artificielles, chanvre,

Digitized by Google

colzat, navette, &c., 50 millions d'arpens, il restera pour le blé, le seigle, le blé que l'on appelle noir, & le blé que l'on appelle de Turquie, & pour les terreins en pommes de terre, 78 millions d'arpens.

En comptant le tiers de cette culture en blé, seigle, blé noir, blé de Turquie, le tiers en menus grains & le tiers en jachere, l'on aura chaque année pour le blé 22 millions d'arpens.

Un demi-septier doit ensemencer un arpent de Paris; je dois donc compter 11 millions de septiers pour la semence.

De sorte que pour nourrir 20 millions d'habitans & ensemencer les terres portant blé en France, ma dépense sera de 61 millions de septiers.

Année commune, & très-médiocre, l'on doit récolter six pour un; ce qui feroit, à 11 millions de semence, 66 millions de septiers de récolte.

Donc il est démontré qu'année commune, j'ai 5 millions de septiers plus que ma consommation.

Dans une très-bonne année, comme 1759, 1760, 1761, & 1762, la récolte a produit plus de sept ou huit

Digitized by Google

pour un ; ce qui faisoit 16 ou 17 millions de septiers plus que la suffisance.

Il me reste à calculer ce qu'il sortiroit de grains pour l'étranger, si la liberté de la sortie étoit entiere. Quand je dis entiere, j'y voudrois toujours mettre une seule restriction absolue ; c'est qu'il ne sortiroit ni grains ni farine du Royaume du côté de la mer, que par des bâtimens François, dont les équipages seroient tous François.

L'extraction du blé a un premier objet, qui est celui de vendre à l'étranger le blé plus cher que l'on ne peut le vendre dans son pays ; car l'on donneroit vainement la permission de sortir du blé, que personne n'en profiteroit, si, les frais de transport payés, on n'obtenoit pas, en le transportant à l'étranger, un avantage supérieur à celui que l'on trouve dans son pays.

Je comprends, quand le blé se vend à bon marché dans le Royaume, que ceux qui ne sont pas possesseurs de terres voient avec inquiétude l'exportation, parce qu'ils peuvent craindre que le blé ne devienne plus cher ; mais quand il est cher en France, je ne comprends pas que l'on ne sente que l'exportation est

Digitized by Google

nulle ; car l'on aimera mieux vendre dans ſon pays, & éviter le tranſport.

L'on tranſporte du blé dans les pays étrangers qui en manquent ; l'on en porte dans les pays de ſpéculation, tels que la Hollande & Hambourg, pays qui tiennent magaſin de blé, pour le revendre, ſelon les circonſtances. Voilà les deux ſeuls débouchés de l'exportation.

Je ne connois que le Portugal, en Europe, qui ne récolte pas ce qui lui eſt néceſſaire pour ſa ſubſiſtance. D'après les relevés, il paroît qu'il peut lui manquer environ un million de ſeptiers de grains ; la Hollande, l'Angleterre, Hambourg, la Barbarie, & même l'Eſpagne lui en fourniſſent. Mais je ſuppoſe que la France exporte à Lisbonne tous les ans 500 mille ſeptiers, ce ſera la moitié de ſes beſoins, & ce ſera beaucoup ; je ſuppoſe qu'elle en tranſporte autant en Eſpagne, parce que les récoltes ſont plus ſujettes à être mauvaiſes dans quelques parties de ce Royaume. L'Italie eſt ordinairement nourrie de ſon propre fonds, & la Sicile pourvoit abondamment à ſes beſoins.

La Hollande en achetera peu par ſa

Digitized by Google

voie de mer, quand ce feront des équipages François qui feront obligés de les transporter en Hollande même ; mais, tant par le Rhin que par la mer, je mets que l'on en vendra en Hollande & à Hambourg un million de septiers.

Reste l'Allemagne, la Suisse, & la Flandres. Nous n'en fournissons ni en Angleterre ni dans le Nord. Je suppose que l'Allemagne, la Suisse & la Flandres tirent de France un million de facs (1).

La totalité de l'exportation fera de trois millions de septiers. Je demande ce que c'est que trois millions de septiers qui sortiront d'un Royaume, lequel, dans une année commune, doit en produire 66 millions, & dont la subsistance & la femaille ne sont évaluées & ne peuvent être évaluées qu'à 61 millions de septiers.

Cependant ces trois millions de septiers, s'ils s'ortoient, produiroient au Royaume 60 millions ; car ils ne sortiroient pas, si on ne les vendoit au moins 20 francs l'un. Et, l'on peut le répéter,

(1) Je désirerois que par terre il ne sortît de France que de la farine, pour conserver au Royaume le bénéfice de la mouture.

Digitized by Google

il ſeroit barbare d'empêcher l'exportation d'un ſi petit objet, & de ſe priver d'un auſſi grand bénéfice pour le Royaume. Mais ſi ce petit objet même s'agrandit dans les têtes à ſpéculation, il eſt poſſible de les tranquilliſer par un calcul poſitif.

Dans les années 1765 & 1766, où l'Italie manquoit de blé, où l'Angleterre en fournit fort peu au Portugal, où la Hollande en tira beaucoup de France, l'exportation n'a pas été, ou a été tout au plus, pour ces deux années, à 30 millions de livres de retour en France: il eſt facile de relever ce calcul, que j'affirme comme véritable, & comme en ayant une connoiſſance particuliere. D'où je conclus que, dans ces deux années, les plus fortes pour l'exportation, il n'eſt pas ſorti, chaque année, un million de ſeptiers de France, & que, dans quelque circonſtance que l'on ſe trouve, il n'en ſortira pas plus de 1500 mille ſeptiers; ce qui eſt une maſſe imperceptible ſur la conſommation & ſur la production du Royaume.

Je finirai par cette petite réflexion, qu'auparavant de faire du bruit & d'échauffer les têtes par des raiſonnemens

métaphyſiques, ſublimes en Philoſophie, il faut poſer des baſes de calcul & des principes communs à la portée de tout le monde; & que quand on aura calculé, l'on verra le vrai ſans enthouſiaſme & ſans chaleur. L'on verra que le vrai, pour le commerce des grains, eſt que la France ne peut exporter tout au plus que 2 millions de ſeptiers, & qu'il lui reſtera encore de l'excédent à ſa conſommation; que cependant, en ſuppoſant qu'elle pût exporter 2 millions de ſeptiers, elle feroit entrer dans ſon ſein 40 millions d'argent.

De ſorte que l'exportation eſt un objet de la plus mince valeur quant à la production & aux craintes que l'on peut avoir pour les ſubſiſtances. En même temps, cette même exportation eſt d'une valeur très-conſidérable pour le Royaume, ſi elle augmente ſon numéraire de 20 millions par année.

Ce Mémoire a été fait, comme on le voit par le titre, en 1775.

Nous ſommes dans l'année 1777. Les récoltes ont été communes en 1776. La liberté de l'exportation eſt aſſez générale; & en exceptant ce qui a été ex-

Digitized by Google

porté en Amérique, je ſuis perſuadé qu'il n'a pas été exporté dans l'année hors de France un million de ſeptiers; & ſi la préſente année eſt auſſi bonne qu'il y a lieu de le croire, quelque liberté que l'on donne, en ajoutant même à la liberté une prime, l'on verra qu'il en ſortira encore moins.

Pour que le blé ſorte, il faut qu'il trouve des acheteurs; ce qui ne ſe trouve pas dans les bonnes années.

Dans les mauvaiſes, il ne ſort pas, parce qu'il trouve ſon prix chez lui.

Ainſi, l'exportation eſt une queſtion oiſeuſe, qui n'eſt bonne à agiter que pour échauffer l'imbécillité du peuple & ſervir aux manœuvres des intrigans.

Digitized by Google

Intrigue de l'Abbé TERRAY, *de Madame* DU BARRY, *& du Duc* D'AIGUILLON, *pour me faire renvoyer du Ministere.*

LE mensonge & les bassesses étoient aussi faciles à l'Abbé Terray pour faire sa cour à la dame du Barry, que l'injustice, le vol, & la barbarie lui étoient naturels, pour procurer de l'argent au Roi. Comme cette Dame & ses entours faisoient profession de me haïr, parce qu'ils croyoient que le Roi étoit attaché à ma maniere de le servir, en quoi ils se trompoient infiniment; que d'ailleurs les entours ambitionnoient mes places, & que je les choquois par le profond mépris que je leur montrois à chaque occasion, Madame du Barry imagina d'ordonner à l'Abbé Terray, esclave de sa faveur, de contrarier, autant qu'il lui seroit possible, mes idées & mon administration, soit au Conseil, soit dans les détails relatifs aux finances. Je crois même que le Chancelier Meaupou,

Digitized by Google

de la part de la Dame du Barry, fit faire ferment à l'Abbé Terray, comme une condition expresse de son élévation à la place de Contrôleur Général, qu'il seroit, à tort & à travers, en opposition avec moi sur toutes les parties de l'Administration.

Il n'est pas, je crois, difficile de faire jurer à l'Abbé Terray qu'il fera mal & du mal, quand on lui fait apercevoir un bénéfice pour lui.

Dès les premiers jours de son Ministere, je m'aperçus des dispositions de cet Abbé, & de l'espece de confédération dans laquelle il étoit entré contre moi; sa conduite ne m'étonna point du tout. Le désir du bien du service du Roi auroit pu, dans d'autres tems, m'engager à ramener aux idées justes & honnêtes un Contrôleur Général qui auroit pris un travers vis-à-vis de moi; je sentis, dans la circonstance où je me trouvois, que ce seroit une chimere de vouloir démontrer le bien à un Roi qui ne s'en soucioit pas, & à des Ministres portés au mal naturellement, & qui avoient établi un systême d'intérêt personnel sur le mal qu'ils vouloient me faire.

Digitized by Google

Je me bornai à fronder, avec courage devant le Roi, leurs principes & leur conduite, & à repouſſer, avec hauteur & ſouvent avec ſuccès, les attaques qu'ils oſoient me préſenter. J'étois convaincu qu'ils triompheroient à la fin, & obtiendroient du Roi mon éloignement; je ſavois le peu de fonds qu'il y avoit à faire ſur l'eſtime de ce Prince, & je m'étonnois chaque jour que Madame du Barry ne connût pas comme moi, ſa foibleſſe, & prit tant de tournures pour éloigner de la Cour un Miniſtre qui lui déplaiſoit, & qui, par cela même, ne pouvoit pas plaire au Roi. J'avois eu envie d'abandonner les affaires, qui réellement ne pouvoient pas ſe faire, & de me retirer de la Cour. Les perſonnes en qui j'avois confiance me firent faire la réflexion très-juſte, qu'il y auroit de l'avantage pour moi, vis-à-vis du Public, à être renvoyé, & même maltraité; qu'il étoit plus noble d'être chaſſé par Madame du Barry, que d'avoir l'air de foibleſſe de déſerter après avoir combattu, & qu'en attendant l'événement, qui naturellement devoit être fort prochain, je pourrois peut-être empêcher

ou diminuer le mal que les projets du Chancelier & de l'Abbé Terray pouvoient faire au royaume. Ces réflexions, qui étoient courageuſes, me déterminerent à reſter, & à combattre l'intrigue & les intrigans dans les affaires, avec autant de hauteur que de courage. Je dis dans les affaires; car, à l'intrigue de chez Madame du Barry, je n'ai jamais apporté aucune réſiſtance, & l'ai toujours regardée, comme elle devoit l'être, avec le plus profond mépris.

L'Abbé Terray, pour m'embarraſſer dans mon adminiſtration, prit le moyen ſimple de refuſer les fonds néceſſaires pour le paiement des dépenſes de mes départemens. Ce refus ne fut pas ſans réplique de ma part. La diſpute s'échauffa au point qu'elle embarraſſoit le Roi; mais j'avois toujours l'avantage dans la diſcuſſion. L'Abbé Terray diſoit au Roi qu'il mettroit la Finance à un tel degré de regle, que jamais le Roi ne ſeroit embarraſſé, par l'argent, pour ſatisfaire ſes volontés & ſes fantaiſies particulieres; mais qu'en même tems il étoit néceſſaire que le Roi diminuât les dépenſes des départemens, pour qu'il pût remplir avec aiſance le projet

Digitized by Google

qu'il avoit de ne travailler que pour la tranquillité & la satisfaction du Roi.

S'il s'étoit tenu à ce premier principe, la discussion n'auroit consisté que dans le calcul de diminuer l'armée, la marine, & le paiement du département des affaires étrangeres, pour payer en proportion les fantaisies personnelles du Roi, & les folies de Madame du Barry, de sa famille, & de ses courtisans. Le Roi pouvoit décider qu'il vouloit que son armée fût diminuée d'un tiers, que sa marine le fût de moitié; les affaires étrangeres ne pouvoient pas souffrir de diminution. L'on craignit, & l'on avoit tort de le craindre, que pour me conserver mes places, je ne me prètasse aux circonstances; & que je n'adoptasse les retranchemens de la puissance du Roi.

L'Abbé Terray, conseillé par M. le Prince de Condé, par M. le Comte de la Marche, imagina d'attaquer le département de la guerre & mon administration personnelle. M. Cromot fût suggéré par M. le Prince de Condé pour faire un Mémoire; d'après les vues militaires du Prince, contre la composition des troupes, que j'avois

Digitized by Google

établie en 1763 & 1764. Ce Mémoire n'avoit pas le ſens commun. Il vouloit prouver que l'ancienne compoſition coûtoit moins cher au Roi que celle que je lui avois propoſé d'adopter, & que cependant cette ancienne compoſition étoit meilleure. L'Abbé Terray me remit ce Mémoire; je le lus devant lui. Quoiqu'il entende parfaitement les affaires, il étoit impoſſible qu'il entendît un Mémoire de compoſition d'armée. Je ſentis ſa foibleſſe à la premiere page; & à la premiere objection que je lui fis, il en convint avec moi; & j'aurois laiſſé ce Mémoire dans l'oubli, ſi je n'avois ſu qu'il en avoit parlé au Roi, qui n'entendoit pas plus que lui ces matieres, comme d'un Mémoire qui devoit me convaincre, ſi je n'étois pas avec violence attaché à mes opinions, difficile dans mes diſcuſſions, & d'un caractere dominant, qui ne pouvoit ſouffrir aucune contradiction à ma volonté. L'Abbé Terray ajoutoit à ce caractere un goût décidé pour la dépenſe; l'expreſſion étoit que je jettois l'argent du Roi par les fenêtres; que je ne conduiſois pas mieux les affaires pécuniaires du Roi que les

Digitized by Google

miennes propres : & l'on infinuoit au Roi que je me fervois des fonds de mon département, pour m'acquérir des créatures & former un parti, dans la propre Cour du Roi, contre le Roi lui-même, puifque publiquement j'affectois de ne point être l'efclave de fa maîtreffe Madame du Barry.

Une partie de ce que l'Abbé Terray avoit dit en particulier au Roi fe répétoit publiquement chez Madame du Barry, & me revenoit. Je crus devoir répondre publiquement & authentiquement à des propos clandeftins ; je raffemblai, dans vingt-quatre heures, tous les renfeignemens qui étoient dans mes bureaux fur les dépenfes de mes départemens, depuis douze ans ; j'en fis deux Mémoires ; je les lus à M. l'Abbé Terray, en le prévenant que le foir du même jour je les lirois au Roi dans fon Confeil, & que je lui laiffois le tems d'avertir Sa Majefté, de lui faire donner des préventions contraires à ces Mémoires, & de fe mettre en état, lui Abbé, de me répondre au Confeil, & de me confondre, s'il le pouvoit. Je fis convenir M. l'Abbé que mon procédé étoit fimple & noble, & que fi je vou-

Digitized by Google

lois dominer dans l'adminiſtration de mes départemens ; du moins, dans cette occaſion, ce ſeroit de la maniere la plus franche, & après une diſcuſſion qui ne pouvoit laiſſer aucun doute au Roi ſur la vérité & la juſtice de mes intentions pour le bien de ſon ſervice.

En conſéquence, le ſoir même je portai au Conſeil les Mémoires que l'on va lire. Ils étonnerent les Miniſtres, qui n'étoient pas prévenus ; ils impatienterent le Chancelier, qui n'étoit pas en état de les comprendre, mais qui paroiſſoit fâché de l'attention avec laquelle le Roi écoutoit. L'Abbé Terray ſentit qu'il auroit du déſavantage à diſcuter une matiere qu'il n'entendoit pas ; il ne dit pas un mot. Le Roi, quand j'eus fini la lecture des Mémoires, me les demanda, pour, à ce qu'il diſoit, les relire en particulier. Je reſtai en place encore neuf mois après cette explication publique, ſans qu'il ait plus été queſtion des troupes, ni de retranchemens dans les départemens. On continua cependant toujours à attaquer mon adminiſtration ; mais ce fut par des manœuvres plus cachées, & en cela plus sûres.

Digitized by Google

Compte que j'ai rendu au Roi de mon administration du département des affaires étrangeres, depuis 1757 *jusqu'au* 16 *mars* 1770.

SIRE,

L'ADMINISTRATION des affaires de Votre Majesté, par la voie des Secrétaires d'Etat, établie en France depuis plus d'un siecle, éloigne toute idée de responsabilité, de la part de vos Ministres, des dépenses de leurs départemens. En effet, il est impossible que les Secrétaires d'Etat soient responsables; car ils ne peuvent ordonner aucune dépense, quelque légere qu'elle puisse être, sur les fonds assignés pour leurs départemens, sans un ordre de Votre Majesté. L'Ordonnance, en conséquence du bon du Roi, est encore signée par le Roi même. Les Ordonnances passent du Trésorier à la Chambre des Comptes, laquelle n'arrête les comptes du Trésorier que d'après lesdites Ordonnances; & l'Ordonnateur

Digitized by Google

eſt l'inſtrument paſſif dirigé par la volonté de Votre Majeſté.

Il y a des Ordonnances au porteur dans chaque département. A la guerre on n'en fait point d'uſage. Une grande partie des affaires étrangeres ſe paye dans cette forme. Le Miniſtre des affaires étrangeres prend de même les ordres de Votre Majeſté pour ces ſortes de dépenſes ſecretes ; & en envoyant en finance les ordonnances au porteur, il envoie l'état des objets, afin que Votre Majeſté, en ſignant les ordonnances, puiſſe ſe rappeler les motifs des dépenſes qu'elle ſigne ; & comme les objets des ſubſides & autres dépenſes ſecretes ne peuvent pas, du moins politiquement, être connus à la Chambre des Comptes, pour que la note en reſte dans un lieu sûr, le Contrôleur Général de vos Finances la tranſcrit ſur un livre particulier que votre Majeſté ſigne, & qui reſte ſans doute en dépôt dans le bureau de la Finance. Il n'y a qu'une ſeule Ordonnance au porteur, des affaires étrangeres, de 200 mille francs, qui s'appelle l'Ordonnance ſecrete, dont on n'accuſe pas le motif en finance. Cette Ordonnance eſt à la

Digitized by Google

difpofition du Secrétaire d'Etat toujours d'après les bons de Votre Majefté. J'expliquerai, dans la fuite, quelles font les dépenfes qui font acquittées par cette Ordonnance fecrete.

Par le détail très-fimple & très-connu que je viens de rappeler à Votre Majefté, elle jugera, ainfi que tout fon Confeil, que les Adminiftrateurs ne font point refponfables des dépenfes de leurs départemens. Ils ne peuvent pas même l'être, quand ils le voudroient; car le Tréforier ne peut pas donner un fous fans une Ordonnance. Il ne peut pas y avoir d'Ordonnance fans être fignée par Votre Majefté; & l'on ne peut pas préfenter une Ordonnance à figner à Votre Majefté, fans avoir pris fon bon : de forte que lorfqu'on déclame, ou l'on fait déclamer dans le Public contre les dépenfes d'un département, l'on ne s'apperçoit pas que ce n'eft pas l'Adminiftrateur que l'on attaque, mais Votre Majefté même, puifque l'Adminiftrateur ne peut rien fans une volonté écrite deux fois de la main de Votre Majefté.

La très-grande jeuneffe du Souverain pourroit faire croire que des Miniftres, peu foigneux de leur honneur & des

Digitized by Google

affaires dont ils ſont chargés, auroient des facilités à ſurprendre un Prince ſans expérience ; mais Votre Majeſté a, depuis long-temps, l'habitude & la mémoire des affaires ; elle peut dire que je ne ſuis pas tombé dans la faute de ne pas les lui expliquer dans le détail le plus minutieux ; & je me flatte qu'elle rend trop de juſtice à mon profond attachement à ſa perſonne, pour avoir ſoupçonné que, dans aucune occaſion, j'aie cherché à déterminer ſa volonté, ſans lui en expliquer le motif ; de maniere que ce que je lui propoſois lui devenoit propre à elle même par ſa déciſion.

D'après cette explication, j'oſe avancer devant le Roi & devant ſon Conſeil (je le prie de me contredire, ſi ce que j'expoſe n'eſt pas juſte), que je crois qu'il eſt conſtant qu'un Secrétaire d'Etat n'eſt point reſponſable des dépenſes de ſon département ; que c'eſt le Roi ſeul qui les ordonne, & qu'en les attaquant, c'eſt la volonté du Roi, quand il n'eſt pas mineur, & ſon ſentiment que l'on attaque.

Il me ſuffiroit de cette réponſe pour repouſſer avec avantage les bruits qui ſe ſont répandus contre l'économie de

Digitized by Google

mon administration. Ces propos passent aisément de bouche en bouche, & trouvent aussi aisément des oreilles faciles à les entendre. La voix de l'honnêteté ne perce qu'à la longue, & la mauvaise impression pourroit subsister, si la bonté de Votre Majesté ne permettoit, dans son Conseil, une explication qui intéresse la justesse de son administration & le zele & l'honnêteté de son Ministre.

Je partagerai ce Mémoire en deux parties. Dans la premiere, je mettrai sous les yeux de Votre Majesté les dépenses du département des affaires étrangeres, depuis 1757 jusqu'en 1770.

Dans la seconde, je ferai l'historique des dépenses de la guerre depuis le mois de janvier 1761, que j'en ai été chargé, jusqu'en 1770.

Je crois, 1°. qu'en vous rappelant, Sire, que la nouvelle composition de l'armée de Votre Majesté a été examinée; à trois reprises différentes, dans son Conseil, & arrêtée dans ce même Conseil par Votre Majesté, l'on ne pourra pas m'imputer de lui avoir proposé légerement un changement aussi considérable.

Digitized by Google

2°. Si je démontre que la composition actuelle est la meilleure possible, selon moi, & qu'elle étoit nécessaire, l'on voudra bien convenir que j'ai bien fait de la proposer.

3°. Si je fais voir qu'elle n'est pas plus coûteuse que l'ancienne, l'on avouera qu'on auroit tort de la taxer de ruineuse.

4°. Enfin si je prouve que l'excédant qui se trouve dans les dépenses de la guerre, en comparant l'état de guerre de 1754 à celui de 1770, n'est point du tout du fait de l'administration militaire, mais des circonstances, pour ainsi dire, étrangeres à la guerre, je prouverai l'exactitude, l'économie, & l'attention du Ministre de la guerre, & je répondrai sur tous les points à un Mémoire de calculs & à un autre d'observations, remis par M. l'Abbé Terray, sur les dépenses de la guerre. Je prierai ce Ministre de convenir des faits devant Votre Majesté, pour que cette dispute de Départemens, peu convenable pour moi & pour le Ministre de Votre Majesté, n'alimente plus les mauvais esprits de la Cour & de la Ville, & ne nuise pas aux affaires de Votre Majesté.

Digitized by Google

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGERES.

J'AI été chargé du Département des Affaires Étrangeres, au mois de Décembre de l'année 1758; ainsi les Dépenses de cette année & celles de 1757 étoient consommées.

Ces dépenses, en 1757, montoient, pour le Département des Affaires Étrangeres, à la somme de 57,500,734 l. 11 f. 8 d.

En 1758, à 57,622,255 l. 5 f. 1 d.

Il y eut de l'augmentation en 1758, & si je n'avois pris un parti décisif, il y en auroit eu en 1759; car il y avoit avec le Danemarck un traité de 6 millions, qui n'étoit pas compris dans les dépenses courantes, & qui n'a jamais été soldé.

Le Roi payoit de plus des Troupes Bavaroises, Palatines & Virtembourgeoises, qui ne lui étoient d'aucune utilité, mais qui à chaque campagne, exigeoient des augmentations de dépenses aux subsides courans, pour les réparations que ces campagnes occasionnoient

Digitized by Google

ſionnoient à ces Troupes, très-inutiles dans le fond, mais toujours très-coûteuſes.

Je propoſai donc à Votre Majeſté de diminuer de plus de moitié, ſoit en ſubſides, ſoit en troupes étrangeres, les dépenſes de ce Département. Cette réforme n'étoit véritablement avantageuſe qu'autant qu'elle ne feroit perdre à la France aucun Allié.

Je ſupplie Votre Majeſté de vouloir bien obſerver qu'il eſt arrivé dans cette guerre ce que je n'ai point de connoiſſance qui ſoit arrivé dans aucune grande guerre où les principales Puiſſances ont eu des Alliances combinées; c'eſt qu'aucun des Alliés de Votre Majeſté ne s'eſt ſéparé d'Elle juſqu'à la fin de la guerre, & que les Traités de paix ont été faits du conſentement réciproque des mêmes Alliés qui avoient commencé la guerre, quoique les événemens militaires n'aient pas ſoutenu l'avantage de l'union, & que Votre Majeſté ait retranché de moitié les ſubſides qu'Elle avoit, en 1756 & 1757, aſſurés par des Traités ſolemnels.

Cette époque, Sire, eſt celle qui a acquis à Votre Miniſtère politique la

Digitized by Google

confidération qu'il s'eſt efforcé de ſoutenir depuis la paix, & qu'on ne peut lui refuſer, lorſque l'on ſe rappellera la confidération de l'Angleterre, les dernieres années de la guerre, & lorſqu'elle fait la paix après la priſe de la Havanne, & la confidération où a été cette même Puiſſance vis à-vis de la France, depuis la paix juſqu'à ce moment.

Ce ne ſont ni des victoires ni des baſſeſſes qui ont changé notre ſituation en tems de paix; ce ne ſont pas des profuſions de ſubſides, ainſi que l'on en avoit uſé dans les deux dernieres paix. L'Angleterre dépenſe très-peu en tems de paix pour ſa politique; nous avons ſuivi le même ſyſtême qu'elle a cet égard; mais nous avons conſolidé le plan formidable de l'Alliance du Sud, que Votre Majeſté avoit adopté pendant la guerre, & tous nos ſoins ſe ſont portés à empêcher l'union du Nord, que les ennemis de la France n'ont imaginée, que parce qu'ils ont été effrayés de l'Alliance du Midi. Juſqu'ici nous y avons réuſſi, de manière que Votre Majeſté, unie avec la Cour d'Eſpagne & celle de Vienne, à un ſyſtême de

Digitized by Google

politique, tandis que l'Angleterre n'en a réellement aucun.

L'Alliance du Sud étant établie aussi solidement pour la France, il étoit nécessaire, pour conserver la paix, d'empêcher celle du Nord de se former en faveur de l'Angleterre; car il n'est pas dans la possibilité morale, que l'Europe partagée par deux grandes Alliances, puisse conserver long-tems la paix.

Lorsque j'ai vu, Sire, que cette marche, qui, certainement, éloignoit la guerre, avoit du succès; j'ai senti que je pouvois, sans danger, profiter de la situation de l'Europe, pour acquérir des moyens avantageux à la France, en cas que la guerre survint.

Voilà pourquoi, Sire, j'ai cru que Votre Majesté pouvoit entreprendre l'acquisition de la Corse. L'Angleterre a senti mieux que l'on ne l'a senti en France, l'avantage de cette acquisition; elle a vu qu'en tems de guerre cette île étoit un point essentiel pour le soutien du commerce de la France dans le Levant; elle a prévu que cette possession consolidée procureroit à Votre Majesté le moyen facile de donner la loi à toutes les côtes d'Italie; elle a

Digitized by Google

vu que les Marines de France & d'Espagne pourroient former le projet de combattre la Marine d'Angleterre dans l'Océan, & celui de la primer dans la Méditerranée, avec infiniment moins de dépenses, qu'il n'en peut coûter à l'Angleterre pour soutenir Gibraltar & Mahon.

Je crois que la Corse peut assurer à Votre Majesté & à l'Espagne cette domination dans la Méditerranée, & que cette île est plus essentielle au Royaume, la dépense qu'elle coûte, ou qu'elle a coûté, moins onéreuse que ne l'auroit été une île en Amérique, très-difficile & très-coûteuse à défendre en tems de guerre, & qui ne procureroit que des avantages de commerce momentanés; je crois que je puis même avancer que la Corse est plus utile, de toutes manieres, à la France, que ne l'étoit ou ne l'auroit été le Canada.

Les Anglois ont vu, ainsi que moi, Sire, les avantages de la Corse; ils ne s'y sont pas opposés, ils n'ont marqué qu'un mécontentement impuissant, parce qu'ils n'avoient pas de système de politique, & que la Corse étoit sous la domination de Votre Majesté avant

Digitized by Google

qu'ils euffent eu le tems de penfer aux moyens de s'y oppofer.

La Cour de Vienne n'eft pas plus contente que celle de Londres de la poffeffion de la Corfe par la France, mais elle n'a rien dit parce que fon fyftême de politique l'unit à la France, & la force à ne point s'oppofer à fes opérations; de forte que dans cette occafion, qui n'a fait en France qu'une fenfation de défapprobation, nous fommes parvenus à notre but par les deux contraires; l'Angleterre & l'Empire ne fe font pas oppofés : l'une parce qu'elle n'avoit pas de fyftême de politique, & l'autre parce qu'il en avoit un.

Je parlerai dans d'autres tems à Votre Majefté de l'acquifition d'Avignon, que je crois jufte en elle-même, & pas moins utile à fon Royaume. Je crois que l'on ne peut pas difputer que cette acquifition eft due au Minifterę politique. Ce Miniftere, je dois le répéter, a eu deux vues depuis 1763, qu'il a fuivies avec la plus grande attention : la première, de conferver la paix, en attaquant & détruifant les projets d'Alliance des ennemis de la France; il n'y avoit pas d'autres moyens

de conſerver la paix, à moins que de ſe réſoudre à devenir ſeconde Puiſſance. La deuxième vue du Miniſtere a été de compoſer, par de nouvelles acquiſitions pendant la paix, les ceſſions que les malheurs de la guerre avoient obligé de faire aux ennemis en 1762; de maniere que le Royaume de Votre Majeſté ſe trouvât auſſi puiſſant qu'il l'étoit avant une guerre malheureuſe.

Les événemens de la guerre ſont incertains; ce n'eſt que pendant la paix que l'on fait des acquiſitions ſolides & voiſines de ſon continent; que l'on arrange, par des Traités, les limites de ſes frontieres. Pendant la guerre, & ſur-tout pendant une guerre malheureuſe, l'on eſt dans le trouble. Dans le tems du Traité de paix, l'on ne prévoit que ce que l'on déſire, qui eſt la fin de la guerre. C'eſt pendant la paix que l'on doit conſolider, prévoir & acquérir; mais l'on ne le peut qu'avec une conſidération décidée dans l'Europe, & un ſyſtême ſolide politique, qui faſſe taire les plaintes & l'envie des ennemis.

Je n'ai pas cru, Sire, cette digreſ-

Digitized by Google

ſion inutile, parce qu'elle remet ſous les yeux de Votre Majeſté, par un précis très-ſuccint, les vues de ſon Miniſtere politique approuvées par Votre Majeſté; & ce détail eſt auſſi utile à rappeler, que les dépenſes faites ou à faire, parce que dans le détail économique que je vais lui préſenter, & qui ſera un peu ſec, comme la nature de cette matiere le comporte, Elle ſe rappellera, ainſi que le Conſeil, les motifs qui ont déterminé les dépenſes paſſées, ou détermineront celles que Votre Majeſté ordonnera pour l'avenir.

Je reprendrai l'ordre des dépenſes du Département des Affaires étrangeres. En 1757, elles ont été, comme je l'ai dit, à la ſomme de 57,500,734 l.

En 1758, à 57,622,255 l.

En 1759, année où j'ai été chargé de cette adminiſtration, à 24,303,862 l. 17 ſ. 2 d.

En 1760, à 24,271,255 l. 13 ſ. 11 d.

En 1761, à 20,519,835 l. 17 ſ. 3 d.

En 1762, année où M. de Praſlin a eu l'adminiſtration du départe-

Digitized by Google

ment, année de guerre, 14,618,580 l. 1 f. 4 d.

En 1763, on fit le calcul des dettes du Département & des conventions pour les payer à terme, dans un certain nombre d'années : la dépense de celle-ci fut de 11,303,639 l. 12 f.

En 1764, de 10,842,980 l. 4 f. 10 d.

L'on remarquera qu'il y a eu des diminutions graduelles, produites successivement, sans inconvénient, par la maniere de traiter; car, dans cette opération, la volonté seule du Roi n'est pas suffisante, il faut des combinaisons, de la négociation vis-à-vis des Puissances étrangeres, & de l'attention pour un systême d'économie.

Le Roi se trouvoit débiteur, envers l'Angleterre, de l'entretien d'environ 21 mille Matelots que les Anglois avoient pris pendant la guerre, & surtout au commencement de la guerre; la Cour de Londres avoit exigé, par

Digitized by Google

un article du Traité de paix, que cet entretien seroit acquitté. En conséquence les 21 mille Matelots étoient rentrés en France aussi-tôt après la signature du Traité. L'on discuta les états de dépense produits par l'Angleterre; ils montoient à une somme qui passoit de beaucoup 20 millions de notre monnoie. Nous rejettâmes quelques articles, nous prétendîmes des compensations; enfin cette négociation se termina par une cote mal taillée, & l'on fit une convention par laquelle le Roi s'obligea à solder à l'Angleterre, pour tous frais d'entretien des prisonniers, la somme de seize millions en trois ans, à commencer de l'année 1765; ce qui fait que cette année, celles de 1766 & 1767, & le premier quartier de 1768, sont plus forts.

En 1765, la dépense, compris les prisonniers, a été de 20,270,789 l.

En 1766,	19,858,569 l.
En 1767,	16,664,931 l.
En 1768,	11,053,032 l.
En 1769,	10,142,041 l.

Il faut observer que l'année 1769 se trouva dans la même situation ap-

parente que l'année 1765, & que cependant la diminution est de sept cens mille francs.

En 1770, 11,000,000 l.

Cette augmentation de près d'un million en 1770, provient de l'acquit à faire des dépenses de la diete de Suède, qui a été ruineuse, mais dont Sa Majesté & son Conseil ont senti la nécessité. Dans cette année aussi les Affaires Étrangeres ont pour plus de 1,500,000 liv. de dépenses à faire pour le mariage de Monseigneur le Dauphin; le Roi en a signé les objets.

En 1771, je crois que, sauf les présens qu'occasionnera le mariage de Monseigneur le Comte de Provence, sauf les cas de guerre ou d'Alliance & de subsides, que je ne puis pas prévoir, la dépense du Département des Affaires Étrangeres devra se faire avec 7,000,000.

Ce tableau exact est très-aisé à vérifier; j'ai dans mes mains les comptes des dépenses de chaque année depuis 1759, arrêtés de la main du Roi. Il seroit pour le moins injuste que l'on accusât d'ineptie ou de manque d'at-

Digitized by Google

tention en économie, une Administration qui, dans douze années de tems, ſans perdre un Allié, ſans faire d'injuſtices, en payant une dette non prévue de 16 millions pour les priſonniers, & toutes celles contractées par la Politique pendant la guerre, a réduit la dépenſe de 57 millions à 7 millions; ce qui fait 50 millions d'économie, ſans que l'état politique ſoit changé.

Compte, que j'ai rendu au Roi, de mon Administration du Département de la Guerre, depuis le mois de Janvier 1761, que j'en ai été chargé, jusqu'en 1770.

SA Majesté m'a chargé, au mois de Janvier 1761, du Département de la guerre; il ne fera question, dans ce Mémoire que de la partie des dépenses de ce Département, ainsi que de l'économie que j'ai eu le bonheur d'y établir. Je ne parlerai de ce qui regarde proprement la guerre, qu'en rendant compte de la nouvelle composition de l'Armée de Votre Majesté, comparée avec l'ancienne.

A la fin de 1760 & les premiers jours de 1761, vous vous rappellerez, Sire, ainsi que M. le Maréchal de Soubize, qui étoit dans votre Conseil alors, & M. Bertin, qui étoit à la tête de vos finances, que M. le Maréchal de Belle-Isle, après avoir réduit quelques dépenses médiocres, à la suite des Comités économiques sur les Dé-

Digitized by Google

partemens, s'étoit tenu conſtamment à la ſomme de 180 millions pour les dépenſes de la guerre de l'année 1761. Il y eut même, peu de jours avant que le Maréchal de Belle-Isle tombât malade, une aſſemblée de Banquiers, à laquelle Votre Majeſté daigna deſcendre, qui avoit été convoquée, en partie, pour engager le Maréchal de Belle-Isle à diminuer la dépenſe de la guerre, en lui préſentant la difficulté & la preſqu'impoſſibilité où étoient les finances de Votre Majeſté d'acquitter une dépenſe auſſi conſidérable.

Je prie Votre Majeſté de ſe rappeller qu'Elle n'avoit alors qu'une ſeule Armée en campagne, qui étoit en Heſſe, commandée par M. le Maréchal de Broglie. Les raiſons & les inſtances n'opérerent rien ſur M. le Maréchal de Belle-Isle. Un Miniſtre de la guerre, pendant la guerre, a de grands moyens de donner des loix à la Finance, laquelle ne veut pas ſe charger du blâme des événemens. M. le Maréchal de Belle-Isle mourut dans le même mois, laiſſant l'Armée de Heſſe manquant de tout, & les quartiers levés par une attaque imprévue de l'Armée de M. le

Digitized by Google

Prince Ferdinand. Il laiſſa 80 millions de dettes au Département de la guerre, & ſon projet, pour l'année 1761, de 180 millions de dépenſe.

Je propoſai à Votre Majeſté d'avoir en campagne, cette année 1761, une ſeconde Armée, qui s'aſſembla ſur le Bas-Rhin, ſous les ordres de M. le Maréchal de Soubiſe. Elle étoit de près de 100 mille hommes. Je ſecourus l'Armée de Heſſe, & la mis en état de ſe réparer & d'entrer en campagne; & je ne demandai à la Finance que 120 millions.

Vers le mois de Juin, M. Bertin donna un ſupplément de 7 millions. Total, 127 millions. Economie de 53 millions ſur le projet du Maréchal de Belle-Isle, & augmentation d'une armée.

En 1762, les circonſtances ayant réduit les deux Armées en une, l'on ne laiſſa qu'une réſerve forte ſur le Bas-Rhin; mais Votre Majeſté envoya douze bataillons en Eſpagne; cependant je ne demandai que 100 millions à la Finance pour cette année; économie très-grande, vu la propoſition du Maréchal de Belle-Isle, mais au

Digitized by Google

moins de 27 millions, de l'année 1761 à 1762; ce qui produit 80 millions d'économie pour les deux années. Mais comme il n'a pas été possible de ne pas contracter des dettes, la Finance verra, par les états qui ont été arrêtés par le Roi, que la guerre devoit, à la paix, 120 millions, qui ont été payés par 27 millions de l'emprunt de 50 millions, par 71 millions de billets NOUETTE, & le surplus en contrats à 3 pour 100. L'état de la dette arrêté étoit, en 1761, de 80 millions; donc les dettes de 1761 & 1762 ont été de 40 millions.

L'économie de 1761, en argent, étoit de 53 millions; 20 millions de dettes à soustraire, reste 33 millions.

L'économie de 1762 étoit, d'après le projet du Maréchal de Belle-Isle, de 80 millions. En soustrayant les 20 millions de dettes, elle resteroit à 60 millions.

Mais en ne comparant la dépense de 1761 qu'avec celle de 1762, l'économie n'est que de 7 millions; ce qui fait pour les deux années 14 millions.

Je ne prétends pas prouver, Sire, en vous remettant sous les yeux ce

Digitized by Google

qui a été fait dans les Départemens dont je suis chargé, que la finance de Votre Majesté ait été ou soit en état de fournir à des dépenses au-dessus de ses moyens. Je suis bien éloigné de penser qu'elle ne soit pas fort embarrassée, & personne n'est entré avec plus de facilité que moi dans les peines successives que je lui ai vu éprouver. Mon objet, dans ce moment favorable que Votre Majesté donne aux détails de mon administration, est de vous convaincre, Sire, qu'elle a été aussi attentive sur la partie de l'économie, qu'elle a été zélée pour l'utilité de votre service & pour la gloire personnelle de Votre Majesté.

Pendant l'été de l'année 1762, prévoyant qu'à la fin de cette année, l'on pourroit parvenir à faire la paix, je m'occupai, non-seulement du plan de réforme de l'Armée de Votre Majesté, mais encore de profiter de la circonstance très-favorable pour lui donner une constitution uniforme, plus militaire à tous égards, & plus solide que celle qui existoit, qui eût en même tems l'avantage de lui procurer

l'instruction dont les Troupes de Votre Majesté manquoient.

Comme le projet de formation changeoit totalement la constitution ancienne, & que certainement il devoit choquer, par la discipline & le travail obligé, les préjugés anciens & la négligence assez naturelle, je ne me contentai pas de proposer, en particulier, mon plan à Votre Majesté, ainsi qu'il est d'usage dans ces sortes d'opérations, je lui demandai de le discuter dans son Conseil d'Etat. Il y fut porté à trois Conseils consécutifs. Les préliminaires de la paix avoient été signés le 3 Novembre, & la réforme, ainsi que la nouvelle formation de l'Armée de Votre Majesté, furent arrêtées & ordonnées, après mûre délibération, dans le Conseil d'Etat, le 5 Décembre suivant.

Uu travail de six mois, discuté à plusieurs reprises dans le Conseil, dont l'exécution est ordonnée ensuite par Votre Majesté, est une opération réfléchie.

Le succès a justifié la bonté de l'opération. L'esprit de critique, celui de mécontentement, l'embarras d'être ob-

Digitized by Google

ligé de faire ce que l'on ne savoit pas, tel que celui des Colonels, par exemple, obligés de commander leur Régiment eux-mêmes, ce qui n'étoit jamais arrivé ; quand le Colonel fait commander son Régiment, beaucoup d'Officiers, dans son Régiment, s'appliquent à pouvoir le commander aussi bien que lui ; les grades & les distinctions donnés au mérite, au zele, à l'intelligence, de préférence à l'ancienneté ; la suppression de toute possibilité d'acquérir aucun bénéfice par le moyen de sa Troupe, & de n'avoir d'argent & de récompense que par la qualité d'Officier, & en remplissant les devoirs : ces changemens, Sire, ont révolté les deux premieres années ; j'ai soutenu, avec patience, la mauvaise impression que j'ai vu que produisoit une discipline peu connue, &, en cela, que j'ai jugé plus nécessaire. Je ne me souviens pas d'avoir proposé à Votre Majesté une seule punition relative à la nouvelle composition ; j'ai cru qu'en mettant de la fermeté & de la suite dans l'exécution du projet, je devois d'autant plus mettre de douceur relativement aux Particuliers.

Digitized by Google

Cette conduite a réuſſi; l'on n'a forcé aucun moyens, & peu à peu l'émulation a ſuccédé au dégoût, & cette émulation, ſur-tout dans la Cavalerie & dans les Dragons, a été pouſſée à un tel excès, que j'ai été, avec beaucoup de ménagement, obligé de la contenir.

V. M. a vu preſque toute l'Infanterie; elle a paru contente de ſa diſcipline ſous les armes, de ſon immobilité, objet bien néceſſaire, de la juſteſſe & de la célérité de ſes manœuvres; elles n'étoient pas concertées, car au dernier camp de Compiegne, l'on a fait venir des Régimens de toutes les nations au ſervice du Roi, des quatre coins du Royaume; & il y en avoit pluſieurs qui ne s'étoient point rencontrés depuis la paix. L'on peut de plus aſſurer le Roi, qu'à l'exception d'un Régiment qui ſeroit revenu dans l'année de l'Amérique, quelque Régiment d'Infanterie que V. M. veuille voir, il ſe trouvera au même point d'inſtruction que V. M. a vu dans ceux qui ont eu l'honneur de manœuvrer devant Elle. Cette inſtruction n'exiſte pas ſans principes; or, le prin-

Digitized by Google

cipe réel dans le militaire eſt la formation des Troupes. Celles de Votre Majeſté précédemment n'étoient pas formées uniformément. L'on ne peut pas diſconvenir qu'elles n'étoient pas inſtruites comme elles le ſont, & aucun militaire n'a contredit la vérité, que la nouvelle compoſition a introduit l'inſtruction, & qu'elle auroit été impoſſible à établir avec l'ancienne.

Votre Majeſté s'appercevra que je ne me ſèrs, pour faire valoir la nouvelle compoſition de ſon Armée, que de raiſons qui tiennent plus au raiſonnement qu'à l'art; car dans ce genre, je démontrerois, par des vérités géométriques, la ſupériorité d'une formation ſur l'autre; mais je craindrois de fatiguer V. M. par des calculs militaires qui ont déja paſſé ſous ſes yeux, & qu'Elle a entendus en 1762, ainſi que deux Membres de ſon Conſeil, qui, par état, ont examiné la matiere d'après les principes militaires.

Je ne dirai qu'un fait militaire, qui peut être ſenti de tout le monde, c'eſt que dans l'ancienne compoſition il y avoit fort peu de Troupes égales,

Digitized by Google

c'est-à-dire, que dans la même Armée il y avoit des Régimens d'une composition différente.

Dans la Cavalerie il y avoit des Régimens de quatre Escadrons & de deux Escadrons ; dans les Régimens Allemans de Cavalerie, il y avoit plus ou moins de Compagnies, des États Majors différens & une composition différente des Régimens de Cavalerie Françoise, qui, entre eux, avoient encore quelques différences pour le nombre d'Escadrons. Dans les Dragons il en étoit de même. Ceux qui n'avoient pas été à la guerre, étoient presque en entier à pied, sans avoir eu d'augmentation, & le Régiment de Schomberg différoit de tous les autres Régimens de Dragons. Il n'y avoit pas deux Légions semblables pour la composition. Dans l'Infanterie, cette différence étoit bien plus sensible; les Suisses n'étoient pas comme les Allemans, les Allemans n'étoient pas comme les Irlandois & les Italiens; aucuns n'étoient comme les François, qui, entre eux, n'étoient pas égaux; car il y avoit des Régimens François qui n'avoient que 13 Compagnies par Ba-

Digitized by Google

taillon, tandis que la compoſition étoit de 17.

Je crois pouvoir aſſurer que l'on n'avoit pas de principes bien certains; que les formations & les créations s'étoient faites d'après le haſard ou le beſoin du moment. Les réformes étoient la ſuite du même haſard. De-là ſont venues toutes les différences que je viens de rappeler à V. M.

A préſent, Sire, il n'y a qu'un principe, qui eſt l'uniformité; toutes vos Troupes, de quelque Nation qu'elles ſoient, ſont uniformes, chacune dans leurs armes. Si V. M. eſt forcée à faire des augmentations, elles ne feront que de ſoldats & par des proportions uniformes; ſi enſuite elle croit devoir réformer, elle ne réformera, par le même principe, que des ſoldats.

Quand Elle aſſemblera une Armée, ſon Général aura des Troupes égales pour l'inſtruction & pour la compoſition. Je crois que ſans m'étendre davantage, on ſentira la ſupériorité, d'après les principes, de la nouvelle formation ſur l'ancienne.

Il me reſte à prouver que cette formation n'eſt pas plus coûteuſe que

Digitized by Google

l'ancienne, & à établir les raisons d'augmentation du projet de fonds de l'année 1770, à ceux des années de paix précédentes.

Quoique j'aie dit à V. M. que la nouvelle composition n'avoit occasionné aucune punition, je dois convenir que son établissement a occasionné la dépense d'un plus grand nombre de retraites qu'il n'y en auroit eu si l'on avoit laissé les Troupes dans leur forme ancienne. L'âge, l'habitude à la paresse, l'ignorance, l'humeur qu'a produit dans les esprits chagrins une discipline à laquelle ils n'étoient pas accoutumés, toutes ces différentes circonstances ont obligé de forcer un assez grand nombre de retraites, & ont engagé quelques Officiers à demander à se retirer.

Je ne puis pas savoir au juste à quoi monte cet excédent de retraites, mais je suppose que cela peut aller à près de cent mille écus par an de pensions. Un objet qui a été fort considérable, & qui pour le moment a été occasionné par la nouvelle composition, est celui des pensions des Officiers réformés; car, comme d'après cette composition,

l'on a diminué, à peu près, la moitié des Officiers, il y a eu pour près de 1,500,000 liv. de réformes de plus que dans une réforme ordinaire. Ces deux objets ont fait deux millions environ de dépense en augmentation dans les premieres années; mais il y a des compensations économiques; car, 1°. si l'on a forcé les retraites pour le bien nécessaire de cette composition, ayant diminué la moitié des Officiers, il y a à présent moitié moins de retraites que dans les tems précédens; ainsi, par exemple, cette année la nouvelle constitution est avantageuse pour les retraites.

Quant aux pensions de réforme, en admettant qu'elles ont été plus nombreuses de 1,500,000 liv. qu'elles n'auroient été en suivant les plans de réforme des paix précédentes, où l'on coupoit au hasard, selon la fantaisie & sans autre principe que celui d'approximer le nombre d'hommes à la somme d'argent, ce qui n'est pas économique, car l'on a toujours trop de Troupes, quand on ne les a pas aussi parfaites qu'il est possible; je répondrai à l'augmentation de dépense des pensions

pensions de réforme, que plus des trois quarts sont éteintes cette année par les remplacemens, & qu'ainsi c'est une dépense passée ; mais que l'économie à venir sur les pensions de réforme sera éternelle ; car d'après la composition présente, il ne peut plus y avoir de pensions de reforme, à moins que V. M. ne réforme des corps entiers, ce que l'on a de la peine à présumer, aussi long-temps que le Royaume aura l'étendue qu'il a à garder.

Pour prouver l'économie sur cet article, il n'y a qu'à considérer que le Roi paie encore actuellement des réformes de l'année 1713. Si en 1713 l'on avoit réformé l'Armée comme elle l'est, le Roi ne paieroit pas la réforme de 1738, celle de 1749 & celle de 1763. Nous nous trouvons aujourd'hui avec l'avantage que l'on auroit pu avoir en 1713.

J'ajouterai encore pour l'économie de la diminution en Officiers, qu'elle sera sensible à l'Armée pour la partie des subsistances ; car la moitié moins d'Officiers occasionnera la moitié moins d'équipages & la moitié plus de facilités pour se mouvoir & pour subsister,

Après avoir rendu compte des avantages & de la dépenſe de la derniere réforme, ainſi que de ce qui peut ſe dire ſur le nombre plus ou moins conſidérable des Officiers, il faut conſtater avec évidence & géométriquement, ſi la nouvelle conſtitution des Troupes eſt plus coûteuſe que l'ancienne en tems de paix. Cette propoſition ne peut être démontrée qu'en comparant la ſomme de la ſolde & de tout ce qui tient à la ſolde de l'Armée du Roi pendant les paix précédentes, avec la ſolde & tout ce qui tient à la ſolde de l'Armée du Roi actuelle. Il y a trois ſortes de dépenſes à la guerre : la ſolde, les dépenſes fixes & les dépenſes par eſtimations. Ces deux dernieres dépenſes ne tiennent point du tout à la conſtitution, elles tiennent à l'adminiſtration du Miniſtre, d'après la volonté du Roi ; mais la ſolde à laquelle eſt jointe la maſſe pour l'habillement, celle du petit entretien, la maſſe des recrues, celle des remontes, & le fourrage pour les Troupes à cheval, tiennent entierement à la compoſition des Troupes, & par conſéquent le plus ou le moins de dépenſe peut ſe

Digitized by Google

comparer de la conſtitution ancienne avec la conſtitution nouvelle ; de ſorte que ſi la ſolde d'une année de la précédente paix, comme, par exemple, de 1754, eſt égale à la ſolde de 1770, l'on conclura avec certitude, que quant à la dépenſe, la conſtitution nouvelle eſt égale à l'ancienne.

Il ſeroit inutile d'examiner s'il y a aujourd'hui plus ou moins d'Etats-Majors, s'ils ſont plus ou moins chers, ſi le nombre des Capitaines ou des Lieutenans eſt plus ou moins conſidérable, ſi l'on a établi plus ou moins de maſſes de recrues, ſi les remontes ſe font par entrepriſe ou par les Régimens, d'après le produit d'une maſſe, ſi l'on a augmenté le nombre des hautes paies : tout cet examen eſt difficile à faire d'une compoſition à une autre, puiſque les Individus n'exiſtant plus ou n'étant plus dans la même poſition, l'on ne peut plus les comparer ; mais ce que l'on peut comparer avec préciſion, c'eſt le réſultat de dépenſe de la ſolde des deux compoſitions.

En 1754 le Roi avoit ſur pied 155519 hommes ; la ſolde de cette année, y com-

Digitized by Google

pris tout ce qui en eſt la ſuite, ainſi que les fourages, étoit de 40,476,140 liv. non compris les taxations de Tréſoriers.

En 1770 le Roi a ſur pied 152758 hommes; ce qui fait 2761 hommes de moins. Malgré cette diminution, qui eſt peu conſidérable, & qui eſt compenſée de reſte par des Régimens dans les Colonies, dont les Recrues coûtent infiniment plus cher, & par un plus grand nombre d'hommes à cheval, qu'il n'y en avoit en 1754, je calculerai, pour ne pas faire de fractions, le nombre d'hommes des deux époques au pair. La dépenſe, en 1770, de la ſolde eſt de 46,229,203 liv.

Ce qui fait une augmentation de 5,743,063 liv.

Quoiqu'en 1763, quand le Roi a ordonné la nouvelle compoſition, V. M. en approuvant la ſolde, n'en ait pas fixé la ſomme, & que j'euſſe pu conſidérer l'utilité militaire préférable à l'économie, cependant je m'en ſuis occupé avec aſſez d'attention pour faire enſorte que la dépenſe n'outre-paſſât pas ce que précédemment V. M. avoit accordé de payer à ſes Troupes. En

1758, année où subsistoit l'ancienne composition, V. M. augmenta la solde de toutes ses Troupes; j'ai joint à ce Mémoire les décisions de V. M. & un Etat nominatif des grades dont la solde fut augmentée par ces décisions. On y voit que cette augmentation est de près de 6 millions pour le moment présent; elle étoit bien plus considérable dans l'état de guerre. Ce fut M. de Paulmi d'abord, & M. le Maréchal de Belle-Isle ensuite, qui la firent agréer à V. M. Quand une fois on a donné une augmentation aux Troupes il est dangereux de la leur réprendre. Ainsi si la réforme en 1763 s'étoit faite sur le pied de l'état des Troupes de 1754, il auroit fallu y ajouter les 6 millions d'augmentation de solde, qui avoient été accordés en 1758 dans la même constitution. Donc la solde des Troupes de 1734 étant de 40,476,140 liv. en y ajoutant l'augmentation accordée à ces mêmes Troupes en 1758, dont on n'auroit pas pu les priver, elle auroit été en 1763, si la réforme avoit été faite sur le plan de 1754, de 46,470,140 liv.

Elle est en 1770, de 46,229,303 liv.

Donc par la nouvelle compoſition, elle eſt moins forte qu'elle n'étoit en 1754 avec l'augmentation de 1758, de 248,937 liv.

Ce qui équivaut les 2761 hommes qu'il y a de moins.

Il m'eſt permis, d'après ce calcul, de me flatter d'avoir prouvé que la nouvelle compoſition, quant à la partie de la ſolde, qui eſt la ſeule qui puiſſe intéreſſer l'économie de la conſtitution, n'a point augmenté la dépenſe que l'ancienne compoſition auroit occaſionné néceſſairement.

Dans cette partie de la ſolde j'ai vérifié le projet de fonds de 1751, j'ai calculé celui de 1739, année où l'on regardoit de près à l'économie; en y joignant les ſix millions d'augmentation en 1758, je puis certifier à V. M. que, mettant le nombre de Troupes égal, tous les projets de fonds dans la partie de la ſolde ne different pas, l'un dans l'autre, de cent mille écus; & quoique l'augmentation de ſolde ne ſoit pas de mon fait, je dois cependant en démontrer de nouveau la juſtice à V. M. Cela ſera aiſé quand on voudra réfléchir

Digitized by Google

qu'un ſoldat, pas plus qu'un autre homme, ne peut vivre aujourd'hui du revenu qui le faiſoit vivre il y a cent ans. Je deſire plus que je ne l'eſpere, que l'on puiſſe conſerver encore pendant vingt ans la paie telle qu'elle eſt aujourd'hui, avec l'augmentation de 1758: cela n'eſt pas poſſible dans les années de diſette comme les deux dernieres où V. M. eſt obligée de fournir le ſurplus de deux ſols, que le ſoldat a dans ſa paie, pour ſe nourrir d'une livre & demie de pain par jour. V. M. verra ce calcul dans la comparaiſon que je vais faire des dépenſes fixes & de celles par eſtimation, du projet de fonds de 1770, avec celui de 1754.

La totalité du projet de fonds de 1754, en portant la ſolde à 46,476,140 liv. eſt de 56,000,000 liv.

La totalité du projet de fonds de 1770, la ſolde étant de 46,229,203 liv. eſt de 73,000,000 liv.

Différence 17,000,000 liv.

Sur cette ſomme il faut ôter 3,118,286 l. qui ont été portés, pour les fourrages, à 20 ſ. dans le projet de fonds de 1770, & qui ne doivent l'être qu'à 15. ſ. 6. d.

pour s'assimiler à 1754. Malgré les secours des Provinces frontieres & d'Etats qui fournissent le fourrage aux Troupes du Roi, les unes à 10 s. les autres à 7 & à 5 la ration ; comme il n'y a point la moitié de la Cavalerie ou des Dragons du Roi dans les Provinces qui fournissent ces secours ; que le reste de la Cavalerie, qui n'est ni en Flandre, ni en Languedoc, Bretagne, Alsace & Franche-Comté, paie la totalité de son fourrage, & que l'année passée & cette année, il étoit difficile d'avoir une ration de fourrage pour 12 s. l'on a mis dans le projet de fonds la ration au prix le plus fort, dans l'incertitude de la récolte de cette année ; mais on le réduit réellement à 12 s. 6 d. comme en 1754, ce qui fait qu'en ôtant la somme de 3,118,286 liv.

sur celle de 17,000,000 liv.

qui se trouvoit en sus du projet de fonds de 1754 à celui de 1770,

il reste 13,881,714 liv.

Sur cette somme, il faut encore ôter celle de 2,400,000 liv. que j'ai proposé, dans le projet de fonds, d'assigner pour faire un approvisionnement d'ha-

billement de milices ; car l'on ne s'en servira pas si elles ne sont pas vêtues, & l'on peut être obligé, d'un moment à l'autre, de s'en servir. Par la même raison, je comprends, sans cette somme, un approvisionnement de marmites, bidons, effets de campement, qu'il vaut mieux faire faire en tems de paix, qu'au moment de la guerre ; mais la Finance ne pouvant secourir cette partie de prévoyance, l'excédent est réduit de 13,881,714 liv.

A . . . . 11,481,714 liv.

Cet excédent provient de différentes causes que je vais expliquer ; & qui se trouvent en 1770, & ne se trouvoient pas en 1754 ; elles sont toutes étrangeres aux dépenses courantes de la guerre.

1°. La Corse qui coûte par année. . . . . 4,500,000 liv.

Cette dépense tient à la Politique & est étrangere au Ministre de la guerre. Le Roi a 23 Bataillons en Corse, deux détachemens de Légion, une Légion entiere, un détachement considérable d'Artillerie, en bouches à feu & approvisionnemens de guerre, ainsi qu'en Officiers & Soldats d'Artillerie. Il y a

Digitized by Google

en Corse un détachement nombreux d'Ingénieurs, des Officiers généraux, un Etat-Major; sur les 4,500,000 liv. il y a sept cent & tant de mille livres qui sont pour la paie de guerre des Officiers & Soldats, qui ne pourroient pas subsister sans ce secours; le surplus pour la viande, les légumes, le pain qu'on est obligé de fournir aux Troupes, pour l'entretien de mille mulets nécessaires au service. Si la guerre ne survient pas, il y a lieu d'espérer que cette dépense diminuera progressivement, l'on en a l'espérance; sans quoi l'on ne se seroit pas borné à la demande de 62 millions.

Les appointemens des Officiers réformés, y compris ceux à la suite des places, tels qu'Allemans & Irlandois, & ceux des places évacuées, ainsi que les pensions & gratifications annuelles sur l'Extraordinaire des Guerres, montoient, en 1754, à 1,685,226 liv.

En 1770, tous ces objets montoient à . 4,692,279 liv.

Augmentation de 3,007,053 liv.

Cette augmentation vient, 1°. de ce qu'il y a eu une guerre & une réforme de plus en 1770 qu'en 1754. 2°. Que

Digitized by Google

les pensions qui, de même qu'en 1754, avoient été mises à la réforme sur le Trésor royal, n'étant pas payées, & les gémissemens des malheureux retirés dans leurs Provinces, dont une grande partie blessés, ou vieux, ou d'une mauvaise santé, n'ayant pour vivre que leur pension, ont touché le Roi; ce qui, de concert avec la Finance, a engagé en 1764 à mettre en appointemens sur l'Extraordinaire des Guerres ces sortes de pensions. Mais le Département remettra ces pensions au Trésor Royal quand le Roi l'ordonnera.

Les Invalides coûtent, cette paix-ci, plus que les précédentes; cet excédent est de 1,290,444 liv.

Il y a deux causes : la premiere est que le nombre en est prodigieusement augmenté, ce qui doit arriver par une augmentation de guerre; mais aussi cette année & les années suivantes nous éprouverons de la diminution. La deuxieme cause, c'est que l'on a été obligé d'augmenter un peu le traitement des Compagnies détachées, en proportion de l'augmentation qui a été faite pour les Troupes réglées. Enfin l'Hôtel des Invalides a essuyé une banqueroute

affreuse, & le Département a été obligé de venir à son secours.

Il y a une augmentation pour les Officiers généraux employés, que j'avoue être un peu forte; car elle est en sus de la somme destinée à cet objet en 1754, de 887,782 liv.

Il y a plus d'Officiers employés qu'il n'y en avoit en 1754, & la plus grande partie sont payés plus cher; deux motifs en sont la cause: le premier qu'il étoit essentiel, à ce que j'ai pensé, d'exercer les Troupes aux grandes manœuvres, pour leur donner l'ensemble, qui est de premiere nécessité. Le Roi de Prusse a donné l'exemple de cette méthode certaine pour former des Troupes utilement; l'Empereur suit l'exemple du Roi de Prusse. J'ai cru que nous ferions bien de ne le pas négliger; & de même que les Troupes ont besoin d'Officiers Généraux pour les exercer aux grandes manœuvres, les Officiers Généraux ont besoin de s'exercer eux-mêmes au commandement, pour pouvoir servir utilement en tems de guerre. Le second motif est que quelques-uns des Officiers Généraux, comme les Maréchaux de

Digitized by Google

France & les Commandans des Provinces, sont payés plus cher qu'ils ne l'étoient ou ne l'auroient été en 1754; parce que tout est plus cher à présent qu'il ne l'étoit alors. Au surplus j'apporte l'Etat des Officiers Généraux; je le mettrai sous les yeux du Roi, à mon premier travail: je lui dirai ce qui a déterminé l'emploi de chacun en particulier; il décidera sur la suppression, & j'ose augurer d'avance qu'il n'est pas possible que la diminution soit considérable.

L'on a cru en 1759 devoir établir dans chaque Hôpital des Médecins & des Chirurgiens qui fussent payés & attachés à l'Hôpital: jusqu'alors les Médecins n'avoient point de gages, & les Chirurgiens étoient payés par les Entrepreneurs; ce qui ne produisoit certainement pas l'avantage des Malades. Delà toutes les fripponneries qui se faisoient dans les Hôpitaux. L'humanité en souffroit, & l'économie ne s'y trouvoit pas pour le Roi; car un homme qu'il perdoit, & qu'il avoit payé long-tems, quoique mort, comme vivant, devenoit fort cher. L'on a réussi, en séparant l'intérêt des Entre-

preneurs d'avec celui des Officiers de ſanté, de mettre une regle très-utile dans les Hôpitaux, qui ſont actuellement auſſi bien qu'il eſt poſſible.

Il ſeroit cruel de changer le bien que l'on trouve établi dans les Hôpitaux; j'ai laiſſé ſubſiſter cette dépenſe en augmentation, qui eſt de 346,263 liv.

Le ſupplément pour le prix du pain de munition a été en 1754 de 1,527,064 l.

L'année paſſée, & l'on compte cette année ſur le même pied, il a été de 2,213,990 l.

Augmentation ſur 1754 de 686,926 l.

L'on ſera étonné, à ce que je penſe, que l'augmentation du pain, en comptant la plus value que l'on a été obligé de donner à toutes les Troupes de l'intérieur, ait été auſſi peu conſidérable dans deux années de diſette. J'ai entendu dire qu'il ſeroit plus utile d'avoir une Entrepriſe qu'une Régie pour les vivres en tems de paix. Cette opinion eſt une grande erreur. Je prouverai, quand on voudra, que la Régie économiſe au Roi 500,000 liv. par année. Sans entrer dans un grand détail ſur cette matiere, qui en eſt très-ſuſceptible, & qui demande

Digitized by Google

de l'étude pour l'entendre, je dirai simplement que quand j'ai changé l'Entreprise en Régie, j'ai pris au compte du Roi, d'après la direction & les conseils de M. de Bourgade, tous les Employés que l'Entreprise avoit dans les différentes parties du Royaume; je ne les ai pas plus payés que l'Entreprise ne les payoit. Les fournitures en grains ont été faites par la voie des Intendans des Provinces, qui ont servi Votre Majesté avec beaucoup de zele & d'intelligence dans cette partie. Les grains n'ont sûrement pas plus coûté qu'ils n'auroient coûté aux Entrepreneurs; la main-d'œuvre étoit au même prix & exécutée par les mêmes personnes; V. M. a gagné le bénéfice qu'auroit fait la Compagnie des Entrepreneurs: cela est évident.

Je n'ai fait de tort qu'au Ministre de la guerre, à qui j'ai ôté, dans toutes les parties, les moyens de placer ses protégés.

En 1760, avant le tems de mon administration, V. M. ordonna une augmentation de fonds de 90,000 liv. pour l'Ordre de S. Louis. Je n'ai trouvé que la décision, & l'apperçu

Digitized by Google

du paiement qui a été fait depuis ce tems-là ; mais une grace, accordée à l'Ordre de S. Louis par une Ordonnance, ne peut pas être supprimée.
90,000 liv.

Il y a, pour les Commissaires des guerres, une augmentation de 61,000 l.

Il en est mort beaucoup depuis la guerre ; il y a quelques petites pensions données au veuves ; M. le Duc d'Orléans & M. le Prince de Condé ont des Secrétaires, selon l'usage, employés dans cette qualité, qu'ils n'avoient pas en 1754. Plus de Maréchaux de France sont plus de Commissaires. J'entre dans le détail sur cet objet, qui, dans le fond est une misere, parce que l'on croit que ces Charges sont lucratives. Le service militaire ne pourroit pas aller sans les Commissaires de guerres. Les appointemens les plus forts sont de 3600 liv. sur lesquels il y a des retenues, & ils sont obligés d'acheter une Charge qui ne rapporte point l'intérêt de leur argent.

Les Hôpitaux coûtent de plus qu'en 1754 la somme de 150,000 liv.

Ce n'est pas que la journée du Malade, qui est à 14 s. ne soit précisément

au même prix qu'en 1754; cette partie est en Entreprise dans les différentes Provinces; mais parce que les Hôpitaux de Charité, qui recevoient les Soldats pour leur solde, depuis quelques années, ne veulent plus les recevoir, à cause du sur-haussement sur le prix des denrées: l'on est obligé de leur donner 10, 7, 5 f. en sus de la solde, sans quoi, ils ne recevroient pas les Soldats.

Les représentations qui ont été faites par plusieurs villes, de la sur-charge qu'elles éprouvoient par le logement des Troupes chez les Habitans, ont donné lieu à construire des Casernes pour les Soldats, & des Pavillons pour les Officiers. Alors le Roi s'est trouvé chargé de la dépense des lits; ce qui l'a augmentée, par cette seule raison, de 144,000 liv. car les marchés sont au même prix qu'ils étoient en 1754.

Ci 144,000 liv.

Il y a aussi une augmentation sur les bois & lumieres, qui provient de deux causes: la premiere, que le Soldat n'avoit de chauffage que pendant les cinq mois d'hiver, & qu'il étoit obligé de s'en fournir à ses dé-

pens pendant les sept mois d'été. La deuxieme, la cherté des denrées, d'une part, & la nécessité d'exercer les Troupes, de l'autre, ce qui les empêche de travailler pour leur compte autant qu'elles le faisoient autrefois, a mis dans la nécessité de venir à leur secours; ce qui a déterminé le Roi à leur accorder pendant l'été le tiers du chauffage de l'hiver, dont il résulte une dépense de 150,000 livres.

Les gages des Trésoriers de l'Extraordinaire des guerres sont augmentés, de 1754, de 6000 liv. Cette augmentation provient d'un supplément de finance qu'on leur a fait payer sur leurs Charges, & qui a été porté au Trésor royal. Les taxations desdits Trésoriers montent à 161,000 liv.

Ces taxations augmentent en proportion de la somme principale.

Enfin, Sire, il faut que je rende compte à V. M. de la Caisse de Paris. Elle paie les appointemens du Ministre, ceux des Bureaux, l'entretien de l'Hôtel de la guerre & de ceux qui y servent, les frais & gratifications pour les déplacemens de Compiegne & de Fontainebleau, les gîtes, geolages,

Digitized by Google

frais d'impreſſion, ce que l'on donne à des Soldats qui paſſent à Paris pour continuer leur route, enfin tout ce qui ſe paie en petites parties pour la guerre ; un Officier qui tombe malade, & toutes les petites dépenſes qu'entraîne ce Département. Il y a peut-être, chaque année, dix mille Parties prenantes ſur cette Caiſſe. Elle coûtoit en 1754, ainſi que dans toutes les années précédentes, depuis le regne de V. M. 836,000 liv.

A quoi il faut ajouter l'entretien de cent Chevaux, que l'on appeloit Chevaux de réſerve, qui étoient attachés au Bureau de la guerre, ainſi que 25 Charettes. Cette Partie coûtoit 92,500 liv.

Le total aſſigné pour la Caiſſe de Paris en deux parties, étoit donc de 928,500 l.

Depuis que je ſuis chargé de la guerre, je n'ai remplacé que les premiers Commis qui manquoient ; j'en ai diminué le nombre, & je ne crois avoir placé dans dix ans, que deux Sous-Commis, par les ordres de Meſdames. Il eſt vrai que je ne me ſuis jamais ſervi de chevaux ni de charettes, je les ai retran-

chés en entier, & la Caisse de Paris ne coûte par an que 900,000 liv.

Ainsi sur ces Bureaux dont on se plaît à parler, il y a une diminution de . 28,500 liv.

Les différens articles d'excédens, desquels je viens de détailler les motifs à V. M. montent à la somme de 11,480,558 l.

Celle qui restoit de l'augmentation de 17 millions sur le projet de fonds de 1770 à celui de 1754, est de 11,481,714 liv.

Somme pareille, 1156 liv. près.

De sorte que j'ai tâché de démontrer deux choses : la premiere, que le projet de fonds de 1770, qui est de 17 millions plus fort que celui de 1754, peut être réduit, quant à l'excédent, à 11 millions & tant de livres.

La seconde, que cet excédent vient en partie des circonstances, en partie de ce que j'ai trouvé établi avant 1761. Il n'y a d'augmentation réelle, de mon Ministere, que les Officiers Généraux. Enfin, en ajoutant aux 56 millions, qui sont le fonds de 1754, les 11 millions d'excédent, ils forment, en total, une somme de 67 millions, & je n'en demande cette année que 62 à la Finance, espérant que les diminutions

Digitized by Google

ſur la Corſe, une bonne récolte, qui économiſera ſur le pain, & la plus-value, ce qui pourra ſe reporter d'une année ſur l'autre, me mettront en état de faire encore une économie de cinq millions.

J'ai oublié de parler à V. M. du non-complet; il eſt fort peu de choſe à préſent; il étoit plus conſidérable après la réforme. Ce non-complet a été mis dans la maſſe générale, & a ſervi à payer la dépenſe des Camps, pour leſquels je n'ai jamais rien demandé en Finance, & à donner les gratifications que les Inſpecteurs demandent pour les Officiers qui ont eu des malheurs, ou ſe ſont diſtingués par leur zele pendant l'année.

Digitized by Google

Projet de Finance, & de Liquidation des dettes de l'Etat, & de borner la dépenſe du Roi (écrit en Avril 1777).

CHAQUE ſiecle voit naître des changemens dans les formes & dans les opinions : il eſt certain que le militaire actuel de l'Europe ne reſſemble point au Militaire de Louis XIV, lequel étoit très-différent, par la forme & par le nombre, de celui d'Henri IV. Le Roi de Pruſſe a fait une révolution dans la Tactique & dans la Diſcipline des Troupes ; il a centuplé les pieces de canon dans les Armées depuis l'année 1741, & a rendu cette pratique néceſſaire dans les Armées des autres Puiſſances.

Dans la partie de la Marine, les Conſtructions Angloiſe, Françoiſe, même Eſpagnole, ne reſſemblent point aux Conſtructions des vaiſſeaux il y a cent ans.

Dans la partie de la Juſtice, que de

Digitized by Google

variations n'avons-nous pas vues depuis un siecle ?

En Finance, les dettes de l'Etat se sont accumulées; il ne paroît pas que l'on ait eu d'autres idées que celles d'imaginer des emprunts pour satisfaire des besoins, &, pour me servir d'un terme commun, l'on a vécu, dans cette partie, au jour le jour; personne n'a été assez fort pour approfondir la situation du département de la Finance, & pour former un projet dont il étoit moralement sûr qu'il ne verroit pas le bénéfice.

Si cependant il existe un tems où l'on doive, quand on est sage, juste & éclairé, faire le compte d'un Etat, c'est au commencement d'un nouveau regne, sur-tout quand le Prince qui monte au Trône est assez jeune pour qu'il ait l'espérance de voir le succès du projet de Finance qu'on lui propose; assez modéré & assez sage, pour être assuré qu'il aimera l'ordre qu'on lui présentera, & que les passions ne dérangeront point cet ordre nécessaire à la libération des dettes de son Royaume, au soulagement de ses peuples & au maintien de l'éclat de sa Couronne.

Je n'ai pas l'honneur & ne l'aurai jamais d'être le Ministre de Louis XVI; mais, pour mon amusement, je me suis rendu compte à moi-même de ce que je lui aurois conseillé sur chaque partie de son administration. Si j'avois été à la place de M. de Maurepas, j'aurois eu le courage de lui proposer, le projet ci-joint, relativement à ses finances.

Je connois un projet qui tend à mettre toutes les Provinces en Pays d'Etats; j'admire ce projet, je l'approuve, & j'en suis d'avis absolument, sur-tout quand j'aurai approfondi, avec grande maturité, la forme de ces Pays d'Etats; & qu'il me sera bien démontré que cette forme ne pourra jamais produire du trouble dans le Royaume, ni nuire à la prérogative de la Couronne.

L'on ne peut pas ne pas se représenter les troubles de la Province de Bretagne. Vainement me dira-t-on que les Etats que l'on va former ne seront pas sur le pied de ceux de Bretagne, & n'auront pas un Commandant de Province comme M. d'Aiguillon : quelque forme qu'ils aient, ce sera une

Digitized by Google

assemblée d'hommes. Si cette assemblée n'a aucun pouvoir, elle est inutile; si elle a quelque puissance, elle peut être nuisible, sur-tout par sa communication avec d'autres assemblées d'hommes. Nous avons vu les Parlemens, cette Classe de l'Etat qui a soutenu & même créé la plus grande autorité de nos Rois; nous avons vu ces Parlemens s'unir entre eux, & embarrasser la Cour par leur union. Il est vrai que le feu Roi est sorti de cet embarras; mais un moyen aussi violent & aussi injuste que celui qu'il a adopté, n'est il pas un grand mal, puisqu'il est un déshonneur pour la Couronne, qui a toujours tort, quand au lieu de prévoir & de gouverner, elle se sert de la force pour anéantir? Si par malheur, les Etats, sous un Ministere & un Regne foibles, formoient une union, l'on ne pourroit pas les détruire & les exiler, comme l'on a fait des Parlemens, car l'on n'exile par son Royaume. Ces réflexions méritent d'être balancées quand on examinera le projet des Pays d'Etats; mais je ne crois pas que ce moment-ci soit celui où l'on pourroit le mettre à exécution.

Digitized by Google

Deux avantages réſultent de la formation des Etats : ſimplicité dans le recouvrement, & crédit, ſelon les circonſtances, pour l'avantage de la Couronne. Il y auroit quelques réflexions à faire ſur la ſimplicité des recouvremens. L'on ne connoît, pour les recouvremens, que ceux de la Ferme générale, qu'il ſeroit fort heureux de ſimplifier, & ceux de la Recette générale. Si l'on laiſſoit la Ferme générale ainſi qu'elle eſt, les Etats ne ſimplifieroient que la Recette générale, & alors je crois qu'il n'y auroit aucun profit; car l'intérêt du rembourſement des Receveurs généraux & des Receveurs des Tailles, qui va à 50 millions, joint aux frais néceſſaires du recouvrement dans chaque Province, ſera certainement équivalent à ce que ces mêmes Receveurs généraux, les Receveurs des Tailles & les Collecteurs touchent à préſent; il me ſemble que c'eſt un ſol pour livre partagé en trois parties.

Je ne penſe pas que l'on puiſſe donner la Ferme générale aux Provinces d'Etats; mais ſi on la leur donnoit, chaque Province auroit des Employés, car on ne peut pas régir une Ferme

Digitized by Google

ſans Employés ; chaque Province cher-cheroit à gagner le plus qu'elle pour-roit ſur le Tranſit ; les droits qui ſont dans la circonférence de chaque Pro-vince en particulier ; ce qui produiroit un trouble & une ſtagnation dans le Commerce général du Royaume. La Ferme du Tabac ne pourroit plus avoir lieu : elle produit environ 24 millions. Les Provinces ne pourroient pas être chargées des Gabelles ; la grande & la petite produiſent près de 38 millions. Si les Provinces rendoient la liberté à ces deux conſommations, ſi elles ôtoient les Aides, qui ſont auſſi fort onéreuſes au Peuple, & qui rappor-tent 35 millions au moins, elles ſe-roient obligées de reverſer ſur les fonds les impôts qui portent ſur les conſom-mations, & qui, en quelque ſorte, vivifient les fonds. La charge devien-droit inſupportable & ruineroit les fonds ; d'où je conclus qu'il ſeroit im-poſſible, en mettant les Provinces en Pays d'Etats, de ſe paſſer de Fer-mes générales ; & conſéquemment que les Pays d'Etats n'apporteroient ni ſim-plicité, ni économie dans la perception des fonds.

Mais ils fourniroient, chacun en particulier, un crédit à l'Etat, & à moins de frais que le crédit actuel du Roi ; j'en conviens, & je regarde le projet que chaque province répartisse elle-même son imposition sur les fonds, & pourvoie aussi, par elle-même, à ses besoins, comme un avantage qui mérite les plus favorables dispositions. C'est d'après cette vue utile, que je ne crois pas que nous soyons au moment de faire ce changement dans l'administration du Royaume ; car seroit-il sensé, pour l'objet de s'acquérir un crédit, de commencer par accabler de dettes chaque Province ? C'est cependant ce qui arriveroit, si on répartissoit aux Provinces deux milliards de dettes de l'Etat. Quel crédit des Provinces aussi endettées pourroient-elles avoir ? Je crois qu'il faut rétablir l'ordre dans les Finances, la considération publique pour l'Administration, le respect & le crédit intérieur & extérieur de la Couronne, avant que de tenter un changement d'Administration aussi délicat ; en un mot, je crois qu'à présent ce changement ne pourroit être qu'autant qu'on le regarderoit comme

la derniere ressource pour faire banqueroute. Or, comme je regarde la banqueroute comme l'acte le plus nuisible à la France, ainsi qu'il est le plus déshonorant pour le Souverain, je proposerois un plan préliminaire à celui des Provinces d'Etats, pour rétablir l'ordre dans les Finances, assurer la dette de l'Etat, satisfaire aux dépenses courantes, mais fixes, & pourvoir aux dépenses de la guerre, quand elle aura lieu.

Ce plan doit être maintenu cinquante années, s'il n'y a pas de guerre. Mon opinion est que la guerre sera moins fréquente dans le siécle à venir qu'elle ne l'a été jusqu'à présent; mais en supposant que dans cinquante années il y eût trois guerres de sept années chacune, il est nécessaire que ce projet de liquidation que je propose, ne soit ni détruit, ni même entamé par la guerre, & qu'il reste en son entier, avec une prolongation de vingt-une années.

Je connois la difficulté d'assurer en France un plan de conduite pendant cinquante ans; je sais quel courage il faut avoir pour entamer un projet onéreux au Royaume, au premier coup d'œil, & dont on ne peut voir le suc-

Digitized by Google

cès & le bienfait, qu'au bout de cinquante ans.

Malgré cette réflexion, si j'étois Roi, ou si je conseillois un Roi qui fût assez ferme pour prendre un parti décisif sur son administration des Finances, & qui fût persuadé que le parti que je l'engage à prendre est utile à son Royaume & glorieux pour son regne, je me sacrifierois & l'entreprendrois sur le champ.

Je vais entrer dans un grand détail, quelquefois minutieux; mais toutes les parties de mon projet se tiennent, & j'espere que le résultat en sera clair.

	livres.
La ferme générale est actuellement portée à	162,000,000
Le vingtieme & la capitation des Fermiers	485,000
J'y ajouterai la Ferme des Octrois Municipaux, ...	1,079,000
La Ferme des Droits réservés, .	6,000,000
Le Marc d'Or, ...	1,500,000
Le Dixieme d'Amortissement, .	2,000,000
	173,064,000

Je choisirois vingt familles les plus fortes & les plus honnêtes dans la Finance; je leur donnerois la Ferme pour cinquante ans; & comme il vaqueroit nécessairement des places pendant le

cours de cinquante ans, ce ſeroient les dix-neuf Fermiers généraux reſtans qui ſe choiſiroient un aſſocié ; de même que ſi par leur âge ou leurs infirmités, ils deſiroient d'avoir un Adjoint, ou un Survivancier, ce ne ſeroit qu'à la pluralité des voix de leurs Confreres, qu'ils pourroient l'obtenir.

Dans ces vingt Fermiers généraux il y en auroit un qui ſeroit Commiſſaire du Roi à la Ferme, & travailleroit pour la Ferme & ſur la Ferme directement avec le Contrôleur général des Finances.

L'on portera au Roi, chaque fois, le ſcrutin de remplacement ou d'aſſociation. S. M. pourra refuſer le Sujet élu : ſi elle avoit des notions qui éloignaſſent ſon approbation, elle voudroit bien dire la raiſon de l'excluſion qu'elle donneroit ; mais, en cas de refus de S. M. les Fermiers, quand il ſeroit queſtion de remplacement, en propoſeroient un autre ; &, dans aucun cas, la Cour ne nommera perſonne, & ce ſeront toujours les Fermiers généraux qui choiſiront leurs Aſſociés, avec d'autant plus de raiſon, qu'ils ſeront ſolidaires, vis-à-vis du Roi, les uns

Digitized by Google

pour les autres, du prix du Bail & de toutes les opérations qui seront faites au nom de la Compagnie; de sorte que s'il vaquoit une Place, & qu'il n'y eût personne dans la famille de celui qui seroit mort ou retiré, qui pût le remplacer, les dix-neuf Fermiers restans choisiroient le Sujet pour la Place vacante, & il faudroit, pour que le choix fût agréé du Roi, que celui qui seroit proposé eût douze voix des dix-neuf, pour l'inclusive.

Si par hazard il se mêloit, dans la Société, de l'intrigue, des cabales ou du dérangement dans les fortunes, par inconduite, le Roi ne seroit pas astreint au Bail pour les causes de dérangement d'un Sujet, & il feroit prévenir la Compagnie de lui remettre ses fonds, & de choisir un autre Sujet pour le remplacer.

Les bassesses, s'il en pouvoit exister, seroient punies comme le dérangement de conduite; car le Roi veut que cette Compagnie mérite l'estime générale, non-seulement par ses talens pour conduire les Fermes de Sa Majesté, mais encore par une conduite intacte relativement à l'honnêteté & à la probité.

Digitized by Google

Enfin cette Compagnie ne doit pas être regardée comme une simple association de Financiers pour une affaire, mais comme une Compagnie utile à l'Etat & tenant à l'Etat.

L'on supprimera un tiers des Charges de la Compagnie actuelle & tous les Employés inutiles.

L'on supprimera toute croupe, portion, pension, qui précédemment ont été mises sur les Places de Fermiers généraux.

Les vingt Fermiers que le Roi choisira pour régir ses Fermes générales auront seuls les bénéfices & les pertes de leur manutention.

La Ferme, avec les augmentations que j'ai marquées, les huit sols pour livre de la totalité, vu les retranchemens & l'économie qu'il faut y mettre, vu la longueur du Bail & les produits que le crédit procurera à la Compagnie, sera, pour les cinquante ans, sans augmenter ni diminuer, de deux cents millions.

Les arrérages des dettes, soit constituées, soit viageres, sont de cent soixante millions.

La Ferme établira, à sa Caisse, le

paiement des rentes. L'on ſupprimera tous les Payeurs des rentes. Les dettes de l'Etat de toute nature, excepté les rentes viageres, ſeront converties dans une obligation ſur les Fermes, remboursable à volonté, & les rentes viageres dans une rente viagere ſur la Ferme; & de même que le Roi s'oblige & oblige le revenu de ſes Fermes au paiement des arrérages des dettes de l'Etat, les Fermiers généraux s'obligent ſolidairement à payer les arrérages deſ-dites dettes, pendant le cours de leur Bail.

Ils rapporteront au Tréſor royal, tous les ans, les quittances des Créanciers, ſoit conſtitués, ſoit viagers, afin que le compte de cette Partie ſoit épuré chaque année, & envoyé à la Chambre des Comptes. Les Créanciers qui ne viendroient pas toucher leur rente dans l'année, la perdroient pour cette année.

Des 40 millions qui reſteront entre les mains des Fermiers généraux, ils paieront, en trois ans, à raiſon de 20 millions par an, les 60 millions repréſentans les fonds des Fermiers généraux qui ſortent de Place.

Digitized by Google

Les autres vingt millions feront employés, les premieres années, à acquitter les billets des Fermes, les refcriptions fufpendues en 1770, & les Charges des Payéurs des rentes fupprimés.

Quand ces rembourfemens feront faits, fi la guerre n'a pas lieu, l'on prendra dix millions, chaque année, pour rembourfer fucceffivement des Charges onéreufes à l'Etat, comme celles des Eaux & Forêts, des Tréforiers de France, & autres Charges de la Maifon domeftique du Roi, qui ont été créées pour avoir de l'argent; & les 30 autres millions, ainfi que les extinctions des rentes viageres, ferviront à rembourfer des rentes conftituées, lefquelles rentes conftituées ne feront rembourfées que fur le taux de leurs arrérages à 5 p. 100. Par exemple : un billet de Nouette, de 100,000 liv. originaire, valant à préfent 2,500 liv. de rente, fera rembourfé 50,000 liv. de forte que fi, pendant les cinquante ans, il étoit poffible d'efpérer qu'il n'y auroit point de guerre, les 60 millions de rentes viageres féroient prefqu'éteints, & les 100 millions de rentes conftituées feroient réduits à 25

millions, en ne comptant pas l'intérêt. Il est vrai que l'on ne peut pas espérer cinquante ans de paix ; qu'il sera absolument nécessaire de prendre ces 40 millions pour les frais de la guerre pendant son cours ; mais comme il est également certain que dans cinquante ans on se libérera autant qu'il faut l'être ; de même que l'on ne fera pas de libération de dettes, l'on doit s'arranger aussi à ne point faire de dettes nouvelles pendant la guerre, & alors le calcul restera dans sa justesse, & le terme de la libération ne sera que prolongé.

Je dis qu'en gardant 25 millions d'arrérages, on sera libéré autant qu'il faut l'être, & je crois que cinq cens millions de dettes, dans un grand Royaume comme la France, sont nécessaires pour alimenter une partie de la circulation.

Ce projet est aussi juste que certain pour arrêter les malheurs que l'accumulation des dettes produira dans l'Etat.

La premiere difficulté qui se rencontrera sera le prix du Bail porté de 173 millions à 200, ce qui fait 27 millions d'augmentation, & paroît un peu fort,

quand on ne considere pas, 1°. qu'un Bail de cinquante ans au lieu de six, devient un état réel pour la famille qui est dans la Ferme, & produit un bénéfice difficile à calculer, qui mérite bien d'être acheté.

2°. Chaque Fermier général, à présent, est obligé de faire un fonds dont le Roi ne lui paie la rente qu'à 4 p. 100; & dans la Ferme proposée, le Roi exige que les 20 Fermiers généraux fassent un fonds réel, chacun de 3 millions; mais l'intention du Roi est que ces 60 millions restent dans la Caisse des Fermes, & servent aux Fermiers pour acquitter les billets qu'ils sont autorisés à donner en paiement, & que le Roi recevra dans ses Caisses pour comptant; bien entendu que jamais ils ne pourront en donner pour plus de 60 millions; ce qui sera vérifié, chaque semaine, par un Commissaire du Roi qui sera à la tête de la Ferme, sera lui-même de la Ferme, & portera le Bordereau de la Caisse au Contrôleur général.

A la fin de l'année, le Contrôleur général vérifiera le Bilan de la Caisse, où il devra se trouver 60 millions,

Digitized by Google

ſoit en argent, ſoit en billets, au paiement deſquels les 20 Fermiers généraux ſeront obligés ſolidairement; de ſorte que bien loin de faire des fonds que le Roi s'approprie, & dont les Fermiers tirent un intérêt médiocre, ils ſeront les maîtres de leurs fonds, & les feront valoir avec avantage, ſur-tout en payant les arrérages dont ils ſont chargés, en billets à terme, & ces billets étant reçus dans les Caiſſes du Roi.

Enfin il eſt certain que l'on peut diminuer les frais de la Ferme d'une quinzaine de millions. Ces frais exiſtent par des conſidérations qui n'auront plus lieu, ſi la Compagnie n'a en vue & ne travaille que pour l'intérêt de l'Etat, celui du Roi & celui des Fermiers.

Cette partie arrangée comme je viens de l'écrire, on doit être tranquille ſur les dettes de l'Etat; ce qui eſt le premier objet de l'honneur & du crédit d'une Adminiſtration noble, juſte & honnête.

Mais il reſte les dépenſes de l'Etat à acquitter chaque année. Ce n'eſt pas la partie la plus facile, ſur-tout quand

Digitized by Google

ces dépenses sont faites sans mesure, & sont portées au-delà des bornes raisonnables.

Pour me fixer à un taux, quoique je le croie susceptible d'économie & de diminution, je prendrai à-peu-près l'Etat de l'année 1775.

La Guerre, y compris les augmentations de solde, les fourrages, fournitures, bâtimens civils, Gouvernemens, enfin tout ce qui tient à ce Département ou doit y tenir en tous genres, compris aussi la Maison militaire du Roi, la Guerre, en y ajoutant l'Artillerie & le Génie, coûtera 100,000,000.

La Marine	25,000,000
Les Colonies	8,000,000
L'Asie	2,000,000
Ponts & Chaussées, Turcies & Ports maritimes	5,000,000
Maréchaussées	3,000,000
Affaires Etrangeres, y cumpris les Ligues Suisses	8,000,000
Dépenses de la Finance . .	14,000,000
Pensions, vu ce que la Guerre paie	3,000,000
Dépenses imprévues . . .	6,000,000
Maisons du Roi, de la Reine, Mesdames, Pensions des Princes, Bâtimens, tout ce qui s'appelle Maison domestique	32,000,000
Livres.	206,000,000

Digitized by Google

Deux cens six millions sont une furieuse somme à tirer des Peuples, quand on leur a tiré déjà 200 millions sur leur consommation, & que l'on n'a d'espérance de diminution que dans 50 ans ; cependant je crois que nous sommes dans la situation où il faut que le Roi & son Ministere aient le courage d'ordonner la peine, quoiqu'ils n'aient pas la vraisemblance de voir le bien qu'ils veulent produire ; mais en gênant les Peuples aussi fortement pour le salut futur, mais salut calculé & certain, il y auroit de la barbarie qui porteroit ces mêmes Peuples au désespoir, s'ils voyoient qu'on se dérangeât, par une mauvaise administration & par des déprédations, du calcul de libération pour lequel ils s'abonnent de souffrir pendant 50 ans.

Il reste au Roi pour revenus :

La Ferme des Postes, à laquelle on réunit les Messageries, Voitures de la Cour, & ce qu'on appelle le Roulage . . .	8,000,000
La Régie des Droits réunis .	8,000,000
La Régie des Hypotheques . .	4,000,000
La Régie des quatre Membres .	734.000
La Régie d'Imbert . . .	300,000
Les Pays d'Etats . . .	26,000,000
Le Cinquieme du Clergé & de l'Ordre	

De l'autre part . .	47,034,000
de Malte	1,600,000
Celui de Paris	6,000 000
Celui des Princes du Sang . .	500 000
Les Domaines & Bois . . .	12,000,000
La Taille	60 000,000
Le Cinquieme sur les Terres .	100,000,000
	227,134,000

En ajoutant à cette somme 3 millions du Clergé par an, le Roi aura une passe de 20 millions, qu'il laissera dans la Caisse des Receveurs généraux, lesquels seront chargés de lever, non-seulement la Taille, mais tous les Cinquiemes imposés sur les terres, par un Cadastre à-peu-près pareil à celui d'à présent, mais qui sera fixe pendant 50 ans. La Compagnie des Receveurs généraux, qui sera de même de 20 personnes, aura les mêmes Statuts que celle des Fermiers généraux. Il n'y aura pas un Receveur général pour telle Province; ils seront pour toutes les Provinces, & répondront solidairement les uns pour les autres. Ils seront de plus Trésoriers des Troupes, de l'Artillerie, du Génie, de la Marine, des Maréchaussées & des Ponts & Chaussées; de sorte qu'ils feront le service de proche en proche, aisément

Digitized by Google

sans faire voiturer de l'argent. Ils feront un fonds de 40 millions; le Roi y en ajoutera 20, qui feront pris sur le surplus des 206 millions, & la seconde année, les 20 millions seront diminués sur la Taille; mais cette diminution sera distribuée, chaque année, en proportion des besoins.

Ces 40 millions des Receveurs généraux & les 20 millions du Roi formeront une Caisse d'Escompte dont le fonds sera de 60 millions, laquelle permettra aux Receveurs généraux de donner au Public 60 millions de billets dont, outre la Caisse qui sera inspectée tous les mois, la Compagnie répondra solidairement, ainsi que des deniers du Roi; & ces billets seront reçus dans les Caisses du Roi, comme comptant.

L'on voit que selon ce projet, la Capitation est supprimée en entier. Cependant, si la guerre venoit, il faut calculer à quoi la dépense monteroit de surplus par année.

Je pense que le Département de la Guerre, sans comprendre les Gardes-Côtes & les Milices, qui sont payés par les Provinces, pourroit être fixé,

Digitized by Google

ſans variations, à 40 millions d'augmentation; de ſorte qu'en tems de guerre, ce Département coûteroit 140 millions.

La Marine, ſelon mon plan, pourroit agir puiſſamment en guerre, avec 40 millions, ce qui fait 15 millions d'augmentation.

Les Affaires Etrangeres pourroient augmenter de 4 millions.

La guerre ne produit point de changemens dans les autres dépenſes; ainſi l'augmentation de guerre ſeroit de 59 millions; en ſuppoſant 65 millions, pour ne pas me tromper, & parce que la guerre peut coûter, ainſi que les Affaires Etrangeres, quelques millions de plus ou de moins, ces 65 millions ſeroient acquittés par 40 millions de rembourſemens ſuſpendus, par 20 millions que le Roi laiſſeroit ſur les recettes générales, & par la Capitation qui ſera miſe ſur tous les Sujets, qui doivent à l'Etat leurs ſervices, & qui n'iront pas à la guerre. Cette Capitation ſera légere, mais on y joindra le Don gratuit du Clergé, de 3 millions par an pour la guerre; ce qui fera que l'augmentation de la guerre ſera payée ſans contracter de nouvelles dettes, & que

Digitized by Google

la France ne ſera pas forcée, comme elle l'eſt à toutes les guerres, de faire la paix mal à propos, par la néceſſité de ſoulager les Peuples, & par le beſoin d'argent.

L'on ſuppoſe, & je crois le calcul juſte, le produit de l'arpent cultivé, l'un portant l'autre, à 30 liv.

L'on a calculé, au rabais, qu'il y avoit cent millions d'arpens cultivés en France; je ſuis perſuadé qu'il y en a 200; mais en ſuppoſant qu'il n'y en eût que 100, le produit net, à 30 liv. l'arpent, ſeroit de 3 milliards, dont le ſimple vingtieme ſeroit de 150 millions.

Si l'on ne compte le produit des arpens qu'à 20 liv. l'un dans l'autre, ce ſeroit 2 milliards, dont le dixieme qui eſt impoſé à préſent, ſeroit 200 millions.

Enfin, ſi l'on ſuppoſe que le produit d'un arpent n'eſt que de 10 liv. ce ſeroit un milliard, dont le dixieme ſeroit 100 millions, & je ne porte pas le cinquieme que je propoſe, plus haut que ce dixieme.

Mais en ſuppoſant, au plus bas, que les 100 millions d'arpens cultivés ſont à 5 liv. de rapport, le cinquieme ſera cent millions.

Je ne me diſſimule pas que l'impo-

Digitized by Google

sition du cinquieme sur les terres est énorme; mais, outre que les vingtiemes, l'un portant l'autre à 25 millions, sont, tout au plus, aux deux tiers de leur valeur, & que par conséquent ce cinquieme pendant cinquante ans, ne sera que 3 vingtiemes, le Roi diminue infiniment sur la Taille; il ôte la Capitation; il s'oblige à ne pas mettre de nouveaux impôts pendant 50 ans. Chacun saura la premiere année ce qu'il doit payer, & sera sûr que pendant presque toute sa vie, quelqu'amélioration qu'il fasse dans son bien, il ne sera porté aucun changement dans son imposition. Le Paysan n'aura pas d'intérêt à paroître pauvre; il pourra devenir riche sans crainte; & au bout de 50 ans, tems où un nouvel ordre de choses devra s'établir dans les Finances de France, le Royaume n'aura plus que 25 millions d'arrérages de dettes. Alors on sera en état de choisir lequel est le meilleur pour le Peuple, ou de diminuer l'imposition sur les terres, ou de réduire celle sur les consommations.

Il n'y a que trois sortes d'impositions possibles, celle sur les terres, celle sur les consommations, & celle

ſur les perſonnes. Je propoſe de retrancher la derniere, comme la plus injuſte, & de la reſtreindre au tems de guerre, en déchargeant ceux qui ſont la guerre ; ce qui eſt le rétabliſſement de l'ancien Service militaire dû par les Vaſſaux. Reſte donc l'impoſition ſur les terres & ſur les conſommations.

Comme dans mon projet, les dépenſes ne peuvent point augmenter, il n'y aura jamais, tout au plus, que 206 millions de dépenſe en tems de paix, & 270 millions en tems de guerre. Je dis que les dépenſes ne peuvent pas augmenter, parce que les augmentations n'arrivent que ſur les Départemens qui éprouvent des malheurs à la guerre, & qui les réparent par des emprunts uſuraires des Fourniſſeurs, ou parce qu'en tems de guerre, & même en tems de paix, le beſoin d'argent & le diſcrédit néceſſitent à des opérations forcées & ruineuſes vis-à-vis de ceux qui prêtent leur crédit & avancent de l'argent ; enfin, ce qui eſt plus commun, par des déprédations que les fantaiſies des Rois occaſionnent.

Je fais un fonds ſuffiſant pour les

Digitized by Google

Départemens pendant la guerre ; ainſi, que les événemens ſoient heureux ou malheureux, le Roi ſera en droit de s'en prendre aux Adminiſtrateurs, ſi les Départemens ne vont pas bien, & ſur cette partie on aura une volonté bien décidée, quelque malheur qui puiſſe arriver, de ne rien changer dans la diſtribution, & de rendre le Miniſtre non pas reſponſable de l'événement, mais reſponſable de la dépenſe, & ſurtout d'empêcher de faire fournir les Troupes à crédit ; car il ſera bien connu, au commencement de la guerre, que le Roi, à la paix, ne devra rien des dépenſes de la guerre.

Les Banquiers qui fourniſſent, à de gros intérêts leur crédit & font des avances, ne gagneront plus rien ; les Caiſſes des Receveurs généraux feront tout le ſervice de l'Etat, ſans qu'il en coûte un ſol au Roi. Les fantaiſies, qui occaſionnent les déprédations de la Cour, ſont plus difficiles à arrêter.

Si je conſeillois le Roi, je lui propoſerois, au cas qu'il adoptât mon projet, de donner une Loi qui développât le projet, laquelle Loi feroit connue de tout le Royaume & enregiſtrée dans

Digitized by Google

toutes ses Cours. Cette forme assureroit sa tranquillité & celle de ses Peuples pendant 50 ans; car le Roi s'engageroit d'etre cet espace de tems sans envoyer aucun Edit d'imposition ni d'emprunt à ses Parlemens, & les autoriseroit, si on en envoyoit, à ne les point enregistrer.

Par cette Loi, dans l'article des dépenses de la Cour, je conseillerois au Roi de fixer ce qu'il veut donner aux Enfans de France, Princes & Princesses; j'affecterois tel revenu de recettes générales, pour le paiement des pensions de la Famille Royale : par exemple, je suivrois, pour Monsieur & M. le Comte d'Artois, l'état actuel, & leur assignerois à chacun 3 millions 500 mille livres; à Madame Elisabeth 600 mille livres; à chacune de Mesdames 600 mille livres : bien entendu que les graces que les Fils de France auroient, soit en Charges de l'Etat, soit en Gouvernemens, seroient en diminution. Ce taux, une fois décidé, seroit celui de tous les Enfans de France, tant qu'il en arriveroit, quand ils auroient seize ans; car, jusques-là, leur dépense seroit fixée à 300 mille livres, & les Princesses,

Enfans

Digitized by Google

Enfans de France, toujours à 300 mille livres, jusqu'à leur mariage.

Ces Enfans ne se serviroient de rien de la Maison du Roi, & auroient une Maison séparée, qui, dans leur enfance, seroit administrée & réglée par les Gouvernantes & Gouverneurs; ils rendroient compte au Roi de cette administration, & quand ils auroient seize ans, ils prendroient, à leur choix, des Officiers pour gérer leurs affaires.

Je conseillerois au Roi de s'astreindre à jamais de ne prendre pour sa Maison, ses Bâtimens, sa Poche, & tout ce qui concerne sa Maison domestique, les Arts, la Bibliotheque, les Jardins, enfin, tout ce qui est dans le Département du Secretaire d'Etat de la Maison; je lui conseillerois de se fixer, par la Loi, à ne prendre que les Domaines & Bois qui lui appartiennent, & la Ferme des Postes qui lui appartient aussi, comme Seigneur Suzerain; de sorte que ses dépenses, dans aucun cas, ne pourroient pas être plus critiquées que celles d'un Particulier qui vit de son bien, sans faire de dettes; avantage immense pour l'honnêteté, la justice & la tranquillité d'un Roi. Sa fantaisie

personnelle ne sera jamais satisfaite par le bien de ses Sujets.

Si un Roi veut signer les engagemens que je propose, si ce Prince est exact à les faire remplir par ses Ministres; si la Nation consent, pour son bien, à la surcharge de 50 ans, qui diminuera cependant progressivement, le Roi jouira de la réputation d'honneur & de justice, qui est la plus flatteuse pour un Roi, & le Royaume acquerra un degré de prépondérance dans l'Europe, & par conséquent de considération, au-dessus de celui qu'il eu dans les tems les plus brillans de Louis XIV, qui, à Nimegues, & sur-tout à Risvick, n'a pas pu profiter des victoires que ses armes avoient remportées, & a été obligé de couper ses succès, par la pénurie d'argent où il avoit mis son Royaume.

Ce sera après les 50 années, où il ne restera plus de dettes au Royaume que les arrérages de 500 millions, & par conséquent 25 millions d'arrérages; que l'on jugera, avec connoissance de cause, s'il est plus profitable de diminuer l'impôt sur les consommations ou sur les terres; car, en supposant que les dépenses restent toujours à 200 mil-

lions, en y ajoutant les 25 millions d'arrérages pour lesquels il faudra toujours établir un fonds d'amortissement, il ne restera en dépense que 245 millions; ce qui fera que sur les 427 millions d'impositions il y aura une diminution de 182 millions. Alors je crois que le mieux seroit de mettre les Provinces en Pays d'Etats, & de leur partager, selon leurs facultés, l'imposition générale; ce seroit le moment où les affaires de l'Etat seroient les plus florissantes, où le Roi seroit chéri par sa justice & son amour pour son Peuple, qu'il faudroit choisir pour cette grande révolution qui assureroit le bonheur du Royaume & celui du Roi; lequel Roi, d'ailleurs, n'auroit aucun intérêt de ne pas contribuer, de sa voix & de son autorité, à un aussi grand bien, puisqu'il auroit toujours, pour sa dépense personnelle, les Domaines de la Couronne & les Postes; & de quelque maniere que l'Administration proposât les impositions, il n'est pas vraisemblable qu'il voulût avoir plus qu'il ne peut dépenser raisonnablement, & s'il le vouloit, il y auroit de la justice à s'opposer à une volonté déraisonnable.

Digitized by Google

RÉFLEXIONS *sur l'Etablissement d'Etats provinciaux en France.* (1778).

ON me demandoit mon avis sur un Arrêt du Conseil que le Roi avoit rendu pour faire un essai, dans la Province de Berri, d'Etats Provinciaux; il y avoit quinze jours que j'avois entendu lire cet Arrêt, je ne l'avois pas sous les yeux, & je me hazardai à répondre sur le champ à la demande, par la réponse ci-jointe.

Digitized by Google

JE ne discuterai point, dans ce Mémoire, s'il est plus utile pour le Roi & pour le Royaume que toutes les Provinces soient en Pays d'Etats, ou toutes en Pays d'Election; je n'approfondirai pas si au mois de Juillet 1778 le moment politique est bien pris pour faire un changement dans l'administration de la perception; je me borne à donner mes idées sur le projet, tel qu'il est présenté pour le Berri dans l'Arrêt du Conseil du 12 Juillet, en prévenant que tout ce que je pourrois dire sur cet Arrêt, qui vraisemblablement, n'est qu'un Prospectus de projet, ne doit faire tirer aucune conséquence sur mon avis particulier relativement au système de mettre toutes les Provinces du Royaume en Pays d'Etats.

Le Roi & son Ministere ne peuvent avoir que deux vues en essayant de changer l'administration du Berri : la premiere, le meilleur & le plus prompt service de la Couronne; la seconde, le bien des Sujets, par l'égalité & la simplicité de l'imposition & de la perception; car je me garderai bien de penser

Digitized by Google

que les vues du Miniftere, en adoptant ce projet, aient été de s'en fervir pour parvenir à faire faire au Roi une banqueroute partielle ; ce projet feroit bas & criminel dans le Miniftere ; mettroit pour jamais une tache fur le regne du Roi, & en l'approfondiffant, n'auroit qu'un odieux avantage momentané.

Bornons-nous donc à voir la chofe telle qu'elle eft, un fyftême de probité exacte pour le bien du Roi & de fes Sujets.

Je penfe d'abord qu'une feule Province ifolée & en ftagnation, comme le Berri. ne peut pas faire un effai folide, & que véritablement l'on ne pourra avoir des idées bien nettes fur les avantages pour le Roi de cette adminiftration, ou fur les inconvéniens qui peuvent s'y rencontrer, que lorfque l'on aura éprouvé ce fyftême dans plufieurs Provinces d'un fol différent & d'un commerce étendu. Il eft impoffible, par exemple, que les Députés de la ville de Bourges aient les mêmes notions que ceux de la ville de Bordeaux ; ainfi, l'effai qui fera fait dans le Berri, ne fervira de rien pour la Guienne ; cet effai même n'offrira aucune idée de compa-

Digitized by Google

raifon avec les autres Provinces. Si au lieu du Berri, le Roi avoit fait choix de la Normandie, cette Province auroit pu faire baſe pour tout le Royaume, parce qu'à l'exception du vin, elle a tout, ſol, commerce, manufacture; & chaque Province, ſelon ſa conſiſtance, auroit pris des idées comparatives. Le Berri, ſelon moi, eſt donc un choix inutile, tant qu'il ſera iſolé.

L'eſſai de conſtitution que l'on établit pour cette Province, conſiſte à aſſembler douze Membres du Clergé, dont l'Evêque Diocéſain, ou l'Archevêque, ſera Préſident des trois Ordres, douze Membres de la Nobleſſe, douze des Députés des Villes, & douze de Bourgeois qui ſeront propriétaires de fiefs en roture; car je n'entends pas que l'on ait voulu déſigner, par ces douze Membres du Tiers-Etats hors des Villes, les gros Fermiers, attendu qu'ils ſe trouveroient Repréſentans de la Nobleſſe & du Clergé.

Cette Aſſemblée, l'Archevêque préſidant, recevra les ordres du Roi pour l'impoſition, & d'après leſdits ordres, répartira la ſomme ordonnée par le Roi, ſelon les facultés préſumées des Con-

Digitized by Google

tribuables. L'Assemblée ne pourra faire aucune représentation sur la quotité, & sera simplement la maîtresse de la répartition.

L'Assemblée aura de plus la permission de gérer le détail des ponts & chaussées de la Province, d'appliquer aux besoins de la Province les travaux de charité, & de représenter au Roi les améliorations dont la Province pourroit être susceptible, afin qu'avec le consentement du Roi, on puisse adapter à ces améliorations quelques revenus de la Province.

L'Assemblée Provinciale ne se tiendra que tous les deux ans & dans l'intervalle d'une Assemblée à l'autre, il y aura une Commission intermédiaire, dont l'Archevêque sera le Président, qui fera exécuter, d'après les ordres du Roi, les délibérations qui auront été prises dans l'Assemblée des Etats; laquelle Commission rendra compte de ses opérations intermédiaires à la tenue des Etats.

Telle est, à ce que je pense, la substance du projet dont on veut faire l'essai en Berri. J'ai déjà observé que la Province du Berri étoit mal choisie pour l'exécution de cet essai.

Digitized by Google

Je trouve auſſi des inconvéniens dans la forme de la compoſition. Il me ſemble que relativement à l'autorité & à la prérogative royale, l'Arrêt du Conſeil ne parle pas avec aſſez d'étendue des fonctions des Commiſſaires du Roi, & quels ſeront ces Commiſſaires. Or, ſi l'on convient, & le Roi doit en convenir, que dans l'Etat monarchique tel qu'il exiſte, le Royaume eſt la terre ſeigneuriale de la Couronne, comme les Terres des Particuliers ſont la ſeigneurie des fiefs & des biens qui ſe trouvent reſſortiſſans à leur Juſtice, l'on conviendra que le premier devoir du Roi eſt d'avoir un œil attentif ſur ſa propriété, de maniere qu'en police & en juſtice, il ne s'y faſſe rien ſans ſon approbation. D'où il s'enſuit qu'il eſt de néceſſité comme de droit, que le Roi ait au moins deux Commiſſaires dans les Etats mêmes, & Préſidens de la Commiſſion intermédiaire, pour veiller à l'adminiſtration de la Province, & empêcher qu'il n'y ſoit rien fait non-ſeulement de contraire à l'ordre & à l'adminiſtration générale de toutes ſes Provinces, principalement eu égard au commerce, mais encore relativement

aux vues futures que le Roi pourroit avoir pour son bien particulier & pour le bien général de son Royaume. Les Commissaires du Roi dans les Etats, en inspectant les délibérations, contiendroient la chaleur des opinions & celle des passions ; ils tiendroient la balance dans les Ordres ; & l'on remarquera que cette balance seroit tenue par l'autorité, de la prérogative du Roi, qu'il ne faut jamais perdre de vue. Or, cette balance est absolument nécessaire à contenir ; car il seroit aussi dangereux pour la Province que pour le Roi, qu'un Ordre prît un ascendant despotique sur les autres Ordres. Si c'étoit le Tiers-Etat, les impositions ne seroient point justes ; si c'étoit la Noblesse, toutes les opérations se feroient par violence, & nous retomberions dans les inconvéniens du systême féodal ; si c'étoit le Clergé, le spirituel, qui est despotique, seroit uni au temporel. L'expérience fait connoître que de toutes les administrations, l'union de ces deux pouvoirs est la plus mauvaise. Il faut donc un pouvoir qui tienne la balance entre ces trois pouvoirs réunis. Le Roi seul est en état de la tenir par la voie de

Digitized by Google

ces Commissaires, que j'établirois présens à l'Assemblée Provinciale & à la Commission intermédiaire.

Les Commissaires du Roi porteroient à l'Assemblée les ordres du Roi, & ils resteroient à l'Assemblée pendant la délibération. S'il s'élevoit des objections de la part de l'Assemblée, ils seroient à portée, en expliquant les volontés du Roi, ou en s'opposant à telles ou telles déterminations que l'Assemblée voudroit prendre, de faire connoître les motifs qui déterminent le Roi dans ses demandes ou dans ses refus. Le Roi agiroit vis-à-vis de ses peuples en pere raisonnable & sensible; ce ne seroit pas sa volonté, parce que c'est sa volonté ou son besoin qui le détermineroit, ce seroit sa volonté, parce que ce seroit le bien général.

Je prendrois le Gouverneur de la Province pour premier Commissaire, & l'Intendant pour le second, afin que l'un par l'autre ils se surveillassent & fussent animés par émulation du bien; le premier par son rang, le second par les formes.

Je distribuerois chaque Province en cantons, Bailliages, Elections, comme

Digitized by Google

on voudroit, & je tirerois de cette division les trois Ordres. Je ne sais pas quel avantage il y a à ce que l'Ordre du Tiers soit double; quoi qu'il en soit, je joindrois, si l'on veut, douze Députés des Bourgs ou gros Villages aux douze Députés des Villes; ce qui produiroit plus clairement ce que l'Arrêt du Conseil veut dire.

La composition de ces Etats arrêtée, laquelle composition dépend absolument du Roi, il sera question ensuite d'établir, par des regles fixes, les opérations de cette Assemblée.

Elles sont de quatre natures, à ce qu'il me semble.

La premiere, la répartition égale de l'imposition sur le sol de la Province.

La seconde, l'amélioration de ce sol à la perfection possible, & les encouragemens qui sont à donner en conséquence.

La troisieme, l'établissement de manufactures propres à la nature du pays & au génie des Villes.

La quatrieme, l'accroissement du commerce des productions du pays, tant du sol que des manufactures, & les facilités de circulation, tant par

eau que par terre, qu'il eſt néceſſaire de lui procurer.

Sur la premiere & principale nature d'opération, il me ſemble que ce qu'il y auroit de plus ſimple, ſeroit de l'établir par arpens, ſans faire diſtinction des arpens en culture, ni de la nature de leur culture, & en admettant, dans le nombre des arpens, ceux qui ſont employés en maiſons & en agrémens. Les arpens ſont comme toutes les choſes de la vie; il y en a de bons, de médiocres & de mauvais; il faudroit prendre la proportionnelle entre ces trois qualités, elle détermineroit la quotité de l'impoſition. Les mauvais arpens d'abord ſeroient ſurchargés, les bons ne ſeroient pas aſſez impoſés; mais en fort peu de tems les médiocres deviendroient bons & les mauvais plus que médiocres, parce que dans la répartition ſur le ſeul arpent, l'engrais n'eſt pas impoſé, ni les beſtiaux qui produiſent l'engrais, comme ils le ſont actuellement. Pour établir l'impoſition ſur l'arpent, l'on a beſoin d'un arpentage; ainſi, en cas que le Roi accepte cette baſe pour l'impoſition, la premiere connoiſſance que doit ſe

procurer l'Assemblée des Etats est celle du nombre d'arpens de la Province, & l'état exact des Possesseurs de chaque arpent. Quand la Province aura acquis une connoissance bien exacte de cette quotité d'arpens, je pense que l'opération de l'imposition sera simple & non sujette à réclamation. Un Député du Tiers de chaque Bailliage sera le Receveur particulier de son Bailliage; il versera les fonds au Trésorier général de la Province, lequel les versera au Trésor royal. Un sol pour livre pour toute cette manutention sera le salaire de leur peine.

Sur l'amélioration de la culture, l'Assemblée Provinciale doit prendre, par la voie des Bailliages, les connoissances les plus approfondies sur ce point intéressant. Il y a, dans chaque Province, des desséchemens à faire, des terres à défricher, mais ces idées d'améliorations communes ne sont pas toujours les plus pressées à suivre; c'est dans les détails les plus habituels que l'on procure plus certainement le bien, & à moindres frais. Par exemple, l'Assemblée Provinciale, dans beaucoup de Provinces, produira un bien inesti-

Digitized by Google

mable, lorſqu'elle s'occupera de faire verſer des beſtiaux dans les parties de la Province qui en ont le moins, qu'elle connoîtra & emploiera les moyens pour procurer à ces beſtiaux la nourriture néceſſaire, en faiſant ſoigner les Prairies, & en les préſervant des idondations des ruiſſeaux & rivieres qui ordinairement les entourent; en veillant à ce que les Poſſeſſeurs mettent dans ces Prairies les engrais qui leur ſont propres; en procurant aux Propriétaires, ſelon la nature du Pays, les arbres fruitiers les plus utiles au Peuple par leurs productions; en procurant aux cultivateurs des dédommagemens pour réparer les pertes que les intempéries leur auront cauſées; enfin en donnant des prix d'encouragement aux fermiers & aux cultivateurs qui auront le mieux réuſſi dans leur culture. Tous ces objets juſtement ſuivis, & avec l'amour du bien donneroient une ame à la Province, & feroient l'objet d'adminiſtration la plus flatteuſe pour un cœur honnête. Je dirai, en paſſant, que des mains-mortes qui ne poſſedent qu'à vie, qui ſouvent ſont étrangers à la Province, & qui ne connoiſſent pas leurs ſucceſſeurs, ne

peuvent pas naturellement remplir cette partie de l'adminiſtration.

La culture eſt le premier bien d'un pays, l'induſtrie en eſt le ſecond. Il y a du talent & de l'induſtrie dans la culture ; mais il y a une induſtrie, proprement dite, qui devient l'échange du produit de la culture. Outre les Ouvriers néceſſaires à la ſociété, la population, en augmentant, fournit, dans les deux ſexes, des ſujets qui exigent que le Gouvernement les emploie, & cet emploi eſt le premier fruit des manufactures. L'emploi des matieres premieres du pays eſt le ſecond. En tout, un objet eſſentiel de l'Aſſemblée des Etats ſera celui d'exciter l'induſtrie, & le quatrieme, de donner à cette induſtrie, ainſi qu'au produit de la culture, des débouchés multipliés & faciles. Si l'eſſai que l'on veut faire peut remplir, dans la forme que j'indique, les objets que je détaille dans ce Mémoire, l'on ne peut pas ne point convenir que cet eſſai pourra devenir très-avantageux aux Provinces du Royaume, & que s'il avoit le ſuccès que l'on en eſpere, le bonheur des Provinces devroit faire le vrai bonheur & la gloire du Roi.

Digitized by Google

INTRIGUES de la Cour, notamment de M. le Duc d'Aguillon & de Madame Dubarry, pour me faire ôter, par le Roi, la charge de Colonel général des Suisses & Grisons, &c.

AU mois de Février 1762, j'entendis dire, chez Madame de Pompadour, que M. le Comte d'Eu étoit dangereusement malade, & qu'il vouloit se défaire de la Charge de Colonel Général des Suisses, dont le détail le fatiguoit. Le Roi croyoit même que M. le Comte d'Eu étoit assez mal, pour s'entretenir des dispositions qu'il feroit à sa mort, & j'assistai à une conversation, par laquelle j'appris qu'il comptoit donner le Gouvernement de Languedoc à un de ses Petit Fils, & celui de Guienne à M. le Comte d'Artois, lorsque le Maréchal de Richelieu mourroit; époque que, dans ce tems-là, le Roi regardoit comme très-prochaine. J'observai au Roi qu'il me paroissoit que des Gouvernemens d'Etats & de Provinces

éloignées ne devoient pas politiquement ſe donner aux Freres du Roi futur. Mon obſervation ne parut pas lui faire impreſſion ; & ſi, dans ce tems, le Gouvernement de Languedoc avoit vaqué, M. le Comte de Provence l'auroit eu, & M. le Comte d'Artois, le premier grand Gouvernement qui auroit vaqué enſuite.

Je ne fis pas autrement attention à la vacance de la Charge de Colonel Général des Suiſſes. Quelques jours après, l'on parla de nouveau de la démiſſion que M. le Comte d'Eu perſiſtoit vouloir donner. Ma famille fut inſtruite de cette nouvelle, & me fit obſerver que je devois demander la Charge de Colonel Général. Je m'y refuſai quelque temps; je crus que je n'avois pas rendu des ſervices aſſez eſſentiels au Roi, pour oſer lui demander une grace auſſi éclatante. Cependant on me fit réfléchir qu'alors j'étois aſſez mal avec feu M. le Dauphin, & encore plus mal avec feu Madame la Dauphine ; que les Entours intimes de ce Prince & de cette Princeſſe, nommément M. de la Vauguyon & Madame de Marſan, n'ignoroient pas le mépris profond que

j'avois pour eux : je savois qu'un parti de Prêtres & de faux dévots m'attribuoient le renvoi des Jésuites, caba-loient contre moi & excitoient l'éloignement que M. le Dauphin me marquoit : l'on me fit voir plus que je ne le sentis, qu'il pouvoit arriver telles circonstances où la démission de la Charge des Suisses me rédimeroit d'une plus grande persécution : enfin je ne trouvois pas que M. de Soubise, qui prétendoit alors à cette Charge, & qui vraisemblablement l'auroit eue, fût un sujet qui méritât plus que moi. Je me déterminai donc à parler à Madame de Pompadour du desir qui m'étoit venu de la demander au Roi. Je lui dis les raisons qui m'y déterminoient, telles que je viens de les écrire ; je lui marquai ma répugnance de l'embarrasser d'une demande à laquelle elle se trouvoit peut-être déjà engagée pour M. de Soubise, & lui expliquai que tout ce que je lui disois sur cette Charge n'étoit qu'à titre de confiance ; car pour éviter qu'on lui fit des reproches, d'après ses engagemens précédens, ou qu'elle s'en fit à elle-même, pour lui épargner toute espece de gêne, je la

Digitized by Google

supplïois de ne point parler en ma faveur au Roi, à qui je prendrois la liberté de demander directement cette grace. J'ajoutai que Sa Majesté me l'accorderoit ou me la refuseroit; que si elle me l'accordoit, j'étois persuadé qu'elle (Madame de Pompadour), par l'amitié qu'elle me marquoit, seroit aussi satisfaite, que je pourrois l'être, de mon succès; mais qu'elle n'auroit aucun reproche ni à se faire, ni à craindre, de ceux qui prétendoient à son appui pour cette Charge: si au contraire le Roi me refusoit, je ne lui saurois pas mauvais gré à elle du refus que j'éprouverois; & ce refus seroit récompensé par d'autres bontés du Roi, qui me seroient aussi utiles que le don de la Charge. Madame de Pompadour s'opposa absolument à la volonté que j'avois de parler au Roi directement, & de ne faire aucun usage de son crédit en cette occasion. Elle m'assura, à plusieurs reprises & très positivement, qu'elle n'avoit jamais pris aucun engagement avec M. de Soubise ni avec personne pour cette Charge; elle me fit entendre qu'elle regarderoit comme un manque d'amitié de ma part & un

dégoût pour elle, si, au lieu de la charger de parler au Roi, je demandois directement la Charge à Sa Majesté. Je crois effectivement que dans ce tems-là ma demande directe au Roi auroit eu plus de succès que les sollicitations de Madame de Pompadour; elle le sentoit, ne vouloit pas que j'eusse une connoissance aussi certaine de mon crédit, & d'ailleurs mettoit infiniment de délicatesse à contribuer à tout ce qui pouvoit m'être utile ou agréable. Je fis vainement mes efforts pour la dissuader dans cette occasion, de s'employer en ma faveur. Après avoir constaté bien clairement qu'elle n'avoit d'engagement avec personne, Madame de Pompadour me dit qu'elle comptoit parler au Roi, de M. de Soubise & de moi; qu'elle lui exposeroit nos raisons réciproques pour desirer la Charge; que M. de Soubise lui avoit dit les siennes; que je venois de lui confier celles qui me déterminoient à cette demande, & que le Roi choisiroit entre nous, sans qu'elle influât sur sa décision autrement que par l'exposition de nos raisons & de nos mérites. J'avois politiquement un

Digitized by Google

peu de désavantage à cette forme; car, lorsque l'on est en mesure de parler au Roi, d'en être bien reçu, de le décider, sans qu'il ait la crainte d'essuyer des reproches de la femme qu'il voit à tous les quarts d'heure, l'on a un grand avantage sur le concurrent qui n'est pas à portée de lui parler; mais comme, avant tout, je ne voulois pas désobliger Madame de Pompadour, je lui promis de ne point parler au Roi directement, & la laissai la maîtresse de mes intérêts sur cet objet.

Le Roi ne reçut, que quelques jours après cette conversation, la démission de M. le Comte d'Eu, & garda cette démission, je crois, encore quelques jours avant de donner la Charge. Du moment où j'eus fait à Madame de Pompadour le sacrifice du desir que j'avois de parler directement au Roi, je ne m'informai plus des détails de cette affaire; je marquai même de l'éloignement pour toutes démarches qui auroient pu s'interprêter comme devant en assurer ou accélérer le succès. M. de Soubise me parla plusieurs fois de la demande qu'il faisoit. Je me souviens de tout ce qu'il m'a dit dans

Digitized by Google

cette occasion, parce qu'alors il m'a articulé positivement que jamais il n'avoit eu de parole sur cette Charge. Je suis bien aise de me souvenir de cette particularité, pour détromper les Complaisans de M. de Soubise, & ceux qui ont écouté & cru les imprécations de fiel & de rage de Madame de Marsan contre moi. Au reste, quand bien même M. de Soubise auroit eu les paroles que l'on supposoit & qui n'existoient pas, ces paroles ne pouvoient raisonnablement ni honnêtement m'arrêter dans mes demandes; c'étoit l'affaire de ceux qui lui auroient donné des paroles, & non pas la mienne. Cependant je desirois trop alors que tous les sentimens du Roi fussent fideles & respectés; j'aimais trop véritablement Madame de Pompadour, pour avoir voulu contrarier une parole qui auroit été donnée par le Roi ou par Madame de Pompadour à M. de Soubise; aussi son aveu réitéré qu'il n'avoit aucune parole me fit grand plaisir; & la vérité de la rage de Madame de Marsan n'est venue que de ce qu'elle a senti, avec indignation, que j'avois osé concourir pour une

Charge, & même l'emporter sur le Prince son frere.

Madame de Pompadour, quand la démission de M. le Comte d'Eu fut arrivée, parla au Roi. Elle m'a assuré, à différentes reprises, qu'elle exposa simplement la demande de M. de Soubise & la mienne, & que le Roi, sans la laisser finir sur ce qui me regardoit, lui dit qu'il étoit décidé à me donner la Charge. Effectivement, après un Conseil, Sa Majesté m'appella; elle me remit la démission de M. le Comte d'Eu, & me demanda si je savois à qui il donnoit la Charge. Comme je lui répondis que j'attendois qu'il me l'apprît, le Roi me dit qu'il me la donnoit, en ajoutant que c'étoit d'autant plus volontiers, que, DANS QUELQUES CIRCONSTANCES OU JE ME TROUVASSE, CETTE CHARGE NE POUVOIT PAS M'ÊTRE OTÉE. Ce sont les propres mots dont le Roi se servit. Il les avoit déjà dit à Madame de Pompadour, qui m'en avoit prévenu, en me rendant sa conversation avec le Roi. Sa Majesté me répéta, le jour qu'elle me reçut dans la Cour de Versailles, QU'ELLE AVOIT D'AUTANT PLUS DE PLAISIR A M'A-

Digitized by Google

A M'AVOIR DONNÉ CETTE CHARGE, QUE PERSONNE NE ME L'OTEROIT. On dit que les paroles du Roi doivent être ſacrées ; cela peut être ; mais elles ne ſont pas certaines ; car le Roi a bien oublié ces paroles, en m'ôtant ma Charge, de la maniere non-ſeulement la plus injuſte, mais la plus perfide.

Je fus reçu, & exerçai la Charge au mois de Mars 1762. On étoit alors occupé des préparatifs de la Campagne. Je n'eus rien à faire pour les Suiſſes, que de ſuivre ce qui avoit été préparé à leur égard, & ſelon leur ancienne forme. Mais dès l'année 1763, la premiere année de paix, je m'occupai ſérieuſement & avec activité, à réformer les abus ſans nombre, qui préjudicioient au ſervice du Roi dans le Corps des Suiſſes. Je parvins, par des Ordonnances, par des Traités avec les Cantons, à former un Corps ſolide de la nation Suiſſe ; tandis qu'auparavant l'on pouvoit dire que le Roi payoit des Suiſſes ſans en avoir poſitivement à ſon ſervice. La formation étoit le premier objet politique ; la diſcipline & la connoiſſance des ma-

Digitized by Google

nœuvres étoient le second objet militaire & utile que j'avois en vue. Je parvins à mettre les Régimens Suisses sur le pied le plus avantageux possible pour le Service du Roi. Ce ne fut pas sans éprouver de la part des Cantons & des Officiers Suisses, une infinité de contradictions. Les soins, la peine, la patience, rien ne me coûta pour parvenir à un but aussi essentiel. Je desirai que le Roi fût témoin du succès de mon travail; il vit successivement les Régimens Suisses; ils manœuvrerent devant lui; il parut être content & me dit, chaque fois qu'il avoit vu un Régiment, qu'il trouvoit les Suisses bien différens de ce qu'il les avoit vus dans la guerre de 1740, & que j'avois un véritable mérite de les avoir mis sur un si bon pied. L'éloge du Roi n'étoit pas alors une suite de faveur, comme avoit été le don de la Charge; car en 1769, Mademoiselle Lange, surnommée Comtesse du Barry, étoit Maîtresse du Roi, avec un crédit prépondérant sur le cœur & la volonté de son Amant. Elle lui disoit journellement avec beaucoup de disgrace, mais avec effet, qu'elle ne pouvoit pas me souffrir; & sa haîne contre moi in-

Digitized by Google

fluoit infiniment ſur les ſentimens du Roi à mon égard. Ainſi je puis croire que lorſqu'en 1769 le Roi me louoit ſur la maniere doit je m'étois occupé, pour ſon ſervice, de l'exercice de la Charge de Colonel Général, c'étoit la conviction plutôt que la faveur, qui le faiſoit parler.

A la fin de 1770, lorſque le Roi m'ôta les Places que j'occupois dans ſon Miniſtere, & qu'il m'exila, il ne fut pas queſtion de la Charge des Suiſſes; le Roi ne penſoit pas même qu'il pût me l'ôter; car dans ſon billet d'exil il ſpécifioit chaque emploi avec exactitude, & peu de jours après il approuva, ſans difficulté, que M. d'Affry lui portât le travail que je faiſois à Chanteloup pour les Régimens Suiſſes, & il a ſigné un an de ſuite toutes les feuilles que je lui ai adreſſées par M. d'Affry, comme il les ſignoit lorſque je les lui préſentois pendant mon Miniſtere. Il eſt vrai que je m'apperçus, le jour de mon exil, que le nommé Foullon, qui étoit mon Commis dans le Bureau des Finances de la Guerre, & qui eſt ce qu'on appelle un inſigne frippon en tous genres, quoique dénué, pour ce qui n'eſt pas intrigue, d'eſprit & de talens; je m'apperçus donc que ce

Foullon, intriguant avec les du Barry, ſongeoit aux moyens de faire tomber ma Charge entre les mains de M. de Soubiſe. Il étoit le Valet damné de M. de Soubiſe & de Madame de Marſan. Quand je lui appris, ce que je crois qu'il ſavoit déjà, que je n'étois plus Miniſtre & que j'étois exilé, ſon premier mot fut de me demander ſi l'on m'avoit ôté la Charge des Suiſſes; & ſur ma réponſe que non & que cela étoit impoſſible, il m'ajouta que je devois croire que l'on en viendroit là inceſſamment, comme s'il avoit voulu me donner le conſeil de m'arranger pour cette Charge. Il étoit ſi incroyable qu'un des Premiers Commis de la guerre, qui avoit l'air d'apprendre que je n'étoit plus ſon Miniſtre, ſongeât aux Suiſſes dans ce moment-là, qu'il me fut aiſé de voir ſur le champ l'intrigue à laquelle Foullon travailloit en faveur de M. de Soubiſe. Mais Foullon & M. de Soubiſe n'avoient point les moyens puiſſans qui alors faiſoient réuſſir. Auſſi le Roi ne ſongea-t-il pas, au moment de mon exil, ni long-tems après, qu'il lui fût poſſible de me dépouiller de ce bienfait. Il falloit que le Roi fût pouſſé par la noire intrigue de M. d'Aiguillon, pour vaincre

Digitized by Google

l'eſpece de honte qu'il ſentoit à me retirer cette grace. Ce n'eſt pas que le Roi ne fût très-hardi pour faire le mal ; il n'avoit de courage que dans ce cas ; le mal qu'il pouvoit faire lui procuroit le ſentiment de l'exiſtence & une ſorte d'effervescence qui reſſembloit à de la colere. Alors ce pauvre Prince ſentoit qu'il avoit une ame ; il n'en avoit pas pour faire du bien. Cependant, malgré cette malheureuſe exiſtence, ſans M. d'Aiguillon, je doute que le Roi m'eût ôté ma Charge.

M. d'Aiguillon eut deux motifs pour ourdir une trame qui me dépouillât de cette Charge. Le premier, la crainte que quelque circonſtance n'abrégeât mon exil, & ne me mît à porté de travailler avec le Roi. Cette crainte étoit puſillanime ; car il étoit hors de toute vraiſemblance que jamais le Roi oſât ſe retrouver tête à tête avec moi. Mais la peur de M. d'Aiguillon, comme celle des poltrons & des intrigans, ne raiſonne pas ordinairement avec juſteſſe. Le ſecond motif de M. d'Aiguillon fut l'eſpérance, en ſervant ſa vengeance, de faire donner la Charge au Maréchal de Richelieu, & d'en obtenir la ſurvivance. Je ne ſuis pas ſûr que ce projet ait été fait, mais

Digitized by Google

j'ai eu alors les indices les plus probables de ſon exiſtence, quoique M. d'Aiguillon, dans la même tems, ait trompé M. le Comte de Provence, Madame de Marſan & M. de Soubiſe. La maniere de M. d'Aiguillon, dans toutes ſes intrigues, eſt de propoſer aux autres les Places qu'il deſire. On ne comprend pas trop cette maniere; car il ſemble qu'elle eſt auſſi bète que fauſſe: enfin c'eſt la maniere de ce petit eſprit. Il avoit donc donné à Madame de Marſan le projet que M. le Comte de Provence écrivît au Roi pour avoir ma Charge, qu'il obtiendroit ſûrement, & dont il ſe démettroit quelque temps après en faveur de M. de Soubiſe. M. le Comte de Provence avoit fait cet accord avec ſa digne Gouvernante, & M. d'Aiguillon, qui ſavoit bien qu'il feroit refuſer la Charge à M. le Comte de Provence par le moyen de Madame du Barry, ſous le prétexte de raiſons politiques aſſez plauſibles, qui devoient empècher que l'on donnât une pareille Charge à un Fils de France, détruiſoit cependant, par les engagemens qui avoient été pris entre elle & M. le Comte de Provence, la concurrence directe de M. de Soubiſe contre M. de Ri-

Digitized by Google

chelieu. Dans le même tems que l'on formoit des projets de remplacement, l'on s'occupoit, comme de raison, des moyens de me déplacer. L'on fit des tentatives pour que les Cantons Suisses demandassent ma destitution. Un nommé Zurlauben, Capitaine aux Gardes Suisses, le plus vil de tous les Suisses, ce qui est beaucoup dire, fut envoyé en Suisse par M. d'Aiguillon, pour tirer quelques signatures dans les différens Cantons. Ce Zurlauben fut méprisé en Suisse comme il devoit l'etre. Il s'étoit proposé à l'Abbé de la Ville; & l'Abbé de la Ville l'avoit proposé à M. d'Aiguillon comme un Sujet qui pouvoit me nuire en Suisse. M. d'Aiguillon crut qu'effectivement si les Cantons agissoient pour me destituer, j'essuierois un plus grand chagrin, que si l'on m'ôtoit ma Place par son seul crédit. Cette idée de me faire du mal rit à l'imagination du Ministre, & le détermina à envoyer en Suisse, pour cette seule opération, Zurlauben, qui lui fut présenté à cet effet par l'Abbé de la Ville.

En attendant le succès de cette ambassade, Madame du Barry ne négligeoit pas de dire au Roi que toute la Nation Suisse desiroit qu'il m'ôtât ma Charge.

Digitized by Google

Soit que le Roi eût naturellement de la répugnance à me dépouiller, soit qu'il fût retenu par la parole qu'il avoit donnée au Roi d'Espagne de ne me plus faire aucun mal, il se servit de ce prétexte vis-à-vis de Madame du Barry & de M. d'Aiguillon, pour suspendre l'effet de leur archarnement contre moi. Alors M. d'Aiguillon sentit qu'il ne falloit plus, pour réussir, que lever l'obstacle de l'Espagne ; il ne perdit pas un moment. Il ne falloit pas être fort habile pour connoître la facilité qu'il y avoit de faire tomber M. de Fuentez dans quelque panneau. Il se masqua de l'air de confiance vis-à-vis de l'Ambassadeur, dont la vanité fut flattée de voir qu'il étoit recherché. M. d'Aiguillon fit semblant de vouloir suivre ses conseils sur la maniere de traiter avec l'Espagne, & pour ce qui me regardoit en particulier, il eut l'air vis-à-vis de l'Ambassadeur, de ne chercher que les occasions de m'obliger. Alors M. de Fuentez, qui prenoit tout ce que lui disoit M. d'Aguillon au pied de la lettre, lui raconta les engagemens que le Roi avoit pris en ma faveur vis-à-vis du Roi d'Espagne, & lui marqua que l'on ne pouvoit rien faire de plus agréa-

ble à ſon Maître que de me rendre ma liberté, & de me laiſſer vivre tranquille ; il lui confia qu'il avoit l'ordre du Roi d'Eſpagne de veiller ſur la parole qui lui avoit été donnée à mon égard. M. d'Aiguillon parut entrer dans le ſens de M. de Fuentez ; mais quelque temps après il ſaiſit la circonſtance d'une petite affaire, envenima auprès du Roi ce que M. de Fuentez lui avoit dit de l'intérêt du Roi d'Eſpagne pour moi, & engagea le Roi à écrire au Roi d'Eſpagne la lettre ci-jointe.

On ſe garda bien de parler de cette lettre à l'Ambaſſadeur, qui, bonnement, étoit perſuadé que M. d'Aiguillon travailloit, ſelon le deſir de ſon Maître, à me procurer ma liberté. La Cour étoit alors à Fontainebleau. M. du Ch...... y fut. Il étoit lié anciennement avec M. d'Aiguillon, il l'aimoit, & croyoit pouvoir compter ſur ſon amitié ; celle qu'il avoit pour moi lui donnoit des inquiétudes relativement à ma ſituation & nommément à ma Charge ; il craignoit toujours que l'on ne cherchât à me faire plus de mal qu'on ne m'en avoit fait ; ce qui eſt une preuve qu'il n'étoit pas aveuglé par le ſentiment ſur l'opinion

qu'il devoit avoir du cœur de M. d'Aiguillon. Pour éclaircir ses inquiétudes, il lui parla de moi & de ma Charge, sans nulle commission de ma part. M. d'Aiguillon n'évita pas la conversation ; il dit à M. du Ch...... que j'avois voulu, dans le tems de son procès, le faire pendre. M. du Ch.... l'assura que tout au contraire, j'avois toujours jugé qu'il étoit impossible qu'il ne triomphât pas du procès criminel qu'on lui avoit suscité. Effectivement tel étoit mon avis dans le tems du procès. Je croyois que M. d'Aiguillon avoit porté, dans son Commandement, le caractere malheureux de despotisme, de basse vengeance & même de cruauté avec lequel il étoit né ; je savois que le premier motif de toutes les vexations qu'il avoit faites en Bretagne, & des troubles qu'il avoit excités dans la Province, étoit celui de se venger de M. de la Chalotais, qui, imprudemment, avoit écrit, après l'affaire de Saint-Cast, que les Troupes & les Bretons s'étoient couverts de gloire & leur Général de farine ; parce qu'effectivement M. d'Aiguillon, pendant l'affaire, s'étoit retiré, par précaution, dans un moulin. Je n'ignorois pas que

ce ſarcaſme, connu de M. d'Aiguillon, excitoit ſa fureur vengereſſe. Je ſavois qu'il écrivoit en ſecret au feu Roi, que M. de la Chalotais diſoit des horreurs de lui (Roi); j'étois au fait de tout ce qu'avoit de répréhenſible & d'odieux la conduite de M. d'Aiguillon en Bretagne; mais en même tems j'étois inſtruit que l'on ne pouvoit juger, dans un procès criminel, que les faits & non les intentions; & j'étois ſûr que, pour les faits, M. d'Aiguillon avoit, pour chacun, des ordres du Roi, ou de ſa main propre, ou ſignés par M. de la Vrilliere; & que, s'il lui en manquoit quelques-uns, il étoit très-à-même de ſe les faire donner, en antidatant. Il avoit perſuadé au Roi, qu'il étoit le martyr de ſon autorité & de ſon dévouement à ſa Perſonne, & n'avait pas eu de grandes difficultés à vaincre, pour ſéduire & partager avec le Roi les bonnes graces de la Comteſſe du Barry. Dans cette poſition, qui m'étoit parfaitement connue, à laquelle il faut ajouter la vile ſoumiſſion du Chancelier Maupeou, j'étois trop rompu aux affaires, & ſur-tout à la maniere dont elles ſe faiſoient avec le Roi, pour avoir pu imaginer un inſtant que le procès

criminel de M. d'Aiguillon lui causeroit le moindre dommage réel : aussi étois-je, dans le tems, très-persuadé, & le suis-je encore, qu'il auroit mieux vallu pour M. d'Aiguillon que son procès eût été continué & terminé à la Cour des Pairs, comme il y étoit commencé ; & je pense, que dans cette occasion, il a été la dupe du Chancelier, qui l'effrayoit, ainsi que sa timorée Maîtresse la du Barry, pour se rendre nécessaire à l'un & à l'autre, par là, s'acquérir le crédit prépondérant, en même tems qu'en manquant, sans rime, ni raison, à toutes les formes, il entameroit son projet particulier de vengeance contre le Parlement de Paris. Voilà, dans cette affaire, ce que j'ai vu. J'ai cru que M. d'Aiguillon étoit déshonoré, je le regarde encore comme tel ; mais je n'ai pas cru que l'on pût le faire pendre. Aussi disois-je, dans le tems, que M. d'Aiguillon pouvoit se plaindre de mon opinion sur son compte, mais non pas de ma volonté ni de mon desir qu'il lui fût fait aucun mal. Je trouve que M. d'Aiguillon est un homme qui est né jugé.

Après cette digression, pour en revenir à la conversation de M. du Ch.....

avec ce Miniſtre, M. d'Aiguillon lui dit donc qu'il avoit penſé que dans le tems de mon exil on auroit bien fait de m'ôter ma Charge; mais qu'à préſent, vu le long-tems qui s'étoit écoulé, cela devenoit impoſſible. M. du Ch.... ſe tranquilliſa ſur cette réponſe, & n'imagina pas que M. d'Aiguillon le trompât ſur un objet ſur lequel il pouvoit aiſément éluder de lui répondre. M. du Ch...... ne ſoupçonnoit pas le rafinement de vengeance dont l'ame de M. d'Aiguillon étoit ſuſceptible; ſans quoi il auroit dû ſe garder de lui parler ou de moi, ou de ma Charge; il auroit pu ſe ſouvenir que M. d'Aiguillon avoit été en concurrence avec lui pour obtenir en 1768 le Régiment du Roi, & qu'il ne pardonnoit pas plus à M. du Ch...... qu'à moi d'avoir fait donner la préférence à ce dernier. Il eſt curieux de connoître, ainſi que je l'ai connu, quelle ſuffiſance & quelle prétention M. d'Aiguillon met à la nullité complette de ſon mérite. C'eſt un tort, ſans doute, à ſes yeux, de ne pas lui ſouhaiter tous les avantages poſſibles; l'on devient ſon ennemi, quand on oſe en obtenir de préférence à lui.

La réponſe du Roi d'Eſpagne à la

Digitized by Google

lettre que M. d'Aiguillon avoit fait écrire à ce Prince, arriva au retour de Fontainebleau. Elle marquoit que le Roi d'Espagne avoit été piqué de celle du Roi. Ce Prince assuroit le Roi, dans sa réponse, qu'il ne lui parleroit jamais de ce qui pouvoit regarder l'intérieur de sa Cour, PAS MEME DE M. DE CHOISEUL, & finissoit par le prier d'en agir de même avec lui. Si le Roi d'Espagne s'étoit intéressé véritablement à moi, ou plutôt si le Marquis de Grimaldi son Ministre avoit eu la volonté de soutenir le sentiment de son Maître, au lieu de le piquer, comme un enfant, de la lettre du Roi; & il ne falloit pas être fort habile pour sentir que cette lettre étoit un piege tendu, afin que le Roi pût revenir de la parole qu'il avoit donnée au Roi d'Espagne, qu'il ne me feroit plus rien ôté; si, dis-je, le Marquis de Grimaldi, au lieu de faire une lettre par laquelle il m'abandonnoit, avoit fait réclamer par son Maître la parole qui lui avoit été donnée sur mon compte, en ajoutant que, cette parole gardée, jamais le Roi d'Espagne ne se mêleroit de près ni de loin de l'intérieur du Roi; cette lettre pouvoit se construire avec beaucoup de

douceur, de noblesse & d'intérêt même pour le Roi; si M. de Fuentez, en recevant la lettre de son Maître, avec la copie de celle du Roi, qui avoit attiré cette réponse, avoit eu l'esprit de sentir que M. d'Aiguillon l'avoit trompé, & au lieu de se presser de remettre cette réponse, qui n'avoit aucun trait avec les affaires de l'Etat, & par conséquent point pressée, il avoit envoyé un Courrier à sa Cour, pour se plaindre de la cachoterie & de la fourberie de M. d'Aiguillon, & pour l'en punir, avoit proposé la réponse que j'indique, & d'etre autorisé à soutenir, vis-à-vis du Roi, l'engagement dont lui Fuentez avoit été dépositaire, sa Cour, malgré la mauvaise volonté & la sottise du Marquis de Grimaldi, auroit acquiescé à sa demande; & alors je doute que le feu Roi m'eût ôté ma Charge. Au lieu de cela, M. de Fuentez, en recevant cette lettre, montra une colere de Rodomont dans son cabinet, mais ses rodomontades n'alloient jamais plus loin que son parquet. On lui donna le conseil que j'indique ci-dessus; ceux de mes amis qu'il consulta, le presserent infiniment. Il eut, dans cette occasion, l'embarras qu'il avoit toujours

quand il falloit ſe déterminer ; & après avoir quelques jours joué dans ſa maiſon l'imbécille Dom Quichotte, il prit le parti le plus foible, qui fut d'aller remettre très-humblement à Verſailles la lettre de ſon Maître. Cette lettre a été le véritable inſtrument dont M. d'Aiguillon s'eſt ſervi pour me faire ôter ma Charge. Le Roi, qui ne pouvoit pas dire à Madame du Barry, qu'il lui répugnoit de me faire du mal, ne s'étoit défendu vis-à-vis d'elle, que ſur la parole qu'il avoit donnée au Roi d'Eſpagne ; la lettre de ce Prince lui rendoit implicitement cette parole ; ainſi il n'y avoit plus d'obſtacle, de ſon aveu, pour me dépouiller. Auſſi M. d'Aiguillon ne perdit pas de tems à écrire la lettre ſuivante à M. du Ch......, & à engager le Roi à y mettre une apoſtille de ſa main.

DE VERSAILLES, LE 2 DÉCEMBRE 1771.

Vous devez vous reſſouvenir, mon cher Comte, que vous me demandâtes à Fontainebleau ſi je n'avois rien à vous dire relativement aux intentions du Roi ſur la Charge de Colonel Général des Suiſſes, dont vous m'aviez témoigné, quelques tems auparavant, deſirer d'être

instruit pour en faire part à votre ami, & que je vous répondis que j'avois rendu compte au Roi de la conversation que nous avions eue ensemble à ce sujet; & que Sa Majesté m'avoit répondu qu'elle n'avoit encore rien à me dire à cet égard. A notre retour ici, le Roi m'en a reparlé, & m'a dit que, s'étant fait représenter le récit historique de cette Charge depuis sa création, les Provisions qui avoient été accordées à M. le Duc du Maine, à M. le Prince de Dombes, à M. le Comte d'Eu & à M. de Choiseul, les Réponses des principaux Chefs des Cantons qu'il avoit fait consulter, &c. Sa Majesté avoit reconnu que cette Charge n'étoit point inamovible comme on le prétendoit; qu'elle pouvoit, sans aucune formalité, l'ôter au Titulaire & la conférer à un autre, comme toutes les autres Charges; que les Suisses, bien loin de prétendre que leur consentement fût nécessaire pour ce changement, & de s'y opposer, desiroient vivement qu'elle voulût bien leur donner un Chef qui fût dans ses bonnes graces & à portée de solliciter celles qu'ils étoient dans le cas de demander; que le bien de son service ne lui per-

mettoit pas de laiſſer plus long-tems cette Charge à M. de Choiſeul, & que quoiqu'Elle pût la lui ôter, ſans qu'il fût en droit de s'en plaindre & de prétendre un dédommagement, Elle vouloit bien cependant lui en accorder un pécuniaire, d'après le compte que je lui avois rendu de ce que vous m'aviez dit du dérangement de ſes affaires. Elle finit par m'ordonner de conférer avec vous à ce ſujet, de vous informer de ſes intentions, & de vous charger d'en faire part à M. de Choiſeul, pour qu'il puiſſe propoſer ſes deſirs ſur la nature & la quotité du dédommagement. Je comptois exécuter ces ordres lors de votre dernier voyage ici; mais vous ne me mîtes point à portée de vous parler, & j'ai appris depuis que vous étiez parti pour Chanteloup. Le Roi, à qui j'ai rendu compte hier de votre départ, m'a ordonné de vous écrire ce que vous venez de lire, & de vous mander qu'il vouloit une réponſe prompte & poſitive, & n'accepteroit aucune repréſentation ſur le fond de l'affaire, ſa réſolution étant mûrement réfléchie & inébranlable. Je ne parle, ni de moi, ni pour moi, & je vous rends, mot à mot, ce que Sa Majeſté m'a preſcrit

Digitized by Google

de vous écrire. Je n'ai pas besoin de vous ajouter que si la demande du dédommagement est trop forte, elle sera rejettée, & qu'on n'obtiendra rien si on veut trop avoir, le Roi étant convaincu qu'il n'en doit point, & que ce qu'il accordera sera un pur effet de sa bonté.

Vous connoissez, mon cher Comte, mon tendre & fidele attachement.

(De la main du Roi.)

„ Ce que dessus est ma façon de vouloir ".

Cette lettre mérite un petit commentaire de ma part.

Il paroît d'abord extraordinaire que M. d'Aiguillon se soit chargé de la commission d'écrire les ordres du Roi pour ôter une Charge, & il y a de la maladresse, en opérant de même le mal qu'il desiroit qu'il fût fait, de n'avoir pas fait exécuter le matériel odieux de cette injustice, ou par M. de Monteynard, dans le Département duquel la Charge étoit, ou même par son oncle M. de la Vrilliere, chargé, depuis tant d'années, des odieuses violences de la Cour. Mais cette maladresse apparente avoit un motif très-fin, quoique profond; il falloit mettre M. du Ch....

dans l'embarras & dans l'affliction, & nous faire sentir à tous deux qu'en même tems qu'il avoit l'avantage de me nuire, il avoit celui secondairement de se venger de la préférence que j'avois donnée sur lui à M. du Ch...... pour obtenir le Régiment du Roi.

Cette marche bien entendue doit paroître pleine d'une sagacité de vengeance qui fait horreur. Il est vrai que je ne connois à M. d'Aiguillon que celle-là; en quoi il est supérieur pour le rafinement au Chancelier Maupeou.

La lettre commence par un mensonge, c'est assez communément le style de l'Auteur. M. du Ch.... avoit parlé à Fontainebleau à M. d'Aiguillon, par maniere de conversation, sur le peu d'apparence qu'il y avoit qu'on me persécutât davantage : sur quoi M. d'Aiguillon lui répondit ce que j'ai écrit ci-dessus. Outre que M. du Ch...... affirme que jamais il n'a songé à faire une question positive sur les intentions du Roi relativement à ma Charge, ni M. d'Aiguillon lui avoir jamais dit qu'il en avoit parlé au Roi, je me souviens que M. du Ch...... me dit, en arrivant à Chanteloup, la conversation qu'il

Digitized by Google

avoit eue avec M. d'Aiguillon. Il n'y avoit pas un mot de ce qui fait le début de cette lettre. Je le répete donc, tout ce qui eſt juſqu'au mot : „ A notre retour ici, &c." eſt un tiſſu de fauſſetés. Cependant au retour à Verſailles le Roi lui en reparle; c'eſt-à-dire, lui en reparle au Roi, lui repréſente l'hiſtorique de la Charge, &c. „ Les réponſes des „ Principaux des Cantons, qu'il avoit „ fait conſulter." Il y a ici une bêtiſe & un menſonge. Ce ſeroit une bêtiſe, que le Roi fît conſulter les Cantons ſur une Charge ſur laquelle ils ne peuvent avoir rien à dire; c'eſt une fauſſeté d'aſſurer que le Roi a eu une réponſe des Principaux des Cantons; car le Roi écrit, demande aux Cantons, mais jamais aux Principaux; on ne ſçait ce que cela veut dire. Le vrai eſt que M. de Zurlauben, Capitaine aux Gardes, a été en Suiſſe pour mendier des ſignatures contre moi, non pas des Cantons, mais de quelques particuliers, & que je ne crois pas qu'il en ait rapporté une ſeule, ſi ce n'eſt, tout au plus, de quelques particuliers du Canton de Fribourg. En Suiſſe, comme ailleurs, il y a beaucoup de particuliers qui font des vilenies, mais les Cantons

Digitized by Google

en ſont incapables ; & d'ailleurs le nom de l'Ambaſſadeur mépriſable, choiſi par l'Abbé de la Ville, & adopté par M. d'Aiguillon pour cette honnête commiſſion, ne pouvoit que déshonorer ceux qui auroient ſigné à l'inſtigation de M. de Zurlauben.

M. d'Aiguillon décide dans la phraſe ſuivante, que le Roi pouvoit, ſans aucune formalité, m'ôter ma Charge & la conférer à un autre, comme toutes les autres Charges. Ce principe eſt de la Cour de Maroc, bien digne de celui qui le met en avant. Le reſte de la lettre eſt un amas de duretés, auquel je réponds dans la lettre que j'écrivis au Roi.

L'apoſtille de la main du Roi ne mérite aucune réflexion ; elle peint ſa foibleſſe & ſa mauvaiſe diction en François.

M. du Ch..... fut étonné à la réception de cette lettre ; il ſentit la noirceur de M. d'Aiguillon de lui adreſſer une pareille commiſſion ; il me communiqua la lettre ; elle ne m'étonna pas autant qu'il l'étoit. Je lui dis que je croyois qu'il étoit à propos pour lui-même, qu'il voulut bien ſe charger de porter la lettre que je comptois écrire au Roi en réponſe à celle qu'il venoit de rece-

Digitized by Google

voir de M. d'Aiguillon. Il n'hésita pas à adopter mon avis à cet égard; & autant il étoit affligé de l'étonnante circonstance où il se trouvoit engagé, autant me marqua-t-il d'amitié & d'intérêt. Il étoit très-tard quand nous reçûmes cette lettre; nous remîmes au lendemain à déterminer le parti à prendre. Je fis une lettre pour le Roi, qui étoit courte & seche, & que j'aimois mieux que celle que j'ai envoyée. M. du Ch..... & tout ce qui m'entouroit la désapprouverent. On me fit sentir qu'il y auroit de la duperie à ne pas tirer le meilleur parti possible, pour mon aisance, de ma situation; qu'il étoit d'un Dom Quichotte de marquer de la noblesse vis-à-vis d'un Prince qui en étoit dénué absolument, & qui étoit entierement gouverné par une Catin, laquelle pourroit me séparer de toutes les personnes que j'aimois, ou m'obliger à m'expatrier; que dans les deux cas, je serois malheureux, puisque je ne me souciois ni des Charges ni des honneurs, mais que j'étois bien tendrement attaché à mes amis; que d'ailleurs j'aurois des dettes & serois ruiné. Je fus plus frappé de l'éloignement où l'on pourroit me mettre des personnes que

Digitized by Google

j'aimois, que de toute autre considération. En conséquence j'écrivis au Roi.

SIRE,

J'ai été pénétré d'étonnement en lisant la lettre de M. d'Aiguillon à M. du Ch...... sur la Charge de Colonel Général des Suisses qui m'a été communiquée par ordre de Votre Majesté.

J'ai approché trop intimement, Sire, la personne de V. M. pour ne pas savoir que sa bonté & sa justice l'engagent à écouter favorablement les observations que ses Sujets, même disgraciés, osent lui faire sur leur situation. V. M. est mon Juge ainsi que mon Maître; elle ne voudroit condamner ni moi ni ma Charge sans m'entendre.

J'ose donc prendre la liberté de lui exposer mes observations sur les différens articles de cette lettre.

Les Cantons Suisses & les Officiers de cette Nation n'ont rien à réclamer relativement à ma Charge, puisqu'il n'en est pas fait mention dans leur Capitulation. J'ignore ce qui a été négocié en Suisse; mais j'ose avancer que l'on ne montrera pas à V. M. la signature d'aucun Chef de Canton, ni celle d'aucun Officier considérable,

dérable, qui demande à V. M. de m'ôter la Charge de leur Colonel Général. J'en excepte toutefois M. de Zurlauben, Capitaine aux Gardes Suisses.

L'on a dit à V. M. que le bien de son service ne permettoit pas que l'on me laissât plus long-tems ma Charge. Cette raison seroit sans réclamation de ma part, si je n'avois à représenter à V. M. qu'elle a vu par elle-même, dans différens camps, l'état dans lequel étoient ses Troupes Suisses. Je suis certain que depuis mon éloignement, les Régimens Suisses ne servent pas moins bien qu'ils ne servoient précédemment ; je puis même me flatter que V. M. est persuadée qu'il me reste assez d'intelligence & d'activité pour diriger, de près comme de loin, cette Charge au plus grand bien de son service ; & en lui envoyant mon travail par M. d'Affry, comme elle a daigné me le permettre, je me trouve dans la même position où mes prédécesseurs disgraciés se sont trouvés, & nommément M. le Duc du Maine ; pendant la Régence des premieres années du Règne de V. M.

Les Provisions de ma Charge, Sire, ont un avantage particulier ; c'est que

de toutes les Charges de la Cour, qui approchent de la Perſonne de V. M. je crois que celle du Chancelier & celle du Colonel général des Suiſſes, ſont les ſeules qui ſoient enrégiſtrées au Parlement & à la Chambre des Comptes : les autres Charges ne le ſont qu'à la Chambre des Comptes pour la comptabilité.

Ce titre d'enrégiſtrement au Parlement a été regardé juſqu'à préſent comme un titre d'inamovibilité : ſans ce motif, l'on ne pourroit pas concevoir l'objet d'un enrégiſtrement d'une Charge militaire au Parlement. Et V. M. ſe ſouviendra que lorſqu'elle me fit l'honneur & la grace de me donner cette Charge, elle dit qu'elle la regardoit comme inamovible. Je ne rappelle ce trait à V. M. que pour lui faire connoître que je n'ai oublié aucune circonſtance de ſes bontés.

V. M. en ſe faiſant repréſenter le récit hiſtorique de la Charge de Colonel Général, aura vu qu'elle n'a jamais été donnée qu'à la mort ou avec la démiſſion du Titulaire. J'en ai un exemple ſingulier dans ma propre famille. M. le Maréchal de Baſſompierre, mon grand oncle, encourut l'inimitié de M. le Cardinal de Richelieu premier Miniſtre ; il

éprouva les événemens fâcheux que la faveur unie à l'inimitié fait ressentir à la disgrace. Cependant l'on ne crut pas pouvoir disposer de la Charge de Colonel Général, sans la démission du Maréchal de Bassompierre, lequel fit un marché & la donna. Mais étant sorti, quelques années après, de la Bastille, où il avoit donné sa démission, il fut décidé par la Reine Régente que, vu sa détention, cette démission n'avoit pas été volontaire. Il rentra dans les droits de sa Charge, & en reprit l'exercice, sans prêter un nouveau serment.

Les observations, Sire, que j'ose vous présenter, ne sont que pour soutenir l'honneur d'un bienfait distingué que V. M. m'a fait. Personne ne doute, Sire, & moi moins que personne, que votre volonté ne soit toute puissante, & qu'elle ne puisse détruire ce que votre bonté a édifié.

Mais, Sire, oserois-je vous représenter qu'il est sans exemple, dans tout votre regne, que vous ayiez ôté une Charge de votre Cour, même à ceux qui avoient eu le malheur de vous déplaire & d'être éloignés de votre présence.

Vous m'avez ôté les emplois que j'exer-

Digitized by Google

çois depuis douze ans dans votre Miniſtere, parce que malheureuſement ſans doute, mais certainement auſſi très-innocemment, je vous avois déplu. Vous m'avez exilé. Je ne croyois pas pas avoir fait de fautes dans les différentes adminiſtrations qui m'ont été confiées, qui méritaſſent une punition. Je me ſouviens que pendant un auſſi long Miniſtere, V. M. a paru contente des ſervices que je lui rendois, & que dans différentes époques intéreſſantes, elle a daigné me marquer ſa ſatisfaction de mon zele; de mon activité & du bonheur que j'avois de la ſervir utilement.

Les travaux de douze ans & les bontés ſuivies pendant ſi long-temps de V. M. ſeroient-ils oubliés abſolument? Aubout d'une année d'exil, ſans qu'on puiſſe me faire aucun reproche, ni que je puiſſe en avoir mérité, ſeroit-il poſſible, Sire, que vous vouluſſiez aggraver ma punition, comme la Lettre de M. d'Aiguillon à M. du Ch..... me le fait enviſager, & comme les paroles écrites de votre main au bas de cette Lettre me le font craindre!

Je retrouve cependant dans cette Lettre, Sire, de nouvelles marques des

Digitized by Google

anciennes bontés de V. M. puisqu'elle me fait envisager qu'elle est disposée à m'accorder quelques graces.

Je dois, par honneur & par sentiment, demander à V. M. de m'ôter l'impression fâcheuse de la punition & de sa disgrace. Je la supplie de laisser l'espérance de pouvoir encore, vu mon âge & ma bonne santé, la servir dans ses Armées, & lui marquer, par ma bonne volonté, mon zele pour son service.

Je regrette bien, Sire, que les ordres réitérés de V. M. m'aient obligé d'entrer dans le Ministere, au lieu de suivre le métier de la guerre pour lequel j'étois destiné. Elle se rappellera que c'est elle qui ma ordonné d'être Ministre, ce qui m'a mis dans la situation où je me trouve.

Pour les graces pécuniaires que V. M. me permet de lui demander, M. du Ch......, qui a été chargé de me communiquer les intentions de V. M. veut bien aussi se charger de les solliciter.

Je suis avec le plus profond respect,

SIRE, &c.

Je ne donnois ni ne refusois ma démission par cette Lettre ; en même tems

je marquois une grande ſoumiſſion, & j'obéiſſois aux ordres du Roi, dont LA FAÇON DE VOULOIR étoit que je lui fiſſe connoître les dédommagemens que je deſirois pour ma Charge. M. du Ch...... voulut bien ſe charger de porter cette Lettre au Roi, & de ſuivre les objets de dédommagement, s'il n'étoit pas poſſible de conſerver la Charge. Ces objets de dédommagement ſont dans un Mémoire ; que je rapporterai ci-deſſous, que M. du Ch........ envoya au Roi. Je n'étois aucunement attaché à la Charge de Colonel Général des Suiſſes ; depuis mon exil elle me répugnoit ; j'avois de l'averſion pour tout ce qui pouvoit me donner des rapports avec le Roi & la Cour. Je m'étois formé le plan d'une vie nouvelle, commode & heureuſe, & la ſeule que je ſentiſſe qui me convenoit. Il ne me manquoit, pour remplir la poſition dans laquelle je voulois finir ma vie, que l'acquit de mes dettes, qui m'auroit donné une plus grande aiſance. Dans cette vue, depuis ſix mois, j'étois occupé des moyens de tirer parti de ma Charge, que réellement je ne pouvois plus ſouffrir, pour augmenter mon bien-être dans ma Terre, dont la réſidence

Digitized by Google

aiſée étoit l'objet de tous mes vœux. C'eſt dans cette ſituation d'eſprit & de vues, que la Lettre de M. d'Aiguillon à M. du Ch...... arriva. Alors il ne me convenoit plus de ne pas diſputer, contre la violence, les droits d'une Charge réputée inamovible; mais comme je pouvois être obligé de céder à la force, je fus enchanté que cette même Lettre de M. d'Aiguillon m'eût ouvert la porte à des dédommagemens, & je ne doutai pas qu'ils ne fuſſent conſidérables : de ſorte que M. du Ch..... voulut bien ſe charger de la négociation, dans le ſens apparent de réſiſter à la démiſſion autant qu'il ſeroit poſſible; & s'il voyoit que le parti fût pris de m'ôter ma Charge, je lui recommandois eſſentiellement d'être informé à qui elle étoit deſtinée, & quels ſeroient les dédommagemens.

Fin de la premiere partie.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE M. LE DUC

DE CHOISEUL,

Ancien Miniſtre de la Marine, de la Guerre, & des Affaires étrangeres;

ÉCRITS PAR LUI-MEME,

Et imprimés ſous ſes yeux, dans ſon Cabinet, à Chanteloup, en 1778.

SECONDE PARTIE.

A PARIS.

1790.

Digitized by Google

Digitized by Google

***SUITE** des intrigues de la Cour, notamment de M. le Duc d'Aiguillon & de Mad. du Barry, pour me faire ôter par le Roi la charge de Colonel-Général des Suiſſes & Griſons, &c.*

LE ſucceſſeur déſigné étoit auſſi d'une grande valeur pour ma détermination; je n'aurois jamais donné ma démiſſion ſi la charge eût été deſtinée à un de mes ennemis, comme, par exemple, à M. le prince de Condé, qui, dans le temps qu'il me marquoit l'amitié la plus vive & la plus fidele, ſoit en me parlant, ſoit par lettres, s'étoit lié avec les du Barry & le chancelier Maupeou, & avoit intrigué auprès du roi, autant que ſes petits moyens le lui permettoient, ſous la condition qu'il obtiendroit ma charge. Cette conduite d'un homme de ce rang étoit ſi fauſſe & ſi abjecte, que rien dans le monde ne m'auroit déterminé à donner ma démiſſion pour un

Digitized by Google

pareil successeur. Je ne l'aurois pas donnée pour M. de Soubise. J'avois vécu avec lui, pendant mon ministere, de la maniere la plus honnête, je lui avois même rendu des services, il n'y avoit jamais eu entre nous le plus léger différent, il en convenoit & cultivoit madame de Choiseul comme son amie. Du jour où je fus exilé, madame de Choiseul & moi n'entendîmes pas parler de lui. Cette impolitesse fort peu noble m'auroit donné une répugnance invincible d'avoir l'air d'acquiescer, par mon consentement, à l'avantage de M. de Soubise. Pour les Richelieu & d'Aiguillon, que l'on disoit avoir des prétentions à ma charge, je regardois comme un déshonneur de contribuer en rien à un arrangement aussi infâme. Je savois bien cependant que l'on donneroit ma charge sans ma démission & sans dédommagement pour moi; mais je n'aurois pas accepté de dédommagement de ces quatre personnages, & j'aimois mieux, si un d'eux devoit me succéder, souffrir la perte & la violence; en attendant qu'un temps plus heureux, quoique je ne le

Digitized by Google

regardasse pas comme prochain, me mît en état de faire valoir mes droits par moi-même vis-à-vis de mon successeur, & par mes sollicitations auprès du roi quelconque qui se seroit trouvé le maître au changement de circonstances.

M. du Ch*** partit avec ma lettre & mes instructions. Comme par la lettre de M. d'Aiguillon, il se trouvoit compromis dans cette affaire, il étoit intéressé, & par amitié pour moi, & pour lui-même, de la faire réussir à ma satisfaction; je n'avois pas le droit de régler ses démarches, je n'y mis que deux restrictions. La premiere étoit de remettre ma lettre en main propre du roi; la seconde, de ne parler en mon nom ni à maîtresse, ni à ministres; leurs marques d'intérêt ou leurs bienfaits m'auroient humilié. Je ne puis mieux faire connoître ce qui s'est passé dans le voyage de M. du Ch***, qu'en copiant la premiere & la seconde lettres qu'il m'a écrites après son arrivée. On y verra toute l'étendue de la méchanceté & de la vengeance de M. d'Aiguillon, écrite par un homme qui le regardoit comme son ami.

PREMIERE LETTRE DE M. DU CH*** A M. DE CHOISEUL.

J'AI fuivi la marche que je m'étois propofée en vous quitant. Je fuis arrivé avant-hier au foir à Paris. Quelques affaires m'y ont arrêté toute la matinée, j'en fuis parti à deux heures pour venir ici. J'ai fait part fur le champ de mon arrivée à M. d'Aiguillon, qui m'a fait dire vers quatre heures qu'il m'attendoit. Je l'ai trouvé feul, & après les premiers complimens, qui ont été affez froids de fa part, je lui ai dit que vous aviez bien voulu accepter l'offre que je vous avois faite de venir moi-même traiter vos affaires ici; que ce qui vous avoit le plus peiné étoit le motif que l'on alléguoit pour pouvoir difpofer de votre charge; que vous ne pouviez pas convenir du principe de l'amovibilité; qu'il eût été même plus honnête de n'y pas entrer, & qu'il eût fuffi que le roi vous eût fait connoître le défir qu'il avoit d'en difpo-

ſer, & de vous accorder un dédommagement proportionné, pour vous engager à la ſoumiſſion à ſes volontés & à accepter un accomodement; que vous y étiez très-diſpoſé, mais que vous ne pouviez pas, pour l'honneur de votre charge, pour le vôtre & pour celui du bienfait même, que vous teniez du roi, vous diſpenſer de faire vos repréſentations & vos obſervations à cet égard; qu'effectivement quand un autre auroit cette charge, il vous ſeroit indifférent qu'elle fût amovible ou inamovible, mais que tant que vous l'auriez, vous ne pourriez pas vous diſpenſer de réclamer contre le principe établi dans la lettre qu'il m'avoit écrite, & que ſans manquer au reſpect & à la ſoumiſſion que vous deviez aux volontés du roi, vous ne pouviez vous diſpenſer de lui faire toutes les repréſentations qui pourroient éclairer ſa juſtice. Tout cela a été écouté juſques-là ſans vivacité & ſans humeur. Nous ſommes même entrés dans une diſcuſſion amicale du droit & des faits antécédens. Il a toujours ſoutenu le principe de l'amovibilité, mais ſans chaleur, &

Digitized by Google

m'a offert de me montrer la copie de vos provisions, où il est exprimé que CE SERA POUR AUTANT DE TEMPS QUE NOTRE BON PLAISIR, ou telle phrase approchante. J'ai repliqué que c'étoit affaire de style, & qui ne faisoit rien au fond du droit, qui étoit confirmé par tout ce qui s'étoit passé depuis la création de cette charge ; où il n'y avoit pas un exemple qu'on eût ôté, sans une démission volontaire, quoiqu'il y eût eu nombre de colonels généraux des Suisses qui eussent été disgraciés. J'ai cité le maréchal de Bassompierre, & M. le duc du Maine. L'on ne m'a nié ni l'un ni l'autre fait, mais on m'a dit que les circonstances étoient différentes, & que le roi n'en avoit pas moins le droit de disposer de cette charge, puisqu'il ne l'avoit conférée que pour autant de temps que ce seroit son bon plaisir. Cette discussion nous auroit mené trop loin, & j'ai jugé à propos de ramener la conversation au point principal, en disant à M. d'Aiguillon qu'au milieu de l'étonnement où vous avoit jetté une nouvelle aussi inattendue après un an d'exil, sans

Digitized by Google

nouveau motif de mécontentement possible de la part du roi, vous aviez été sensible à l'attention qu'on avoit eue de me charger de vous l'annoncer; que j'espérois effectivement que si les intentions n'eussent pas été sinceres, ce ne seroit pas moi qu'on seroit venu chercher pour vous tendre un piege; que je ferois tout ce qui dépendroit de moi pour répondre à votre confiance; qu'ayant à traiter les intérêts de mon ami avec mon ami, j'en tirois le plus heureux augure; que d'ailleurs il savoit que ce qui arrivoit aujourd'hui étoit depuis long-temps mon sentiment particulier; que si on vouloit vous faire un pont d'or & un arrangement avantageux, que la situation pécuniaire de vos affaires devoit vous faire désirer, mon avis avoit toujours été, & seroit encore, que vous deviez l'accepter; mais que si l'objet qu'on prétendoit vous offrir n'étoit pas proportionné à la grandeur du sacrifice, je serois le premier à vous conseiller de laisser agir l'autorité & le crédit qui vous dépouilleroient par une injustice inouie. J'ai ajouté tout de suite, que votre

Digitized by Google

parfaite soumission aux volontés du roi, ne vous avoit pas permis de différer la réponse prompte & positive qu'il vous avoit fait demander; qu'en conséquence j'étois chargé de lui remettre une lettre de votre part, dans laquelle, après avoir pris la liberté de lui faire vos observations respectueuses, sur les principes contenus dans la lettre qui m'avoit écrite, vous lui exposiez, ainsi qu'il vous y avoit autorisé, votre situation & vos desirs, & que vous finissiez par remettre votre sort entre ses mains. M. d'Aiguillon a paru fort surpris & fort peu satisfait de cette demande. Je ne vous répéterai point en détail tout ce qu'il m'a dit à ce sujet. Lorsque je lui ai proposé de prier le roi de me permettre de lui remettre votre lettre, il ma demandé si j'avois le projet & la prétention de traiter vos affaires directement avec le roi; que pour lui il en seroit fort aise, qu'il ne lui convenoit pas de se mêler de vos affaires, & que je m'en tirerois comme je le pourrois; qu'il n'avoit rien écrit de lui-même & sans en avoir reçu les ordres précis du roi, & qu'il n'avoit pas même voulu faire partir sa lettre sans

Digitized by Google

la mettre ſous les yeux de ſa majeſté, qui la lui avoit même renvoyée de Belle-Vue à Paris, avec le mot de ſa main, que j'avois trouvé au bas ; qu'il ne ſavoit pas pourquoi j'étois venu exprès pour traiter vos affaires ; qu'il eût été plus ſimple, plus convenable & même plus avantageux d'écrire moi-même vos demandes, ou d'envoyer votre lettre, ſi vous croyez devoir écrire au roi ; que vous deviez-vous rappeller ce qui étoit à la fin de ſa lettre, que ſi vous faiſiez des demandes trop fortes, vous n'obtiendriez rien ; enfin, que ſi dans la poſition où vous étiez, vous prétendiez traiter de couronne à couronne, vous vous trompiez infiniment ; qu'au reſte, il m'en diſoit plus qu'il ne devoit m'en dire ; que j'étois aſſez âgé pour devoir ſavoir me conduire, & qu'il ne s'ingéroit pas de me donner des conſeils. J'ai répondu le plus froidement qu'il m'étoit poſſible, qu'il ne s'agiſſoit pas de traiter directement vos affaires vis-à-vis du roi, parce que je n'avois jamais eſpéré que ſa S. M. me le permît, mais de lui remettre à elle-même une lettre de votre part, ſoumiſe & reſpectueuſe, où vous uſiez

Digitized by Google

de la permiſſion que le roi vous avoit donnée, de lui faire connoître l'objet de vos deſirs ſur le dédommagement de votre charge de la maniere la plus modérée; que ce ſeroit au roi à en juger; & que je ne ſavois ni ne comprenois, pourquoi il prenoit feu ſur une démarche auſſi ſimple; que je croyois être un homme aſſez conſidérable pour pourvoir rendre une lettre au roi, & que je ne comptois nullement profiter de cette occaſion pour lui rien dire qui pût lui déplaire ni même l'embarraſſer; que la commiſſion dont vous m'aviez chargé ſe bornoit à lui remettre votre lettre & à diſcuter, à éclaircir & à donner des renſeignemens & des facilités ſur les objets que le roi auroit approuvés, & avec qui il jugeroit à propos. Il m'a demandé qu'elles étoient les conditions que vous propoſiez. J'ai répondu que je n'étois pas aſſez ſûr de ma mémoire pour les lui rendre exactement; que d'ailleurs quelques-unes demandoient une diſcuſſion pour être compriſes dans leur véritable ſens; & ſur ce qu'il m'a preſſé; je lui ai dit en gros l'exécution d'une grace déja ac-

Digitized by Google

cordée, & la jouissance d'une forêt dépendante de la préfecture d'Haguenau, sur laquelle votre fief donnoit des prétentions légitimes. Il m'a dit qu'il n'entendoit rien à cela, & m'a proposé d'écrire sous ma dictée. Mais je lui ai dit que cela étoit plus clairement exprimé dans votre lettre au roi; que sur le premier article S. M. pouvoit seule se ressouvenir de la grace qu'elle vous avoit accordée peu de temps avant votre exil, & que votre délicatesse ne vous avoit pas permis de mettre à exécution; que quant à la partie de la forêt, cela demanderoit une discussion plus longue, & que le préalable à tout me paroissoit être que le roi voulût bien recevoir de mes mains, par-tout où il le voudroit, la lettre que j'avois à lui remettre de votre part, & chez madame du Barry & en sa présence, si on craignoit que j'abusasse du tête à tête que le roi m'accorderoit; que j'y avois d'autant moins de difficulté, que je comptois la voir & lui faire l'historique de la maniere dont j'avois donné lieu à la commission fâcheuse & embarrassante dont j'avois été chargé, & lui en par-

ler même à fond, enfin la prier, si toute autre voie m'étoit fermée, de me procurer le moyen de pouvoir remettre au roi la lettre dont j'étois chargé, qui étoit un dépôt sacré dont je ne pouvois me dessaisir qu'entre ses mains, pour remplir les intentions de mon ami; & sur cela je lui ai demandé s'il ne vouloit pas se charger de demander pour moi au roi la permission de lui remettre votre lettre. Il m'a dit, qu'il le feroit, mais de très-mauvaise grace; que je le voulois, que je pourrois m'en repentir; mais puisque je ne voulois pas de ses conseils, il ne prendroit pas la liberté de m'en donner. Nous sommes rentrés de là, ou, pour mieux dire, il est revenu sur la discussion de ce que contenoit votre lettre, & sur-tout des conditions que vous demandiez, & je ne dois pas vous cacher que tout ce que l'aigreur a de plus amer s'est répandu sur tout ce qu'il m'a dit à cet égard. Il est inutile de vous rendre des propos qui ne feroient que vous aigrir vous-même, & qui ne serviroient ni ne remédieroient à rien. J'ai soutenu vos intérêts avec la noblesse & le cou-

Digitized by Google

rage qui me conviennent & qui conviennent à votre ami. Cette discussion nous eût peut-être menés fort loin, si l'on n'avoit annoncé M. de Soubise, qui avoit fait demander, un moment auparavant, une entrevue pressée, ce qui m'a forcé de me retirer. Dans les dispositions où je laissois M. d'Aiguillon, il m'a paru instant de voir madame du Barry, & de tâcher de me procurer par elle les moyens de voir le roi. J'ai obtenu facilement mon entrevue pendant le travail du contrôleur-général. Je lui ait fait l'historique exact de ce qui avoit pu donner lieu à la commission dont j'avois été chargé; je lui ai rapporté les époques auxquelles j'avois parlé discursivement à M. d'Aiguillon des Suisses, & de mes idées sur la possibilité, sur la convenance même d'un accommodement, si le roi avoit envie de disposer de cette charge; que je n'avois jamais parlé que d'après ma propre pensée & sans savoir un mot de vos intentions à cet égard; que je n'avois même jamais promis ni jugé à propos de vous en rendre compte; & qu'enfin si on m'avoit compromis,

Digitized by Google

ou vous-même vis-à-vis du roi; on auroit eu un tort impardonnable, que j'avois pourtant lieu de le craindre; & même qu'on avoit été jusqu'à me faire envisager que le roi ne verroit pas d'un œil favorable mon empressement à venir traiter vos affaires; qu'il m'étoit intéressant que le roi connût au contraire que mon empressement à exécuter ses ordres, & à lui apporter une réponse prompte & positive de votre part, étoit une preuve de mon zèle à exécuter ses ordres; que d'après les bontés qu'elle m'avoit toujours témoignées, je me croyois autorisé à venir lui faire cette petite confidence, & à la prier de la rendre au roi. Cela m'a amené naturellement à lui parler de l'objet de mon voyage & du desir extrême que j'avois d'y réussir à la satisfaction commune, puisqu'enfin ce qu'on vouloit, ou du moins ce qu'on devoit vouloir, étoit que le roi disposât de la charge de Colonel-général des Suisses, & que vous & vos amis eussiez sujet d'en être satisfaits, par les avantages que l'on vous feroit. J'ai ajouté tout de suite que, plein de respect & de

soumission pour les volontés du roi, je lui apportois une lettre de votre part, que je desirois lui remettre, selon vos intentions, à lui-même, que j'en avois déjà parlé à Mr. d'Aiguillon, qui s'étoit chargé d'en parler au roi, mais que je la priois de m'aider à obtenir cette satisfaction, & que je desirois même, si le roi le jugeoit à propos, que ce fut chez elle & en sa présence. Elle me l'a promis de la meilleure grace du monde. Je lui ai même offert de lui lire la copie de votre lettre, par un excès de confiance dont vous me saurez peut-être mauvais gré, mais que j'ai cru devoir à la maniere franche & ouverte dont elle s'est expliquée sur vos anciennes querelles & sur le desir qu'elle eût d'être bien avec vous. Elle a rejetté ma proposition; mais je suis entré dans la discussion de toutes vos demandes, & je lui ai rendu presque mot à mot, votre lettre, que vous croyez bien que j'avois eu le temps d'apprendre par cœur. J'ai commencé par votre réclamation sur le principe de regarder votre charge comme amovible, & je lui ai fait sen-

tir que vous vous deviez à vous-même de faire à cet égard vos obſervations au roi. Elle en eſt convenue & a paſſé très-légérement ſur cet article, dont cependant je me ſuis apperçu qu'elle étoit parfaitement inſtruite, puiſqu'elle m'a répété les mêmes propos de M. d'Aiguillon ſur ce qui ſe trouve dans les proviſions ou brevets, &c. Quant à la diſcuſſion de vos intérêts, j'ai parlé des bons, dont je l'ai trouvé inſtruite, à l'exception qu'on avoit enflé la ſomme. J'ai remis la choſe à ſa juſte valeur, & je l'ai fait convenir que ce n'étoit que l'exécution d'une grace déja accordée, dont j'ai dit que votre délicateſſe ne vous avoit pas permis de profiter. Sur quoi elle m'a répondu que le fait n'étoit pas abſolument exact, que vos bons n'étoient pas en regle, qu'ils péchoient par la forme, & qu'enfin cette grace n'avoit pas pu avoir ſon effet, parce que de fait elle n'étoit pas revêtue des formes néceſſaires; que peu de temps après votre exil, ON ÉTOIT VENU LUI EN PARLER, & qu'elle avoit répondu que ſi la grace étoit accordée, il falloit que

Digitized by Google

le roi tint tout ce qu'il avoit promis; MAIS QU'ON LUI AVOIT FAIT VOIR qu'il y avoit un vice dans la forme, quoiqu'elle convint que l'intention du roi fut alors de vous accorder ce moyen d'acquitter vos dettes, & que vous ne dûtes qu'à votre négligence ou à l'ignorance des formes à remplir, de ce qu'elle n'eut pas son exécution. Quant à la forêt d'Haguenau, je lui détaillai l'affaire, & elle me parut la bien comprendre; elle ne me fit aucune objection, non plus que sur la pension de madame de Choiseul, que j'expliquai dans le sens le plus digne & le plus convenable, disant qu'elle ne savoit rien de votre démarche qui n'étoit dictée que par votre honnêteté, & qu'il étoit même fort incertain qu'elle acceptât. D'où je conclus que si le roi daignoit entrer dans votre situation & vous accorder une somme d'argent comptant pour faire face à vos dettes criardes, on pourroit, en augmentant cette somme, abandonner la pension. Elle se récria beaucoup, mais sans humeur, sur la proposition de l'argent comptant, parce qu'il n'y avoit pas

Digitized by Google

un écu. A quoi je répondis que la difficulté ne feroit pas grande si le roi, en accordant une très-grande grace, même pécuniaire, puisque les Suisses valoient plus de cent mille livres net, vouloit y mettre un brevet de retenue, qui ne feroit qu'une diminution de revenu pour le nouveau titulaire. Elle me répondit que cette tournure ne feroit point adoptée; parce que celui auquel le roi destinoit les Suisses ne feroit sûrement pas dans le cas qu'on mit un brevet de retenue sur la charge. Vous en concluerez, si vous pensez comme moi, que ce fera pour M. le comte d'Artois ou pour M. le comte de la Marche. J'aurois dû commencer par vous dire, mais on ne se rappelle pas l'ordre des faits, en écrivant aussi à la hâte que je le fais, que le premier article qui fut traité fut celui de votre liberté. Elle me dit qu'il feroit imprudent d'en parler dans ce moment-ci, qu'il faudroit un moment plus favorable, & que cela viendroit sûrement, & peut-être bientôt. Je répliquai que c'étoit cependant un article sur lequel vous insisteriez beau-

Digitized by Google

coup par ſentiment & par honneur : par ſentiment, parce que l'impreſſion de la diſgrace du roi étoit une choſe fâcheuſe pour votre façon de penſer & de ſentir : par honneur, parce qu'en conſentant à ce qu'on nommât à votre charge, vous deſiriez, avec raiſon, de n'être plus ſous le nœud d'une lettre de cachet; qu'on ne concevoit pas cette différence de traitement entre M. de Praslin & vous; que vos deſtinées, quoique la vôtre eût été plus brillante, avoient été pareilles, votre ſortie du miniſtere en même temps, vos opinions les mêmes comme miniſtres, & qu'ainſi ce qui s'étoit fait ſix mois plutôt pour l'un, pouvoit bien ſe faire ſix mois plus tard pour l'autre, avec la différence que vous n'aviez ni le projet, ni même le deſir de venir dans ce moment-ci à Paris; qu'il ſeroit même fort ſimple que l'accès de la cour vous reſtât interdit; mais que puiſqu'elle me faiſoit enviſager elle-même que votre exil ne devoit être ni éternel ni long, rien ne ſeroit plus ſimple ni plus honnête que de vous accorder votre liberté dans

Digitized by Google

ce moment-ci, avec l'aſſurance que certainement vous aviez trop d'eſprit & de prudence pour abuſer d'une liberté que l'on ſeroit toujours à même de vous ravir, ſi vous étiez capable d'en abuſer; qu'il n'en étoit pas des lettres de cachet comme de la petite vérole par inoculation, & qu'une premiere ne mettoit pas à l'abri d'une ſeconde ; que d'ailleurs rien ne ſeroit plus propre à refroidir la chaleur des eſprits ſur votre compte, chaleur dont vous ne pouviez pas être reſponſable, mais dont on ne ceſſoit de ſe ſervir pour aigrir l'eſprit du roi & vous attirer de nouvelles perſécutions; que ce qui ſe paſſoit maintenant & me procuroit l'honneur de l'entretenir, en étoit une preuve, puiſqu'elle conviendroit avec moi, que c'étoit pouſſer l'acharnement auſſi loin qu'il pouvoit aller, que de dépouiller, ſans nouveau motif ni prétexte, d'une charge très-conſidérable, un homme qui avoit eu le malheur de déplaire au roi depuis un an, & qui vivoit tranquille chez lui en philoſophe ; que je ne ceſſerois de lui repréſenter, puiſqu'elle m'avoit mis à portée de

Digitized by Google

le faire, qu'elle devoit trouver au fond de son cœur tous les motifs & tous les sentimens qui devoient la porter à s'opposer à une persévérance de persécution, qui ne la feroit que redouter, tandis que rien ne lui feroit plus d'honneur dans le public, même dans toutes les cours de l'Europe, que l'esprit de modération qui convenoit si bien à la beauté & aux graces. Je fus assez content de ses réponses; elle me dit qu'elle ne mettoit point d'acharnement contre vous, qu'elle seroit même charmée de trouver l'occasion présente de le faire paroître; que c'étoit bien votre faute si tout ce qui s'étoit passé étoit arrivé; qu'elle avoit fait dans les commencemens tout ce qu'il falloit pour le prévenir; que vous deviez sentir que cela ne pouvoit subsister sur le pied où étoient les choses dans les derniers temps, non pour elle qui n'étoit qu'un point, mais vis-à-vis du roi que vous choquiez perpétuellement dans l'objet de son attachement. Je me suis rejetté sur ses entours. Elle m'a repliqué que c'étoit les vôtres dont il falloit parler; que pour elle,

Digitized by Google

elle vous l'avoit dit à vous-même ; elle n'en avoit point ; que dans le temps d'une expliquation qu'elle eut avec vous, elle vous dit qu'elle n'avoit point d'entours, & qu'effectivement dans ce temps-là elle n'avoit autour d'elle d'homme considérable que le maréchal de Richelieu, qui n'auroit pas demandé mieux que de se raccommoder avec vous, & qui, par les agrémens de son esprit, étoit plus fait que personne pour sympatiser avec ceux du vôtre ; qu'elle n'eût pas demandé mieux que de se lier avec tous ceux que le roi honoroit de sa confiance & de ses bontés, & qu'il n'y en eût eu aucun avec qui elle eût mieux voulu vivre qu'avec vous. Je supprime beaucoup d'autres petits détails minutieux qui ne font rien à l'objet présent, & même à l'objet futur, mais qui, par le ton ni par la maniere, ne dénotoient aucune aigreur. J'ai repris, dans la fin de ma conversation, en résumé, tout ce que j'avois dit dans tout le cours ; j'ai échauffé sa tête autant qu'il m'a été possible. Si l'enthousiasme du bien & de la vertu pouvoit être communicatif,

Digitized by Google

tif, je me flatterois de l'avoir inſpiré. Mais, quoi qu'il en ſoit, j'eus tout lieu d'être auſſi content de la fin que du commencement de mon entretien, & madame du Barry me promit de rendre compte tout de ſuite au roi du motif de notre entretien, & de lui demander la permiſſion de lui remettre votre lettre. J'inſiſtai beaucoup ſur ce dernier article, & elle me promit de me faire ſavoir par ſon neveu ce que le roi lui auroit dit. Il n'eſt pas hors de propos d'obſerver que pendant le cours de notre converſation, mademoiſelle du Barry vint l'interrompre & lui dire deux mots à l'oreille, & qu'elle répondit: " c'eſt „ bon, dites-lui qu'il n'a qu'à atten„ dre „. Je m'apperçus même que depuis ce moment je lui trouvai plus d'impatience de la terminer. En ſortant, je trouvai un des gens de M. d'Aiguillon dans l'anti-chambre; je ne doutai pas que ce ne fût lui qui l'avoit fait demander, & j'en conçus un funeſte augure. Mes ſoupçons ne ſe vérifierent que trop. A onze heures du ſoir le neveu vint me dire que ſa tante l'avoit chargé de me dire que

Digitized by Google

le roi lui avoit répondu qu'il avoit déja dit à M. d'Aiguillon de me demander la lettre; qu'il étoit d'ailleurs charmé que je fusse ici, & qu'il me verroit avec plaisir. CE QU'IL ME VERROIT AVEC plaisir, me parut demander une explication, & je priai le neveu de retourner dire à madame du Barry que je la priois de m'expliquer si c'étoit en général dans sa cour que le roi seroit bien aise de me voir, ou en particulier chez elle, ainsi que je l'en avois suppliée, qu'il me permettoit de le voir. La réponse, un quart-d'heure après, fut que le roi me verroit avec plaisir par-tout, mais qu'il ne vouloit pas entendre parler directement de l'affaire en question, & que je remisse la lettre à M. d'Aiguillon. Je vous avoue que cette réponse m'a fait passer une nuit bien cruelle & bien agitée; je n'ai pas fermé l'œil, & j'ai pensé toute la nuit au parti qui me restoit à prendre quant à votre lettre; car quand elle aura été lue, & que les objets en seront connus du roi, il faudra bien parler & qu'on me parle, ou bien on vous écrira directement, ce dont je ne serois pas

Digitized by Google

étonné, car je m'attends à tout & à tout ce qu'il y a de pis, & jamais l'amitié n'a été mise à une épreuve aussi cruelle. J'ai donc pensé que ce qui me restoit à faire étoit d'écrire au roi la lettre dont vous trouverez la copie ci-jointe. J'en ai espéré deux biens; l'un, peut-être, d'obtenir du roi, par ma persévérance & par ma demande personnelle, ce qu'il m'a refusé par M. d'Aiguillon & par madame du Barry, qui ne lui ont probablement pas représenté la chose d'une maniere à m'obtenir ce qu'il me semble qu'on ne peut me refuser: l'autre, que si je suis forcé en définitif à remettre votre lettre à M. d'Aiguillon, le roi saura du moins d'une maniere certaine, que j'ai apporté une lettre de vous, & que par ses ordres absolus je l'ai remise à M. d'Aiguillon, & il ne pourra s'empêcher de la lui remettre. J'ai balancé & je balance peut-être encore si je la remettrai; cependant quelque convaincu que je sois qu'elle ne produira aucun effet désirable, je n'ose le prendre sur moi, de peur de vous nuire, & d'avoir quelque chose à me reprocher. Oh! mon ami, qu'elle

Digitized by Google

ſituation que la mienne ! Je me trouve dans une poſition très-pénible, pour ce moment, & je ne vois rien de conſolant pour l'avenir. La perte de votre charge eſt jurée, & jamais on ne vous en offrira un dédommagement proportionné. M. d'Aiguillon me dit hier, dans la chaleur de notre converſation, que jamais on ne vous offriroit que de l'argent ou une penſion. Vous comprendrez ce que cela veut dire, & vous verrez que ſi le dédommagement en argent n'équivaloit qu'à une penſion, ce dédommagement, quel qu'il fût, ne pourroit être conſidérable ni même acceptable. Je ſuis affligé, je m'afflige, je ſuis indigné du rôle qu'on m'a fait jouer dans tout ceci, & de celui que j'y jouerai juſqu'à la fin, avec la certitude de ne vous rapporter que des malheurs. J'aurai la ſatisfaction inutile de dire nettement ma façon de penſer à l'homme qui m'y a embarqué, & de ne le revoir jamais, mais à quoi cela vous ſervira-t-il ? Voilà ce qui me déſole. J'en reſte là de ma lettre. J'irai chez le roi après le ſalut, je me préſenterai devant lui, je verrai quelle impreſ-

Digitized by Google

ſion aura fait ma lettre. S'il ne me dit rien ; s'il ne me fait rien dire, j'irai de-là chez M. d'Aiguillon, & le ciel m'inſpirera ce que je devrai dire ou faire. Je retournerai à Paris m'affliger avec vos amis, finir ma lettre & vous envoyer un courrier. J'arrive de chez le roi après le ſalut ; il y avoit beauconp de monde ; madame la comteſſe de Provence arrivoit de la Muette, tous les enfans du roi, toutes les dames & toute la cohue. Je m'étois mis en poſture d'être remarqué, & j'avois demandé auparavant, au premier valet-de-chambre, ſi le roi avoit reçu ma lettre & ce qu'il avoit dit. Il m'avoit répondu qu'il l'avoit miſe ſur ſa table, & que le roi lui avoit demandé ſi ce n'étoit pas lui qui avoit apporté une lettre de moi. Sur quoi il lui avoit répondu que oui, & que, s'il y avoit quelque choſe à me faire ſavoir, je lui avois dis où je logeois. Le roi avoit répondu : c'eſt bon. Peu de temps après que le roi eſt entré dans le cabinet, il m'a apperçu, a fait tout de ſuite le tour de la table du conſeil, il eſt venu à moi, m'a fait reculer, & m'a dit aſſez bas,

Digitized by Google

avec un visage fort ouvert & fort serein : “ Vous voilà donc arrivé, M.
„ du C*** ; voyez M. d'Aiguillon,
„ & montrez-lui tout, c'est lui que
„ j'ai chargé de m'en rendre compte „.
Il ne m'a pas donné le temps de lui répondre ; ce que j'aurois fait tout de suite pour lui dire du moins que cela étoit bien fâcheux. Je n'ai pu que commencer, mais il ne m'a pas donné le temps d'achever. Nous voilà donc entre les mains de M. d'Aiguillon, & par conséquent très-mal à tous égards ; c'est ce que je craignois le plus ; mais vous voyez qu'il n'y a pas de moyen de l'éviter. Je ne suis cependant pas étonné que l'on veuille traiter la chose ministériellement, puisque c'est pour M. le comte de Provence. J'en suis presque certain ; quelqu'un très-au fait de ce qui se passe m'en a averti dans le moment. Cela se fait par l'indiscrétion de quelques-uns des entours de M. le comte de Provence, qui en ont parlé comme d'une chose qui arriveroit avant qu'il fût peu, & cela quadre à merveille avec le propes d'hier de madame du Barry. A cela je ne vois aucun remede. Il ne faut pas

Digitized by Google

vous cacher que la pudeur étant moindre, le dédommagement le sera aussi, & qu'il n'est pas possible de lutter contre le petit-fils du roi. On n'a pas pu me dire si les Carabiniers passeroient à M. le comte d'Artois; mais peu nous importe; si on le savoit, cela ne pourroit servir qu'à confirmer nos notions sur M. le comte de Provence, qui me paroissent certaines. Vous pouvez arranger vos idées en conséquence. Quant à la somme qu'on mettra, si on veut vous faire des loix trop dures pour votre dédommagement, ce que je crains infiniment depuis que forcément nous avons affaire à M. d'Aiguillon, quel parti prendrez-vous, si on nomme M. le comte de Provence, sans vous demander votre démission, ou si, en vous la demandant, on vous indique que c'est pour M. le comte de Provence, comme il y a apparence? Il est bon que vous réfléchissiez à tout ceci d'avance, & que vous vous formiez un plan de conduite. Si ce prince se pique de générosité, il ne voudra pas de la charge d'un particulier pour le ruiner, & sans qu'il

Digitized by Google

ait lieu d'être satisfait, & il devroit être votre premier solliciteur. Il paroît qu'on tient ceci fort secret; une seule personne m'en a parlé, mais cette personne peut & doit être instruite, & ne voudroit pas me tromper. D'ailleurs, cela va à merveille avec le propos de madame du Barry sur l'impossibilité de l'arrangement à faire pour un brevet de retenue. Je suis venu fermer ma lettre à Paris. J'ai été, en sortant de chez le roi, chez M. d'Aiguillon; il n'y étoit pas, on ne savoit quand il rentreroit; enfin j'ai envoyé mon laquais l'attendre, avec un billet par lequel je lui mande l'ordre que j'ai reçu du roi de traiter avec lui; que je suis prêt à me rendre chez lui, mais que comme il étoit peut-être en affaires & que j'avois un grand mal de tête, & effectivement j'ai une migraine diabolique, je lui proposois de remettre à demain au soir notre entretien, & que nous traiterions à fond une matiere que nous avions à peine effleurée hier. Il m'a fait réponse qu'il étoit bien fâché de mon incommodité, & qu'il seroit demain au soir à mes ordres. C'est donc

Digitized by Google

demain que je fondrai la cloche, & que je lui remettrai enfin la lettre que vous m'aviez donnée pour le roi, qu'il m'eſt bien amer & bien dur de ne pouvoir remettre moi-même. Mais vous voyèz que j'ai fait l'impoſſible, & que toutes les avenues m'ont été fermées. Adieu, mon cher ami, renvoyez-moi ce courier le plutôt que vous pourrez, & mandez-moi vos intentions. Je bataillerai d'ici-là de mon mieux, ſans rien conclure, à moins qu'on ne m'accorde toutes vos demandes.

Digitized by Google

SECONDE LETTRE.

IL ne faut pas vous abufer, mon cher ami, fur le préfent ni fur l'avenir. La chofe fe trame de longue main. Il paroît qu'on a eu de la peine à y amener le roi; mais on en eft fûr maintenant. M. d'Aiguillon difpofe de madame du Barry; il s'eft rendu le maître de votre affaire, en difant qu'on le laiffât faire, & qu'il fauroit bien en tirer parti à bon marché. Nous verrons ce que j'en tirerai demain; mais j'ai été fi mécontent de ma premiere converfation, que je n'augure rien de bon de la feconde. On me fera des propofitions déraifonnables, que je rejetterai; j'en ferai de juftes, qui feront mal reçues; nous nous difputerons avec le moins d'aigreur que je pourrai de ma part, avec beaucoup d'humeur & d'emportement de la fienne, & nous nous quitterons fans rien conclure, en nous en remettant à la décifion du roi, quand il aura vu votre lettre. Je reparlerai à madame du Barry, mais

Digitized by Google

elle aura été endoctrinée par M. d'Aiguillon. Je demanderai au roi à lui parler; il me refusera. Ma ressource sera de lui écrire, si je ne puis lui parler, & pour lors j'entrerai en matiere avec lui. Je dirai des vérités qu'il sait aussi bien que moi, mais qu'il peut avoir oubliées, & je n'aurai que la triste satisfaction de n'avoir rien négligé, rien laissé qui ne fût tenté. Telle est la position des choses, telle que je la vois & telle que je l'ai vue dès les premiers momens de ma conversation avec M. d'Aiguillon, qui conduit toute cette intrigue, & qui veut mettre un vernis de modération dans ses démarches, que ses propos emportés démentent. On ne me fera que des propositions inacceptables, & quand on les aura faites, si je refuse nettement, on dira : hé bien, le roi n'a qu'à lui envoyer demander sa démission, & l'on fera partir quelqu'un à mon insu pour Chanteloup; ou, suivant les principes établis dans la lettre qu'on m'a écrite, on vous en privera sans formalité, & la gazette nous apprendra qu'elle est donnée à M. le comte de Provence, qui, dès

Digitized by Google

que ſes deſſeins vont être publics, preſſera la meſure tant qu'il pourra, perſécutera le roi, & ſervira de prétexte aux autres pour le tourmenter de finir. Dans cette poſition, vous avez pluſieurs partis à prendre : celui d'une réſiſtance vaine qui vous ſoumettroit peut-être à de nouvelles perſécutions, qui ſeroit romaneſque, ſur-tout ſi c'eſt pour M. le comte de Provence. Dans le ſecond cas, ſi ce qu'on peut obtenir ſe bornoit à l'exécution de vos bons, accepteriez-vous ce foible dédommagement ? En accepteriez-vous un encore au-deſſous? Car je m'attends aux propoſitions les plus extravagantes & même les plus humiliantes pour mon amour-propre, pour vous. Je rejetterai abſolument celles qui ſeroient honteuſes, mais je ne déciderai rien ſur celles qui, ſans être abſolument ſatisfaiſantes, rempliroient au moins l'objet de vous laiſſer le même revenu, en plaçant à fonds perdu. Je laiſſerai toutes choſes entieres, & je demanderai de vous écrire ou d'aller vous trouver. Si je reſte ici, je n'en bougerai que lorſque je jugerai que ma préſence

y ſera inutile. Je remuerai toutes les cordes pour tâcher de mieux obtenir; mais l'ultimatum une fois lâché, on y tiendra & on y fera tenir le roi. Ceci eſt réellement un bois où on ne peut plus habiter. Un rayon d'eſpérance a brillé à ma vue quand le roi eſt venu me parler, par l'air ſatisfait avec lequel il m'a abordé; mais M. d'Aiguillon, quel homme! Je ſerai demain plus ſavant; je vous écrirai peut-être par la poſte mercredi le réſultat de notre converſation; ſinon, ſi j'ai quelque choſe de nouveau à vous mander, je vous enverrai un ſecond courier. Je finis celui-ci, le ſommeil me gagne, je ne ſais plus ce que j'écris, il eſt trois heures du matin, & il y a trois nuits que je n'ai dormi. Tout cela ne ſeroit rien, ſi la perſpective étoit plus agréable; mais je n'y vois rien de bon. Il eſt un milieu entre l'opiniâtreté d'une réſiſtance inutile & l'entier abandon de ſes intérêts, c'eſt la nobleſſe & la fermeté; c'eſt-là, mon cher ami, le parti que je prendrois peut-être pour moi; mais vous n'avez beſoin ni de conſeil ni d'exemple.

TROISIEME LETTRE.

Mon cher ami, l'injuſtice eſt à ſon comble ; je ne vous ai que trop préparé hier à ce que je vais vous mander ; mais j'eſpérois que les choſes n'iroient pas d'une maniere auſſi dure & auſſi tyrannique. Il faut prendre patience, je vous y exhorte, & à la modération, vous en aurez beſoin. Cependant la réſiſtance eſt inutile & ne vous procureroit que de nouveaux malheurs. Je ne peux vous répondre de ce qui arriveroit ſi vous ne donniez pas votre démiſſion, que je ſerai chargé de vous demander, ou que j'irai vous demander moi-même, en vous portant le détail des conditions qu'on vous offre, & ſur leſquelles on ne m'a pas permis, ou on ne vous permettra aucune repréſentation. On vouloit, c'eſt-à-dire, M. d'Aiguillon, que je vous envoyaſſe dès ce ſoir un courier. J'ai décliné la choſe, en exigeant qu'il mît ſous les yeux du roi

un mémoire que j'avois préparé, & qui contient tout ce que vous demandiez dans votre lettre & qu'on ſavoit déjà ; l'hiſtoire des bons nettement expliquée, la forêt d'Haguenau, votre liberté, une ſomme d'argent comptant, & une penſion pour madame de Choiſeul. J'ai balancé un inſtant ſi je le donnerois, car je n'en eſpère rien en paſſant par le canal de M. d'Aiguillon, dont la fureur tranquille n'eſt pas ſortie avec moi du ton miniſtériel. Il m'a dit qu'il n'étoit que l'organe des volontés du roi, & qu'il ne vouloit ni ne pouvoit que me répéter, mot pour mot, ce qu'il avoit charge de me dire ; que le roi ſavoit toutes vos demandes par ce que j'en avois dit à madame du Barry ; qu'il ne l'avoit pas chargé de recevoir votre lettre ; qu'il ne la prendroit pas ; & il m'a ſoutenu que madame du Barry m'avoit fait dire par ſon neveu, qu'il ne l'avoit pas voulu recevoir ; tandis qu'au contraire il m'a bien dit expreſſément que le roi avoit dit à M. d'Aiguillon de la prendre. Tout cela eſt inutile. Vous voyez bien qu'on fera dire à M. du Barry tout ce qu'on vou-

dra, & qu'il en réſultera ſeulement, ou qu'il ſe ſeroit mal expliqué, ou que j'aurois mal entendu. A vous dire le vrai, je ne ſuis nullement fâché, d'après l'événement, de n'avoir pas remis votre lettre à M. d'Aiguillon; le roi ne l'auroit pas lue; & quand il l'auroit lue, il n'en ſeroit rien arrivé. Au lieu de cela, le mémoire que j'ai remis devant moi, ne vous compromet en rien, puiſqu'il ne fait que l'expoſé des demandes que vous m'aviez chargé de ſolliciter; vous reſtez dans tous vos avantages, & vous pourriez même déſabuſer mon zele en cas de beſoin. J'ai eu en vue, en le donnant, de gagner du temps & de vous en donner davantage ſur la propoſition que j'aurai à vous faire, qui conſiſte en une penſion de 60 mille francs ſur la charge, & en 200 mille francs d'argent comptant, ou en 50 mille francs de penſion & en 100 mille écus. Cela prouve de reſte que c'eſt pour M. le comte de Provence, puiſqu'on m'a dit que le roi vous feroit payer argent comptant de ſon tréſor. Mais il a été impoſſible de le faire articuler à M. d'Aiguillon, qui

Digitized by Google

m'a traité minifterielement d'un bout à l'autre. J'ai vu clairement que fa rage venoit de ce que j'avois effayé d'aller par madame du Barry & par le roi. Cela ne m'empêchera pas de faire demain un dernier effort auprès d'elle, & de tâcher d'obtenir une audience du roi ; mais il me la refufera, & je prévois que toute difcuffion eft déformais inutile. C'étoit un parti pris avant de m'écrire, & cela eft conféquent au premier propos de M. d'Aiguillon, que vous n'obtiendrez qu'une penfion ou de l'argent. Voilà pourquoi on a été fi fâché de me voir arriver. On auroit voulu une lettre, à laquelle on auroit envoyé pour réponfe la fuprême volonté du roi. J'ai aigri les chofes par mes démarches auprès de madame du Barry & par ma lettre au roi ; mais je n'en ai point de regret ; nous n'en ferions ni pis ni mieux. Encore une fois, ma préfence n'y a rien fait ; elle a embarraffé un moment, mais on étoit fûr de fon fait. Je fuis devenu la haine de M. d'Aiguillon, & je crois qu'il me hait bien autant que vous, & c'eft tout dire. Je me fuis contenu, mais

Digitized by Google

je ne me contiendrai pas toujours; & nous aurons, quand tout ceci sera fini, une petite explication, après quoi nous ne nous verrons jamais. Il faut réfléchir sur le parti que vous avez à prendre. J'ai tâché de pénétrer ce qui arriveroit, si vous refusiez votre démission. On m'a dit qu'on s'en passeroit, & qu'on verroit ce qui en arriveroit; mais d'un ton à me faire tout craindre pour vous. Au nom de Dieu, cédez à la force; il est inutile, il est même romanesque de lutter contre la volonté décidée du roi; c'est vous préparer peut-être des malheurs effroyables, après lesquels vous n'en seriez pas plus avancé; votre charge sera également perdue, & vous aurez essuyé des années de malheurs. Dans cette position, vous n'avez que deux partis à prendre: ou celui d'accepter le foible dédommagement qu'on vous offre & de donner votre démission, ou de l'envoyer purement & simplement au roi, en vous remettant entiérement à sa justice; en disant que vous la teniez de lui, & que vous la lui remettez volontairement, dès qu'il paroît le desirer. Il n'y a pas d'appa-

Digitized by Google

rence que vous ne tiriez pas toujours le même parti qu'on vous offre, & la maniere est plus noble. Si vous voulez aller au plus sûr avec des gens qui sont capables d'abuser de tout, vous laisserez assurer l'effet de leur engagement. Enfin, mon cher ami, la forme & le fond, tout est tyrannique. J'oublie dans ce moment-ci tous mes ressentimens personnels; mon intérêt n'est rien, ma douleur est extrême. Je ne vous ai pas nui, car cela étoit impossible, mais je ne vous ai servi à rien, & j'ai été le jouet de la plus insigne fausseté. Il n'est pas temps de parler de moi, il faut parler de vous, & discuter de sang froid les différens partis qui vous restent à prendre. Vous en avez, à ce qu'il me semble, quatre : celui de refuser à donner votre démission, & à courir tous les hasards; mais je me jette d'avance à vos pieds pour vous en détourner. Qu'y gagneriez-vous? De constater d'une maniere plus éclatante la violence. Mais ne l'est-elle pas suffisamment dans la position où vous êtes? Qui peut répondre de l'acharnement & de la vengeance de ceux

qui vous perſécutent ? Vous n'ajouteriez rien, ou peu de choſe de plus en votre faveur dans l'opinion publique ; & d'ailleurs ſa faveur durable, quant à la façon de penſer, paſſagere quant à l'occupation, vaut-elle la peine d'y faire le ſacrifice de la douceur de votre vie, & peut-être de votre liberté ? Je vous demande donc en grace de n'y pas ſonger & de rejetter cette idée. Le ſecond parti eſt d'envoyer, dans l'intervalle, votre démiſſion volontaire pure & ſimple, en annonçant pour motif la volonté abſolue du roi, & la maniere dont les propoſitions qu'on vous a engagé à faire ont été reçues. C'eſt peut-être une maniere fort noble de vous démettre d'une charge, que, de façon ou d'autre, vous voyez aſſez que vous ne garderez pas, & ſur laquelle vous prévoyez que l'on ne vous fera que des conditions que vous ne pouvez pas accepter. Le troiſieme eſt de les attendre ces conditions iniques, telles que je ſerai chargé de vous les faire, de les refuſer, & d'envoyer en mêtemps votre démiſſion, ou d'attendre que, d'après votre refus, on vous

en envoye un ordre positif; cela dépendra de ce qu'on me dira ou de ce qu'on m'écrira en me renvoyant le détail de vos demandes, car il est possible qu'on me charge de vous demander ou une acceptation avec votre démission, ou, dans le cas de votre refus, votre démission. Le quatrieme parti ste d'accepter les conditions qu'on vous offre & d'envoyer votre démission en conséquence. Vous aurez certainement de la peine à vous y résoudre, & je n'ai rien à vous dire là-dessus; c'est l'état de vos affaires qu'il faut consulter, c'est la peine que peut vous faire, dans l'agrément journalier de votre vie, la privation de soixante mille livres de rente, les retranchemens indispensables que vous serez obligé de faire dans votre maison domestique & dans beaucoup de choses qui vous sont agréables, & qui sont précieuses quand on est obligé de vivre à la campagne; car il faut calculer que vous pouvez y être encore bien des années, à en juger par la rage & le crédit de M. d'Aiguillon. Tout cela mérite d'être pesé mûrement, & quelque calcul que vous

Digitized by Google

faſſiez, je l'approuverai, hors celui d'une réſiſtance inutile, qui vous feroit courir, ſans fruit, de nouveaux dangers pour votre tranquillité & même pour votre liberté. Au nom de Dieu, ne vous échauffez pas la tête, & ſongez que rien ne réſiſte à la force, quand l'emploi en eſt confié à la méchanceté. J'ai cru gagner quelque choſe, mon cher duc, en vous faiſant parvenir ces triſtes détails demain dans la journée, afin que vous euſſiez plus de temps de faire toutes vos réflexions, & d'être préparé à tout. Je ſuis revenu ſur le champ de Verſailles, au ſortir de chez M. d'Aiguillon. J'ai fait réveiller M. Bertin, & l'ai engagé de partir demain à la pointe du jour. J'ai diſcuté, avec vos amis, tous les cas & toutes les circonſtances, & nous ſommes venus à un avis commun ſur chaque point, qu'ils vous manderont, beaucoup mieux que moi, car ils ont la tête plus nette, quoiqu'ils ne ſoient pas moins affligés que moi; mais du moins ils ne ſont pas le malheureux inſtrument dont on s'eſt ſervi dans tout ceci; au lieu que moi, j'ai été la dupe de M. d'Aiguillon juſqu'à mon

arrivée ici, & je n'y ai été appellé que pour être le témoin de ses horreurs, & pour les voir de plus près. Je suis au dernier comble du dernier désespoir, mais cela ne vous est bon à rien. J'espère recevoir demain de vos nouvelles, je ne les crains pas; vous êtes plus tranquilles que moi; & quelque malheureux que vous soyez, vous n'êtes pas plus à plaindre; vos amis vous resteront, & je serai toujours le plus tendre & le plus inutile. Adieu, mon ami, je ne vous prêche pas le courage, mais la patience, mais la modération, & sur-tout à bien peser toutes les conséquences qui pourroient résulter d'une fermeté inutile. Que pouvez-vous, vis-à-vis de M. le comte de Provence? Quelle ressource pour l'avenir? N'y sacrifiez donc pas le bien le plus estimable, celui de la liberté & de la tranquillité de votre vie. Je crains la vivacité de toutes vos têtes, pour Dieu, qu'elles ne s'échauf- point. J'irai vous en conjurer moi-même, dès que je pourrai quitter cet abominable séjour, & rester avec vous tant que vous voudrez bien m'y souffrir.

Digitized by Google

J'ai oublié de vous mander qu'on m'a parlé de reversion dans la pension qui vous est offerte en faveur de madame de Choiseul. Ne le lui dites pas, si vous voulez, de peur de la mettre en fureur; mais je dois vous le dire pour l'exactitude des faits; je crois qu'il est question de la moitié, mais je ne l'assure pas positivement. En tout cas, je sais que cela lui est fort égal.

A Paris le 10 à 4 heures du matin.

J'oubliois de vous dire, car je ne cesse d'oublier, que j'ai rappellé à M. d'Aiguillon ce qu'il m'avoit dit des deux millions, & qu'il m'a répondu que c'étoit discursivement & sans conséquence qu'il m'avoit estimé à cette valeur votre charge; que le roi avoit pensé différemment; enfin, que son avis n'étoit de rien, quand il exécutoit les volontés du roi, qui avoit d'abord résolu de vous ôter votre charge sans aucune condition, & que sur ce qu'il lui avoit dit de notre conversation, le roi s'étoit décidé à me faire

Digitized by Google

faire écrire : qu'il n'avoit fait autre chose que de tenir la plume, comme il ne faisoit que me répéter, mot pour mot, ce qu'il l'avoit chargé de me dire pour vous le faire savoir. Que de mensonges, que de faussetés, que d'abominations!

Digitized by Google

QUATRIEME LETTRE.

Ce 13 décembre.

JE reprends aujourd'hui, mon cher duc, le récit de ma conduite & de mes démarches depuis mardi au soir. Vous vous rappellerez que j'avois quitté M. le duc d'Aiguillon que j'avois été trouver de la part du roi, & que j'en avois été peu satisfait. En le quittant, je vins faire un tour à Paris, j'en revins fort tard ; car, comme je n'avois pu avoir de chevaux de poste, j'avois été obligé de prendre deux tristes chevaux de remise, qui penserent me laisser en chemin, par la nuit la plus noire & la plus orageuse ; enfin je fus plus de quatre heures en chemin, & il étoit plus de six heures quand je rentrai chez moi à Versailles. Je trouvai un petit espion à ma porte, & je fus bien tenté de lui donner quelques coups de canne ; mais comme il ne faut battre personne chez le roi, je me contins, & il en fut quitte pour

la peur. J'allai le mercredi matin à Trianon au lever du roi, qui me parut fort occupé de moi, & eut la bonté de me parler plus que de coutume. Comme ce n'étoit pas de vos affaires, je crus que je ne devois pas m'en tenir là, & je demandai à voir madame du Barry. Le valet-de-chambre, à qui je m'adressai d'abord pour lui faire passer mes desirs, me dit qu'elle ne lui avoit pas répondu, & je pris mon parti de le lui demander à elle-même dans le sallon. Elle partoit pour Lucienne, & eut la bonté de me recevoir, à son retour, pendant que le Roi jouoit dans le sallon. Vous connoissez la proximité des lieux; nous fûmes même interrompus par M. de Duras, qui entra fort innocemment, mais qui se retira fort discrétement. Je dis à madame du Barry qu'elle voyoit un homme au désespoir, que ce n'étoit point de vos intérêts que je venois l'entretenir, mais des miens, mais de mon honneur compromis; que le Roi n'avoit pas daigné recevoir une simple lettre, que je m'étois simplement chargé de lui remettre; que je croyois être un hom-

Digitized by Google

me assez considérable dans son royaume, pour qu'on ne m'empêchât pas de remplir auprès de lui une commission que lui-même m'avoit donnée, pour laquelle on étoit venu me chercher, dans laquelle j'étois compromis, & j'avois compromis mon ami; que je m'en étois d'abord applaudi, parce que j'avois cru les dispositions de M. d'Aiguillon sinceres, & qu'étant son ami, & peut-être le seul depuis trente ans, il ne me seroit pas venu chercher, pour me tendre un piége & me charger d'une commission désagréable; cependant que telle étoit ma situation affreuse, que je ne pouvois m'empêcher de voir qu'on s'étoit servi de moi pour mettre un masque de modération sur l'action la plus cruelle; que votre sort étoit fixé avant que je partisse de Chanteloup, & qu'on ne vouloit, ni recevoir votre lettre, ni m'entendre, & qu'enfin il avoit fallu presque me fâcher pour obtenir que l'on prît de moi un état de vos demandes, pour le mettre sous les yeux du roi; que je n'en attendois rien, parce que, 1°. votre sort étoit sûrement fixé d'avance, & que

je n'avois pas lieu d'en douter, puisque les propos de M. d'Aiguillon, avec son ton ministériel, & en parlant de la part du roi, étoient parfaitement analogues aux premiers propos qu'il m'avoit tenus, le premier jour de mon arrivée, dans la chaleur d'une premiere dispute; que mon arrivée ici l'avoit gêné & lui avoit déplu, & que j'en comprenois le motif, parce que, quand on faisoit mal, on craignoit la lumiere. 2°. Que l'on sauroit bien prévenir le roi, & l'empêcher de se livrer à la bonté naturelle de son cœur, qui ne permettoit pas plus que sa dignité, qu'il dépouillât un particulier d'une grace qu'il lui avoit faite, il y avoit dix ans, qu'il ne lui avoit point ôtée lors de sa disgrace, & qu'il ne pouvoit y avoir un sujet de lui enlever maintenant, puisqu'il étoit physiquement impossible qu'il eût, depuis un an d'exil, rien fait qui pût mériter une nouvelle punition; que ce ne pouvoit donc être que par persévérance d'animosité; que cela ressembloit à M. d'Aiguillon, dont la premiere passion étoit la vengeance; & qui y avoit

toujours tout ſacrifié ; mais qu'elle n'étoit pas faite pour en être l'inſtrument aveugle, & pour ne pas rendre à M. d'Aiguillon, & à elle-même, le ſervice important de mettre des bornes à ſa fureur ; que pour moi, je ne lui pardonnerois de ma vie le rôle qu'il me faiſoit jouer dans tout ceci ; que ſi tout naturellement on vous avoit ôté les Suiſſes, j'en aurois été gémir avec vous, j'en aurois ſu mauvais gré à M. d'Aiguillon, mais que je n'y aurois pas trouvé de motif pour rompre tout commerce avec lui. Maintenant qu'il avoit compromis mon honneur, mon ſentiment & ma délicateſſe, que j'étois au déſeſpoir, que je le prouverois, & que j'irois me jetter aux pieds du Roi, & lui demander juſtice ; que ma vie & mon bien étoient à ſon ſervice ; que je n'avois jamais épargné l'une dans ſes armées, & que j'en portois des marques, que je n'avois jamais ménagé l'autre pour ſon ſervice ; mais qu'il y avoit deux choſes qui étoient à moi, & qu'il ne pouvoit m'enlever tout grand qu'il étoit ; ma naiſſance & mon honneur ; qu'il étoit compromis, &

qu'il falloit le réparer, en vous accordant au moins des conditions honnêtes, & non pas des loix arrangées d'avance & dictées d'une maniere & d'un ton despotiques. Madame du Barry me parut effrayée & même touchée de mon état ; elle dit que ce n'étoit pas à cause de moi que le roi n'avoit pas reçu votre Lettre, mais c'est qu'il ne vouloit pas se mêler directement de cette affaire ; que les intentions étoient sinceres ; que M. d'Aiguillon n'avoit point d'acharnement contre vous, elle encore moins ; que le roi, à la vérité, étoit mécontent de ce qui se débitoit souvent sur Chanteloup, des propos de vos amis, qui, par leur chaleur, vous faisoient le plus grand tort ; qu'elle convenoit que j'avois raison de me plaindre d'avoir été compromis, & que, si on ne vouloit pas écouter vos propositions, il eût été inutile de vous mander d'en faire sur ce qui pouvoit vous convenir ; qu'à la vérité, elle avoit vu un mémoire entre les mains du roi, que M. d'Aiguillon lui avoit envoyé la veille, c'étoit le mien, qui contenoit des demandes exorbitantes ;

que le roi avoit répondu le matin même à M. d'Aiguillon; mais que, comme je pouvois m'être apperçu qu'elle avoit fort peu vu le roi dans la journée, il ne la lui avoit pas montrée; qu'elle le verroit ce soir, qu'elle lui peindroit ma situation, & qu'elle pouvoit m'assurer que le roi, qui avoit lieu d'ètre content de moi, ne voudroit pas que je fusse mécontent; qu'elle parleroit le lendemain à M. d'Aiguillon, & qu'elle m'enverroit chercher après qu'elle lui auroit parlé. Je repris la discussion du mémoire; je lui fis sentir que les bons étoient une chose accordée dans l'intention du Roi, que la forèt étoit un acte de justice autant que de grace, que nous céderions l'argent comptant, & mème la pension de Madame de Choiseul; que d'ailleurs je prendrois sur moi de simplifier beaucoup nos demandes, & que je me bornerois à demander que le Roi vous laissât pécuniairement au même point où vous étiez avec la charge, qu'elle valloit 102 mille livres de rente, qu'il n'y avoit qu'à vous donner deux millions en rescriptions, qui n'en feroient qu'un, dont vous

Digitized by Google

pourriez vous faire 100 mille livres de rentes viageres, ou dont vous pourriez vous aider pour l'acquittement de vos dettes, au lieu qu'une pension ne pouvoit remplir cet objet, & que je voudrois que l'on y joignît la liberté de sortir de Chanteloup, & de voyager par tout le royaume, hors à Paris & à la cour. Elle me répéta que, pour la liberté, il n'y falloit pas penser, mais que cela viendroit, en s'y prenant doucement; que quant à l'arrangement que je lui proposois quant à l'argent, qu'elle n'entendoit rien en matiere de finance, mais qu'elle parleroit à M. d'Aiguillon; qu'elle lui diroit qu'il falloit que cela finît de la maniere que je la proposois, c'est-à-dire, que de façon ou d'autre, on vous donnât de quoi vous faire cent mille livres de rentes viageres, dans des affaires dont vous puissiez vous aider, si vous le préfériez, pour l'amortissement d'une petite partie de vos dettes. Je lui dis que, si le Roi y consentoit, j'en ferois mon affaire vis-à-vis du Contrôleur, & que je savois que, dans ce moment-ci, il en avoit les moyens. J'ajoutai que j'é-

tois pénétré de reconnoiſſance, pour mon compte, des bonnes diſpoſitions qu'elle me témoignoit, que je prenois tout cela pour moi & rien pour vous, & que je me ferois gloire de publier partout ma reconnoiſſance ; qu'elle voyoit que j'étois ami chaud & fidele, & qu'elle gagneroit en moi un ſerviteur bien inutile, mais bien honnête, & que le ſuffrage d'un honnête homme n'étoit pas à négliger. J'ajoutai que, quoique je duſſe compter ſur les diſpoſitions qu'elle me témoignoit, ſi elle ne me promettoit pas de ne ſe laiſſer entamer par aucune repréſentation, M. d'Aiguillon viendroit & changeroit ſes idées ; qu'il croyoit très-fauſſement avoir de très-grands ſujets de haine contre vous, qu'il n'y avoit rien qui n'y parût, mais que, comme elle ſavoit bien que vous ne pouviez pas avoir eu les mêmes torts avec elle que ceux que M. d'Aiguillon croyoit que vous aviez avec lui, elle n'étoit pas faite pour partager une haine qui lui étoit étrangere, & encore moins pour lui ſervir d'inſtrument ſervile ; qu'au contraire, elle joueroit un très-beau rôle, ſi elle

vouloit tenir tout ce qu'elle m'avoit promis, en même-temps qu'elle rendroit un service à M. d'Aiguillon, qui avoit beaucoup à regagner dans l'esprit du public, & qui acheveroit d'abîmer sa réputation quand tout ceci deviendroit public, ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, puisque mon honneur compromis me feroit une loi de publier jusqu'aux moindres circonstances; & quand on sauroit qu'il avoit manqué, de la maniere la plus cruelle, au seul ami connu qu'il eût depuis trente ans, qui ne pourroit plus le voir ni le souffrir; que je n'avois pas l'honneur d'être des siens, mais que si je l'étois depuis vingt ans, je me mettrois à ses genoux pour l'engager à faire ce que je désirois, comme la chose du monde qui pourroit lui faire le plus d'honneur : qu'il en étoit encore temps; que personne ne doutoit & ne douteroit qu'elle n'en eût le pouvoir, & que si cela ne se faisoit pas, je croirois, moi tout le premier, que ce seroit parce qu'elle ne l'auroit pas voulu, & que ce seroit M. d'Aiguillon qui, par son crédit tout puissant sur elle, l'auroit emporté sur

l'honnêteté de son cœur & les favorables dispositions qu'elle me témoignoit; auxquelles je croyois très-volontiers, parce que je trouverois infiniment de charmes à pouvoir lui rendre justice. Tout ceci fut un peu mieux dit & plus chaudement que je ne vous le rends; le sentiment m'avoit, je crois, donné un peu d'éloquence naturelle & une grande facilité d'expression. Elle m'écouta, me comprit fort bien, parut même touchée de ma situation. Elle finit enfin par m'assurer que M. d'Aiguillon ne la gouvernoit pas, qu'elle écoutoit tout le monde, & ne faisoit que ce qu'elle vouloit. Enfin elle me dit qu'elle me diroit le lendemain ce qu'elle auroit opéré. Je croyois avoir fait, mon cher ami, des miracles, d'autant que j'avois gagné, à tout cela & à la veillée de la nuit précédente, une migraine affreuse. Le Roi me vit triste & changé; il me demanda ce que j'avois & parut fort occupé de moi. Madame du Barry resta enfermée avec lui depuis six jusqu'à huit heures & demie. J'augurois bien d'un si long tête-à-tête &

je me flattois quelquefois d'avoir réussi. Le lendemain matin j'avois affaire à Paris, & je ne me souciois pas de rester à Versailles. Je partis donc à neuf heures, avec ordre chez moi de dire, si on venoit me chercher, que je serois de retour à trois heures. A une heure, M. d'Aiguillon m'envoya dire qu'il avoit quelque chose à me communiquer; cela étoit si agréable, que je sens qu'il devoit être pressé. On dit à son laquais que j'étois à Paris. Il m'y envoya un courier, & pendant ce temps-là je revenois à Versailles. Sa lettre disoit la même chose que son message, & m'enjoignoit d'être chez lui à cinq heures, parce que, disoit cette lettre, le roi vouloit avoir ma réponse avant le conseil. Nouveau message à cinq heures & demie; mais cette fois-là j'étois au débotté, & mes gens, qui n'en savoient rien, dirent simplement que j'étois sorti. J'avois écrit à quatre heures à Madame du Barry, pour la faire ressouvenir qu'elle m'avoit promis de m'envoyer chercher. Elle me fit réponse que ce seroit pendant le conseil. Nouveau motif de ne point aller chez M. d'Aiguil-

Digitized by Google

lon avant de l'avoir vue. Je la trouvai avec la maréchale, qui me laissa seul un moment après. Je m'étois préparé pour combattre un refus, & pour casser les vitres sur M. d'Aiguillon. Point du tout ; elle me dit qu'elle lui avoit parlé, qu'il s'étoit mis en colere contre elle-même, que je le connoissois ; qu'il lui avoit dit qu'elle vouloit, en se mêlant trop en avant de cette affaire, autoriser les bruits qui couroient, qu'elle & lui vous avoient fait ôter les Suisses, que cela n'avoit pas de raison, mais enfin qu'elle l'avoit ramené, & qu'elle s'étoit bornée à la seule proposition raisonnable, celle de vous donner le même revenu pécuniaire que vous aviez auparavant, & de vous le donner en effets dont vous pussiez payer vos dettes. Elle m'ajouta qu'elle avoit vu la lettre du Roi à M. d'Aiguillon en réponse à mon mémoire, qu'elle étoit dure, & qu'elle en avoit été fâchée, qu'elle ne l'auroit pas laissé écrire, si elle l'avoit su, que j'en serois peiné & qu'elle le seroit à cause de cela ; qu'elle n'avoit nulle envie de vous obliger, & qu'elle croyoit qu'il étoit suffisant qu'elle ne

mît aucun acharnement contre vous ; mais que je l'avois touchée, qu'elle avoit envie de me plaire, & qu'elle ne feroit rien pour vous, mais tout pour moi ; qu'elle avoit eu une longue dispute la veille avec le roi, qui s'étoit mis en colere. Il est inutile que je grossisse cette lettre de la longueur de cette discussion ; en définitif, elle me dit d'aller trouver M. d'Aiguillon, & d'arranger avec lui la maniere dont elle l'engageroit à en reparler au roi devant elle, & qu'elle l'appuieroit. Je lui dis que si elle n'avoit pas entiérement convaincu M. d'Aiguillon, je n'en viendrois pas à bout, & que je connoissois son entêtement, que je n'aurois de ressource que de me brouiller ouvertement avec lui, & de lui dire son fait auparavant. Elle me demanda en grace de n'en rien faire, de parler sans m'échauffer avec M. d'Aiguillon, & que je verrois que tout iroit bien, qu'il falloit séparer le ministre du roi de l'ami, qu'elle savoit que M. d'Aiguillon m'aimoit beaucoup, & seroit très-fâché de m'aliéner de lui ; qu'elle me demandoit en grace de ne rien précipi-

Digitized by Google

ter à cet égard, & de s'en rapporter au desir qu'elle avoit de m'obliger. Je lui dis que je n'en doutois pas, mais que je n'avois pas la même opinion de M. d'Aiguillon, qui ne me pardonneroit pas même d'avoir su l'intéresser un moment en faveur de mon sentiment & de mon honnêteté; que ce point m'étoit fort égal, que je ne le craignois ni personne au monde, parce que, Dieu merci, je ne voulois ni ne demandois rien, que je l'avois dit au roi, que je le lui disois, que j'étois riche, heureux & libre, que je ne pouvois être malheureux que dans la personne de mes amis; que je les défendrois de toutes mes forces, sans manquer au respect que j'avois pour le roi; après quoi, je partagerois avec eux la haine & le mépris qu'ils auroient contre ceux qui auroient la bassesse de consommer leur ruine, en suivant les mouvemens d'une vengeance atroce & persévérante; qu'un temps viendroit où elle reconnoîtroit la vérité de tout ce que je venois de lui dire, & que j'étois bien aise de planter d'avance, dans son cœur, le germe de cette vérité;

que j'allois chez M. d'Aiguillon, qui m'avoit déja envoyé chercher deux fois, que j'augurois mal de cet empressement, & que je lui répétois que si elle ne m'aidoit pas encore puissamment contre lui, mes efforts seroient vains; que cependant je me contiendrois pour lui plaire, par reconnoissance & par égard pour elle, mais que ce seroit la derniere foi. Je la quittai, & fus chez moi attendre la fin du conseil, qui devoit être à huit heures. J'attendis jusqu'à près de neuf heures & demie qu'on m'avertit que M. d'Aiguillon étoit rentré. Il étoit avec le roi chez Madame du Barry. Les gens qui y étoient prétendent qu'il y avoit de l'humeur entre elle & M. d'Aiguillon, que le roi eut une conversation assez courte, mais fort vive, & que Madame du Barry en sortit de fort mauvaise humeur. Je me fais peut être beaucoup d'honneur de croire que cela vous regardât & moi aussi, cependant cela est possible; mais je n'en fus pas plus avancé en voyant M. d'Aiguillon. Il m'exhiba une lettre du roi, dont vous trouverez la copie ci-jointe, & qui effec-

tivement eſt dure ; mais il faut que vous ſachiez tout dans une matiere qui vous intéreſſe autant, & il me dit que le roi attendoit que je lui donnaſſe une réponſe. Je lui repréſentai deux choſes : l'une, que je ne pouvois rien ſtipuler pour vous ; l'autre, que je quittois Madame du Barry, qui lui avoit parlé, qui m'avoit dit qu'il s'occuperoit avec moi de trouver des tournures pour remettre l'affaire sous les yeux du roi, ſous un jour plus avantageux au fond, & plus conforme à votre ſituation pour la forme ; que je m'imaginois, après une parole auſſi poſitive, qu'il ne voudroit pas argumenter de la rigueur de cette lettre, qui avoit été écrite mercredi matin, & que Madame du Barry avoit dû, depuis, reparler au roi, qu'elle lui avoit parlé, & que de tout cela il pouvoit naître un nouvel ordre de choſes & de propoſitions, qui m'engageoient à le prier de me donner un délai de 24 heures ſeulement, pour me charger de vous faire parvenir les propoſitions contenues dans la lettre du roi, Il s'y refuſa abſolument, me dit que le roi vouloit abſo-

lument finir; qu'après une lettre aussi positive, il ne pouvoit que me proposer trois choses : de m'en laisser prendre copie & de me donner le temps de vous l'envoyer; de finir la négociation, en déclarant que je ne voulois plus en être chargé, puisqu'aussi bien je disois y être compromis; enfin de mander au roi que m'ayant pressé d'accepter un des deux partis, je lui avois dit que je n'en voulois prendre aucun avant que d'avoir conféré avec Madame du Barry. J'eus beau éluder & modifier en cent manieres ce dilemme en trois parties, en appuyant sur la dureté de la premiere dans les dispositions où j'avois laissé madame du Barry; sur l'impossibilité du second, en prouvant que c'étoit dans l'origine de la négociation, & non pas dans la fin, que j'étois compromis, au point d'avoir desiré d'en être chargé; enfin sur la ridiculité de cette phrase, que je voulois en conférer avec madame du Barry; je voulois qu'il y substituât celle que madame du Barry m'avoit promis de parler au roi, & que je desirois du moins attendre sa réponse. Tout fut

inutile ; mes prieres, ma douceur, mes menaces, mon impatience ; on fut même jusqu'à vouloir me persuader que madame du Barry m'avoit joué par foiblesse & par embarras ; & qu'elle n'avoit point parlé comme elle me l'avoit promis, enfin que l'on quittoit le roi en tiers avec elle, & qu'il n'en avoit été question de la part de sa majesté qu'avec impatience de ce que je n'avois pas été exact au rendez-vous que son ministre m'avoit donné ; & de ce qu'il n'avoit pas une réponse positive. Enfin, à force de me l'assurer, on me persuada que madame du Barry n'avoit pas dit la vérité bien exacte, & qu'il n'y avoit rien à attendre d'elle. Ne voulant donc pas rompre, à quelque prix que ce fût, la négociation qui tenoit les choses dans ma main & en suspens jusqu'à mon retour, voulant encore moins prendre sur moi de stipuler vos intérêts sur un pied aussi modique, je pris mon parti de me charger de vous porter moi-même les intentions du roi, & je partois ce soir, si l'arrivée de votre démission n'avoit changé la face de tout ce qui s'est

traité dans cette affaire, & ne faisoit encore espérer d'y donner un nouveau tour. M. Bertin n'est pas parti; je vous écrirai encore ce qui me sera arrivé. J'ajouterai encore que j'avois essayé, sans succès, de faire expliquer M. d'Aiguillon pour savoir si au fait on vous demandoit ou non votre démission. Après bien du tortillage, & m'avoir dit, tantôt que si vous ne l'envoyez pas, en admettant cependant toujours le cas où vous n'accepteriez pas les offres contenues dans la lettre du roi, on en seroit quitte pour mettre, dans les provisions du successeur : LE ROI AYANT ÔTÉ LA CHARGE, &c. au lieu de SUR LA DÉMISSION DONNÉE, &c. tantôt, que si vous ne la donniez pas, on verroit ce qui arriveroit, qu'il n'en savoit rien, & ne pouvoit donner aucun conseil à cet égard, parce que le roi ne lui avoit pas dit, & qu'il avoit oublié de lui demander. Après tout ce tortillage, peut-être insidieux, & sûrement inutile, il a conclu que le plus sûr seroit de me munir, à tout événement, de votre démission, pour n'en faire usage, de ma part, qu'après

que j'aurois bataillé, si vous aimiez mieux n'en point donner, ou après avoir reçu un ordre positif du roi, s'il le desiroit & y persistoit. Nous nous sommes donc séparés, moi en le priant de mander au roi, que, disoit-il, il ne devoit pas voir aujourd'hui, parce qu'il prenoit médecine, & qu'il ne vouloit pas se tuer pour votre service. Effectivement je ne pense pas que ce soit son projet. J'en reste là de ma lettre pour aller à Versailles, après vous avoir ajouté que nous nous sommes quittés très froidement de ma part, que j'ai eu quelques paroles assez aigres, mais seulement de ma part, à la fin & prêt à sortir, & que je lui ai dit que cela n'étoit pas fini, & que nous nous expliquerions à fond, quand votre affaire seroit finie.

Je n'aurois pas été d'avis que M. du Ch.... s'adressât à Madame du Barry; ce moyen me répugna dès que je lus sa Lettre, & me parut, ce qu'il devoit être, inutile. Je n'étois plus à temps de faire faire des réflexions à un ami qui me servoit avec autant de chaleur. Je ne lui répons

dis pas à sa premiere lettre. Quand je fus persuadé, après avoir reçu la seconde, que ma charge étoit destinée à un fils de France, j'envoyai à M. du Ch.... ma démission avec une lettre pour le roi. J'espérois que de même, après m'avoir demandé quels dédommagemens je voulois pour ma charge, & n'avoir pas voulu lire ma réponse à cette demande, on ne voudroit pas de même lire la lettre dans laquelle étoit renfermée la démission que l'on desiroit.

Je mandois à M. du Ch...., qu'étant exilé, & n'ayant ni la liberté ni la possibilité de ne pas me soumettre à la violence dont j'étois la victime, je lui envoyois une lettre pour le roi, qui contenoit ma démission, & le laissois le maître de remettre cette lettre lorsqu'il le jugeroit à propos, pourvu toutefois qu'il constatât bien évidemment que le choix de mon successeur tomberoit sur un fils de France, & que quant aux dédommagemens, je m'en rapportois à lui, & ne lui écrirois plus sur ce sujet.

Digitized by Google

COPIE DE LA LETTRE DE M. LE DUC DE CHOISEUL AU ROI.

Du 10 Décembre 1771.

SIRE,

J'AI eu l'honneur d'écrire à V. M. quand j'ai appris qu'elle ordonnoit que je lui misse sous les yeux les dédommagemens que le mauvais état de mes affaires pouvoit me forcer de desirer pour la charge de colonel-général des Suisses. J'ai appris par M. du Ch...., que V. M. n'avoit pas voulu recevoir ma lettre ; & comme je n'avois jamais songé à des dédommagemens pour un bienfait que je tiens de la pure bonté de V. M. que d'après ce qui avoit été écrit de sa part ici à M. du Ch...., j'ai l'honneur, Sire, d'adresser à V. M. ma démission pure & simple de la charge de colonel-général des Suisses, & de m'en rapporter sur le surplus aux bontés & au souvenir de mes services.

Je suis, &c.

COPIE

Digitized by Google

Copie de la démission.

En me conformant à la volonté du roi, j'ai l'honneur de rémettre, entre les mains de Sa Majesté, la démission pure & simple de la charge de colonel-général des suisses & grisons, que Sa Majesté m'avoit confiée en 1762.

Fait à Chanteloup le 10 décembre 1771.

Lorsque M. du Ch . . . . reçut cette lettre, il étoit au moment de partir pour Chanteloup de la part du roi, pour venir me demander ma démission; aussi, en la recevant, il m'exprima dans sa lettre autant d'amitié que de satisfaction. Je la joins ici.

CINQUIEME LETTRE DE M. DU CH.....

Je vous remercie, mon cher ami, comme d'un bienfait, du parti que vous avez pris, & Bertin vous dira que je l'ai embraſſé deux fois avec tranſport. Nous nous étions quittés hier au ſoir chez Madame de Brionne, avec inquiétude & tremblement. Si l'intérêt eût été moins cher & le moment moins preſſant, j'aurois été plus tranquille; car vous avez trop d'eſprit & de bon ſens, pour ne pas voir que c'étoit la ſeule choſe à faire que d'envoyer votre démiſſion. Le moment a été pris à merveille, & voilà le ſeul ſervice que je vous ai rendu, c'eſt de bien voir les choſes, & de ſentir la néceſſité de la plus grande diligence. Nous verrons demain ce que cet événement apportera de changement aux diſpoſitions, & s'il nous procurera quelque jour favorable. Cela devroit être, & cela ſeroit, ſans M. d'Aiguillon. Je crois Madame du Barry de bonne-foi,

Digitized by Google

mais foible & subjuguée. Cette femme n'étoit pas faite pour connoître l'excès de la haine, elle écoute bien, comprend bien ce qu'on lui dit, mais vous sentez qu'il m'est aisé de voir ce qui vient d'elle, de ce qu'il lui est soufflé. Si elle me permet de la revoir, je donnerois un furieux branle à sa vanité, & si M. d'Aiguillon n'en a pas une fiere tracasserie, il faudra qu'il soit bien heureux, ou elle bien insensible ou bien dominée. Je suis moins triste que les deux dernieres fois que je l'ai vue, parce qu'au fait, vous avez pris un parti qui sauvoit tous les inconvéniens personnels, & que certainement l'on ne vous donnera pas moins que ce que contient la lettre du roi. C'est pour constater que vous ne refusiez rien, que je lui ai écrit ce soir. Je désire que vous soyez content de ma lettre. Je l'avois faite plus forte, mais le roi la souscrite, & mon respect a arrêté ma plume. Votre réponse que je dis que j'attends, ne vous compromettant en rien, je dirai seulement à M. d'Aiguillon & à Madame du Barry, & peut-être au roi, s'il se met un peu plus

à ſon aiſe depuis que vous vous êtes mis à ſa merci, que vous n'avez rien à dire, & que ſi le roi vous donne ce qu'on vous a propoſé, vous le prendrez, parce qu'en donnant votre démiſſion pure & ſimple, vous vous êtes ôtés la poſſibilité de rien demander & de rien refuſer; bien entendu que, dans l'intervalle, je vais me mettre en quatre pour obtenir quelque augmentation, & je ne ſuis pas ſans quelque eſpérance. Ce ſeroit une choſe bien douce pour mon ſentiment pour vous, & pour ma haine contre M. d'Aiguillon. Il a manqué à tous les devoirs envers moi; j'eſpère que je ſerai toujours fidelle à tous les miens; mais je le ſerai bien certainement à remplir vis-à-vis de lui ceux que ſon indigne conduite m'impoſe. Vous feriez la plus haute folie du monde de rien refuſer. Premièrement, vos ennemis en riroient, ils en feroient des gorges chaudes, la moitié & même les trois quarts du Public vous blâmeroient, & l'on ne manqueroit pas d'aigrir le roi contre un orgueil qui, malgré les beſoins que vous avez pour payer vos dettes,

dédaigne ses bienfaits. J'ai toujours été de cet avis, je crois vous l'avoir déjà mandé clairement ; mais en tout cas, le voilà répété, & je connois mieux que le petit nombre de vos amis, s'il y en a qui vous conseillent le contraire, l'opinion publique, celle de vos ennemis, les dispositions du roi qu'il faut adoucir & ménager, quand d'ailleurs on l'aigrit toute la journée. C'est cette intrigante de Madame de Marsan & cette bête de Valentinois qui ont tout conduit. On a fait écrire M. le comte de Provence au roi, qui balançoit, non pour vous ôter votre charge, ne le croyez pas, mais qui ne la trouvoit pas digne de son petit-fils. Tout cela est bien extrordinaire. J'ai vu ce matin les deux ambassadeurs, car je n'ai pas voulu que leur espion dît qu'il m'y avoient vu. Le premier peut très-peu de choses. Si nous allons jusqu'à Mardi, ou qu'il reçoive son courrier, qui lui donneroit l'occasion d'aller à Versailles, il fera ce qu'il pourra par maniere de conversation, car j'ai bien prié qu'il ne fût pas question de démarches directes. L'autre est nul par

ſa poſition, & veut toujours s'en aller, quoique ſa Cour le prie de reſter. Je n'ai trouvé nulle part aucun ſecours; auſſi je vous tire de ceci avec les étrivieres. J'en ſuis bien affligé, mon cher ami; Dieu & vos amis me ſont témoins que je n'ai rien négligé, ni ſoins, ni peines, ni dégoût même, rien ne m'a rebuté. Il ne me reſte qu'à me venger de M. d'Aiguillon, ſi je puis. Je ſerois bien fâché d'être à ſa place : l'opinion publique le croira. En attendant, on travaille le chancelier, & il eſt à la tête de tous les miniſtres pour ſa deſtruction, à la réſerve de M. de Monteynard, qui lutte, & ce qui eſt extraordinaire, avec ſuccès, contre les forces réunies de l'abbé Terray & de Monſieur d'Aiguillon. Soyez tranquille ſur mes ſoins pour la ſolidité de votre arrangement. Je ne partirai point que tout ne ſoit en régle, quel qu'il ſoit, & je ſacrifierai tout pour cela, juſqu'au bonheur le plus grand de tous pour mon cœur, après tant de peines & de traverſes, celui de vous embraſſer. Adieu pour le coup, il eſt ſix heures du matin.

[Ce 14.]

Digitized by Google

Renvoyez-moi une Lettre que je puiſſe montrer, ſi on me preſſe d'avoir votre réponſe. En tout cas, ſi vous voulez, je la donnerai, car je ne veux pas que vous refuſiez. Cependant, je ne ferai rien ſans votre agrément.

Vous pouvez ignorer les détails de la Lettre du roi, & je peux dire que je ne vous en ai envoyé que la ſubſtance.

Digitized by Google

SIXIEME LETTRE
DU MÊME.

J'ARRIVE de Verſailles, & pour cette fois avec les honneurs de la guerre. Le roi a votre Lettre ; je la lui ai remiſe moi-même de la maniere ſuivante : Quand je ſuis arrivé à cinq heures, le débotté étoit déja fait ; j'ai été à la poudre à ſix heures. Le roi m'a vu en face en ſortant de ſon petit cabinet, & il m'a regardé avec des yeux de ſurpriſe qui ne m'ont point étonné, parce que j'étois ſûr qu'on lui avoit mandé ou dit que j'étois parti. J'ai ſaiſi le premier moment où il eſt entré dans le cabinet du Conſeil, avant que d'être accommodé, pour lui dire que j'avois quelque choſe de très-important à lui remettre, que j'avois lieu de croire que cela lui ſeroit agréable, & que je le priois de m'accorder un moment d'entretien, que je ne ſerois pas long. Le roi m'a fait une mine aſſez ſérieuſe, & ne m'a point répondu. Il m'en a dédommagé en

Digitized by Google

ne parlant qu'à moi tout le temps de sa toilette. Quand elle a été finie, Mesdames se sont retirées. Il est rentré dans son petit cabinet, & je suppose dans son intérieur, où l'on s'est fort occupé de l'audience que je demandois, du motif, & où je crois que le Roi, qui sait que j'ai de bonnes choses à lui dire, avoit résolu de ne point me recevoir, du moins de ce soir. Je suis resté de pied ferme dans la même position, & dans l'embrasure de la chambre à coucher du roi, & du cabinet du Conseil, c'étoit celui des dépêches. Tous les ministres sont entrés successivement; les présidens ou les gens du roi devoient entrer avant le Conseil. Enfin, il y avoit bien de l'apparence que je remettrois ma besogne après l'ordre, qui étoit fort tard. Je n'ai jamais été si surpris que de voir entrer M. d'Aiguillon, malgré sa médecine, & je pense qu'il l'aura été autant de me voir, & dans la position où j'étois, d'un homme qui attend le roi. Enfin, après avoir toupillé, il m'a approché, & m'a dit par-derriere, qu'il m'avoit écrit aujourd'hui à Chanteloup, pour une chose qu'il est

inutile de vous répéter, & qui n'est rien en elle-même; il m'a donc dit: „ Je vous croyois à Chanteloup"; à quoi j'ai répondu, sans daigner me retourner : „ Hé bien, vous voyez „ que je n'y suis pas. — Je vous ai „ écrit ce matin une Lettre pour telle „ chose. — A la bonne heure". Il a vu qu'il n'y faisoit pas bon, & il a été causer avec son petit oncle La Vrilliere, & probablement s'épuiser en conjectures. Enfin, un gros quart-d'heure après, la porte du petit cabinet s'est ouverte; le roi est sorti, & m'a trouvé dans la même position. Il ne pouvoit entrer sans me passer sur le ventre. Quand il a vu que c'étoit une nécessité, il m'a dit d'un ton assez imposant: M. du Châtelet, vous avez l'air bien vif. Point du tout, Sire, mais je remplis tous mes devoirs; & puis, m'avançant dans sa chambre, je lui ai dit: Sire, je suis chargé par M. de Choiseul de vous présenter la démission de sa charge, qu'il vous remet purement & simplement. J'espère que cet acte de sa parfaite soumission à vos volontés, méritera votre indulgence pour les choses

Digitized by Google

qui ont pu vous déplaire dans sa conduite, & que jusqu'à présent, il a le malheur d'ignorer, & qu'il ranimera dans le cœur de V. M., le sentiment de vos anciennes bontés, & le souvenir de ses longs & distingués services dans votre ministere. Le roi a fait belle mine, a pris votre Lettre, & l'a mise dans sa poche, & ne m'a rien répondu. Je commençois une autre phrase sur l'affaire présente ; mais il ne m'en a pas donné le temps, & a passé. Il y avoit trop de monde dans le cabinet, pour l'y poursuivre ; je me suis retiré après avoir, je crois, grandement excité l'attention & la curiosité de MM. du Conseil; mais je ne voyois rien, je leur tournois le dos, & M. de Duras, que j'avois prié d'y regarder, étoit allé à la Comédie. Je suis rentré chez moi à Versailles, où j'ai écrit au roi la Lettre que vous trouverez ci-jointe. Je la crois bien; elle vous disculpe sur tous les points: elle dit quelque chose d'assez fort sur ce qui me regarde, qui pourra peut-être faire quelque impression sur M. d'Aiguillon, si le roi la lui remet, ou qu'il en ait connoissance par madame

Digitized by Google

du Barry, ce qui ne peut manquer. Le ſeul inconvénient qu'il y ait, mais qui n'en eſt pas un, eſt que je mande que je vous ai communiqué les intentions du roi; mais votre réponſe ne doit pas varier, vous devez vous en tenir à votre Lettre, & dire, ou, pour mieux dire, m'écrire, même par la poſte, ſi vous le voulez, que vous ne ſavez pas avoir ni parti à prendre, ni réponſe à faire; qu'ayant donné votre démiſſion pure & ſimple, & telle qu'il convenoit à un homme comme vous, du moment où vous ſaviez que le roi vouloit vous ôter votre charge, & que la voix publique vous avoit appris que c'étoit pour M. le comte de Provence, votre reſpect & votre ſoumiſſion devenus néceſſaires, ne vous avoient pas permis de balancer ſur le ſeul parti qui vous reſtoit à prendre; que vous vous en êtes remis aux bontés du roi, & que c'eſt à S. M. à décider elle-même ſur ce qu'elle voudra faire pour vous. D'ici à votre réponſe, nous allons travailler ſur nouveau frais. J'ai déja écrit pour avoir demain un nouveau rendez-vous avec madame du Barry, & ſi elle me propoſe encore M. d'Aiguillon, je

Digitized by Google

ne l'accepterai qu'autant que ce ſera en ſa préſence, & je lui dirai certainement, en attendant, de bonnes choſes. Tout cela dépend du degré d'empire de M. d'Aiguillon. Je ſais qu'il lui a écrit deux fois depuis neuf heures & demie, que je l'ai quitté juſqu'à onze, qu'il a paru qu'elle avoit une tracaſſerie avec lui, & qu'elle en étoit affligée. Apparemment qu'il lui a fait des reproches de s'être embarquée & d'avoir mis ſa bonne volonté à découvert vis-à-vis de moi. Si elle me refuſe un rendez-vous, ce qui me paroit difficile, entre aujourd'hui & demain Dimanche, je ne ſais pas ſi je lui écrirai, car je n'aime pas trop cette forme, toujours longue, toujours dangereuſe, & qui ne va pas au fait comme une converſation contradictoire. Cependant, s'il n'y a plus que ce petit moyen à tenter pour tirer encore quelque parti de la circonſtance, je le ferai, pour n'avoir rien à me reprocher de ce qui a pu dépendre de mon zèle & de mon activité. M. d'Aiguillon, quand tout ceci ſera fini, ſera à découvert, & je ne m'y épargnerai pas. Mais j'ai été trop content, du

Digitized by Google

moins des paroles de madame du Barry, & pour ne pas oublier que, sans l'ascendant extraordinaire que M. d'Aiguillon a pris sur elle, & dont il abuse pour assouvir ses vengeances, je me serois tiré honorablement d'une besogne qui intéressoit également mon cœur & ma délicatesse, & où sa barbare méchanceté m'a entraîné. Au reste, mon cher ami, vous avez pris de vous-même & avant que d'avoir de mes nouvelles certaines, le seul parti qu'il y avoit à prendre, le seul qui alliât la sagesse & le respect pour le roi à la noblesse de vos sentimens. Vous devez le soutenir & attendre maintenant tranquillement le dénouement de tout ceci, car il ne vous reste rien à faire; mais c'est à moi à agir, à me démener; & le tendre attachement que je vous ai voué me donnera des forces, car je mène une vie de chien. J'ai été à quatre heures à Versailles, j'en suis revenu à minuit, & je passe ma nuit à vous écrire, puisque, contre ce que j'avois imaginé, Bertin n'est pas encore parti. Adieu pour le coup; je n'ai pu faire prévenir vos autres amis, & vous n'aurez peut-être que

Digitized by Google

ma Lettre. Elle eſt ſi longue, que je n'ai pas la force d'écrire même à ma femme. Je vous prie de lui dire, que je ſaurai ſi je me porte bien ou mal, quand vos affaires ſeront terminées ; & je ne bougerai d'ici que quant tout ſera bien cimenté ; après quoi je compte aller me repoſer à Chanteloup tout à mon aiſe, & y oublier les méchans, les intrigans, les amis faux & perfides, & les ennemis cruels.

Mille reſpects à Madame de Choiſeul, &c.

Le 14 au matin.

Digitized by Google

COPIE DE LA LETTRE DE M. DU CH***. AU ROI, du 13 au soir, après lui avoir remis la Lettre de M. de Choiseul.

Celle-ci doit lui avoir été remise par M. de Duras à son coucher.

SIRE,

La précipitation avec laquelle V. M. m'a permis ce soir de l'approcher, & le désir de profiter de la premiere occasion, de remplir les vœux de mon ami, en mettant à vos pieds, Sire, l'hommage de son entiere soumission à vos volontés, m'a empêché de pouvoir vous rendre compte que j'ai reçu dans la nuit la Lettre que j'ai pris la liberté de lui présenter, & que je comptois partir ce matin moi même pour porter à M. de Choiseul les intentions de V. M., que je n'ai apprises qu'hier au soir par M. d'Aiguillon. Je les lui ai envoyées, Sire, & j'attends sa réponse. Mais V. M. ne doutera pas d'avance, après ce que j'ai eu l'honneur de lui rendre ce soir de sa part, & ce qu'elle

Digitized by Google

a bien voulu écouter, que la plus parfaite résignation à ce que vous déciderez, Sire, ne soit la régle de sa conduite & la borne de ses représentations. On lui auroit évité, Sire, & j'ose même dire que l'on l'auroit dû, le danger de vous déplaire, & à moi le chagrin de solliciter infructueusement auprès de V. M. des demandes qu'elle a trouvées indiscrettes, si, au lieu de m'autoriser de votre part, à lui permettre d'exposer ses désirs, on se fût borné à me charger de lui faire connoitre vos volontés & vos intentions. Il n'eût alors confié à mon amitié que le soin de faire parvenir jusqu'à vous, Sire, les témoignages de sa soumission. La démarche qu'il vient de faire sur ce que je lui ai transmis du premier apperçu de vos dispositions, en est une preuve qui ne peut vous laisser aucun doute, qui éclaircit tout, & qui ne peut que faire trouver grace devant vous aux motifs qui ont autorisé les demandes que M. de Choiseul m'avoit chargé de mettre sous vos yeux, & mes démarches. J'oublie, Sire, dans ce moment, tout ce qui peut avoir blessé mon sentiment & ma

délicatesse. Je prendrai peut-être la liberté d'en informer quelque jour V. M., si elle daigne m'écouter, quand ce qui touche mon intérêt personnel pourra être séparé des intérêts d'un ami malheureux. Je me borne, Sire, à solliciter encore vos bontés pour lui; il n'a d'appui, Sire, auprès de vous, que vous même, ses services distingués dans votre ministere, si V. M. daigne encore s'en souvenir, son respect & sa soumission dont il vient, Sire, de vous donner une si grande preuve.

Dans l'intervalle de la réception de ma démission, M. du Ch***. avoit été forcé de négocier avec M. d'Aiguillon, le roi lui ayant dit personnellement qu'il vouloit que ce fût avec Monsieur d'Aiguillon que toute cette affaire fût traitée. Ce trait du roi de renvoyer ce qui me concerne à celui de ses ministres qu'il connoît pour mon ennemi, est de la même petitesse barbare, que d'avoir dit dans son cabinet à madame de Marsan, le lendemain de mon exil: « madame la comtesse

Digitized by Google

„ n'ètes-vous pas bien f chée de ne
„ voir plus ici M. de Choiſeul? "

M. du Ch***. ſentoit plus que moi le tour de vengeance que M. d'Aiguillon donnoit à toute cette affaire; mais mes intérêts lui étoient plus chers, que les dégoûts qu'il éprouvoit ne pouvoit lui répugner; il vouloit ſervir ſon ami auſſi bien qu'il étoit poſſible, ſauf, après l'affaire terminée, de dire à M. d'Aiguillon ce qu'il penſoit de ſes procédés. Il lui remit, le 10 Décembre, le Mémoire dont copie eſt ci-après, coté A, & qui contenoient les dédommagemens, & chercha à lui faire entendre que puiſqu'il s'étoit chargé de la part du roi de me demander ma démiſſion, au moins falloit-il qu'il ſût à quoi s'en tenir ſur les dédommagemens, avant que de venir me rendre les ordres du Roi. M. d'Aiguillon reçut, comme à ſon ordinaire, c'eſt-à-dire, fort mal, la note de mes dédommagemens; & après une diſcuſſion amere avec M. du Ch***. ſur cet objet, où il lui faiſoit ſentir combien il étoit choqué qu'il eût voulu lui forcer la main dans cette affaire,

& y jouer un personnage, il promit de prendre définitivement les ordres du roi. Et effectivement le lendemain il montra à M. du Ch***. un billet de la main du roi, qu'il lui permit de transcrire. Il est ci-après coté B. M. du Ch***, me l'envoya ce billet avec la Lettre qu'il m'écrivoit pour m'annoncer son arrivée, & la demande de ma démission. Elle étoit partie avant que je reçusse cette Lettre. J'avois consommé toute cette affaire, & je ne comptois pas, vu la tournure qu'elle avoit prise, sur aucuns dédommagemens. Aussi, pour terminer aussi briévement que le roi, quand je reçus la quatrieme Lettre de M. du Ch***., qui m'apprenoit qu'il avoit reçu ma démission, je lui répondis par la poste, afin que le roi pût la lire, la Lettre ci-dessous, cotée C, qui répond à tous les procédés que l'on m'avoit fait éprouver dans cette affaire. Je crois que le roi a lu cette lettre à la poste. Quoi qu'il en soit, M. du Ch***. revint quelques jours après à Chanteloup, & m'apporta des brevets qui me donnent 60 mille francs, sans retenue, sur les appointemens de la

Digitized by Google

charge de Colonel Général, 50 mille francs de pension sur ladite charge, après ma mort, pour madame de Choiseul; & outre cela, le roi m'a donné cent mille écus d'argent comptant. Ces dédommagemens étoient plus forts que ceux que je demandois, & surtout que ceux que j'espérois. Ni moi ni madame de Choiseul ne fîmes de remercimens; l'injustice, & sur-tout la maniere dure que l'on avoit employée, nous dispensoient de la reconnoissance. Je n'ai commencé que de ce moment à être vraiment l'ennemi personnel de M. d'Aiguillon, & la conduite du roi à mon égard, acheva l'opinion que j'avois de lui, & le dégoût que sa foiblesse cruelle m'inspiroit. Je fus fort aise d'apprendre que c'étoit M. le comte d'Artois, & non M. le comte de Provence, qui avoit la charge. J'appris les Lettres de ce dernier prince au roi pour demander ma charge, & j'eus du plaisir à voir l'intrigue de madame de Marsan & de ses ayans-cause détruite, non sans dégoût pour le prince qui en étoit l'instrument, & pour le prince de Soubise qui en étoit l'objet. J'i-

gnore au moment que j'achève ce récit peu intéressant, si M. le comte d'Artois sera assez bien conseillé pour avoir la noblesse de me remettre ma charge, qui m'a été ôtée par violence; ce qu'il y a de certain, c'est que je désire, plus pour sa réputation que pour moi, qu'il ait l'ame assez élevée pour imaginer un pareil acte de justice.

[Coté A.] PRÉCIS ET EXPLICATION DES DEMANDES DE M. LE DUC DE CHOISEUL, DONT IL A CHARGÉ M. DU CH***. DE SOLLICITER L'OBTENTION.

1°. La levée de la Lettre de cachet qui l'exile à Chanteloup. Sur cet objet, M. du Ch***. prendra la liberté de représenter pour M. de Choiseul qu'il y a six mois que M. de Praslin a obtenu la permission de revenir à Paris, & que les destinées de ces deux Ministres ayant été pareilles, leur renvoi le même jour, leur exil à la même époque, le Duc de Choiseul semble pouvoir se flatter d'obtenir des bontés du Roi le même

Digitized by Google

adouciſſement à ſa ſituation ſix mois plus tard, & de rentrer dans l'état de liberté du Citoyen, avec cette différence que l'intention du Duc de Choiſeul n'eſt ni ne peut être de revenir de long-temps à Paris, ni à portée de la Cour; il vit tranquille dans ſa terre, trop heureux s'il y eût été oublié, & n'a nulle envie, nul projet prochain d'en ſortir. D'ailleurs, s'il abuſoit de cette liberté qui lui ſeroit accordée, s'il n'avoit la prudence de l'accomoder aux circonſtances préſentes ou futures, & de n'en faire que l'uſage réſervé, S. M. ne feroit-elle pas la maîtreſſe de le remettre dans la même poſition où il ſe trouve maintenant, & même de l'aggraver s'il y donnoit lieu? D'où il s'enſuit que l'acte de bonté, on oſe même dire de juſtice, qu'il ſollicite aujourd'hui, ne peut avoir aucune conſéquence, & que ſi la liberté qui lui ſeroit rendue, pouvoit avoir des inconvéniens, ce ne ſeroit que pour lui-même, au cas qu'il fût poſſible qu'il en abuſât.

2°. Le Duc de Choiſeul prendra la liberté de rappeler au Roi, que S. M.

avoit bien voulu, un mois avant sa disgrace, lui accorder une grace pécuniaire pour l'extinction d'une partie de ses dettes. Cette grace lui fut assurée en effet par les Bons signés de la main de S. M. & ils ont été mis sous ses yeux depuis l'exil du Duc de Choiseul; & le Roi, en ordonnant que ses Bons lui fussent renvoyés pour lui être représentés quand il le jugeroit à propos, eut la bonté de s'en rappeler l'objet, & de dire qu'il croyoit cette affaire consommée. Elle l'eût été en effet, si le Duc de Choiseul n'eût apperçu qu'il avoit négligé des formes dont l'oubli pouvoit compromettre la pureté de son administration & sa délicatesse. De ce moment, il suspendit l'effet de la grace que le Roi lui avoit accordée, & il ne lui en est resté que les titres précieux de ses bienfaits. Le Roi peut seul se rappeler ces différentes circonstances, & c'est de sa seule bonté, que le Duc de Choiseul peut espérer de voir réaliser les espérances qu'il a toujours conservées à cet égard. Le moment où le Roi lui permet d'exposer ses désirs, lui paroît le plus favorable

Digitized by Google

rable pour rappeler à S. M. le souvenir d'un bienfait accordé dont il n'a pas joui, & que le dérangement de sa fortune, dans lequel le Roi avoit paru alors entrer avec bonté, lui rendoit nécessaire pour payer une partie de ses dettes. S. M. se rappellera cette grace, & les Bons signés de sa main en font foi. Si elle daigne se ressouvenir de cette affaire, & se rappeler que son intention avoit été, en accordant cette grace au Duc de Choiseul, qu'elle eût son plein effet, & que depuis qu'il est disgracié, elle a marqué son étonnement de ce qu'elle n'étoit pas consommée, il en résultera que la négligence seule du Duc de Choiseul sur les formes à mettre à un bienfait que le Roi lui avoit accordé, & sa délicatesse à ne les point transgresser, l'a rendu nul; & il ose espérer que dans un moment où S. M. daigne lui offrir un dédommagement pour sa Charge, Elle voudra bien y faire entrer l'entier accomplissement d'une grace qu'elle avoit compté lui faire, & dont il n'a pas profité.

3°. La demande que le Duc de Choiseul ose former de la cession pour

ſa vie d'une partie de la forêt d'Haguenau, dont S. M. jouit depuis qu'elle fut enlevée à la Préfecture d'Haguenau, dans le temps que ce Fief n'étoit poſſédé que par commiſſion, eſt en même temps un acte de juſtice & de bonté. Si pendant un long Miniſtere, il n'eût été plus occupé des affaires du Roi que des ſiennes, il eût porté celle-ci aux Tribunaux faits pour en connoître; il a lieu de préſumer que d'après les titres qui ſont entre ſes mains, il eût été facile de démontrer que la partie de la forêt d'Haguenau, dont le Domaine s'eſt emparé, a toujours appartenu aux anciens Préfets d'Haguenau; du temps de la Maiſon d'Autriche, & même depuis que l'Alſace a été réunie à la Couronne. Il n'entre point dans cette diſcuſſion, ſur laquelle cependant il eſt prêt à remettre un Mémoire; il ne demande qu'à titre de grace un objet ſur lequel il pourroit appuyer des prétentions légitimes aux yeux de la juſtice du Roi; il ne demande pas même que cet objet ſoit réuni au Fief qu'il tient de la bonté du Roi, & il ſe borne à

Digitized by Google

demander d'en obtenir la jouiſſance pour ſa vie. Cet objet peut rapporter, année commune, 35 à 40 mille livres de rente.

4°. Enfin il oſe repréſenter que malgré Madame de Choiſeul, mais par égard pour elle, il doit dans cette circonſtance, repréſenter au Roi qu'il a dépenſé, ſoit dans les ambaſſades, ſoit dans le Miniſtere, une partie très-conſidérable de ſa fortune; que jamais il n'a été demandé pour elle au Roi aucun bienfait, ce qui eſt ſans exemple pour les femmes dont les maris ont été dans le Miniſtere, & qu'il ne ſeroit pas décent que le duc de Choiſeul ne ſollicitât pas pour elle les bienfaits du Roi, de préférence aux dédommagemens que le Roi veut bien lui permettre de demander pour lui même.

Digitized by Google

[Coté B.] COPIE DE LA LETTRE DU ROI À M. D'AIGUILLON.

MON Coufin, vous auriez pu vous difpenfer de m'envoyer le Mémoire de M. de Choifeul, que vous a remis M. du Ch***. Je vous ai déjà expliqué mes intentions, qui ne changeront point. M. de Praslin étoit dans un cas différent de M. de Choifeul, & de plus bien malade. IL EST BIEN HEUREUX QUE JE L'AIE ENVOYÉ À CHANTELOUP, ET JE NE VEUX PAS LUI PERMETTRE D'EN SORTIR. Je confens cependant, par bonté, à lui accorder 200 mille francs de gratification fur la Charge, réverfible fur la tête de Madame de Choifeul, au cas qu'elle lui furvive. Voilà ma détermination ; finiffons, & n'en parlons plus.

Digitized by Google

[Coté C.] COPIE DE LA LETTRE DE M. LE DUC DE CHOISEUL À M. LE COMTE DU CH***.

Du 15 Décembre 1771.

BERTIN eſt arrivé cette nuit, mon cher Comte, & j'ai lu ce matin le détail dans lequel vous voulez bien entrer ſur tout ce que vous avez fait d'honnête & de ſenſible pour moi dans la circonſtance où je me trouve. Je vous en conſerverai une éternelle reconnoiſſance. Je ne vous renvoie pas Bertin, parce que j'ai plus beſoin de lui ici qu'à Paris.

Je vais vous rappeler hiſtoriquement ce qui s'eſt paſſé depuis le commencement de ce mois, relativement à ma Charge. M. d'Aiguillon vous a écrit le 2 que le Roi avoit la bonté de vouloir que je vous diſe ce que je déſirerois en dédommagement de la Charge des Suiſſes. La volonté du Roi étoit exprimée par une apoſtille de S. M. au bas de la Lettre de M. d'Aiguillon.

Vous avez jugé, ainſi que moi,

qu'il n'étoit queſtion de ma part que de répondre à la demande qui m'étoit faite de la part du Roi. En conſéquence, j'ai écrit à S. M. J'ai diſtingué, dans la propoſition du dédommagement, l'état que comporte la poſſeſſion de la Charge, car c'eſt avoir un état que d'être Colonel Général des Suiſſes, & d'avoir les revenus de cette Charge.

Pour équivaloir l'état que je perdois, j'ai demandé de rentrer dans l'état libre de Citoyen, & d'être ſoulagé de l'empreinte d'une punition telle que l'exil.

Pour le revenu de la Charge, qui eſt de cent mille francs, j'ai demandé la conceſſion d'une partie de la forêt d'Haguenau, qui vaut 30 à 40 mille livres de rente, ſur laquelle la Préfecture prétend avoir des droits que je comptois préſenter inceſſamment au Conſeil des Finances pour y être jugés. Avec cette moitié de fôrêt, une ſomme d'argent, & une penſion pour Madame de Choiſeul, le revenu que j'acquérois pouvoit équivaloir celui de la Charge.

Je croyois ces demandes en réponſe

Digitized by Google

aux propoſitions que M. d'Aiguillon faiſoit dans ſa Lettre, auſſi juſtes que raiſonnables. Vous vous êtes chargé, mon cher Comte, de les porter au Roi. Vous n'aviez reçu que le 5 au ſoir la Lettre de M. d'Aiguillon; vous êtes parti le 6, & vous m'avez mandé le 9, que S. M. n'avoit pas voulu recevoir ma Lettre, que M. d'Aiguillon, à qui le Roi vous avoit renvoyé pour cette affaire, n'avoit pas voulu non plus ſe charger de la lui remettre, mais que ce Miniſtre vous avoit dit, dans la converſation, que le Roi vouloit ma démiſſion, quoiqu'il pût s'en paſſer; qu'il vouloit me reprendre ma Charge, & la donner à un autre.

Sans m'arrêter à la ſingularité de me faire demander quels dédommagemens je déſirois, d'exiger de ma part une réponſe prompte & déciſive ſur cet objet, & puis de ne vouloir pas lire cette réponſe, que j'envoie dans les vingt-quatre heures, il m'a ſuffi de ſavoir que le Roi vouloit ma démiſſion, pour que, ſans attendre ce qui arriveroit ſur les dédommagemens, & ſans en prétendre, je l'a-

Digitized by Google

dressasse sur le champ à S. M. Je ne connois ni difficultés ni négociation à faire pour remettre au bienfaiteur le bienfait donné gratuitement, quand il veut le retirer. En principes de morale & de noblesse, c'est celui qui rend qui fait son devoir.

Voilà, je crois, l'historique exact de cette affaire. Aujourd'hui, il ne me reste plus rien à dire ni à faire sur la circonstance qui m'opprime. J'ai remis au Roi la Charge de Colonel Général, suivant sa volonté; je n'ai plus rien à demander relativement à cette Charge, & si le Roi me fait quelques graces, je les recevrai comme une nouvelle marque de ses bontés, & comme un souvenir que mes services lui ont été long-temps agréables.

Tout ce que vous me mandez, mon cher Comte, qui a été fait ou dit par mes ennemis dans cette occasion, ne m'a point étonné; leur conduite & leur procédés contre moi sont dans l'ordre des choses. Je n'ai été affecté que de la Lettre du Roi, & sur-tout du passage où S. M. marque: Il est bien heureux que je

Digitized by Google

L'AIE ENVOYÉ À CHANTELOUP, ET JE NE VEUX PAS LUI PERMETTRE D'EN SORTIR. Je n'aurois jamais cru que le Roi eût eu cette dureté pour quelqu'un qui a été douze ans dans ſon Miniſtere; & quels Miniſteres! car j'en ai exercé beaucoup. Long-temps avant d'en ſortir, je m'étois apperçu que je déplaiſois; je prévoyois ce qui eſt arrivé. La veille même, étant ſûr de l'événement du lendemain, j'ai travaillé comme le premier jour que j'ai été Miniſtre. Je ne pouvois racheter la déplaiſance où j'étois, que par l'utilité dont je pouvois être en rempliſſant tous mes devoirs, & en les rempliſſant avec la diſtinction qui me convenoit. Je m'attendois à un éloignement de la Cour; mais je n'aurois jamais cru que cet éloignement fût une punition ni une ſuite de l'animadverſation du Roi contre moi, parce que j'étois bien ſûr, dans le fond de mon cœur, que je ne l'avois pas méritée.

Au ſurplus, mon cher Comte, je vous attends ici pour vous remercier bien tendrement des ſervices que vous m'avez rendus. Je ne puis trop vous

Digitized by Google

dire que tout ce que vous m'apporterez, je le recevrai comme un nouveau bienfait ; & , enveloppé dans mon innocence, j'attendrai que le temps détruiſe les impreſſions fâcheuſes & non-méritées qui ſont dans l'eſprit du Roi contre moi.

P. S. Je vous renvoie la copie de la Lettre du Roi à M. d'Aiguillon ; je n'y entends clairement que ce qui m'eſt déſagréable ; il faut qu'il y ait des fautes à la fin.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

MADAME de Choiſeul ayant déſiré que la Lettre qu'elle écrivit à M. du Ch***. pour refuſer la réverſibilité de la penſion, fût imprimée à la ſuite des précédentes, j'ai cru devoir accorder cette ſatisfaction aux motifs qui l'inſpiroient, & je ne puis mieux faire connoître ces motifs, qu'en inſérant le billet par lequel elle les expoſoit. J'ajouterai ſeulement, qu'ayant eu connoiſſance, à cette occaſion, de la Lettre qu'elle écrivit au Roi dans le même temps, & qu'heureuſement elle a ſupprimée, j'ai exigé qu'elle me la livrât, pour la faire imprimer auſſi.

Digitized by Google

BILLET DE MADAME DE CHOISEUL, POUR ME DEMANDER DE FAIRE IMPRIMER SA LETTRE A M. DU CH***. A LA SUITE DES PRÉCÉDENTES.

COMME l'Anecdote que vous venez de faire imprimer, qui contient la relation de l'intrigue par laquelle vous fûtes dépouillé de votre Charge de Colonel Général des Suiffes, pourra être rendue publique après nous, je défire, pour l'intérêt de mon honneur & la fatisfaction de mon fentiment, que vous veuilliez bien faire imprimer à la fuite la Lettre que j'écrivis à votre infçu à M. du Ch***., pour refufer la réverfibilité que je favois m'être faite de votre penfion fur la Charge ; Lettre envoyée par la Pofte, pour que le Roi en prît connoiffance, & qu'en effet il a fi bien connue, que quand M. de Monteynard, en fa qualité de Miniftre de la Guerre, alla prendre fes ordres pour

Digitized by Google

l'expédition de votre Brevet, le Roi lui dit que je refusois la pension; & M. du Ch***, qui n'avoit pas voulu admettre mon refus, eut beaucoup de peine à faire rétablir dans le travail de M. de Monteynard l'article de la réversibilité, auquel il étoit attaché comme à une grace, disoit-il, distinguée pour vous, & de laquelle je pourrois peut être tirer parti un jour, en la sacrifiant à vos intérêts. Je ne comprends pas pourquoi la Lettre par laquelle M. du Ch*** vous rend compte de ce fait, ne se trouve pas avec les autres. J'étois cependant si déterminée à refuser cette odieuse grace, que j'écrivis au Roi pour la lui remettre; mais la terreur que vos amis, quoique sans connoissance de cette Lettre, m'inspirerent sur les dangers auxquels un refus direct & positif pourroit vous exposer, me la fit supprimer. Il m'est important que non seulement mon refus soit connu, si l'Anecdote l'est, mais encore que la sincérité de mon refus soit constatée; sans quoi il resteroit sur ma mémoire le soupçon infamant que j'ai acquiescé aux injustices que

Digitized by Google

l'on vous faisoit, par l'appât de partager...... moi, votre femme, de partager vos dépouilles; que j'ai souffert que l'on présentât à mes yeux un avenir horrible sous l'aspect d'une grace; que j'en ai joui d'avance pour le moment où il n'y auroit plus de jouissance pour moi. Soustrayez-moi à cette infamie par le récit de cette particularité & l'adjonction de ma Lettre à M. du Ch***. Mon nom peut être ignoré après moi, il peut même l'être pendant ma vie; mais il ne doit pas être associé au vôtre sans qu'on sache que vos vertus intérieures vous avoient donné une femme honnête & sensible.

Digitized by Google

COPIE DE LA LETTRE DE MADAME LA DUCHESSE DE CHOISEUL A M. LE COMTE DU CH***.

A Chanteloup, le 16 Décembre 1771.

CHAQUE nouvelle Lettre que M. de Choiſeul reçoit de vous, Monſieur, eſt pour moi un nouveau ſujet d'attendriſſement & un ſurcroît de reconnoiſſance. Grace au Ciel, je n'ai point encore éprouvé de malheur qui m'ait forcé à répandre des larmes [je parle de ceux de la fortune] ; mais la ſenſibilité que les amis de M. de Choiſeul lui ont marquée, la fidélité qu'ils lui ont conſervée, les ſoins qu'ils lui rendent, & les ſervices que vous lui rendez, Monſieur, m'en arrachent ſouvent. Ces larmes ſont délicieuſes à répandre, elles ne peuvent pas être trop achetées. Il ne peut rien y avoir à ajouter à tout ce que vous avez fait pour M. de Choiſeul ; mais je me dois d'arrêter votre bonne volonté pour moi. Reſſouve-

nez-vous, Monſieur, que le jour de votre départ, nous lûmes enſemble la Lettre de M. de Choiſeul que vous deviez remettre au Roi. Cette phraſe s'y trouvoit : „ Je crois de mon de-
„ voir & de mon honnêteté de repré-
„ ſenter à V. M. que j'ai mangé qua-
„ tre millions du bien de ma femme
„ à ſon ſervice, & qu'elle eſt la ſeule
„ femme de Miniſtre qui n'ait point
„ eu de part à ſes graces ". Rappelez-vous que je voulois faire retrancher cette phraſe, & que vous me perſuadâtes tous qu'il falloit la laiſſer, parce que cette conſidération feroit un moyen pour augmenter le traitement qu'on paroiſſoit diſpoſé à faire à M. de Choiſeul. Je me rendis à ce motif. Quand vous diſcutâtes ce que l'on pourroit demander à cette conſidération, vous propoſâtes la penſion de femme de Miniſtre. Je m'y refuſai par trois raiſons. Ma vanité, mon ſentiment pour M. de Choiſeul, & mon honneur, ne me permettoient pas d'accepter une pareille grace. Je ne croyois pas, par le premier motif, que la femme de M. de Choiſeul dût être confondue avec les femmes des

Maîtres des Requêtes parvenus au Miniſtere, & dont les ſervices n'ont point eu l'éclat de ceux que mon mari a rendus. Par le ſecond, mon ſentiment ne me permettoit pas de recevoir une grace dont il ne reſteroit rien à mon mari après moi; & par le troiſieme, je me croyois déshonorée, ſi, en recevant une grace qui me ſeroit purement perſonnelle, je paroiſſois conſentir au tort qu'on lui feroit en lui ôtant une Charge qu'il croyoit devoir garder toute ſa vie, qui lui étoit chere, & de la perte de laquelle j'aurois profité. Le premier des motifs ne ſubſiſte plus; la réverſibilité ſur ma tête d'une penſion de cinquante mille livres n'eſt point le traitement de la femme d'un Maître des Requêtes dont le mari a rendu des ſervices obſcurs; mais les deux autres ſubſiſtent encore, & ſont plus que ſuffiſans pour juſtifier ma répugnance. Cette réverſibilité n'ajoute rien au traitement que l'on fait à M. de Choiſeul. Donc l'objet de mon ſentiment n'eſt point rempli, & celui de mon honneur eſt léſé, quand je profite de ſon malheur. A

ce titre, je ne puis donc accepter une pareille grace; elle feroit abfolument contraire à mon objet, & l'inverfe des propofitions que j'eus l'honneur de vous faire. Rappelez-vous que j'eus celui de vous dire à ce fujet: Si quatre millions de mon bien mangés au fervice du Roi font de quelque confidération auprès de S. M. le prix que j'ofe en demander eft que cette confidération ferve à augmenter le traitement que l'on deftine à mon mari; ou fi on ne veut pas ajouter aux graces perfonnelles que l'on fe difpofe à lui faire, qu'on m'en accorde de propres à moi, dont il partage l'avantage, foit par une fomme d'argent comptant, qui ferviroit à acquitter une partie de fes dettes, foit par une penfion fur ma tête, réverfible après moi fur la fienne; qu'enfin je fois le prête-nom des faveurs qu'on ne voudra pas accorder au fien. A ce titre feul il m'eft permis de recevoir des graces dans cette occafion; dans toute autre circonftance je ne refuferois pas d'être honorée de celles du Roi. Il fut un temps où j'en fentois le prix mieux que perfonne.

Digitized by Google

Ayez donc la bonté, Monſieur, de rayer de vos demandes cet article de réverſibilité. Croyez que c'eſt mon vœu certain, irrévocable, QUE J'AI BESOIN QU'ON Y AIT ÉGARD.

M. de Choiſeul, dans la Lettre qu'il vous écrivit hier, avoue qu'il demande une penſion pour moi, & vous voyez que dans ſa premiere Lettre au Roi, la ſeule où il ſe ſoit permis de demander des dédommagemens, parce qu'on lui avoit ordonné d'en propoſer, il n'eſt point queſtion de cette penſion. Mais quand il l'auroit en effet demandée, s'il eſt le maître de demander pour moi ce qu'il lui plaît, ne m'eſt-il pas libre auſſi de refuſer ce qu'il ne me convient pas d'accepter? Epargnez-moi donc, Monſieur, la peine de ce refus embarraſſant, quoiqu'il n'ait rien de contraire au profond reſpect que je dois & que je rends au Roi. Je ſuis perſuadée que S. M. même approuveroit mes motifs, & je prendrois la liberté de les lui expoſer, ſi l'on m'y forçoit par le don d'une grace que je ne puis recevoir. Cette condeſcen-

dance de votre part ajoutera encore à la reconnoissance que je vous dois, Monsieur; mais rien ne peut plus ajouter à mes sentimens pour vous.

LETTRE écrite au Roi par Madame la Duchesse de Choiseul.

Ce 25 Décembre 1771.

SIRE,

Votre Majesté veut m'honorer d'une grace que toute autre circonstance m'eût rendu flatteuse, & que celle où je me trouve ne me permet pas d'accepter. Le temps des graces est passé pour moi, Sire; mais celui de la justice du Roi ne passe pas, & c'est elle seule que je réclame. La faveur ou la disgrace ne peuvent l'altérer; la jouissance ou la privation des bontés de son Souverain marquent assez la différence de ces deux situations. La charge de la Couronne est l'obligation de recevoir les justes plain-

Digitized by Google

tes de ſes Sujets. Oſer ſe plaindre de vous à vous-même, Sire, c'eſt croire à votre juſtice, & croire à votre juſtice, c'eſt vous rendre hommage. La flatterie accuſe les Miniſtres du mal que fait le Monarque; la vérité & l'hiſtoire s'en prennent aux Monarques, des maux que font leurs Miniſtres. J'emprunte la voix de l'une; c'eſt à vous, Sire, à prévenir les récits de l'autre.

Pendant douze ans, M. de Choiſeul a exercé, à la ſatisfaction de V. M. marquée dans chaque occaſion, les deux Départemens qu'elle lui avoit confiés. Ses ſervices ont ceſſé d'être agréables à V. M. Elle lui a ôté les emplois de ſon Miniſtere; il n'a point à s'en plaindre. Mais elle l'a encore exilé; l'exil eſt une punition, & une punition doit être la peine légale d'une faute contre la loi. Quel eſt donc le crime de M. de Choiſeul? V. M. l'a puni; mais qui l'a jugé? Elle n'a pas pu croire, ou du moins elle ne croit plus qu'il ait excité les Parlemens à une réſiſtance renouvelée depuis ſa diſgrace; elle ne croit pas non plus qu'il ait mal géré les

Digitized by Google

finances de ses Départemens. Les Affaires Etrangeres, de 58 millions qu'elles coutoient lorsqu'elles lui furent confiées, réduites successivement à 7 millions, après en avoir payé 20 aux Anglois pour nos prisonniers, & sans avoir fait perdre un seul Allié à V. M. pendant une guerre malheureuse, prouvent autant en faveur de son économie, que pour le bonheur de ses négociations. La Marine, à qui il ne restoit, au lieu de vaisseaux, que des dettes, quand V. M. lui en confia l'administration, entiérement rétablie & sans dettes, quand il remit ce Département; celui de la Guerre enfin, dont la dépense, dès la premiere année où il en fut chargé, fut réduite de plus de 50 millions sur ce qu'avoit demandé M. le Maréchal de Belle-Isle, quoique ce Ministre n'eût proposé qu'une armée pour cette campagne, & que V. M. en ait eu deux. La même diminution pour la campagne suivante, avec une armée en Allemagne & une en Portugal; économie qui n'a cependant coûté que 20 millions de dettes au Département. Enfin, à la paix, la dépense de la

Guerre, malgré les nouveaux frais qu'ont occasionnés la nouvelle formation, applaudie dans son temps par V. M., s'est trouvée, à mille livres près, au niveau de ce qu'elle coûtoit au commencement du regne de V. M. Il n'y avoit d'augmentation que celle de la solde, faite sous le Ministere de M. de Paulmy; & cependant un plus grand nombre d'Officiers Généraux furent employés, & pour exercer les Troupes suivant la nouvelle formation, & pour s'instruire eux-mêmes. Ils étoient payés plus cher en raison de l'activité de leur service & de l'augmentation des vivres. Toute l'Artillerie a été renouvelée, les fortifications réparées, & les magasins remplis de tous les habillemens & ustenciles nécessaires à l'équipement complet d'une armée. Telles sont, Sire, ces dépradations si vantées; voilà ce que V. M. a vu dans ses travaux particuliers, voilà ce qui lui a été prouvé dans son Conseil, preuve sans réplique, & dont la conviction est, j'ose le dire, au fond du cœur de V. M. Quel a donc été le fruit de douze ans de travaux pénibles, con-

trariés, mais applaudis? La disgrâce & l'exil. Depuis un an nous supportions ce malheur avec une résignation respectueuse [pouvions-nous penser qu'on chercheroit à l'aggraver encor?] exemple unique dans votre regne, Sire! on dépouille M. de Choiseul de sa Charge, & d'une Charge que V. M., en la lui donnant, lui dit être inamovible; parole qui devoit être un titre encore plus sacré que l'enrégistrement au Parlement, quoique cet enregistrement ne puisse avoir d'autre objet que l'inamovibilité; un garant plus sûr que l'exemple du Maréchal de Bassompierre son grand-oncle, revêtu comme lui de la même Charge, dépouillé comme lui par la haine & le crédit, & rétabli ensuite dans sa possession & son exercice, sans prêter de nouveau serment. On persuade aujourd'hui à V. M. que la Charge de Colonel Général des Suisses est amovible; on fait savoir à M. de Choiseul que l'intention de V. M. est de la lui retirer; on lui ordonne de s'en démettre, quoiqu'on n'ait pas besoin, dit-on, de sa démission. Eh, pourquoi donc l'exiger, si l'on n'en

n'en a pas besoin? Quand V. M. l'honora de cette charge, avoit-elle intention de la lui ôter un jour? & cette parole, JE VOUS DONNE UNE CHARGE INAMOVIBLE, n'étoit-elle pas du moins un engagement pris de ne la pas retirer, & pour M. de Choiseul l'assurance de la stabilité du bienfait qu'il recevoit? On lui permet cependant d'en demander un dédommagement; il propose, Sire, dans une Lettre, où toute sa soumission est marquée, ceux qu'il croit pouvoir espérer des bontés & de la justice de V. M.; & V. M. ne daigne pas recevoir sa Lettre; elle refuse la Lettre d'un homme de qualité, qu'elle sait n'être point coupable, qu'elle a honnoré long-temps de sa familiarité, & qui l'a servie douze ans, dans les emplois de la plus intime confiance. Quel plus grand mépris auroit-elle pu marquer au scélérat le plus abject & le plus inutile? La naissance, l'innocence, les services, n'ont-ils pas droit du moins à quelques égards? Il parvient à V. M. que la premiere demande de M. de Choiseul est d'être soustrait au joug de l'exil, pour lui faire un hommage

plus libre de sa démission; & V. M. écrit: IL EST BIEN HEUREUX QUE JE L'AIE ENVOYÉ A CHANTELOUP, JE NE VEUX PAS QU'IL EN SORTE. Il est bien heureux, Sire! & que pouvoit donc lui préparer l'indignation de Votre Majesté? Je sais que rien n'est impossible à sa toute puissante volonté? mais il est de mon devoir & de mon respect de croire qu'elle est déterminée par sa justice, & le malheur innocent de vous avoir déplu, Sire, ne peut être puni comme un crime.

Les autres propositions faites par M. de Choiseul en conséquence des ordres de V. M., sont rejetées avec une égale dureté, & cette dureté est accompagnée de sous-entendus, de menaces les plus graves, dans la supposition du refus d'une démission dont on n'ose pas en même temps prononcer l'ordre; menaces qui imprimoient le caractere de la violence à l'acte pur d'une véritable soumission, que V. M. eût jugé telle, si Elle eût daigné recevoir la premiere Lettre de M. de Choiseul, & dont elle a trouvé la preuve dans la seconde, où sa démission étoit incluse. On lui nie en-

fin, jusqu'au dernier bienfait qu'il tient des bontés de V. M., les effets qu'il lui avoit donnés pour payer ses dettes, dont le BON lui reste encore, & lui reste seul. Il ne s'agit plus ici de discussions sur l'amovibilité ou l'inamovibilité d'une charge, c'est tout simplement de l'argent donné & repris; mais cet argent, Sire, n'étoit point enlevé à votre trésor, c'étoient des effets morts dans la caisse de la guerre, que le discrédit public ne permettoit pas aux créanciers du département de recevoir sur le pied de leur valeur primitive; ainsi il n'en coutoit rien à V. M. pour soulager M. de Choiseul des dettes que son état dans le ministere lui avoit fait contracter, si, comme ses prédécesseurs aux département des affaires étrangères, il eût reçu les deux cent mille francs de dépenses secretes de ce département, que Votre Majesté vouloit lui donner; s'il n'eût réformé dans celui de la guerre pour cent mille francs de chevaux & chariots employés au service du ministre de la guerre, & qui lui eussent épargné une dépense équivalente. Ces deux sommes réu-

nies pendant les huit années qu'il a, en deux reprifes, gouverné les affaires étrangères, & les dix pendant lefquelles la guerre lui a été confiée, forment un capital de deux millions fix mille livres. On dit qu'il manque une formalité au don que V. M. lui a fait de ces effets, & que le défaut de cette formalité annulle le don. Je ne croyois pas que la volonté libre de V. M. dans une chofe particulière, dût être revêtue d'une formalité fuffifante. Si fon intention fut alors d'acquitter les dettes de M. de Choifeul, le BON qu'il poffede doit avoir fon effet; fi ce n'étoit pas fon intention, que cependant le BON eût été revêtu de la formalité qu'on exige, & que M. de Choifeul en eût fait ufage, il faudroit donc, puifque tout fe reprend, rechercher aujourd'hui la valeur de ces effets dans les débris de fa fortune. V. M. peut-elle fouffrir, autorifer, prêter fon nom à tout le mal que la haine fait à un homme qui ne lui propofa jamais d'en faire? Votre cœur, Sire, ne vous reproche-t-il rien, & rejetteriez vous fes mouvemens? Mais fi ces maux font la

ſuite néceſſaire de ſervices autrefois agréables à V. M. & toujours utiles, qu'ai-je fait, moi, pour ſubir l'infortune & l'oppreſſion, que croire à vos bontés, Sire, les chérir, y placer ma confiance, y attacher mon bonheur, & oſer vous le dire ? Je n'ai point épouſé M. de Choiſeul pour qu'il fût Duc, Miniſtre, exilé, & ruiné. Pourquoi V. M. l'arracha-t-elle à ſa carrière militaire qui lui étoit chère, & dans laquelle je n'aurois couru que des haſards communs & glorieux ? Pourquoi le força-t-elle, malgré ſa répugnance, à ſacrifier au triſtes emplois du miniſtere les reſtes toujours précieux de la jeuneſſe ? Pourquoi enfin, refuſa-t-elle deux fois ſa démiſſion ? Sans le premier de ces refus, Sire, je ſerois libre, & je n'aurois point à craindre que les reſtes de ma fortune fuſſent inſuffiſans à ſes engagemens & à ſon aiſance. Il doit m'être d'autant plus cher, qu'il m'a pardonné de l'avoir compromis en réclamant pour lui, à ſon inſçu, les bontés de V. M. Elle trahit alors le ſecret d'une femme d'honneur confié à ſa foi, ſecret qu'elle lui avoit promis de

garder, & dont la parole eſt conſignée dans une Lettre écrite de la propre main de V. M., & que je garde encore. Elle expoſa mon imprudence à l'animadverſion de mon mari, & ma folle confiance à la riſée publique. Que ne m'en coûta-t-il pas alors, quand mon reſpect pour V. M. me força à déſavouer par un vil menſonge un bruit dont l'aveu ne m'eût coûté qu'un ridicule! Je me trompois ſans doute en croyant que le rang ſuprême même pouvoit être honoré d'une confiance pure. La mienne, Sire, pouvoit être rejetée, mais elle ne devoit pas du moins être trahie. Si V. M. croit devoir quelque réparation à cet outrage, c'eſt à mon mari qu'il la faut acquitter, & non pas en me donnant une penſion ſur les dépouilles qu'on lui arrache; grace qui, par ſa nature & la circonſtance, bleſſe également mon ſentiment & mon honneur, parce qu'elle n'ajoute rien au traitement qu'on lui fait, & qu'elle ſemble me faire conniver à l'injuſtice qu'il éprouve, en m'en faiſant profiter dans une ſuppoſition dont l'idée eſt affreuſe à me préſenter. Je ne me

plaindrai point de l'injure faite à ma vérité, qui se joignit à l'outrage que j'ose rappeller, lorsqu'on crut reconnoître, dans une Lettre que j'assurois être écrite dans l'ombre du profond secret, les différens styles de mes différens conseillers, qui tous m'eussent préservée d'une pareille imprudence, si je leur en eusse confié le dessein; & quand les sentimens que j'exprimois furent taxés de fausseté: les caracteres de la vérité peuvent être inconnus aux Souverains. Je ne chercherai point, Sire, à rappeler les bontés dont je me faisois illusion, par des protestations dont je ne trouverois plus les sentimens dans mon cœur. Le plus profond respect, la plus entiere soumission, la fidélité la plus absolue, telle est l'étendue & les bornes de mon devoir. Si d'oser connoître ces bornes, & les exposer aux yeux de V. M., est une liberté criminelle, j'en dois seule être punie, puisque j'en suis seule coupable. On en peut croire du moins pour cette fois la vraisemblance, si ma parole & la vérité, Sire, ne suffisent pas à votre confiance. Cependant, comme je ne

Digitized by Google

veux pas que la punition m'expofe à des foupçons injurieux à mon honneur, ma Lettre fera dépofée entre les mains d'un affez grand nombre de perfonnes fûres, qui la divulgueroient au cas qu'il m'en arrivât malheur. Mais en faifant connoître mon imprudence, ils ne pourroient pas faire applaudir à la clémence de Votre Majefté. En attendant, Sire, ce qu'ordonnera votre colere ou votre indulgence, je protefte contre toute mauvaife interprétation qui pourroit être donnée à la franchife des expreffions d'une femme offenfée, opprimée, & en droit de fe plaindre, par celui de fon fexe, du nom qu'elle porte, & de l'humanité; & je déclare que je n'ai jamais prétendu m'écarter des bornes du profond refpect avec lequel je fuis,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

V. &c.

Digitized by Google

LE ROYAUME D'ARLEQUINERIE,

OU

ARLEQUIN

PRINCE HÉRÉDITAIRE,

DEVENU HOMME D'ESPRIT PAR AMOUR,

COMÉDIE

DANS LE GENRE HÉROÏQUE.

Digitized by Google

PRÉFACE

DE M. LE DUC DE CHOISEUL.

On difoit un jour que l'on pouvoit faire de petits Drames, comme des Proverbes, fur tous les mots de la Langue ; l'on cita une Comédie intitulée HEUREUSEMENT. Nous avions parlé auparavant d'un Prince de Naples, fils aîné du Roi d'Efpagne, qui, dans toute fa vie, n'avoit prononcé que le mot BACALA ; l'on dit, à propos de Proverbes, qu'il feroit difficile de faire une Comédie fur ce mot. Je m'en chargeai : elle fut faite le lendemain ; & quoique ce foit une plaifanterie, cette Piece n'eft ni intéreffante ni plaifante, mais il y a des traits, tant bien que mal rendus, qui, s'ils font entendus, pourront fervir à l'Hiftoire que l'on écrira dans cinquante ans.

Digitized by Google

PERSONNAGES.

LE ROI ARLEQUIN.

La Reine ARLEQUINE.

ARLEQUIN fils, Prince héréditaire.

La Fée HERMINE.

La Fée URGANDE, sa sœur, sous le nom de JAVOTTE, Paysanne de l'Isle de Bornéo.

La Princesse MIRTILLY, sous le nom de LISE.

Une DAME du Palais de la Reine.

GUIGNON, Gouverneur du Prince, & Ministre.

CHENAPAN, UBALDIN, MORPHISE, BISCOTIMINI, } Ministres.

Un COURTISAN du Roi.

Suite du Roi & de la Reine.

La scene est dans un appartement du Roi & de la Reine.

Digitized by Google

LE ROYAUME D'ARLEQUINERIE,

COMÉDIE

DANS LE GENRE HÉROÏQUE.

ACTE PREMIER.

SCENE PREMIERE.

GUIGNON, une DAME de la Reine.

LA DAME.

AH, mon Dieu ! qu'il fait chaud ! cela eſt horrible ! je n'y puis plus tenir.

(En voyant Guignon.)

Qui vous amène ici, Monſieur ? Attendez-vous la Reine ? Oh ! j'ai bien

Digitized by Google

une petite affaire à vous. Oui, je crois que j'aurai le temps de vous la dire.

GUIGNON.

Vous ſavez, Madame, que j'ai toujours été empreſſé à vous plaire.

LA DAME.

Pas trop. Mais n'importe. J'ai voulu parler de mon affaire à la Dame d'Atours de la Reine; je ne l'ai vue ici qu'en courant; il n'y a que les Elus qui entrent chez elle. Vous êtes du nombre, Monſieur; moi qui n'aime ni les Fakirs ni les Bonzes, je ſuis regardée comme une Profane.

GUIGNON.

Si vous voulez, Madame, me dire votre affaire, je ſaurai ſi je puis avoir l'honneur de vous être utile.

LA DAME.

Vous prenez un ton ſérieux, Monſieur, qui m'en impoſe! Vous ſaurez donc qu'il y a quelque temps que j'eus beſoin d'une femme; une des miennes fut obligée de me quitter, parce qu'elle ſe maria. J'en fus fort

Digitized by Google

fâchée. Il se présenta, pour la remplacer, une fille dont le maintien, la figure me charmerent; elle a une figure vraiment intéressante; je ne pus pas résister à l'envie que j'eus d'abord de me l'attacher, & depuis je m'en suis louée tous les jours d'avantage, car sa douceur & son esprit égalent au moins sa figure. C'est un prodige que cet enfant. Elle a dix-huit ans; je l'aime tout-à-fait véritablement, au point que je voudrois lui faire une petite fortune.

GUIGNON.

Eh! que puis-je, Madame, à tout cela?

LA DAME.

Oh! Monsieur le Gouverneur, ayez un peu de patience; écoutez. On m'a dit que l'on alloit marier le Prince, qu'il arrivoit une Fée pour ce mariage, & qu'en attendant c'étoit vous qui étiez chargé de former la maison du Prince & de la Princesse. Par parenthêse; l'on dit bien du mal de vos choix. Je voudrois donc que ma petite Fanchon, que j'aimerai toujours, mais qui ne fera pas une grande for-

Digitized by Google

tune avec moi, eût une place chez la Princeſſe.

GUIGNON.

Madame, je ne me mêle pas du choix des femmes de la Princeſſe.

LA DAME.

Oh ! que ſi. Vous vous mêlez de tout ce que vous pouvez. Je vous prie de pouvoir pour ma petite Fanchon, belle comme un Ange, ſans nulle eſpèce de coquetterie. Savez-vous que ſi le Roi la voyoit, je ſuis perſuadée qu'il la trouveroit mieux que tout ce train qu'il y a là-haut ?

GUIGNON.

Madame, voici la Reine ; nous parlerons, ſi vous voulez bien, une autre fois de votre Protégée.

Digitized by Google

SCENE II.

LA REINE, LA DAME, GUIGNON.

LA REINE.

Vous ſavez, Guignon, combien depuis long-temps je vous aime, & les vœux que j'ai faits pour que le Roi mon époux vous confiât l'éducation du ſeul fils qui me reſte. Ce cher rejeton des premiers Arlequins du monde devroit être la gloire & l'amour de cet empire; & cependant, Guignon, quoique je ſois diſpoſée à le trouver parfait, je ne puis me refuſer à la crainte que ſon eſprit ne ſoit pas auſſi développé qu'il le pourroit être.

GUIGNON.

Ah! Madame, le Prince eſt jeune.

LA REINE.

Guignon, il a vingt-ans.

Digitized by Google

GUIGNON.

C'eſt le bel âge, Madame, pour acquérir des connoiſſances. Juſqu'à préſent, je ne lui ai parlé que de ſa naiſſance & de la mienne. Je lui diſois qu'il ſeroit le maître de ce Royaume, que je ſerois ſon ſujet, ſon ami, ſon confident, ſon complaiſant, & qu'il n'auroit de ſerviteur que moi, les miens, & le petit nombre de ceux que je lui indiquerois.

LA DAME.

Pardi, Madame, je ne ſuis pas étonnée qu'une ſi belle éducation ait produit ce que nous voyons.

GUIGNON.

Je lui ai, de plus, parlé chaque jour du reſpect dû aux Dieux de cet Empire & aux Miniſtres des autels. Il aime les Dieux, Mahomet, le Muphti & les Fakirs; que pouvois-je faire de mieux?

LA REINE.

Comme il doit ſe marier, vous auriez pu auſſi lui donner du goût pour les femmes.

Digitized by Google

GUIGNON.

Madame, y pensez-vous ?

LA REINE.

Mais pourquoi ne l'avoir pas repris d'avoir mauvaise grace, d'être grossier, & sur-tout de répeter des mots vides de sens, qui font penser, à ceux qui ne le connoissent pas, qu'il est imbécille ?

GUIGNON.

Madame, un Prince a toujours bonne grace. J'ai cru ne devoir pas m'appliquer à le contrarier sur ses attitudes. La majesté qui l'environne supplée de reste à ce qui lui manque. J'ai éprouvé par moi-même que la grace n'étoit pas aussi nécessaire qu'on l'imagine. Si je ne l'ai point repris d'avoir le ton grossier & brusque, c'est que j'ai voulu conserver son naturel. Il est vrai que le Prince s'est accoutumé à dire un certain terme que je n'entends pas moi-même; mais s'il ne le disoit pas ce terme de BA-

CALA, il ne diroit mot; & ne vaut-il pas mieux que nos Princes, nos chers Princes nous disent des inutilités, que de ne nous point parler du tout?

LA REINE.

Quand je vous écoute, Guignon, il me semble que vous entrez dans mon sens, & que vous excusez fort bien mon fils. Mais quand je vois le Prince, j'oublie ce que vous m'avez dit, & je ne puis me refuser à une certaine inquiétude chagrinante. Au reste, nous attendons aujourd'hui la Fée Hermine; elle m'aime particuliérement; elle s'intéresse à notre illustre famille, & nous sommes déterminés à suivre, pour le mariage de mon fils, les conseils qu'elle voudra bien nous donner.

Digitized by Google

SCENE III.

LE ROI, LA REINE, GUIGNON, LA DAME de la Reine.

LE ROI.

ALLEZ, Guignon, chercher mon fils ; je veux l'envoyer au devant de la Fée Hermine, & qu'il soit des premiers à lui marquer le plaisir que nous aurons à la revoir après tant d'années d'absence.

[*A la suite du Roi & de la Reine.*

Retirez-vous, vous autres.

Digitized by Google

SCENE IV.

LE ROI, LA REINE.

LE ROI.

C'EST un grand bonheur pour nous, madame, que l'arrivée de cette Fée ; car outre qu'elle nous donnera des conseils sur quelques petits défauts que l'on me fait appercevoir de temps en temps dans mon fils, elle nous donnera aussi ses avis pour son établissement.

LA REINE.

J'approuve fort que vous y songiez.

LE ROI.

L'on m'a dit qu'il falloit marier le Prince ; l'on marie toujours les fils des Rois, & l'on commence par les aînés, parce que ce sont eux qui succedent. Les cadets viennent après ; mais comme nous n'avons qu'un fils, il se mariera pour l'aîné & pour les cadets, n'est-ce pas ?

Digitized by Google

LA REINE.

Rien de mieux.

LE ROI.

La Fée se chargera de toutes les Fêtes ; elle décidera, & puis quand elle aura décidé, je ferai faire ce qu'elle aura décidé, n'est-ce pas ?

LA REINE.

Sans doute, car vous aimez singuliérement que l'on vous décide.

LE ROI.

Oui, oui, je ne fais jamais rien par moi-même.

Digitized by Google

SCENE V.

LE ROI, LA REINE, le Prince ARLEQUIN, GUIGNON, Suivans & Suivantes.

LE P. ARLEQUIN.

[*Baisant la main au Roi & puis à la Reine.*]

BACALA, bacala, bacala, mon cher pere, & bacala, ma chere mere; je suis venu parce que M. Guignon me l'a dit de votre part. Me voilà, bacala.

LA REINE.

[*D'un ton d'impatience.*]

Mais pourquoi, mon fils, dites-vous toujours ce vilain terme?

LE P. ARLEQUIN.

Bacala, je n'en sais rien.

LA REINE.

Cependant il n'est pas naturel de répéter

répéter ſans ceſſe un mot qui n'a aucune ſignification.

LE P. ARLEQUIN.

Ah ! bacala, maman ; j'entends dire tous les jours chez vous & chez mon cher papa des phraſes entieres qui ne ſignifient rien du tout, & j'ai penſé, bacala, qu'il valoit mieux dire un mot qu'une phraſe.

LE ROI.

Mon fils, la Fée Hermine arrive ; allez au devant d'elle ; dites-lui de bien belles choſes pour moi & pour votre mere ; & puis vous reviendrez avec elle, & puis nous verrons.

LE P. ARLEQUIN.

Laiſſez-moi faire, papa ; je lui dirai, comme vous dites, de ſi belles choſes, qu'il faudra, bacala, qu'elle ſoit bien dégoûtée, ſi elle n'eſt pas contente de moi.

Digitized by Google

SCENE VI.

Le ROI, la REINE, & ſuivans.

LE ROI.

CET enfant eſt vif & gai beaucoup plus que je ne l'étois dans ma jeuneſſe; car je me ſouviens, Madame, qu'avant de vous épouſer....

UN SUIVANT du Roi.

Sire, la Fée entre dans l'appartement. Le Prince eſt arrivé trop tard au devant d'elle.

LE ROI.

Vîte mon chapeau & mon ſabre de bois.

[*A la Reine.*]

Je vous diſois donc, Madame, que dans ma jeuneſſe....

LA REINE.

Vous me répéterez, cher époux, dans un autre temps, pour la mil-

Digitized by Google

lieme fois, l'hiſtoire de votre jeuneſſe, empreſſons-nous de recevoir la Fée dont nous avons tant de beſoin.

LE ROI.

Ah! oui, vous avez raiſon.

SCENE VII.

La Fée HERMINE, le ROI, la REINE, le PRINCE, Suivans & Suivantes.

LE ROI à la Fée.

J'AVOIS une grande impatience de vous voir, Madame. Vous avez eu un peu chaud pendant votre voyage, ſur-tout vous autres qui venez par les airs. Hier l'on me fit faire des remarques ſur le barometre, & puis je fus à la chaſſe; la Reine n'y vint pas, parce qu'elle reſte toujours chez elle, elle aime ſes livres. Mais pardi, mon fils en revanche aime bien la chaſſe, & en criant toujours bacala, il finira par ſe caſſer le cou.

Digitized by Google

LA REINE à la Fée.

Nous joignions à l'impatience de vous voir, Madame, celle de vous renouveller les ſentimens de notre reconnoiſſance & de notre tendreſſe, & le déſir d'apprendre par vous-même que vous nous conſervez une amitié qui nous doit être auſſi chere.

LA FÉE.

J'ai été infiniment peinée, Madame, de n'avoir pas pu me rendre plus tôt aux empreſſemens du Roi & aux vôtres. Vous n'ignorez pas que le deſtin avoit fixé un terme à mon abſence, & que, juſqu'à cette époque, je ne pouvois vous être d'aucune utilité.

LE ROI.

Oh! je me ſouviens que vous me l'aviez dit. Oui, vous me l'aviez dit. [*à la Reine.*]
Ne vous en ſouvient-il pas, Madame? C'étoit dans mon cabinet bleu en bas, & pardi, oui, la veille du départ de la Fée.

Digitized by Google

LA FÉE.

Il m'eſt permis à préſent de vous donner des conſeils ſur tous les objets que vous croirez qui en méritent, & je puis augurer que ſi vous les ſuivez, vous éprouverez des changemens déſirables pour votre Royaume & pour votre famille.

LE ROI.

Oh ! pour moi, Madame, vous pouvez être ſûre que pourvu que je ne change rien à ma façon de vivre, vous ferez de mon Royaume & de mes Sujets tout ce que vous voudrez. La Reine vous dira, Madame, ce que nous croyons être le plus eſſentiel, qui eſt le mariage du Prince ; vous déterminerez notre choix ſur la Princeſſe qu'il épouſera, & puis, après en avoir parlé dans mon Conſeil, cela ſera décidé. Je vais vous laiſſer enſemble, pour que vous parliez de cette affaire.

Digitized by Google

SCENE VIII.

La REINE, la Fée HERMINE.

LA REINE.

Vous voyez, Madame, que depuis votre départ, le Roi n'eſt pas changé; ſon humeur eſt toujours auſſi bonne & auſſi gaie.

LA FÉE.

Madame, l'on peut préſumer que la maniere d'être & de penſer du Roi, eſt plus utile que nuiſible à ſa ſanté. La Fée Urgande ma ſœur a préſidé à ſa naiſſance il y a plus de ſoixante ans, & depuis ce temps il a toujours été à peu près de même. C'eſt du Prince votre fils, Madame, dont je dois m'occuper, pour qu'il puiſſe vous donner la ſatisfaction que votre tendreſſe pour lui mérite.

LE P. ARLEQUIN.

Bacala, Madame, vous avez bien de la bonté, & je ſuis en vérité votre très-humble ſerviteur, bacala.

Digitized by Google

LA REINE [*interrompant ſon fils.*]

Allons, Madame, paſſons dans mon appartement, où, après vous avoir expoſé mes craintes & mes déſirs, j'écouterai avec ſoumiſſion vos conſeils, & je profiterai de vos lumieres & de vos bontés.

Fin du premier Acte.

Digitized by Google

ACTE II.

SCENE PREMIERE.

LA FÉE seule.

J'AI retrouvé la Cour Arlequine comme je l'avois laiſſée il y a vingt ans ; le Roi, tout auſſi dénué d'idées que de ſentiment ; la Reine, prudente, meſurée ; & le Prince, plus imbécille & plus groſſier que ſon pere, ce qui eſt beaucoup dire. Le Deſtin ne permet pas que l'on améliore le pere, je ne puis que le rendre un peu plus ſtable dans les ſentimens honnêtes que le haſard produira en lui ; mais ma ſœur Urgande, en permettant ce changement, y a mis la condition qu'il auroit la même ſtabilité dans le mal, & cette reſtriction me détermine à le laiſſer tel qu'il eſt. Quelle race, grands Dieux, que celle des Arlequins ! Il faut convenir qu'elle

Digitized by Google

avoit bien mérité la haine & la vengeance de ma ſœur; mais comme elle eſt juſte, je l'ai adoucie pour le Prince héritier de cette couronne; elle m'a donné le pouvoir de lever en ſa faveur le ſort jeté ſur toute ſa race, à condition toutefois que ce Prince pourra avoir de la Nature le ſentiment d'un amour vrai & honnête, & que cette faculté qu'il aura d'aimer lui procurera le bonheur d'être aimé auſſi tendrement qu'il aimera. Ma ſœur protège la Princeſſe Mirtilly; elle a été enlevée de la Cour de ſon pere, malgré Urgande, par une Fée jalouſe; elle doit reſter payſanne, juſqu'à ce qu'elle aime un Prince qui paroîtroit auſſi imbécille que groſſier. Je lui ai propoſé d'eſſayer de lui faire aimer le Prince Arlequin; il me ſemble remplir les conditions du ſort, qui doivent rendre Mirtilly à ſon rang. Ma ſœur, qui, pour ſoigner ſa chere Princeſſe, eſt déguiſée en payſanne dans l'isle Bornéo, eſt convenue que je viendrois ici pour engager le Roi Arlequin à me confier ſon fils. Si je puis le conduire auprès de ma ſœur & de Mirtilly, j'eſpere...

Digitized by Google

Mais voici la Reine; je lui ai déjà insinué la nécessité de cette séparation.

SCENE II.

La REINE, la Fée HERMINE.

LA REINE.

MADAME, je vous cherchois; je suis toute troublée du projet que vous m'avez fait entrevoir de me séparer de mon fils. Je n'ai pas osé en parler au Roi mon mari.

LA FÉE.

Je compte, Madame, le lui dire, lui expliquer la nécessité de ce voyage pour le Prince. Je ne sais pas s'il le voit tel qu'il est; mais vous, Madame, peut-il y avoir un moyen qui vous coûte pour améliorer l'esprit & les manieres de votre fils?

LA REINE.

En vérité, l'on juge le Prince par l'extérieur; il est plus commode de porter un jugement d'après un coup d'œil que d'après une réflexion; mais

Digitized by Google

mon fils eſt naturellement juſte, il ſera exact à ſes devoirs, & il a le cœur ſi bon! Avec de la juſtice & de la bonté, un Prince, quelque extérieur qu'il ait, doit être un Souverain aimé de ſes Sujets. Je m'en rapporte à vous; donnez-vous la peine de l'examiner, & ſi vous lui trouvez la juſtice & la bonté que je vois en lui, vous ſerez perſuadée qu'il a le véritable eſprit déſirable aux Rois.

LA FÉE.

Ce n'eſt pas pour lui ôter la juſtice, & la bonté qu'un amour de mère lui accorde, que je vous propoſe de vous priver, pour quelque tems, de ce Prince. Je voudrois lui procurer les lumières néceſſaires pour mettre en valeur ces qualités. Vous conviendrez, Madame, que l'on peut être né juſte & bon, & faire beaucoup de mal & d'injuſtices. Sans eſprit & ſans réflexion, l'uſage des bonnes qualités vient du haſard, & naturellement porte preſque toujours à faux. Au reſte, Madame, vous n'avez rien à craindre pour les jours du Prince, ſon abſence ne ſera pas

Digitized by Google

longue. Si vous avez confiance dans mes conseils & à mes soins, & que vos vœux ayent le succès que j'espère, votre fils reviendra avec les qualités qui font chérir & estimer un grand Prince. Il y joindra des agrémens qui lui procureront le don de plaire. Les Princes destinés à commander à des hommes, n'ont qu'une partie des vertus qui leur sont nécessaires, quand ils n'ont pas celles de la Société.

La Reine.

C'est avec bien de la sensibilité, Madame, que je me rends à vos raisons; chargez-vous donc d'obtenir le consentement du Roi.

Digitized by Google

SCENE III.

La FÉE. La REINE. Le P. ARLEQUIN.

LE P. ARLEQUIN.

(*mangeant des cerises qu'il a dans son chapeau.*)

BACALA, ma chere mere, papa s'impatiente que vous ne veniez pas avec Madame la Fée manger des cerises; elles sont belles au moins, mais je ne vous en donnerai pas, puisque vous n'en allez pas chercher; ce n'est pas que je m'en soucie, bacala, bacala. [*il jette les cerises.*]

LA REINE.

Le Roi sait bien que nous l'attendons ici pour lui expliquer les projets de la Fée sur votre compte.

LE P. ARLEQUIN.

Ma foi, il n'en sait rien du tout, bacala, ni moi non plus Il s'amuse à niaiser autour des arbres, & moi

Digitized by Google

je ſuis venu ici pour niaiſer avec vous; car, bacala, maman, je vous aime bien.

LA REINE.

. Mon cher fils, allez dire à votre pere que nous l'attendons, & que Madame ne veut point ſe promener.

SCENE IV.

LA REINE. LA FÉE HERMINE.

LA FÉE.

EH bien! croyez-vous que l'empreſſement du Prince à vous chercher ne vous auroit pas été plus agréable, s'il y avoit mis un peu plus de graces?

LA REINE.

Ah! Madame, j'ai ſenti que votre préſence & votre jugement augmentoient de beaucoup les défauts de mon fils.

Digitized by Google

SCENE V.

LE ROI. LA REINE. LA FÉE. LE P. ARLEQUIN. Foule de Courtisans.

LE ROI.

JE croyois, Mesdames, que vous iriez aux cerises; j'y ai été. Tilnut én a beaucoup mangé. Elles ne sont pas encore tout-à-fait assez douces; elles sont cependant bonnes, il y en a quelques unes de bonnes.

(*en s'adressant à la Fée.*)

Je voudrois bien, Madame, que vous nous en fissiez produire toute l'année. Cependant il faut que chaque saison ait son cours. Après l'hiver le printems, après le printems l'été, ainsi du reste.

LA FÉE

Votre Majesté a raison, mais elle sait aussi que je ne suis point venue à sa Cour pour des cerises.

Digitized by Google

LE ROI.

Ah, vraiment non, c'eſt pour mon fils; il aime auſſi les ceriſes, & je ſuis bien perſuadé qu'il aimera le mariage; c'eſt bien une autre choſe.

LE P. ARLEQUIN.

Non, bacala, papa, je ne veux pas me marier; cela me fait peur.

LE ROI, *en riant.*

Ah, ah, ah, ah, cela lui fait peur, mais cela lui fera plaiſir. Parlons ſérieuſement. J'ai fait avertir mon Conſeil de ſe tenir là-dedans; je le ferai entrer quand je ſerai inſtruit des avis que vous voudrez bien me donner ſur le mariage de mon fils, car je ſuis dans l'uſage de dire à mes Miniſtres tout ce qui regarde l'Etat, & je ne puis pas leur dire vos volontés avant que de les ſavoir. Mon fils, allez vous repoſer chez vous, & me laiſſez ſeul avec ces Dames.

LE P. ARLEQUIN.

(*baiſant la main du Roi & celle de la Reine*)

Adieu, bacala, maman, adieu, papa, bacala.

Digitized by Google

(*à la Fée.*)
Madame, j'ai l'honneur d'être votre ſerviteur très-humble, bacala.

SCENE VI.

LE ROI. LA REINE. LA FÉE.

LE ROI.

EH bien, Madame, donnez-moi donc vos conſeils ſur le mariage de mon fils; car enfin il faut bien que je le marie, ſi je veux avoir des petits enfans. Je vous avouerai que je ne ſuis pas difficile ſur le caractère & ſur la figure de la Princeſſe que vous choiſirez, pourvu qu'elle ne ſoit pas Princeſſe du Sang Arlequin. Ce n'eſt pas que je n'aie beaucoup de reſpect pour tout ce qui eſt de même ſang que moi, mais j'ai auſſi une vanité que je ne puis pas définir, qui me donne de la répugnance à marier mon fils avec une perſonne de mon nom.

LA FÉE.

Ce dégoût ne me paroît ni raiſon-

Digitized by Google

nable ni conſéquent; mais je n'ai pas ſongé à vous propoſer aucune Princeſſe, car avant de fixer le choix de Votre Majeſté, je crois qu'il faut donner au Prince votre fils des diſpoſitions d'eſprit & de caractere, qui puiſſent faire le bonheur & l'agrément de la Princeſſe qu'il épouſera.

LE ROI.

Vous croyez qu'il n'a pas de diſpoſitions pour le mariage?

(*en parlant à la Reine.*)

Madame, il ne tiendroit pas de moi, & mon pere n'... mon pere n'étoit pas... mon grand-pere..... mon grand-pere comme cela; mais mon arriere grand-pere étoit un vert galant, j'ai voulu l'imiter.

LA REINE.

Mon cher époux, il n'eſt point queſtion de galanterie.

LE ROI.

Comment, il n'eſt pas queſtion de galanterie quand on parle des diſpoſitions de mon fils pour le mariage?

Digitized by Google

LA REINE, *impatientée.*

Eh, non. La Fée parle des dispositions de son esprit, de son caractere.

LE ROI.

J'entends, j'entends. On veut en faire un Savant pour le rendre habile au mariage.

(*en riant.*)

Ma foi, je n'ai pas entendu dire que toute la science servît à grand-chose pour tout cela. Jusqu'à présent j'ai cru qu'on pouvoit être Roi & mari, sans étudier les belles sciences.

LA FÉE.

Votre Majesté dit des choses excellentes, mais elle se rappellera qu'à la naissance de son fils, la Fée Urgande ma sœur, mécontente de la réception peu attentive, & j'ose dire impolie, que vous lui fites, après l'avoir invitée avec empressement d'être aux couches de la Reine, jetta un sort sur le Prince au moment qu'il naquit.

LE ROI.

Je me rappelle bien que Madame

Digitized by Google

votre sœur fut de très-mauvaise humeur, je ne sais pas pourquoi, car je la traitai à-peu-près comme je traite toutes les femmes; je n'ai qu'une manière. Au reste, je ne me suis pas apperçu que son humeur, ce qu'elle dit entre ses dents avec sa petite tête penchée, ayent fait grand mal à mon fils.

LA FÉE.

Vous n'entendîtes pas ce qu'elle disoit : je vais vous en instruire. Le Prince étoit né avec du sentiment, de la grace & de l'esprit; j'avois confirmé ces dispositions par mes dons; ma sœur ne pouvoit pas lui ôter les qualités qu'il tenoit de la Nature, mais elle en suspendit l'apparence & les effets, en ordonnant que vous auriez pour l'éducation de votre fils une négligence impardonnable, que vous mettriez à la tête de cette éducation l'homme de votre Royaume le moins propre à élever un Prince.

LE ROI.

Qui? Guignon? On me l'a dit cent fois; il n'a pas trop bonne mine, il fait le dévôt; il a bien quelques dé-

Digitized by Google

fauts, mais d'ailleurs il eſt tout comme un autre.

LA FÉE.

Permettez que j'acheve. La mauvaiſe éducation fut donc le premier effet de la colere de ma ſœur. Les mauvais exemples que Votre Majeſté a donnés au Prince, enchériſſent ſur l'éducation, de ſorte que ſi le Prince reſte comme il eſt, il eſt à craindre que ſon imbécillité, le ridicule, & le mépris qui en ſeront la ſuite, ne produiſent naturellement une décadence dans cet Empire, qui enleveroit le trône à la poſtérité de Votre Majeſté.

LE ROI.

Ecoutez donc, je vous prie, je ne verrai pas ce qui arrivera à ma poſtérité.

LA FÉE.

Non ſans doute.

LE ROI.

Eh bien, il faut prendre patience, puiſque je ne puis pas empêcher que votre maudite ſœur n'ait eu de l'hu-

Digitized by Google

meur mal-à-propos ; car si je pouvois empècher tous ces maux-là, je le ferois de tout mon cœur.

LA REINE.

Voilà précisément l'objet du voyage de la Fée. Son amitié lui a suggéré un moyen pour tenter de rendre à notre fils les qualités que la Nature lui avoit données.

LA FÉE.

Oui, si Votre Majesté veut me confier le Prince & le laisser partir seul avec moi, j'espere qu'en peu de tems vous aurez la satisfaction de juger par vous même de son changement, & de le voir mériter d'être aimé de sa famille, de vos Sujets & de la Princesse que je ramenerai avec lui pour être son épouse.

LE ROI.

Comment, tout seul ! Et où diable le menerez-vous ? Il va donc aller chercher sa femme TOUT SEUL ? Ce n'est pas notre usage.

LA FÉE.

Je ne réponds pas que ce que je vais entreprendre pour lui réussisse

Digitized by Google

infailliblement ; je l'eſpere. En tout cas, l'épreuve par laquelle il va paſſer ne lui nuira pas, & certainement me mettra plus à portée de diminuer ſes défauts par mes ſoins.

LE ROI.

Ah ! j'entends, épreuve. . . . . Ma foi, Madame, contentez-vous, ſi vous croyez que cela puiſſe vous être bon & à lui auſſi.

La REINE.

Nous devons avoir toute confiance dans les bontés de la Fée. J'étois fâchée d'abord de me ſéparer de mon fils, mais ma raiſon & l'amitié d'Hermine pour moi me font enviſager cette ſéparation comme un bonheur. Je crois qu'il ne faut pas différer le départ du Prince, & que vous n'avez rien de mieux à faire, ſans entrer dans les détails que vous venez d'entendre, que d'aſſembler votre Conſeil. . . . .

Le ROI, *l'interrompant.*

Il eſt là-dedans.

La Reine.

Et de lui dire que la Fée s'eſt chargée de corriger quelques défauts que vous avez apperçus dans votre fils, & de le marier ; mais qu'elle veut l'emmener tout ſeul avec elle ; & que vous conſultez vos Miniſtres pour ſavoir ſi ce départ & cette abſence ne ſont pas contraires aux loix du Royaume. Comme il n'y en a aucune, à ce que je penſe, qui défende à l'héritier de la Couronne de s'en aller, pour ſon bien, avec une Fée tout ſeul, votre Conſeil acquieſcera, ſans objection, à votre volonté, & Madame partira ſur le champ avec mon fils.

Le Roi.

Tout cela me paroît fort bien, & je crois que Madame me ramenera mon fils fort éprouvé.

La Fée.

Je vais attendre l'iſſue du Conſeil dans l'appartement de Madame.

[*en montrant la Reine.*]

Votre Majeſté peut être ſûre que mon

amitié

Digitized by Google

amitié pour la Reine, pour elle & pour son Royaume, m'engage uniquement à lui rendre un si grand service.

(*Elle sort avec la Reine.*)

SCENE VII.

Le Roi, *seul.*

JE crois que la bonne Dame servira aussi bien sa fantaisie que moi dans cette occasion; mais en tout ceci il n'y a pas de mal; mon fils est jeune; les voyages forment les jeunes gens. Holà! le Conseil.

Digitized by Google

SCENE VIII.

Le ROI. GUIGNON. UBALDIN. MORPHIS. BISCOTIMINI. SCHENAPAN.

LE ROI.

[*S'asseyant dans un fauteuil au bout de la table, les Ministres sur des plians, des deux côtés.*]

ALLONS, voyons, nous avons une grande affaire aujourd'hui. Monsieur Morphis, je vous ai vu tantôt qui passiez par la Cour ; il étoit quatre heures ou bien quatre heures & demie ; vous veniez de l'aile droite, & alliez à l'aile gauche.

MORPHIS.

Oui, Sire.

Le ROI.

Monsieur Schenapan, avez-vous donné à diner aujourd'hui à toute cette assemblée de Bronzes & de Fa-

Digitized by Google

kirs que nous avons vus ce matin? C'eſt de l'argent que vous leur demandez?

SCHENAPAN.

Je leur ai donné à dîner, Sire, mais ils me le paieront, ou plutôt ils le paieront à Votre Majeſté, car tout eſt à elle & pour elle; & d'après ce principe qui eſt dans mon cœur, tous les biens de vos Sujets me paroiſſent vous appartenir, & je ne ménage pas plus le ſacré que le profane.

LE ROI.

Commençons. J'ai donc voulu vous dire que vous ſaviez que j'ai un fils; vous le ſavez, vous le voyez tous les jours. Il eſt déjà grand, il faut le marier, comme vous ſavez auſſi. La Fée Hermine de mes amies eſt venue me voir; je déſirois fort ſon arrivée pour la conſulter ſur le choix de la Princeſſe qui ſeroit la femme de mon fils; je l'ai fait, & même tout à l'heure je lui en ai parlé dans ce Cabinet-ci, où elle étoit avec la Reine. La Fée m'a dit que mon Fils ne pouvoit pas ſe marier, ſi elle ne

trouvoit le moyen de lui ôter certains défauts qu'une autre Fée, qui est sa sœur, lui a donnés au moment de sa naissance. Tout cela est une grande histoire qu'il est inutile de vous dire. Bref, la Fée veut emmener mon fils tout seul avec elle. Ce qu'ils feront, ma foi, je n'en sais rien, je n'ai pas osé le lui demander. Tout ce que je sais, c'est que la Fée promet qu'après quelques épreuves, qui ne seront pas poussées, à ce que j'espere, outre mesure, elle me ramenera le Prince sain & sauve, un très-joli garçon, & avec lui une Princesse qui sera sa femme. Si les épreuves ne réussissent pas, la Fée dit qu'elle me le ramenera toujours tel qu'il est, & nous le marierons sans tant de façons. J'ai voulu vous dire le fait, pour savoir s'il n'y a rien dans tout cela qui soit contraire aux loix. Monsieur Schenapan, parlez.

SCHENAPAN.

Je suppose, Sire, que la Fée se charge de tous les frais, & dans ce cas, il n'en coûtera rien à Votre

Digitized by Google

Majeſté pour le voyage. C'eſt ce que je vois de meilleur dans ce projet.

Le Roi.

Monſieur Ubaldin.

Ubaldin.

Sire, dès que Votre Majeſté croit qu'il peut être avantageux pour ſon Royaume de faire faire des épreuves au Prince; & que la Fée s'en charge, je n'ai rien à dire, ſinon que pour ſavoir ſi ces épreuves ſont contraires aux loix, il faudroit ſavoir de quelle nature ſont les épreuves.

Le Roi, *impatienté.*

Je vous ai déjà dit que je n'en ſais rien, je ne l'ai pas demandé. Monſieur Morphis.

Morphis.

De même avis.

Le Roi.

Et de quel avis?

Morphis.

Sire... de celui... de Monſieur Schenapan.

Digitized by Google

Le Roi.

Et vous, Monſieur Guignon?

Guignon.

Sire, j'obſerverai à Votre Majeſté qu'il ne me paroît pas poſſible que le Prince puiſſe voyager tout ſeul; les droits de ma Charge exigent que je ne le quitte pas juſqu'à ſon mariage. D'ailleurs, s'en ira-t-il pour pluſieurs mois, pluſieurs ſemaines, même pluſieurs jours, ſans avoir un Iman avec lui.

Le Roi.

Ah, oui, un Iman, pour être témoin des épreuves! Il eſt bien trouvé celui-là! Vous vous moquez, un Iman! Et vous, Monſieur Biſcotimini?

Biscotimini.

[*Se balançant ſur ſon pliant, & tirant ſur ſa main les poignets de ſa chemiſe.*]

Moi, Sire, je penſe, Sire, je penſe [*faiſant la révérence.*] ce que Votre Majeſté a penſé.

Digitized by Google

Le Roi.

Ainsi donc mon fils va partir avec la Fée ; nous verrons ce qui en arrivera de bon.

[*en se levant.*]

Je vais leur annoncer à tous le résultat du Conseil.

Fin du second Acte.

Digitized by Google

ACTE III.

(La ſcène repréſente la rue d'un village. Le Prince Arlequin eſt dans cette rue, avec un habit tout déchiré.)

SCENE I.

LE P. ARLEQUIN, ſeul.

AH ! pardi, bacala, voilà des inſolens qui m'ont joliment accomodé, & qui ont bien peu de reſpect pour le Roi mon père & pour ſon fils. Je ſuis, bacala, dans un bel équipage. C'eſt ainſi que cette Fée maudite tient la promeſſe qu'elle a faite à mes parens d'avoir ſoin de moi. Ils ſont vraiment attentifs, ſes ſoins. Elle m'a mis je ne ſais où, en ſortant de chez le Roi ; je me ſuis endormi, & me ſuis réveillé aſſis ſur une pierre dans la rue de ce village, où j'ai été, bacala, mocqué & battu par tous les mal-

Digitized by Google

heureux paſſans qui alloient travailler à la campagne.

(*en pleurant.*)

Bacala, bacala, je ſuis bien malheureux, que m'on pere m'ait laiſſé partir avec cette Sorciere. Sans une petite Payſanne qui a eu pitié de moi, qui m'a tiré des mains des Payſans qui me maltraitoient, & ma donné ce morceau de pain, je ſerois mort de faim & des coups que l'on oſoit me donner. Bacala, dans ce pays-ci, l'on traite les fils de Roi comme je traitois les hommes chez mon pere.

SCENE II.

La Fée URGANDE ſous la figure de JAVOTTE. Le P. ARLEQUIN.

URGANDE, s'approchant d'Arlequin.

QU'EST-CE que c'eſt que ce drôle de monſtre que je voyons-là?

Digitized by Google

LE P. ARLEQUIN.

Bacala, Madame, votre abord n'eſt pas trop obligeant.

URGANDE.

Que veut-il donc dire avec ſon bacala? Cela parle!

LE P. ARLEQUIN.

Bacala, ſi je parle! & pourquoi donc ne parlerois-je pas? Guignon m'a toujours dit de parler à tort & à travers; il diſoit même, bacala, que je parlois très-bien.

URGANDE.

Ton tignon t'a dit cela? & vraiment je croyons qu'un tignon parle auſſi-bien que toi.

LE P. ARLEQUIN, à part.

Quelles manieres, quelle façon de parler!

[*haut.*]

Je vous ai déja dit, Madame, que vous n'étiez pas polie, & que l'on ne me tutoyois pas. Bacala, ſavez-vous que je ſuis fils de Roi?

Digitized by Google

URGANDE.

Sais-tu que cela ne nous fais rien du tout, que je me nommons Javotte? Nous ne connoiſſons pas les Rois ici, je ne connoiſſons que les hommes, & tu ne me parois pas être de la belle eſpece.

LE P. ARLEQUIN.

Bacala, à la fin je me fâcherai.

URGANDE.

(en faiſant le geſte comme ſi elle vouloit lui donner un ſoufflet.)

Tu te fâcheras ? Ah! je voudrois bien le voir. Tu te fâcheras, malheureuſe eſpece qui a beſoin de tout le monde ? C'eſt bien à toi à te fâcher.

LE P. ARLEQUIN.

Hélas! il n'eſt que trop vrai que je ſuis dans une ſituation bien à plaindre;

[*en pleurant.*]

mais, bacala, bacala, ce n'eſt pas ma faute. Une chienne de Fée m'a enleyé de chez mon père, & ma tranſporté ici, où elle m'a laiſſé ſans me recom-

mander à personne. Madame, vous me rudoyez à tort, je ne vous demande rien, & je vous dis tout ce que je sais.

URGANDE.

Eh! dis-moi, sais-tu travailler?

LE P. ARLEQUIN.

Eh! non, bacala, Madame.

URGANDE.

Comment, tu ne sais rien faire du tout? Voilà un joli garçon! il ne peut ni plaire ni être utile. Eh! que fait-on d'une machine qui ne sais dire que bacala?

LE P. ARLEQUIN.

Pardonnez-moi, on m'a appris à régner.

URGANDE.

Qu'est-ce que c'est que régner?

LE P. ARLEQUIN.

Mon Gouverneur me disoit que quand je serois Roi, tous mes Sujets ne seroient occupés qu'à faire ma volonté, & que j'étois au-dessus des hom-

Digitized by Google

mes, comme les Dieux ſont au-deſſus de tout ce qui habite la terre.

URGANDE.

Tu vois bien que ton Gouverneur t'a dit de grands menſonges, car il me ſemble que tu es au-deſſous de tous ici, puiſque tu as beſoin de tous le monde, & que perſonne n'a beſoin de toi. Vas, tu ne me fais pas pitié; j'aime mieux notre petit chien que toi.

LE P. ARLEQUIN, *à part.*

Se peut-il, bacala, qu'il y ait un lieu ſur la terre, où l'on diſe que l'on aime mieux un chien que le P. Arlequin! Guignon ſera bien étonné quand je lui dirai tout ce que j'entends.

URGANDE.

[*Arlequin voulant s'en aller.*]

Arrête, arrête, voici ma niece, je veux qu'elle te voie; peut-être qu'elle imaginera de t'employer à quelque choſe.

LE P. ARLEQUIN, *appercevant Liſe.*

Ah! bacala, c'eſt ma petite Payſanne.

Digitized by Google

[*en parlant à Urgande.*]

Elle n'a pas le caractere aussi méprisant & aussi dur que vous, Madame; elle m'a déja secouru.

SCENE III.

URGANDE. Le P. ARLEQUIN. La Princesse MIRTILLY sous le nom de LISE.

URGANDE.

TIENS, notre niece, voilà un animal que j'ai rencontré ici, qui parle comme un homme, excepté qu'il dit un mot que je n'entendons pas. Je crois qu'il se nourrit de pain comme nous autres, mais il ne fait pas travailler; aussi je le laisse pour ce qu'il est. Vois si tu pourras l'employer.

LE P. ARLEQUIN.

Ah! Mademoiselle, vous êtes si obligeante, bacala, ayez compassion de moi.

Digitized by Google

LISE.

Je l'ai trouvé ce matin ; on le maltraitoit ; j'ai empêché Lubin & Colas de continuer leurs plaisanteries brutales avec lui. On l'avoit battu, il pleuroit, je lui ai donné du pain, il en a mangé. Il m'a été si obligé, si obligé, ma tante, qu'il ma attendrie.

LE P. ARLEQUIN.

Il y a peu de temps que je suis dans ce vilain pays ; tout ce que j'y ai rencontré, hors Mademoiselle, bacala...

LISE *l'interrompant.*

Pourquoi m'appellez-vous bacala, mon ami ?

LE P. ARLEQUIN.

C'est un terme que j'ai l'habitude de dire ; je voudrois bien que vous le prissiez pour une expression de reconnoissance, car, bacala, j'ai bien de la reconnoissance pour vous, Mademoiselle, & je vous assure que ce sentiment est d'autant plus vif, qu'il est tout neuf pour moi.

LISE.

Vous voyez, ma tante, qu'il parle

affez bien ; il a l'ame fenfible, & je fuis perfuadée qu'il pourra nous fervir.

URGANDE.

Bon, bon, il faudroit pour cela qu'il fût faire quelque chofe.

LE P. ARLEQUIN *à Life.*

Mademoifelle, je ne fais rien, parce que l'on ne m'a rien appris ; mais l'envie que j'aurai de vous fervir, de vous être agréable, m'apprendra à travailler. Je veux, bacala, pour vous plaire, furpaffer tout le village.

LISE.

Il nous tiendra parole ; il a de la volonté, le défir de bien faire. Ah! ma tante, il me plaît infiniment plus que Colas, Lubin, & tous les Laboureurs que vous voyez journellement ici.

URGANDE.

Eh bien, Life, allez le conduire chez nous. Il faut le placer dans une de nos étables. S'il peut travailler, on l'emploiera; s'il ne le peut pas, nous le garderons comme un animal extraordinaire, & nous le vendrons quand il nous incommodera.

Digitized by Google

LISE.

Ma tante, il eſt homme; ne croyez-vous pas qu'il mérite plus de ſoins, plus d'humanité? . . . Une étable, & le vendre, me paroît bien dur! Permettez qu'il ſoit dans la maiſon.

URGANDE.

Soit, mettez-le dans la maiſon. Vous vous en dégoûterez bientôt; mais en attendant, je ne déſapprouve pas votre intérêt. Allez avec lui, j'irai vous rejoindre dans un moment.

LISE.

Allons, venez, Bacala.

LE P. ARLEQUIN.

Vous le dites comme moi.

LISE.

N'eſt-ce pas votre nom?

LE P. ARLEQUIN.

Eh! vraiment non; je m'appelle le Prince Arlequin.

Digitized by Google

LISE.

Mon ami, ce nom-là eſt bien long; jamais je ne le retiendrai; mais allons; Prince Quin, venez, n'ayez aucune peur, j'aurai bien ſoin de vous.

LE P. ARLEQUIN.

Bacala, Mademoiſelle, le nom qui vous ſera le plus commode à prononcer ſera celui qui me ſera le plus cher.

LISE.

Fort bien, allons, allons, venez.

[*elle l'emmene.*]

SCENE IV.

URGANDE, *ſeule.*

J'attends ma ſœur ici, pour lui dire que j'ai eu la liberté de preſſer les ordres du Deſtin ſur ce Prince & cette Princeſſe, & que j'eſpere que notre projet paſſera nos eſpérances. Le Prince Arlequin m'a déja paru avoir plus de graces qu'il ne m'en avoit montré d'abord.

Digitized by Google

SCENE V.

URGANDE. HERMINE.

URGANDE.

MA fœur, foyez contente, ils font enfemble; la Princeffe Mirtilly, felon ma volonté, n'eft pas éloignée de prendre du goût pour votre Prince. Il faut convenir que le fort que je lui avois jetté à fa naiffance avoit fort bien réuffi; car il eft difficile d'être plus mauffade.

HERMINE.

Ma fœur, que je vous fuis obligée de vous prêter avec tant d'amitié au defir que j'ai de réparer le mal que vous avez fait! Le Roi d'Arlequinerie eft à-peu-près comme tous les Rois du monde, il ne mérite aucun fentiment, & eft au-deffous de votre colere. J'aime la Reine, je refpecte fes vertus; elle a fu me donner de l'intérêt pour fon fils. Nous allons faire en fa faveur une action unique, qui eft de deftiner au trône un Prince

Digitized by Google

qui aura les qualités essentielles à son rang, & l'amabilité si nécessaire pour plaire.

URGANDE.

Je veux que la Princesse Mirtilly, qui m'intéresse tendrement, & à qui il devra une partie de ses vertus, soit heureuse. J'oublie ma colere contre la famille Arlequine, à condition que le Prince sentira toujours avec la même tendresse la reconnoissance qu'il doit à Mirtilly.

HERMINE.

Allons, ma sœur, achevons notre ouvrage, il faut toujours se presser pour faire le bien. Ils viennent, ils vous cherchent; faites en sorte de les laisser seuls, afin qu'au moment où ils sentiront le mouvement de l'ame ordonné par le Destin, je puisse les transporter sur le champ au Royaume d'Arlequinerie. Les voici, je me retire.

Digitized by Google

SCENE VI.

URGANDE. LISE. Le P. ARLEQUIN.

LISE.

MA tante, vous ètes donc toujours reſtée là ?

URGANDE.

Oui, je voulois parler à Lucas ſur ſon fils, & lui demander s'il ſongeoit toujours à vous rechercher en mariage.

LISE.

Que vous a-t-il dit ſur cela, ma tante ?

URGANDE.

Ce qu'il m'a dit ?

LISE.

Oui, que vous a-t-il dit ?

URGANDE.

Il m'a dit beaucoup de, mais oui... mais non... mais ſi... mais car... & au fait, nous n'avons rien conclu,

Digitized by Google

Je vais le rejoindre, nous verrons si nous pourrons nous expliquer plus clairement.

LISE.

Ma tante, je vous avoue que le fils de Lucas ne m'a jamais plu, & que je voudrois bien que vous insistassiez sur le mais non.

URGANDE.

Toutefois faut-il que vous soyez mariée. Il seroit beau que je vous gardisse grande & vieille fille ! l'on croiroit qu'il y a quelque chose là-dessous.

LISE.

Ma chere tante, je me soucie peu de ce que le monde croira, pourvu que vous soyez contente de ma tendresse & de ma soumission.

URGANDE.

Au bout de tout cela, il faudra voir; peut-être que vous n'épouserez pas s'tilà; mais lequel que vous épousiez, soyez sûre, ma chere niece, que je ne consentirai à votre mariage que pour votre bonheur. Eh bien !

Digitized by Google

qu'avez-vous fait toute la journée de votre Bacala ? il me semble qu'il ne dit plus mot.

LE P. ARLEQUIN.

Je crois que quand on est affligé, il vaut mieux se taire.

URGANDE.

Eh, pourquoi es-tu affligé ?

LE P. ARLEQUIN.

Vous ne partageriez pas mon chagrin, Madame, dispensez-moi, baca, de vous le dire.

LISE.

Que vous est-il donc arrivé subitement, mon ami ? vous parliez beaucoup & n'étiez point triste.

LE P. ARLEQUIN.

Je vous le dirai, si j'en ai la hardiesse, quand nous serons seuls, baca.

LISE *à Urgande*.

Je voulois le corriger tantôt de dire bacala, & lui demandois de s'abstenir de ce vilain mot, par amitié pour moi. Il commence à s'en corriger, mais cela est bien difficile.

Digitized by Google

LE P. ARLEQUIN *vivement.*

Vous m'en corrigerez, Mademoiselle, si cela n'est pas impossible.

LISE.

Ma tante, il est fort poli.

URGANDE.

Mais oui, je trouve qu'il est mieux depuis qu'il nous hante. Je vais retrouver Lucas; vous pouvez, en attendant, vous amuser de votre Bacala.

SCENE VII.

LE P. ARLEQUIN, LISE.

LE P. ARLEQUIN, *soupirant.*

BACA, baca, baca, elle va retrouver Lucas.

LISE.

Que cela peut-il vous faire? Moi seule je devrois m'attrister, si je ne comptois pas sur les bontés de ma tante.

LE

LE P. ARLEQUIN.

Oui, mais si votre tante conclut avec Lucas, voilà votre mariage fait, & Arlequin désespéré.

LISE.

Ma tante aura beau conclure, il faut mon consentement; & à la maniere dont elle m'a parlé, je suis sûre qu'elle approuvera que je le refuse, s'il me convient de le refuser.

LE P. ARLEQUIN.

Mais, baca, s'il vous convient de ne le pas refuser.

LISE.

Vous ne m'aimez pas, car vous dites toujours une partie de ce mot qui me déplait.

LE P. ARLEQUIN.

Je ne vous aime pas! quelle injustice! Eh! que faut-il donc sentir pour aimer?

LISE.

Ecoutez: vous m'avez dit tantôt que vous étiez Prince, & puis encore fils de Roi. Je ne sais pas ce que

Digitized by Google

c'eſt que tout cela, mais j'ai compris que vous y mettiez beaucoup d'importance, & que vous aviez du regret de n'être pas chez votre pere : vous voudriez donc me quitter ?

LE P. ARLEQUIN.

Avant que de vous aimer, je regrettois ce que je regardois comme une perte ; mais, Liſe, être auprès de vous, vous entendre, vous plaire, avoir la permiſſion de vous dire que je vous aime, eſt à préſent mon unique deſir.

LISE.

Ce que vous me dites me plaît beaucoup. Cependant, ſi vous retourniez jamais chez votre pere, je ne pourrai pas y aller avec vous, car il eſt impoſſible que j'abandonne ma tante.

LE P. ARLEQUIN.

Ba, ſi vous éprouviez, Liſe, le ſentiment que vous m'avez inſpiré, je crois, je ſens que mon pere, votre tante, rien ne m'empêcheroit d'être heureux.

L I S E.

Comment, si ma tante l'approuvoit, vous me sacrifieriez toutes les belles choses dont vous m'avez parlé tantôt?

L e P. A r l e q u i n.

Lise, que ne ferois-je pas pour être aimé de vous!

L i s e.

Cherchons ma tante; votre expression la touchera; la mienne sera assez sensible pour la convaincre. Je ne sais si je fais bien, mais malgré moi vous avez le don de me persuader. Je serois bien malheureuse de me livrer au goût que vous m'inspirez, si je pouvois craindre que vous songeassiez jamais à sortir de ce village.

L e P. A r l e q u i n.

Non, je vous aime assez pour vous préférer tous les trônes de l'univers. Ma vraie grandeur sera de vous marquer chaque jour plus de soins, plus d'amour, & de mériter que votre sentiment soit toujours égal au mien.

L i s e.

Vous m'attendrissez: je ne desire

de vivre que pour jouir d'un bien aussi doux. Venez, vous allez entendre tout ce que je vais dire à ma tante.

SCENE VIII.

LA FÉE HERMINE *seule.*

Les conditions mises par le Destin sur le sort de ce Prince & de cette jeune Princesse sont accomplies. Je vais les assoupir l'un & l'autre, & les transporter dans le Royaume d'Arlequinerie, où l'on n'aura jamais vu un Prince aussi parfait.

SCENE IX.

[Le théâtre change. Il représente l'intérieur du Palais du Roi Arlequin.]

LE ROI, LA REINE.

LE ROI.

Vous n'avez pas de nouvelles de notre fils, Madame ?

LA REINE.

Hélas ! non.

LE ROI.

C'est que la poste ne va pas dans le Royaume des Fées. Je crois que tout l'avantage que nous retirerons de ce voyage, sera que notre fils reviendra bien maigre. Il se rengraissera ici, & je lui conseillerai, moi, d'être sage en attendant qu'il se marie.

SCENE X.

LE ROI, LA REINE, UN COURTISAN.

LE COURTISAN.

LA Fée Hermine arrive; l'on voit de loin son char, & les Astronomes que Votre Majesté consulte si souvent sur le cours des étoiles, ont apperçu, par leurs lunettes, que le Prince revient avec elle.

LE ROI.

Je crois bien que l'on voit cela dans les lunettes, car la Fée sûrement est à des milliers de lieues plus près de nous que les plus grosses étoiles.

[*à la Reine.*]

Dieu & Mahomet soient loués, Madame, vous ne pleurnicherez plus l'absence de votre fils; il faut espérer que la Fée nous amene aussi une Princesse pour le marier: alors toutes nos affaires seront faites.

SCENE XI. & dérniere.

La Fée HERMINE. Le ROI. La REINE. Le P. ARLEQUIN. La Princesse MIRTILLY. Suite.

HERMINE.

J'AI rempli vos espérances ; le Prince a subi les épreuves ordonnées par le Destin ; il a mérité d'être l'époux de la Princesse Mirtilly, & revient avec les vertus dignes de votre tendresse.

LA REINE.

Ah ! généreuse Fée, que d'obligations nous vous avons !

LE P. ARLEQUIN.

Je dois beaucoup à Madame ; elle m'a fait sentir l'humanité par le malheur, & m'a fait connoître l'amour par le sentiment de la reconnoissance, & par l'attrait des graces de la Princesse.

HERMINE.

Je ſuis récompenſée de mes ſoins, puiſque vous en ſentez le prix.

LA PRINCESSE.

J'ai été attendrie par votre malheur; vos vertus, votre tendreſſe feront déſormais le charme de ma vie, & le bonheur de votre famille, ainſi que du Royaume d'Arlequinerie.

LE ROI.

Allons tout préparer pour la cérémonie. La Princeſſe que vous nous avez amenée par les airs, Madame, prévient au premier abord; j'eſpere qu'elle nous intéreſſera enſuite. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que, ſans ſavoir d'où elle nous vient, nous vous en ſommes bien obligés. Dès qu'elle convient à mon fils, ſans doute qu'elle nous conviendra. Au reſte, ce ſont ſes affaires.

Fin du troiſieme & dernier Acte.

Digitized by Google

OPUSCULES

De Mad. La Dsse. De C**

LA PRINCESSE ENCHANTÉE

CONTE

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

MADAME DE BRIONNE dit un jour qu'elle avoit conservé de son enfance la passion des Contes de Fées. Toutes les personnes qui composoient la société s'engagerent à lui en fournir un tous les matins à son réveil, à commencer du lendemain jusqu'au jour de son départ. Je fus condamnée à faire le premier, & on me donna pour sujet de la tâche que l'on m'imposoit, la Statue qui est sur la platte-forme du Kioste des Jardins de Chanteloup. Je dois avertir que je me suis livrée à mon imagination dans les descriptions locales, & qu'il ne faut pas chercher plus d'exactitude que d'allusion à mes plaisanteries. Dans celle-ci j'avoue que je me suis moquée de tout, des sots, & des sottises communes à tous les siécles, à tous les pays, à tous les hommes, & qui ne font que changer de forme. Je n'ai pas dit une chose neuve, en disant que l'erreur & la vérité sont revêtues des mêmes apparences & prises l'une pour l'autre; c'est le malheur attaché à l'humanité; il n'y a qu'un petit nombre d'élus qui se soustraient à cette loi générale; & en disant que celui qui épouse l'erreur ne reconnoit jamais la vérité, je n'ai fait qu'exprimer une vérité tout aussi triviale que la premiere. On se tromperoit donc très-fort, en cherchant à faire des applic...

Digitized by Google

tions de tout ceci. Je n'ai voulu que rire, & j'ai ri. Mais, en riant, je proteste que je n'ai songé à personne, & l'esprit que m'a prêté une personne qui a lu ce Conte, m'a obligé à donner cet Avertissement. On y remarquera, avec plus de justice, quelques réminiscences du Barmecide & du Sésostris de Voltaire, que je n'ai pas eu le tems d'écarter. Je n'en fais point d'excuse, parce que ce sont elles qui en rendront la lecture plus supportable. Mon cœur, plutôt que mon esprit, m'a conduit dans le portrait d'Hassan, à l'imitation de la premiere Piece, & le choix de mon sujet a produit naturellement l'imitation de l'autre; imitation que j'ai si peu cachée, que j'ai cité deux vers de cette seconde Piece.

LA PRINCESSE ENCHANTÉE,

CONTE.

MA mie Margot, mon premier amour & mes premiers plaisirs, toi, qui dans mon berceau rappellois le sommeil, ou r'ouvrois ma paupiere avec les Contes si jolis de ma mere l'Oie, de Bellier mon ami, raconte-moi quelque sublime histoire dont je puisse réjouir la Compagnie. Non, dit Margot, baissons le ton, il ne faut aux hommes que des Contes d'enfant.

Jadis au pays de Cocagne vivoient le Roi Bon & la Reine Facile. Le Roi faisoit tout ce qu'on vouloit, la Reine croyoit tout ce qu'on disoit. l'un accordoit tout, l'autre ne refusoit rien. Vous auriez cru leurs Sujets heureux, leur état tranquille, leur sort paisible, & vous les eussiez cru sur-tout l'amour du genre humain. Rien moins que tout cela. Par la

bonté du Roi les Peuples étoient opprimés ; par les faveurs de la Reine ils étoient ruinés. Ce bon couple ne faisoit que des malheureux & des ingrats. Leur foiblesse avoit étouffé l'amour, & le mépris avoit succédé au respect. La misere & le désordre régnoient dans l'Etat, ils y excitoient le trouble, les murmures & les complots. Si Bon se livroit un moment à des réflexions sur sa situation, il s'inquiétoit ; mais il chassoit bien vite ses réflexions, car il ne vouloit pas se faire plus de mal qu'il n'en vouloit faire aux autres. Et si les clameurs frappoient l'oreille de Facile, elle avoit peur, & elle faisoit venir son Singe & son Arlequin, pour se rassurer. Ainsi le malheur des circonstances privoit ces deux époux d'une partie du bonheur que leur promettoit leur caractere ; mais aussi leur heureux caractere les soustrayoit à une partie du malheur des circonstances. S'ils avoient eu un ami, les graces du Roi n'eussent plus été que la justice ; les faveurs de la Reine que des graces, & ils n'eussent plus éprouvé de circonstances contraires ; car cet ami leur eût dit la vérité. La

vérité est une lumiere ; & de cette lumiere naît l'ordre, la paix, l'abondance, la soumission, & la liberté. Mais dans ce temps-là les Rois n'avoient point d'amis, ils n'avoient que des flatteurs, & les flatteurs d'alors aimoient, comme on dit, à pêcher en eau trouble. Ils flattoient les défauts du Roi & de la Reine pour les augmenter, & le Roi & la Reine chargeoient sur leurs défauts pour être flattés. L'humeur des Peuples s'attribuoit à la douleur qu'ils ressentoient de ne pas voir d'héritier à des Monarques si chéris. En effet, depuis vingt ans que Bon & Facile étoient mariés, ils n'avoient encore pu obtenir du Ciel un fruit de leur union. Cependant l'infatigable Bon y travailloit sans cesse, & la crédule Facile invoquoit à la fois toutes les Divinités de l'Olimpe, tous les Saints du Paradis, consultoit toutes les Fées, imploroit tous les Génies, alloit à toutes les eaux de son Royaume, se baignoit dans toutes les fontaines des Capucins, faisoit des neuvaines à Saint Guilin, & prenoit toutes les herbes de la Saint-Jean. Enfin, après avoir épuisé mainte & mainte recette,

la Fée Miracle, bonne amie de la Reine, lui donnât un sachet du sieur Arnould contre l'apoplexie. Le sachet opéra. La Reine devint enceinte, & au bout de neuf mois mit un Prince au monde. Vous pouvez vous douter que tout l'Ordre de la Féerie fut invité aux couches de la Reine. Il falloit bien douer le nouveau né, c'étoit le baptême de ce temps-là. Les Fés le douerent de la beauté de l'Amour, & les Génies de l'esprit d'un Ange; tout se passa en regle. On regala les Parrains, les Marraines, on donna des fètes superbes, on acheva d'écraser les peuples pour subvenir aux fraix. Ils crioient au meurtre, & les Courtisans répétoient: écoutez comme ils se réjouissent. Quand la Troupe merveilleuse partit, la Reine qui étoit polie, dit: Messieurs & Dames, je vous remercie. Je vois bien que mon fils tournera la tête à toutes les femmes & fera l'admiration de tous les hommes; mais je voudrois savoir quelles seront ses aventures, & je vous prie de lui tirer son horoscope. Ils répondirent: Grande Reine, nous ne pouvons satisfaire vos desirs; nous n'avons que le pouvoir de la baguette.

Nous douons les enfans, qui après cela deviennent ce qu'ils peuvent. Nous découvrons les trésors & les sources; nous bâtissons des Palais d'un coup de baguette; nous nous enfermons dans des coquilles de noix; nous traversons les airs sur un manche à ballai ou sur un char de lumiere, comme autrefois le Prophete Elie ou le blond Phébus; mais nous ne connoissons rien à l'influence des astres, & ce sont eux, comme chacun sait, qui reglent les destinées des hommes; mais nous vous enverrons un Astrologue, qui vous dira si l'étoile de Sirius a présidé à la naissance de votre fils, & ce qui en arrivera. Un Sage, qui par hasard se trouva là, oh! bien par hasard, dit: Il n'est besoin ici ni d'Astrologue ni de Sirius. Examinez les qualités de votre fils, & vous jugerez de son destin. A ces mots, Facile arrondit ses yeux un peu plus que de coutume, ouvrit une bouche béante, & demanda ce que c'étoit que des qualités & un destin. Je n'ai jamais, dit-elle, oui parler de ces gens-là. Un Savant de la Cour lui répondit: Le Destin est un vieux Sorcier qui fait tourner une roue pour méi-

tre toutes les choses, sans dessus dessous; & son Accoucheur, qui étoit un grand Physicien, dit: Les qualités sont de larges épaules, une forte poitrine & un bon estomac, & je vous réponds que le Prince aura toutes les qualités. La Reine, fort satisfaite de ces solutions, attendit en paix l'Astrologue. Il arriva, & le Sage s'en alla.

Après avoir dressé ses instrumens, avoir rapporté le jour, l'heure de la naissance du Prince à la Planette dominante, avoir observé l'aspect des Constellations, calculé les produits des unes & des autres, & avoir même examiné jusqu'aux lignes de la main du Prince, pour les comparer aux signes du Ciel, l'Astrologue prononça cet Oracle: " Le bonheur dépend " d'un bon choix " L'Astrologue ne put le finir en vers, il ne se souvenoit que de celui-là. Il continua donc ainsi en prose: " Le Prince épousera l'une ou l'autre. S'il prend l'une, il ne ressemblera ni à pere ni à mere, & alors " Puissent naître de lui des fils qui " lui ressemblent " C'est encore un vers dont l'Astrologue se souvenoit, & qu'il ajoutoit à la circonstance; mais il ne se rappelloit pas lequel des deux

vers il avoit pris dans une Chanson ou dans une Tragédie. Monsieur, interrompirent à la fois le Roi & la Reine, ce souhait n'est pas poli pour nous. Patience, dit l'Astrologue, & écoutez: " Mais s'il prend l'autre, son choix n'aura ni pere ni mere; & alors il ressemblera à pere & à mere ". Bon cela, dit la Reine. " L'une est Reine du monde, & l'autre le devroit régir; l'une est enchantée, & l'autre une enchanteresse! Le bonheur du Prince & celui de l'Empire dépend d'épouser la Princesse enchantée ". Cela est clair, dit le Roi, il faut qu'il épouse la Princesse enchantée. Mais où est-elle cette Princesse enchantée? Ma foi, je n'en sais rien, dit l'Astrologue; ce n'est pas là mon affaire; mais d'ici à ce que le Prince soit en âge de se marier, on aura peut-être bien le tems de la chercher de par le monde. Ce raisonnement parut concluant. On prit donc patience, & en attendant que le Prince pût épouser la Princesse enchantée, on chercha les moyens de la trouver. On dépêcha tous les aventuriers pour courir les mers; on enjoignit à tous les Géographes de faire part de leurs découvertes; & tous les Savans de diriger leurs

recherches sur la Princesse enchantée. Un beau jour, sans sortir du coin de son feu, une Mie du Prince crut l'avoir trouvée dans la Belle au bois dormant. La Reine étoit déja joyeuse de cette découverte, & on eut bien de la peine à lui faire comprendre que puisque cette Princesse étoit déja désenchantée, ce ne pouvoit être celle que le Prince devoit désenchanter.

Cependant le jeune Prince ne faisoit que croître & embellir; il étoit tems de le mettre aux hommes; mais le genre d'éducation & le choix des Instituteurs qu'il lui falloit, embarrassoient le Roi. Il y réfléchit un quart-d'heure, & il se dit: Mon fils est beau comme l'Amour, spirituel comme un Ange, car les Fées & les Génies l'ont dit; il ne lui manque donc que d'être Savant comme Pic de la Mirandole. Faisons-en donc un Savant; peut-être la science lui servira-t-elle à découvrir la Princesse enchantée. Ainsi dit, il fit appeller un Docteur de Sorbonne, & lui tint ce discours: Tenez, voilà mon fils, vous voyez, c'est le plus grand Prince de la Terre, faites m'en le premier homme du monde, apprenez-lui la, la, enfin vous savez, toutes les

belles choses; à travailler en tapisserie; à compter par ses doigts, la cabale; à chercher la Pierre philosophale; à trouver la Princesse enchantée. Le Docteur s'inclina profondément, & enseigna à son Eleve la Théologie & la Mythologie. Le jeune Prince ne trouva point la Princesse enchantée dans la grace suffisante, dans la grace efficace, dans la grace concomitante. Il fut enchanté des trois Graces qui forment la ceinture de Vénus, mais il ne la trouva point non plus parmi elles. Son Précepteur lui apprit un peu de Grec & de Latin, & le jeune Prince ne trouva point la Princesse enchantée, ni dans Homere, ni dans Ovide, ni dans Herodote, ni dans Tite-Live. Il fit sa Philosophie, & ne la trouva pas davantage dans les tourbillons de Descartes, dans les atômes crochus & dans l'horreur du vuide. Enfin son éducation terminée, les voyages des Aventuriers, les découvertes des Géographes, les recherches des Savans ayant été inutiles, le Roi résolut de l'envoyer lui-même chercher la Princesse enchantée. Le Prince alors, avec la fleur de la jeunesse, étoit déja dans la vigueur de l'âge. Il étoit fait pour on

chanter toutes les femmes, & il avoit tout l'air d'un désenchanteur de Princesses. Les préparatifs du voyage furent bientôt faits, les voitures prêtes, & le jour du départ étoit même déterminé, lorsque la Reine dit au Roi : Y pensez-vous de faire aller ainsi terre à terre le Prince notre fils, comme un simple Particulier ? Voici la Fée Miracle mon amie, qui m'offre de l'accompagner & de le conduire elle-même dans son char traîné par des Oisons. Les plaines de l'air sont seules dignes de le porter. Cette hyperbole éblouit le Roi Bon; Il avoit bonnement cru jusques-là que c'étoit parmi les hommes qu'il falloit chercher une femme, & que pour remplir cet objet, on ne pouvoit trop se rapprocher d'eux; mais il sentit alors combien cette idée étoit bourgeoise; il en rougit, & remit son fils à la Fée. C'étoit la personne la moins propre à lui faire trouver ce qu'il cherchoit; mais le Roi Bon & la Reine Facile étoient bien loin de s'en douter. Cependant le char s'élève, la terre s'abaisse sous les pieds du Prince; les hommes répandus sur la surface du Globe ne sont déja plus à ses yeux que des fourmillieres éparses; il plane sur les villes, & n'en voit que le

toit des maisons. Nos Voyageurs prennent ainsi leur route vers le Nord. Mais les Prêtresses de Tantale qui brûlent de jeunes filles dans des panniers d'osier, n'offrent point au Prince la Princesse enchantée. En parcourant les Gaules, il ne la trouva point non plus dans le Guy de chêne. Les heureuses contrées du midi, les industrieux habitans de l'Attique, ne la lui montrerent pas sur le trepied de la Pythie. L'Afrique ne la recéloit pas non plus dans le Temple d'Isis, & ses recherches en Asie ne furent pas plus heureuses auprès de l'antique Vistnou, ni dans l'enceinte des murs de Jérusalem, ni même dans le sacré Palais de la sainte Inquisition de Goa. L'infortuné & désolé Prince ne songeoit déjà plus qu'à terminer ses inutiles courses, lorsque du haut des airs, il apperçut un autre hémisphère. C'est là sans doute, dit-il, qu'habite la Beauté qui doit faire mon bonheur. La complaisante fée voulut bien l'y conduire encore; mais hélas! la Princesse enchantée ne se trouva pas davantage, ni dans la Tour sanglante de Mexico, ni chez les heureux Incas. Il fallut bien enfin retourner dans les espaces imaginaires, dans ce bon pays de Co-

Digitized by Google

cagne, si vanté par nos vieux Romanciers. Arrivé sur les frontieres de son Empire, sa dépopulation, sa stérilité ne purent cependant échapper aux regards du prince. Il ne parcouroit que des landes, il ne marchoit que sur des ruines. Il n'étoit déja plus qu'à une journée de Couron sa Capitale, lorsqu'un pays tout différent s'offrit à sa vue. Un beau fleuve arrosoit de riches prairies; elles étoient couvertes de nombreux & gras troupeaux. L'habit & le maintien des Pâtres & Pastourelles qui les conduisoient, ne lui présenterent pas l'idée de la misere & de la fatigue qu'il avoit remarquées dans leurs semblables; ce n'étoient pourtant pas les Bergers du Lignon, la rauque cornemuse, au lieu du doux flageolet, cadençoit les pas irréguliers de ceux-ci, mais ils étoient animés par l'innocente Gaieté; le fuseau des Bergers leur tenoit lieu de rubans, la santé de Beauté, & le Soleil, en brunissant leurs joues, sembloit avoir consolidé leur robuste fraîcheur. Les côteaux qui dominoient ces belles prairies offroient un nouveau genre de richesses. C'étoient des vignes chargées de grappes pressées,

ſées, qui n'attendoient que la maturité pour remplir les celliers de l'heureux Vigneron. La plaine qui joignoit ces côteaux, renfermoit de vaſtes champs couvert d'un peuple de Moiſſonneurs; d'abondans épis tomboient ſous la faucille, au bruit des rires & des chanſons. De ſuperbes avenues bordoient chaque champ & aboutiſſoient à un Palais qui paroiſſoit être le prodige de l'Art, parce que ſes ornemens & ſon architecture étoient le modèle d'un goût ſimple & pur. Frappé de ce ſpectacle, à chaque objet, le Prince demandoit: A qui ſont ces prairies? A Haſſan, lui répondoit-on. Et ces vignes? A Haſſan. Et ces champs? A Haſſan. Et ce Palais? Encore à Haſſan. Oui, tout à Haſſan; tout ce que vous voyez eſt ſon domaine & ſon ouvrage. Eh quoi! diſoit le Prince, Haſſan a fait le Palais, les avenues, les champs, les vignes, les prairies? Oui, Haſſan a fait tout cela. Avant lui, ces prairies étoient noyées, le liere couvroient ces côteaux, les ronces ces champs, & ce Palais étoit une chaumiere. Le pays étoit déſert, & il nous a raſſemblés. Il a répandu l'abondance parmi nous;

il a plus fait, il nous a donné le bonheur. Cet Haſſan, dit le Prince, eſt donc un grand Magicien ? Non, lui répondit-on, c'eſt un Sage. Oh ! je veux le voir, peut-être m'indiquera-t-il la Princeſſe enchantée. Allez, & vous le trouverez ; Haſſan ne ſe montre ni ne ſe cache. Le Prince arrive au Palais, il n'y eſt reçu que par la ſimple & généreuſe Hoſpitalité. Que déſirez-vous de moi, lui dit Haſſan ? me voilà prêt à vous ſervir. Indique-moi, lui répondit le Prince, la Princeſſe enchantée. Et ſavez-vous, Seigneur, quelle eſt cette Princeſſe enchantée que vous cherchez ? Je l'ignore, dit le Prince ; mais on m'a toujours dit qu'il falloit l'épouſer. Ils m'ont fait courir le monde pour la trouver. Je veux me marier, & puiſqu'un Prince comme moi ne peut épouſer qu'une Princeſſe enchantée, toi, qui fais tant de choſes, tu dois en ſavoir beaucoup, & je veux que tu me diſe où elle eſt. Haſſan étoit méthodique. Il falloit, dit-il, ſavoir ce que vous cherchiez avant de vous mettre à le chercher. Eh bien ! puiſque vous l'ignorez, il faut vous l'apprendre. La Princeſſe enchantée n'eſt

Digitized by Google

autre chose que la Vérité, c'est mon Trésor & ma Divinié, & vous me la demandez ! Mais je lui dois, de ne vous la point cacher.

Ainsi que vous, les hommes la cherchent sans cesse. Elle est souvent à leurs côtés, & n'en est point connue. Cette fille du Ciel a pour Compagne l'Erreur, fille de la Terre. Celle-ci prend les traits de la Vérité & usurpe son empire. Je ne puis vous montrer l'une sans l'autre, mais prenez garde de vous y tromper. La Vérité est à celui qui la découvre ; mais elle abandonne pour jamais celui qui choisit l'Erreur à sa place. J'ai servi la Vérité dès mes plus jeunes ans. Sensible à mon zèle, elle m'a comblé de ses faveurs ; elle conduit ma langue, elle dirige mes actions, elle opere mes œuvres. Je la voulus porter autrefois à la Cour de votre père, mais j'en fus chassé avec elle, & avec elle je suis venu me réfugier en ces lieux qu'elle a créés, qu'elle embellit & qu'elle éclaire. Lasse comme vous de courir le monde, & ennuyée d'y être chaque jour insultée, elle s'est fixée près de moi, & pour n'en être point arrachée, elle

s'eſt enchantée elle-même ſous la forme d'une Statue de marbre ; mais auſſi-tôt, ſous la même forme, l'Erreur eſt venue ſe placer à ſes côtés.

* Choiſiſſez donc entre ces deux Déeſſes,
Vous ne pouvez les ſervir à la fois.

Et ſouvenez-vous toujours que LE BONHEUR DÉPEND D'UN BON CHOIX. Oh ! laiſſez faire à moi, dit le Prince, bien fin qui m'attrapera. Conduiſez moi ſeulement vers elles. Haſſan conduiſit le Prince dans une jolie prairie couronnée d'arbres verds, arroſée d'un clair ruiſſeau. Au fond étoit une grotte ruſtique, & ſur la sommité du roc s'élevoit un baldaquin qui abritoit deux ſtatues repréſentant deux belles femmes couchées. L'une étoit appuyée ſur une des extrêmités du rocher, l'autre ſur un banc de mouſſe qui s'étoit formé à un vieux tronc d'arbre pourri, dont quelques branches échappées au laps du tems, ombrageoient encore ſa tête. En graviſſant avec précipitation le rocher, le Prince vint tomber aux pieds de la

* Citation d'une petite Piece de Voltaire, intitulée Séſoſtris.

Digitized by Google

premiere ſtatue & s'y heurta rudement. Oh, ho! dit-il, celle-ci n'eſt point mon fait, elle eſt trop froide & trop dure (c'étoit pourtant la Vérité). Il paſſe à l'autre. Le ſoleil qui perçoit à travers l'ombrage qui la couvroit, ſembloit colorer ſon teint. Son ſein étoit échauffé de ſes rayons. Le Prince y porta la main; il croit ſentir palpiter. Ah! s'écrie-t-il, voilà ma Princeſſe! Il tombe à ſes genoux. Le marbre s'anime. Déjà l'Erreur eſt dans les bras du Prince, & Miracle s'écrie qu'il a trouvé la vérité. Elle dépêche à la Cour un de ſes Oiſons pour porter au Roi cette heureuſe nouvelle, avec la chanſon que voici; car elle ne s'exprimoit jamais qu'en Chanſon. Ses chanſons étoient même quelquefois des Elégies, & c'eſt ce qui donnoit de l'importance à toutes ſes productions.

Ainſi l'heureux Haſſan fut débarraſſé de l'Erreur, & conſerva la vérité. Sous le nom de la Vérité, l'Erreur parut à la Cour. Elle enchanta le Roi, la Reine, le Prince, les Courtiſans, la Nation; & comme toutes les choſes continuerent, comme auparavant, à aller de mal en pire, perſonne ne

Digitized by Google

s'avisa de soupçonner la méprise, & la considération qu'on avoit pour la Fée Miracle en augmenta.

SUR L'AIR:

C'EST MADEMOISELLE MANON QUI A BIEN SU ME PLAIRE.

SIRE, au premier moment où j'ai vu la Princesse,
Je le dis entre nous, sa figure m'a plu:
Puis, second au moment, on sent qu'elle intéresse.
De moment en moment cet intérêt a cru.
Je vous l'amene donc
A Couron,
Et vous présente après
Mes très-humbles respects. *

* Cette Chanson est une Parodie qui fut faite sur la Lettre que Madame de Forcalquier écrivit au Roi, en lui amenant Madame la Comtesse d'Artois. Le Roi vint au-devant de cette Princesse jusqu'à Bouron auprès de Fontainebleau, & il n'y a de changement dans la Chanson que le nom de BOURON en celui de COURON.

Voici la Lettre qui a donné lieu à cette Parodie.

SIRE,

Au premier moment que j'ai vu Madame la Comtesse d'Artois, elle m'a plu. Au second, elle m'a intéressée, & c'est ce qui fait que je l'amene à Votre Majesté avec plaisir.

Digitized by Google

LA QUEUE DE VACHE,

HISTOIRE VÉRITABLE.

CONTE ORIENTAL.

DANS un Château, à je ne sais combien de stades de Babilone, vivoit un Courtisan dont l'ame n'avoit jamais été servile ; un homme animé de l'amour de la gloire, sans avoir été ambitieux ; un ancien Visir enfin, qui, après avoir gouverné l'Asie, n'étoit point désœuvré dans sa retraite : Ministre d'un Sultan, il avoit été citoyen comme dans une République, & sujet comme dans une Monarchie. Il aimoit sa patrie & son Prince ; il les avoit servis l'une & l'autre, sans asservir l'une, sans avilir l'autre. Il venoit d'augmenter les forces de la Nation & de combler la gloire du Sultan, quand le Sultan le disgracia. Sa faveur lui avoit fait quelques envieux, sa disgrace ne lui laissa que des amis. Comme pendant son régne, il ne s'étoit point apperçu qu'il eût des Courtisans,

Digitized by Google

ses amis lui suffirent dans sa retraite, & sa vertu seule l'eût garanti de la solitude. Comme il avoit gouverné l'Empire sans importance, il gouvernoit son troupeau sans dégoût; & comme il ne s'étoit point approprié l'autorité qu'il exerçoit, il paroissoit encore régner lorsqu'il ne commandoit plus. Il avoit apporté aux champs tous les agrémens qu'on puise dans la Capitale du monde. A la politesse de la Cour, il joignoit la franchise de son caractere & la liberté de la campagne. Philosophe, sans spéculer, & sur-tout sans professer, son ame tranquille le faisoit jouir avec sagesse des avantages d'une constitution saine, d'un esprit libre, juste, profond, étendu, fin & délicat, d'un caractere heureux, doux & facile, d'une gaieté inaltérable; sa bonté lui faisoit communiquer aux autres toutes les jouissances qu'il pouvoit leur procurer. C'est en le voyant que Sahadi disoit: la sagesse est de jouir, la bonté de faire jouir.

Ce rare assemblage de qualités jusqu'alors inconnu dans les Visirs, & si piquant dans un Visir disgracié, lui attiroit l'amour de ceux qui vivoient avec lui, le rendoit l'objet de l'admiration

Digitized by Google

de ceux qui entendoient parler de lui, excitoit la curiosité de ceux qui pouvoient le voir. D'abord c'étoit une mode de lui rendre, ensuite ce fut un devoir de lui tenir. Proscrit, relégué dans une Province éloignée, ce qu'il y avoit de plus grand à la Cour du Sultan, de plus brillant dans Babylone, se rassembloit chez lui. On lui parloit de Babylone qu'il ne regrettoit point, du Sultan qu'il avoit oublié, des entreprises du Divan, des vexations des Ministres, de l'oppression des Peuples. Il écoutoit tout sans curiosité, répondoit à tout sans imprudence & sans mystere, & ramenoit à ses moutons sans qu'on s'ennuyât d'y retourner.

Un de ces beaux jours d'été, où la brûlante canicule livre les corps au repos, & répand dans les esprits une certaine mollesse qui ajoute un nouveau charme aux douceurs de la société, la compagnie étoit rassemblée dans un sallon au millieu d'un jardin, d'où l'on découvroit une vaste & riante campagne. Avant l'arrivée du Visir, cette belle campagne n'étoit qu'un désert, sa nouvelle vie & sa richesse étoient un bienfait du Visir & le fruit de ses travaux. Des per-

Digitized by Google

fiennes, des tentes continuellement arrosées de légers rideaux, garantissoient le Kioste des ardeurs du midi; au nord, les regards se reposoient sur des tapis de verdure, une cascade les arrosoit, & portoit jusqu'au sallon & sa fraicheur & son murmure. Dans un des côtés du sallon une table de sorbet rassembloit encore autour d'elle quelques Dames & plusieurs hommes; plus loin, d'autres jouoient nonchalamment aux dez sur un tapis de Perse; la plupart d'entr'elles, rangées sur des carreaux de marroquin, travailloient à leurs tambours, & sans fatigue, & sans ennui, laissoient mollement tomber & leurs aiguilles & leurs paroles, tandis que le Visir se promenoit, s'entretenant avec quelques Bachas. Il étoit vêtu d'une robe légere, tissue de fine laine teinte d'une brillante pourpre. L'air incessamment renouvellé dans la salle par des ouvertures heureusement ménagées se jouoit dans les plis de sa robe, & l'agitant à son gré, en faisoit remarquer la légereté & l'éclat. Elle attira l'attention d'une des Dames, qui voulut la regarder de plus près. Le Visir lui apprit que cette étoffe se fabriquoit au Tibet, contrée qui seule avoit l'a-

vantage de produire des moutons dont la laine fût aussi fine. Oh! cela est très-vrai, reprit une autre Dame, car on adore les vaches au Tibet; & la preuve de cela, c'est que moi qui n'adore pas les vaches, j'ai une queue de vache du Tibet; elle est belle, elle est blanche, elle est longue, cette queue, elle a un manche d'argent. J'en ai donné une pareille à Farmé, elle la conserve dans son cabinet Chinois, & s'en sert de chasse-mouche; c'est avec ces queues qu'on fait ces belles étoffes de laine que vous voyez. Une conversation de cette importance intéressa bientôt toute l'assemblée; tous les grouppes se réunirent, chacun y prit sa part, & chacun fut persuadé qu'une étoffe de laine se fait avec des queues de vache.

Alla, alla, s'écria le Visir, quand il vit l'opinion établie, quoi! vous venez de voir mes moutons qui ne valent pas ceux du Tibet, & vous croyez qu'avec des queues de vache on fait des étoffes de laine! Puissante Erreur, tyran de l'univers, tu l'asservis dès l'youm el aoual [*], & tu le régiras jusqu'à l'aror. Tu inspiras le premier ignorant, le pre-

[*] L'youm el aoual, PREMIER JOUR. L'youm el aror, DERNIER JOUR.

mier enthousiaste, le premier imposteur, & leur soumis la terre. Fallacieux Brama, fabuleux Apis, & toi-même, ô divin Koran, de vous aux queues de vache dont on fait des étoffes de laine, il n'y a peut-être pas si loin que l'on pense. L'erreur est l'aliment des hommes, ils ne sont que sots de s'en nourrir, mais il y auroit de la folie à tenter de leur ôter leur subsistance. Ne combattons donc point les erreurs qui ne leur nuisent pas; plaignons les seulement de celle qui leur nuit; ne haïssons personne pour son erreur, ne tourmentons personne pour son opinion, & prions le Dieu de lumiere qu'il éclaire nos esprits, le Dieu de vérité qu'il conduise notre langue, le Dieu de paix qu'il console nos cœurs, le Dieu de justice qu'il nous reçoive dans son sein à notre dernier sommeil.

Ainsi parla le Visir, & depuis ce tems on continua d'adorer des queues de vache au Tibet, d'en faire des chasse-mouche à Babylone, & des robes de laine pour les Visirs.

Fin de la seconde Partie.

On trouve cet ouvrage chez M. MOURER, Libraire à Lausanne.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google